# La Foi

# Catholique

## REVUE CRITIQUE, ANTI-KANTISTE

### DES QUESTIONS QUI TOUCHENT LA NOTION DE LA FOI

*PARAISSANT CHAQUE MOIS*

TOME HUITIÈME

**Année 1911 : Deuxième Semestre**

Directeur :
Bernard GAUDEAU

*Il kantismo è l'eresia moderna.*
Le kantisme est l'hérésie moderne.
(Paroles de S. S. PIE X,
le 9 mars 1907.)

*Noxia et venenata persuasio persecutione ipsa pejus interficit.*
Il y a un mal pire et plus meurtrier que la persécution : c'est l'empoisonnement perfide de la mentalité.
(Saint CYPRIEN, *De lapsis.*)

AUX BUREAUX DE LA REVUE
25, rue Vaneau, Paris (7e)

# LA FOI CATHOLIQUE

**VIII**

*Année 1911 : 2e Semestre*

# LA FOI CATHOLIQUE

**La plus actuelle des Revues d'apologétique et de doctrine catholiques, met à la portée de tous la solution rationnelle et scientifique des questions religieuses de l'heure présente. Fondée en Janvier 1908 et très spécialement approuvée par le Saint-Siège et par un grand nombre d'Evêques.**

*Chaque année forme deux volumes de 480 pages chacun. Chaque semestre forme un volume.*

## VOLUMES PARUS :

**Année 1908.** — 2 vol. de 480 pages chacun (*Les Erreurs du Modernisme*, cours d'apologétique professé à l'Institut Catholique de Paris, par M. l'abbé Gaudeau, en 1907-1908 : le plus complet des travaux qui aient paru sur le Modernisme. — *Etudes sur la Foi*, etc.). . **10 fr.**

**Année 1909.** — 2 vol. de 480 pages chacun (*Les Erreurs du Modernisme* (suite). — *La psychologie de la foi surnaturelle*, par M. l'abbé Gaudeau. — *Critique de la neutralité scolaire. — Les théories modernistes de M. Charles Boucaud sur le droit naturel. — Le faux mysticisme social de M. Henri Lorin. — Les frontières de la religion et de la politique.* — Etc.). . . . . . . . . . . . . . . . **10 fr.**

**Année 1910.** — *Les Erreurs du Modernisme* (suite). — *Les Morales laïques*, cours d'apologétique professé à l'Institut Catholique de Paris, par M. l'abbé Gaudeau, en 1909-1910. — *La fausse démocratie et le droit naturel*, commentaire de la Lettre de Pie X sur le *Sillon*. — *Traité de l'existence de Dieu, et de l'athéisme contemporain. — Pourquoi la scolastique? Pourquoi saint Thomas ? Commentaire du serment antimoderniste. — Le problème de la connaissance*, par M. Ch. Huit. — Etc. . . . . . . . . . . . . . . . . **10 fr.**

*ABONNEMENTS :*

Un An (les 12 numéros). . . . . . . . . . . . . . . . . **10 fr.**
Etranger (U. P.) (les 12 numéros). . . . . . . . . . . . **12 fr.**

**Pour tout ce qui concerne la Revue (Rédaction, Administration, Abonnements), s'adresser à M. B. GAUDEAU, aux bureaux de la FOI CATHOLIQUE, 25, rue Vaneau, Paris-VII^e^.**

Publié avec permission de l'ordinaire

# TRAITÉ DE DIEU UN ET CRÉATEUR
# LE PANTHÉISME CONTEMPORAIN

## Cours d'enseignement religieux supérieur dans la Chapelle de l'Assomption (1).

## Année 1911.

### Chapitre Premier.

### EN QUEL SENS DIEU EST PERSONNEL SELON LA RAISON ET SELON LA FOI

---

SOMMAIRE

Dieu est infiniment parfait. — Dieu est souverainement Un. En quel sens Dieu est personnel selon la raison. — Les trois notes qui constituent la personnalité : individualité, conscience, indépendance. — Solution des contradictions apparentes. — Quatre équivoques principales. — Analogie n'est pas anthropomorphisme. — Infinie perfection n'est pas indétermination. — Contenance éminente n'est pas contenance formelle. — Distinction réelle n'est pas extrinsécité totale. — Un mot sur la personnalité en Dieu selon la foi révélée : la Trinité des personnes divines.

---

### Dieu est infiniment parfait.

Pour exposer la doctrine catholique sur la personnalité de Dieu, il est nécessaire de rappeler tout

(1) Voir *Foi Catholique*, mars 1911, p. 93; — mai 1911, pp. 129-207. *Introduction, l'Invasion actuelle du panthéisme*; — juin 1911, pp. 269-329, *Id.*

d'abord la démonstration et l'explication de ces deux vérités : Dieu est Infini, Dieu est souverainement Un.

Il est superflu d'insister sur cette démonstration au point de vue de la foi révélée et des documents qui établissent cette foi.

« Dieu est un pur esprit, infiniment parfait. » Ce sont les premières syllabes du catéchisme, et chose frappante, tout impénétrables qu'elles sont dans leur profondeur au génie des savants, ces paroles ont un sens merveilleusement accessible (les catéchistes le savent bien) à l'intelligence des petits enfants.

Le Concile du Vatican, au début du chapitre premier de la Constitution *Dei Filius*, a établi solennellement, comme une vérité de foi révélée, que « Dieu est infini en intelligence, en volonté et en toute perfection » (1). Et on trouvera dans l'ouvrage connu de M. l'abbé Vacant un commentaire opportun, historique et théologique, de cette définition (2).

C'est au point de vue philosophique que certaines précisions sont nécessaires à l'encontre des erreurs actuelles.

J'ai, pour mon compte personnel, la conviction qu'on ne peut effectuer d'une manière réelle la

(1) « Intellectu ac voluntate omnique perfectione infinitum. — *De Deo rerum omnium Creatore*, cap. I. — GAUDEAU, *Libellus fidei*, n° 836.

(2) *Études théologiques* sur la Const. *Dei Filius*, I, p. 194 et suiv.

démonstration de l'existence de Dieu, sans acquérir du même coup, dans une clarté définitive, la certitude de son Infinité.

La raison en est que la démonstration de l'existence de la Cause première, de l'Être nécessaire, distinct du monde qu'Il a créé, ne saurait être mise efficacement en pleine lumière sans le développement de l'élément ontologique, du *processus* ontologique, que cette démonstration contient, bon gré mal gré, tout au moins en perspective et implicitement.

Et l'évolution de ce *processus* ontologique nous fait passer très légitimement (et sans aucun *a priori* répréhensible), en vertu du caractère analogique de la notion d'être, de la connaissance des êtres finis à celle de l'Être infiniment parfait. L'essence concrète des êtres finis et contingents n'existe et n'est explicable qu'en fonction de l'existence de l'Être infini, qui est leur cause créatrice et permanente. Et l'essence abstraite et intelligible des êtres finis n'est concevable et connaissable, telle qu'elle est, qu'en fonction de l'essence de l'Être infini, dont elle est une participation très imparfaite.

Telle est la vérité, et c'est à cette synthèse qu'il en faut venir (disons mieux, qu'il en faut revenir), si l'on veut établir la théodicée moderne sur des bases solides.

Quoi qu'il en soit, sans avoir la prétention de rien dire ici de nouveau, voici sous quelle forme m'appa-

raît, au point où nous en sommes du traité de Dieu, la démonstration de cette proposition : *L'Être nécessaire est infiniment parfait* (1).

Il s'agit ici, bien entendu, de l'Infini proprement dit, de l'Infini réel, positif, absolu et tout en acte, et non point d'un « Indéfini » en devenir et en puissance. Ce n'est donc pas l'Infini selon Hegel, ni l'infini mathématique, pure fiction nécessaire au calcul, qui sont en question, mais c'est, pour employer l'expression du catéchisme, la plus vraie parce qu'elle est la plus simple, l'Être infiniment parfait.

C'est là, à vrai dire, l'unique problème de la métaphysique, mieux encore l'unique problème de la pensée humaine. Il est à la base de la série existante, au degré infime, dans l'atome de matière impondérable dont la divisibilité infinie déconcerte l'esprit, éparpille l'étendue en poussière d'être, sans jamais l'égaler au néant. Il est au sommet, dans cet Être souverain que nous connaissons sans le voir, que nous constatons sans le pénétrer, dont tout nous affirme l'existence et la nature, mais qui se dérobe à nos prises directes.

Je t'aborde en tremblant, Lumière inaccessible,
Et sans voir dans son fond l'Etre incompréhensible,
Par un vol éperdu je m'agite à l'entour (2).

L'Être nécessaire est-il infiniment parfait ?

(1) Voir l'argumentation classique sur ce point dans les traités de philosophie connus. Par exemple : SORTAIS, *Traité de philosophie*, II, p. 466. — PALMIÉRI, *Theologia naturalis*, p. 110.
(2) BOSSUET, *Poésies*.

Je ne connais encore Dieu que sous la notion de Cause première, nécessaire et existante par elle-même, c'est-à-dire portant en elle-même toute sa raison d'être, et la raison d'être de toutes les réalités contingentes dont elle est la Cause.

Je dis qu'un tel être est réellement Infini, c'est-à-dire qu'il est la perfection absolue, sans aucune limitation d'essence, ni de puissance, ni de durée, ni d'aucune autre sorte. Pour la durée, la chose est évidente, et on pourrait arriver par là à démontrer l'infinité d'essence. Mais cette notion d'une durée infiniment simple, toute en acte et hors du temps, est pour nous trop mystérieuse, et rendue presque inaccessible par notre imagination. Il faut essayer un autre chemin. Voici celui qui me semble praticable. J'indiquerai successivement plusieurs formes de la même argumentation, et je demande pardon à mes lecteurs de la sécheresse scolastique que m'impose mon sujet.

Dans tout être fini, limité, — par exemple une pierre, un animal, un homme, — il y a un aspect de cet être, un point de vue par lequel je puis et dois envisager son essence (aspect ou point de vue *intrinsèque* à l'être lui-même), et par où je puis et dois dire : cet être *n'est pas*.

La pierre *n'est pas* vivante.

L'animal *n'est pas* raisonnable.

L'homme *n'est pas* pur esprit.

L'ange lui-même *n'est pas* acte pur.

Et la réalité que je nie, que j'exclus ainsi de l'être fini en assignant sa limite, est une perfection réelle, positive ; et cette perfection manque à l'être fini. Par ce côté de lui-même, qui est réel et qui lui est intime, l'être fini n'est pas, il est néant : il est déficience d'être.

Mais dans l'Être nécessaire, dans la Cause première des choses (dont je suppose que j'ai démontré l'existence par l'argument de la contingence), il n'y a pas et il ne peut pas y avoir de point de vue, d'aspect réel et intrinsèque de cet Être, et par où je pourrais, en le considérant, dire : *il n'est pas*.

Car si, par un aspect de lui-même, je pouvais dire : cet Être *n'est pas*, à plus forte raison pourrais-je et devrais-je dire : il *n'est pas nécessaire*.

Or la nécessité d'être, la nécessité d'exister constitue et pénètre, par hypothèse et par définition, toute l'essence concrète de l'Être nécessaire, de la Cause première. Tout, dans cette essence, dit nécessité d'être.

Donc, l'Être nécessaire n'est pas fini, n'est pas limité. Donc il est positivement et absolument Infini.

Qu'on remarque bien qu'il ne s'agit pas ici d'un jeu tout subjectif d'idées abstraites, par quoi notre esprit pourrait se faire illusion.

Une fois démontrée l'existence de la Cause première, de l'Être nécessaire, il faut admettre que cet Être, objectivement, réellement, ontologiquement, en lui-même, est tout entier, par son essence, *néces-*

*sité d'être*. La nécessité d'être constitue son essence. Il est par soi, *a se*. Cette *aséité*, pour employer le mot barbare, mais expressif de l'Ecole, c'est tout lui-même.

Or, nécessité d'être et être, il est bien évident que c'est tout un.

D'autre part, être et perfection positive, il faut encore nécessairement accorder que c'est tout un. Et seuls les idéalistes désespérés, tels que M. Edouard Le Roy, qui s'excommunient eux-mêmes de l'église de la raison en se mettant au-dessus des lois de la pensée, peuvent nier ou mettre en doute le primat de l'être sur le non-être, la distinction réelle et irréductible de l'être d'avec le non-être, d'avec le néant.

Nécessité d'être et perfection, c'est donc tout un. Et voilà pourquoi l'Être nécessaire, la Cause première, dont l'essence n'est que nécessité d'être, n'est aussi que perfection toute pure.

Au contraire, il y a dans l'essence concrète de tout être fini, au fond de sa réalité intime, ce que nous appelons, dans notre langage nécessairement abstractif et discursif, un point de vue, un aspect de lui-même, mais qui est en réalité quelque chose de lui-même, qui est tout lui-même, et selon cet aspect, par ce quelque chose qui est de son essence et qui est son essence, l'être fini *n'est pas*, il est néant. Son essence est un mélange intime et indivisible d'être et de néant.

La limitation qui est dans l'être fini et qui le

constitue, ce n'est pas un contour purement extérieur et spatial qui dessinerait simplement son être par le dehors en l'isolant du reste. Cette limitation pénètre, imprègne, imbibe sa réalité tout entière ; elle est une déficience d'être qui le limite en le constituant.

Sans doute, pour admettre la valeur de ce raisonsonnement, il faut admettre que l'idée de néant, l'idée de non-être, n'est pas une pseudo-idée, une idée-mensonge, un néant d'idée, une absurdité ; et c'est cette dernière erreur que M. Bergson s'efforce en vain de démontrer dans un interminable et fort ennuyeux chapitre de son *Evolution créatrice* (1).

Bien entendu, la question n'est pas de savoir si à l'idée de néant correspond dans la réalité une chose, un fait, un objet qui s'appellerait néant : ce serait l'absurdité même. Mais la question est de savoir si oui ou non, quand je dis : « la pierre *n'est pas* vivante, l'animal *n'est pas* raisonnable, l'homme *n'est pas* un pur esprit », l'idée de déficience d'être, de manque d'être, de lacune, d'absence de telle ou telle perfection est une pseudo-idée, un néant d'idée, une idée-mensonge qui m'induirait en erreur lorsque je suis invinciblement porté à attribuer cette déficience, ce néant partiel à des êtres que je perçois

(1) *Esquisse d'une critique des systèmes fondée sur l'analyse des idées de « néant » et d'« immutabilité ». L'existence et le néant.* p. 295 et suiv.

à la fois comme réellement existants et réellement distincts entre eux, et aussi comme réellement finis.

Si la théorie de M. Bergson sur la pseudo-idée de néant était vraie, la conséquence, remarquons-le, serait très grave, c'est qu'il n'y aurait pas d'êtres contingents. Et c'est bien là qu'on en veut venir. Dire que l'idée de néant est une pseudo-idée, c'est nier la réalité de la limite des êtres créés, de leur déficience, de leur finitude, c'est affirmer, sous les apparences que crée l'illusion du « morcelage », le noumène inaccessible qui est le grand Tout-Unique, le grand Tout-Action, le Tout-Infini, le Dieu-fantôme du panthéisme.

Assurément, notre idée de néant ne peut être absolue, puisque l'idée, étant perception, ne peut avoir pour objet que l'être ; en réalité, nous ne pensons le néant qu'en fonction de l'être : « l'animal *n'est pas* raisonnable » ; de même que nous ne voyons et ne pensons les ténèbres qu'en fonction de la lumière. Mais inversement aussi, de même que nous ne distinguons les objets extérieurs que par leurs traits et leurs couleurs, c'est-à-dire par leurs ombres et leurs limites, — ainsi nous ne pouvons penser et percevoir intelligiblement les êtres finis qu'en pensant le néant partiel qui constitue leurs limites.

Et l'Être pur lui-même, l'Être Infini, nous ne pouvons guère le penser qu'en nous aidant de la juxtaposition factice, nécessaire à notre imagination, de l'idée de néant, — et en écartant de lui ce néant.

Pour exprimer la nécessité absolue de l'Être divin, je suis obligé, pour ainsi dire, d'encadrer le positif infini de son Être entre deux formules d'apparence négative, et de dire : « Dieu est Celui qui *ne* peut *pas ne pas* être... »

Ainsi, bien loin que l'idée de néant soit une pseudo-idée, elle est au contraire tellement mêlée à toutes mes idées, que je ne puis, dans la forme, totalement l'exiler même de l'idée que j'ai de l'Être absolu.

En réalité, mon idée de néant est toute pénétrée d'être, — mais à son tour l'idée de mon être est imprégnée de néant. J'ai le sens, la conscience, l'intuition vivante de la réalité de mon être, et le heurt de mon être avec ce qu'il *n'est pas* me donne la sensation de sa déficience et de sa limite. Et quand je veux penser l'Être tout court, le néant reflue pour ainsi dire aux contours, aux bords de mon idée, et l'Être tend à m'apparaître comme ourlé, frangé de néant.

La vérité, c'est que je suis un mélange indivisible d'être et de néant, et dans lequel il m'est impossible de faire le départ adéquat de l'un et de l'autre ; car par tout mon être je suis quelque chose et par tout mon être je ne *suis pas* pur esprit, je ne *suis pas* le degré d'être supérieur que je perçois. Par tout mon être je déchois de l'Être.

Pour exprimer ce que je suis, je ne peux pas dire : *je suis* tout court. Je dois dire : Je suis quelque chose par Celui qui est l'Être infini.

Pour reprendre les choses sous une autre forme,

voici donc en quelques mots notre démonstration de l'Infinité de Dieu :

Il est de l'essence de tout être fini que sa nature soit vraiment et intrinsèquement, par un côté, pur néant.

Il est de l'essence de l'Être nécessaire que sa nature ne soit intrinsèquement, par aucun côté, pur néant.

Donc l'Être nécessaire n'est pas un être fini.

Donc l'Être nécessaire, dont j'ai démontré l'existence, est réellement Infini.

L'essence de l'Être nécessaire (quelle qu'elle soit d'ailleurs) contient au moins cette note, qui la pénètre et l'imprègne tout entière : la nécessité intrinsèque d'exister, c'est-à-dire la nécessité intrinsèque de se distinguer du pur néant.

Or, tout être fini a une note intrinsèque, qui est sa limitation, la négation du degré d'être supérieur, de la perfection ultérieure qu'il n'a pas, et par cette note il est réellement pur néant. Il y a donc incompatibilité absolue entre ces deux caractères : l'être nécessaire et l'être fini.

Si un être fini était nécessaire par essence, c'est-à-dire s'il exigeait l'existence par son essence tout entière et par tout ce qu'elle contient, comme elle contient une note intrinsèque (sa limite) par laquelle elle est pur néant, il s'ensuivrait que le néant exigerait l'existence, que le néant aurait par lui-même et

serait raison d'être : ce qui est la formule même de l'absurde.

On peut remarquer encore que l'Être nécessaire étant par soi seul, *a se*, est nécessairement intelligible par soi seul, car être et être intelligible, c'est tout un. Mais aucun être fini n'est intelligible par soi seul, puisque étant limité par rapport au degré d'être qui lui est supérieur, à la perfection ultérieure qui manque à son essence et que nie son essence, il ne peut être connu et compris que relativement à cette perfection qui n'est pas en lui. Je ne puis, par exemple, comprendre et connaître ce qu'est l'animal que si je comprends et connais ce qu'est la raison généralisatrice, qui est dans l'homme et qui manque à l'animal.

L'Être nécessaire, s'il était limité, n'aurait donc point en lui-même la raison adéquate de son intelligibilité, ni par conséquent celle de son être, — ce qui est contraire à sa définition, c'est-à-dire à l'hypothèse.

Voici d'ailleurs d'autres conséquences qui frapperont davantage un certain nombre d'esprits.

La Cause première, l'Être nécessaire se connaît lui-même, puisque, ayant produit des êtres intelligents et conscients, il possède lui-même intelligence et conscience.

Mais, s'il est limité, il se connaît comme limité. Donc il conçoit un être plus parfait que lui-même.

Donc il aime un bien plus élevé que lui-même. Donc il a une fin en dehors de soi, il est pour un autre que soi. Mais l'ordre de la finalité et l'ordre de l'origine se répondent nécessairement l'un à l'autre. Ce qui a une fin hors de soi a nécessairement sa raison d'être hors de soi, car la fin est raison d'être. Nous voilà donc encore une fois en dehors de l'hypothèse et dans la contradiction manifeste.

Que si un adversaire subtil me disait : La limite de l'être fini, précisément en tant qu'elle est limite, négation d'un degré supérieur d'être, en tant qu'elle est néant, ne peut avoir de raison d'être ; et pourtant votre argumentation consiste à chercher la raison d'être de ce point de vue négatif, — je répondrais :

Cette déficience d'être, ce néant qui est dans tout être fini, et intimement mélangé à son essence, n'a point sa raison d'être adéquate dans l'essence finie elle-même, rien de plus vrai ; — mais qu'il n'ait point de raison d'être hors de cette essence, rien n'est plus faux... C'est l'infinie perfection de l'essence divine elle-même qui, étant directement la raison d'être de la perfection déterminée que Dieu communique aux êtres finis, est par le fait même indirectement la raison d'être de leurs limites, et par conséquent de leurs imperfections inévitables. Les êtres finis sont néant, précisément en tant qu'ils déchoient de l'infinie intelligibilité et perfection de

Dieu, et ils dépendent intimement de lui dans leur intelligibilité comme dans leur existence...

Et c'est bien là mon raisonnement.

L'essence de l'être fini, précisément en tant qu'elle est néant, ne peut avoir en elle-même sa raison d'être. En d'autres termes : Le néant, en tant que tel, ne rend pas raison de l'être. L'être absolu seul, en tant que tel, rend raison de l'être fini, c'est-à-dire de sa réalité et de sa limite, de sa perfection et de son néant.

Et pour tout résumer en deux mots :

Dans la Cause première, dans l'Être nécessaire, tout est cause, tout est raison d'être. Donc rien en lui n'est déficience d'être, ni limite, ni néant. Tout en lui est donc être et perfection.

Donc l'Être nécessaire est infiniment parfait.

Si enfin un idéaliste comme M. Edouard Le Roy, se faisant, d'une façon très inconséquente, le patron du réalisme aristotélicien contre le prétendu idéalisme de saint Anselme, s'avisait de nous objecter que nous faisons « appel à l'argument ontologique en liant l'idée d'existence nécessaire à l'idée de l'être parfait (1), il faudrait, en faisant les plus expresses réserves en faveur de ce que contient de légitime et d'indispensable l'argument dit ontologique, lié aux autres, répondre ceci :

(1) Ed. Le Roy, *Comment se pose le problème de Dieu*, dans *Revue de mét. et de mor.*, mars 1907.

Il est parfaitement vrai qu'il y a un lien indissoluble entre l'idée de perfection et l'idée d'existence nécessaire, mais l'argument ontologique n'a ici rien à voir, et je ne passe nullement de l'ordre idéologique à l'ordre réel.

Si, de la pure idée logique d'une perfection quelconque, on ne peut légitimement conclure à l'existence réelle de cette perfection; inversement au contraire, de l'existence réelle démontrée de la Cause première qui est l'Être nécessaire, on peut légitimement et on doit nécessairement conclure à la perfection absolue de cet Être.

Si la nécessité purement logique de l'idée ne permet pas toujours d'induire la réalité ontologique, — en revanche la nécessité ontologique, dûment constatée, oblige de conclure, dans le même ordre, à la perfection ontologique.

Et c'est ce que nous avons fait.

M. Edouard Le Roy, qui s'affranchit pour son compte, quand il lui plaît, des lois de la logique et qui prétend les imposer à ses adversaires, perdrait donc ici son temps avec nous. Et notre démonstration demeurerait entièrement hors de ses prises.

### Dieu est souverainement Un.

De l'infinité de Dieu, réelle et positive, une fois démontrée, c'est un jeu de conclure à sa souveraine Unité.

Unité d'unicité, puisque l'existence de deux êtres réels, l'un et l'autre absolument et infiniment parfaits, apparaît comme la plus évidente de toutes les impossibilités. Si la nature de l'un possède tout ce qui appartient à la nature de l'autre, il n'y a pas deux natures, mais une seule. S'il en est autrement, ni l'un ni l'autre ne sont parfaits.

Unité de simplicité aussi : « Dieu, dit le Concile du Vatican, est une substance unique et singulière, absolument simple : *una singularis simplex omnino* (1). »

Cette simplicité absolue exclut toute composition de parties, en un sens quelconque.

Il n'y a donc en Dieu ni étendue, ni quantité, ni corps, — ni une substance distincte des facultés par lesquelles elle agit, — ni une puissance distincte de l'acte, — ni une matière distincte de la forme, — ni une essence distincte, même par la pensée, de son existence, — ni une nature ou une activité distincte des actes ou plutôt de l'acte pur, éternel, à la fois infiniment vivant et immuable, qui est sa substance même. Toute composition en effet, même purement logique, constitue, dans l'être qu'elle affecte, une évidente imperfection.

Ces vérités, toutes mystérieuses qu'elles sont, nous paraissent merveilleusement certaines. Et la diffi-

(1) Voir dans *Vacant*, Etudes sur la Const. *Dei Filius*, t. I. p. 202, le commentaire de cette définition.

culté pour nous est plutôt de comprendre comment tant d'erreurs ont pu les défigurer dans l'esprit des hommes.

Mais rappelons-nous qu'il faut une certaine culture, même à nos esprits éclairés par la foi, pour arriver à un concept un peu précis et ferme de l'Être infini, concept duquel tout le reste dépend en ces matières si hautes et si délicates.

Constatons surtout que dans l'immense troupeau des pauvres êtres humains, âprement absorbés par la lutte de tous les jours pour la vie matérielle, par la poursuite de l'argent et des plaisirs, il y a un nombre extraordinairement restreint de cerveaux qui pensent ou même qui soient capables de penser. Et consolons-nous par la certitude que nul ne sera jugé que selon ses lumières et ses œuvres, et par une justice infiniment miséricordieuse.

Il nous reste à préciser en quel sens Dieu est personnel, selon la raison et selon la foi.

Bernard Gaudeau.

(*A suivre.*)

# LE MODERNISME SOCIAL (1)

Nous sommes heureux de reproduire ici, au profit de nos lecteurs, l'avant-propos du très bel ouvrage de notre confrère et ami M. J. Fontaine, *Le Modernisme social*. Ce volume paraîtra très prochainement. Nos lecteurs ont déjà pu en deviner l'intérêt par le chapitre que la *Foi Catholique* en a publié (2).

Ce volume se lie, par une connexité qui s'accuse presque à tous les chapitres, à celui qui l'a précédé, *Le Modernisme sociologique*. Celui-ci étudiait le passage de la déchristianisation entreprise par le modernisme dogmatique qu'avait condamné l'Encyclique *Pascendi gregis*, à la dissolution sociale, au moyen d'une science nouvelle, encyclopédique au moins dans la pensée de ses auteurs, puisqu'elle devait remplacer toutes les autres, *la sociologie*.

Nous reprenons aujourd'hui ces questions au point précis où nous les avions laissées. Ce n'est point sur le terrain à demi spéculatif de la sociologie que nous les étudierons, mais sur le terrain des faits sociaux et économiques.

(1) J. Fontaine, *Le Modernisme social*. 1 vol. in-8°, de 483 pages. Paris, Lethielleux. Paraîtra incessamment.

(2) *Foi Catholique*, juillet 1911. *Eléments formateurs intellectuels et religieux du socialisme. Dogmatique du collectivisme.*

Est-ce à dire que ces faits seront séparés des doctrines ? Non certes, car ils demeureraient sans signification et sans portée; pour être compris, un fait social doit être considéré en lui-même sans doute et, tout d'abord, dans les éléments toujours complexes qui le constituent; mais aussi, dans l'idée qui l'a inspiré et en quelque sorte créé, puis dans ses conséquences à mesure qu'elles se déroulent.

*
* *

Le fait, qui domine tout, quoique non encore totalement réalisé, c'est *le socialisme.*

La doctrine, au moins la plus apparente, qui l'a inspiré, est celle de *l'égalité absolue* des personnes, qui appelle et engendre l'égalisation des fortunes. Si tous les hommes sont égaux, au sens strict du mot, ils ont les mêmes droits surtout au point de vue social, et le premier qu'ils revendiqueront est le droit à la propriété, non pas à une propriété quelconque, mais strictement égale à celle de tous les autres, ou du moins s'en rapprochant autant que faire se peut. C'est là ce que nous nommons l'égalisation des fortunes.

Or il n'y a qu'un seul moyen de la créer, le socialisme ou la constitution d'une collectivité, ou d'un bloc représentatif de la communauté tout entière, ayant reçu de tous et de chacun pleine délégation de leurs propres droits. Ainsi investi des pouvoirs communautaires, ce bloc distribuera à tous les biens consomptibles en raison de leurs nécessités et

exigera de chacun un travail proportionné à ses forces. Tout cela paraît très logique et d'autant plus réalisable, aujourd'hui surtout, que la collectivité ainsi formée jouira de tous les moyens mécaniques et scientifiques, mis à sa disposition pour le gouvernement général du pays.

*
* *

Tel m'est apparu le socialisme pris en lui-même et dans son principe formateur, l'égalitarisme.

Son procédé de réalisation est tout trouvé : c'est le syndicalisme tel qu'il est compris et aux trois quarts pratiqué en France. Je ne dis pas le syndicat, ni même les syndicats, mais le *syndicalisme*; et il faut entendre par là *l'ensemble* des syndicats ouvriers, formés et unis contre le patronat, en guerre perpétuelle et nécessaire avec le capital, ce qui est la négation de la doctrine de Léon XIII.

Ces syndicats reliés entre eux, dans des unions ou fédérations, non de syndicats *similaires ou connexes*, mais très divers, très différents, de tous métiers, ayant sous leur main un autre organe de concentration, *les bourses du travail*, et enfin gouvernés aujourd'hui par le comité confédéral de Paris, contiennent et portent dans leur sein le socialisme plein et parfait qui en sortira un jour ou l'autre.

De plus, cette confédération avec les « Unions de syndicats » et les « bourses du travail » est en train de s'approprier, par des moyens légaux, étudiés

dans ce volume, la direction et le gouvernement de tous les travailleurs vivant et agissant sur le sol français. Et elle est aidée dans ses projets par les complicités les plus étonnantes et les plus diverses : savants, bourgeois parfois millionnaires, avocats, professeurs et hommes de lettres, sans parler de catholiques nombreux et de prêtres, lui prêtent un appui d'autant plus précieux qu'il était inattendu.

A notre humble avis, tout homme qui, en France, favorise d'une façon quelconque cette mainmise du comité confédéral ou de tout organe similaire, quelque nom qu'on lui donne, union de syndicats ou autre, sur les masses ouvrières, surtout par des moyens légaux et judiciaires, travaille à l'avènement prochain du socialisme dans notre pays. Il est impossible qu'il ne sorte pas de cette concentration, ainsi légalisée, des forces ouvrières. Je parle ici de la France seulement, car le même aboutissement n'est pas à redouter, au même degré du moins, pour certains autres pays. On se trompe et l'on nous trompe lorsqu'on nous représente les syndicats anglais, allemands et, je crois même, américains, animés du même esprit que les nôtres. Cela n'est pas vrai; j'en ai donné quelques preuves que j'aurais pu multiplier.

Avec notre esprit logique et le manque de ce sens pratique des réalités qui arrête si souvent les Anglais, par exemple; avec la fougue de notre tempérament, les belles illusions d'un humanitarisme insensé, et cette passion de l'utopie qui nous

emporte, surtout depuis quelques années, tout est à craindre. Si le bon sens populaire ne se ressaisit lui-même et s'il n'est aidé et dirigé par quelques esprits supérieurs et quelques hauts caractères d'une énergie indomptable, nous aboutirons avant peu à un collectivisme qui, en se propageant autour de nous, hâtera certainement la décomposition sociale déjà si avancée des races latines.

*
* *

Mais on n'aurait point l'intelligence de la révolution qui s'opère, lentement encore, mais de façon continue, sous nos yeux, si l'on s'en tenait à ces données extérieures ou expérimentales.

Il faut pénétrer plus avant dans la compréhension des doctrines qui ont tout déterminé, quoique cachées et inconnues du plus grand nombre. Au début de ces études, un mot qui se rencontrait parfois sous certaines plumes, mais sans explications suffisantes, me choquait profondément ; c'est le mot religion appliqué au socialisme lui-même. Peu à peu, un concept, que ces hommes n'avaient peut-être point très explicite, s'est éveillé dans mon esprit en les entendant. Oui, le socialisme peut avoir la prétention d'être une espèce de religion fausse et diabolique, en se sens qu'il travaille, non sans efficacité, à former un esprit nouveau, une conscience nouvelle, une mentalité inconnue jusqu'à ce jour, en un mot, l'âme de la société de l'avenir. Cette religion est celle de l'humanitarisme,

se glorifiant et s'adorant lui-même en ce qu'il a de plus hideux et de plus impie, son autonomie orgueilleuse et mensongère et les énergies subconscientes ou immanentes dont est composée sa subjectivité, comme l'on dit aujourd'hui.

Cette religion a une dogmatique condamnée par l'Encyclique *Pascendi*, car le modernisme dogmatique a engendré le modernisme sociologique qui tend à devenir social ou pratique et dont l'aboutissement sera le collectivisme.

*
* *

Voilà ce que nous avons essayé de démontrer dans cet ouvrage et tout particulièrement dans la première partie intitulée : *Les doctrines et les faits sociaux et économiques*. Ou plutôt cette démonstration n'y est qu'ébauchée quant à ce dernier élément, le côté religieux du socialisme. Mais on la trouvera se complétant çà et là dans la seconde et la troisième partie, pour revêtir son expression définitive à notre avant-dernier chapitre : *le Socialisme*, que nous recommandons à l'avance à l'attention la plus scrupuleuse de nos lecteurs. C'est là comme le centre et le cœur de cet ouvrage ; tout en procède et tout y revient, et si nous avons été assez heureux pour nous y faire bien comprendre, le reste s'expliquera comme de soi.

Ces deux dernières parties (1) ont cependant leur

(1) L'Etat et les faits sociaux et économiques.

intérêt propre et distinct, qui est de rattacher les faits sociaux et économiques aux deux principes essentiels à toute société, l'Eglise et l'Etat. En se coordonnant à ces deux principes, les faits économiques et sociaux se comprennent bien mieux, car ils trouvent dans cette coordination la raison même de leur importance et de leur perpétuité.

*
* *

Que doit être l'Etat et qu'est-il réellement ? Question grosse entre toutes, que nous avons essayé de résoudre dans les soixante-dix pages que nous lui avons consacrées. Il nous a été ensuite très facile de montrer comment le coopératisme de M. Charles Gide, aujourd'hui si en honneur auprès de nombreux catholiques, dissout, désorganise cet Etat tel que les nations chrétiennes l'ont compris et sont parvenues à l'établir. Ce coopératisme est la forme la plus adoucie, la plus acceptable en apparence et, par suite, la plus dangereuse et la plus perfide du socialisme, et nous croyons l'avoir démontré dans un chapitre tout spécial.

On le voit mieux encore au chapitre suivant, à la double lumière de la sociologie catholique telle que l'ont formulée Léon XIII et Pie X, et du renversement de cette sociologie par le *Sillon* qui, au fond, n'était qu'un essai, un commencement de réalisation du coopératisme de M. Gide. Et ainsi, nos jeunes catholiques, entraînés par M. Sangnier, donnaient la main au séduisant professeur, président

très honoré de tous les congrès des protestants et des libres penseurs, protestant lui-même, l'homme de toutes les initiatives prudentes, modérées, sagement conduites et dès lors plus efficaces en faveur de la déchristianisation et de l'établissement de la religion nouvelle.

*
* *

Enfin, dans la dernière partie de cet ouvrage, nous avons étudié l'action, soit directe, soit le plus souvent indirecte, que l'Eglise doit exercer sur les faits sociaux et économiques, en vue de la fin surnaturelle qu'elle poursuit: le salut des âmes. C'est en effet au sein même de cette société d'ici-bas et par les actes quotidiens qu'ils y posent, que les hommes, que les catholiques, fils de l'Eglise, opèrent leur salut ou leur éternelle damnation; et cette œuvre de perdition ou de préservation morale et religieuse dépend, en partie du moins, des influences bonnes ou mauvaises que la société ambiante ou l'Etat fait peser sur eux. Comment l'Eglise pourrait-elle, dès lors, se désintéresser de la vie sociale d'un peuple composé dans sa presque totalité de ses propres enfants, et comment n'essaierait-elle pas de créer autour d'eux des conditions, aussi favorables que possible, à la conservation de leur foi et à leur sanctification ?

Le grand malheur, disons mieux, le grand crime des gouvernements établis au sein des nations catholiques, est de ne l'avoir pas compris depuis

déjà plusieurs siècles. La vie politique s'est émancipée de toute intervention religieuse sous prétexte de ne point se laisser dominer par l'Eglise ou par ce qu'ils appellent aujourd'hui le cléricalisme. Aussi l'esprit public y est plus dépravé que partout ailleurs; ce sont ces gouvernements, ces pouvoirs publics chez les races latines qui favorisent, qui propagent le plus ardemment la religion nouvelle, le socialisme avec les faux dogmes qu'il implique et la mentalité impie et irréligieuse qui en procède. Ce sont ces Etats latins qui risquent de sombrer les premiers dans l'ancienne barbarie païenne, recouverte des fausses apparences d'une civilisation destinée à disparaître elle-même avec l'esprit chrétien qui la créa. Notre dernier chapitre montre l'irréductible opposition qui existe entre l'Eglise catholique et toutes les formes du socialisme, y compris le socialisme chrétien, mélange hybride d'un humanitarisme pseudo-évangélique et de rêves égalitaires, propres à frayer la voie au collectivisme le plus radical.

Cet ouvrage est donc avant tout doctrinal et, au lieu de dissimuler ce caractère, nous tenons à le faire ressortir à l'avance. Notre but a été d'agiter des idées, de discuter des principes et d'en suivre les conséquences. Mais ces idées et ces principes, nous les avons vus liés aux faits économiques et sociaux, ou plutôt, incarnés dans ces faits qu'eux-mêmes avaient déterminés et en quelque sorte créés. Ainsi unis et entrelacés, faits et doctrines s'imposent à

nous, nous étreignent et nous oppriment ; ils sont mêlés à notre vie présente, actuelle, et menacent de rendre l'avenir plus sombre et plus lourd encore.

*
* *

Nous avons écrit ces pages avec toute notre conscience de prêtre et toute l'obstination de notre foi, sans grand espoir de modifier les tendances qui s'accusent de plus en plus violentes et aveugles. Jamais les catholiques français n'ont été plus désunis, plus divisés qu'ils ne le sont ; c'est un émiettement de toutes les forces religieuses de ce pays, que les évêques seuls essaient de rapprocher dans leurs œuvres diocésaines. Les groupements qui existent en dehors de ces œuvres sont obstinément fermés à toute idée autre que la leur propre, celle de leur coterie. Ils n'écoutent ni ne lisent et surtout ne discutent rien de ce qui les contrarie, mais ils l'écartent et l'excluent par une sorte de prétérition systématique. En dehors d'eux, rien n'existe ni ne compte, c'est le triomphe du subjectivisme le plus étroit, le plus opiniâtre et le plus aveugle. Les enseignements de l'Eglise et les avertissements pontificaux eux-mêmes ne les atteignent que très insuffisamment, car ils se déforment comme tout le reste en passant à travers leurs interprétations intéressées.

Voilà notre grande plaie, elle a envahi toute la mentalité contemporaine ; Dieu seul peut la guérir. Dans un avenir qui ne se laisse point encore entre-

voir, sa miséricordieuse Providence fera peut-être sortir des événements eux-mêmes des leçons qui seront mieux comprises de générations plus sensées. En attendant, le devoir est d'affirmer la vérité telle qu'on la voit, en se tenant dans un contact de plus en plus étroit avec l'Eglise et son chef infaillible. Son approbation dispense d'en rechercher d'autres ; à dire vrai, le reste nous est rien.

J. Fontaine.

---

# LA NEUTRALITÉ PEUT-ELLE RESPECTER LA RELIGION ?

La *Critique du Libéralisme* (15 juillet 1911) a publié, et d'après elle d'autres feuilles (1) ont reproduit les documents qu'on va lire. Nous les faisons connaître à notre tour, parce qu'ils doivent être l'occasion d'un dernier mot, bien net et bien définitif, au sujet de cette question, éternellement renaissante et éternellement décevante, de la neutralité « areligieuse ».

Il s'agit d'une circulaire confidentielle que M. et Mme Adolphe Brisson, directeurs des *Annales politiques et littéraires*, ont adressée à tous les évêques de France, pour se disculper de certaines attaques dont leur publication avait été l'objet dans *Romans-Revue*, et pour demander aux évêques de défendre et même d'« encourager » l'« œuvre irréprochable » poursuivie par les *Annales* et par l'*Université des Annales*, tout en avouant, en termes habilement choisis, que cette œuvre reste en dehors de la religion, mais en s'efforçant de la respecter.

(1) L'*Univers*, 18 juillet : — *la Chronique de la Presse*, 27 juillet.

Voici le texte de la circulaire, et de l'attestation de M. l'abbé Lesêtre, curé de Saint-Etienne-du-Mont, dont les directeurs des *Annales* s'autorisent.

Paris, le 30 juin 1911.

MONSEIGNEUR,

Depuis quelques mois, une campagne assez violente a été menée contre l'œuvre des *Annales* et de l'*Université des Annales* par une publication qui s'appelle *Romans-Revue*. On nous accusait d'attaquer perfidement la Religion, de désagréger la foi dans les âmes, de faire fi de la morale, etc. Le directeur de cette feuille qui nous connaît bien mal et nous juge avec parti pris, a même composé à notre sujet plusieurs notes conçues en termes vraiment injustes, qu'il a fait paraître dans certaines Semaines religieuses.

Nous avons conscience de ne pas mériter ces reproches et après avoir pris l'avis de personnes sages et expérimentées, nous voulons vous faire juge de ce débat.

Vous ne connaissez peut-être les *Annales* que par ces attaques. Nous vous offrons le moyen d'apprécier notre bonne foi, notre délicatesse dans les questions de conscience et de religion, notre souci scrupuleux de la morale. Nous vous ferons donc désormais le service régulier et gracieux de nos publications. Vous constaterez que, si les *Annales* s'adressent à des jeunes filles d'éducation et de milieux bien différents, rien, absolument rien, ne peut tant soit peu y blesser ou même y froisser la plus fervente catholique.

Nous ne sommes pas neutres dans le sens condamnable que l'Eglise peut attacher à ce mot. Nous ne pratiquons pas une neutralité hostile ou même dédaigneuse de Dieu et de la Religion.

Notre but n'est sans doute pas un but directement reli-

gieux. Nous nous occupons exclusivement de matières littéraires, scientifiques, artistiques. Nous n'avons pas la prétention de remplacer les leçons de la famille, les enseignements des catéchismes de persévérance, ni même de nous en occuper.

Nous laissons ce soin à de plus compétents que nous. Mais on sent parfaitement, dans notre revue, notre respect profond des choses saintes, notre désir d'une orthodoxie rigoureusement exacte lorsque nous y faisons allusion, notre esprit plein de bienveillance pour le clergé, dans lequel nous comptons des abonnés et des amis.

Nous avons un grand nombre de conférenciers qui sont connus comme des catholiques. Nous citerons : MM. Maurice Barrès, Jules Lemaître, le marquis de Ségur, Vallery-Radot, Henri Welschinger, Ernest Daudet, baron de Maricourt, l'abbé Moreux, Mme G. Goyau, etc. Les autres, pleins de déférence, uniquement préoccupés de la matière qu'ils traitent et où ils font autorité, s'efforcent de ne jamais dire une parole qui puisse être mal comprise ou interprétée; et nous y veillons nous-mêmes avec le plus grand soin. Nous avons ouvert dans nos colonnes des souscriptions en faveur d'églises pauvres, nous avons publié des pages de Mgr de Cabrières, Mgr Baudrillart, du comte d'Haussonville, des romans inédits de M. René Bazin. Nous avons la fierté et la joie de pouvoir dire qu'au contact de la doctrine morale des *Annales*, certaines jeunes filles nous ont écrit qu'elles se sentaient devenir meilleures.

Dans ces conditions, est-il juste de nous critiquer avec tant d'âpreté, et est-ce là pratiquer les sentiments de charité que recommande le Christ? Nous ne demandons pas que l'on fasse de la réclame en notre faveur. Nous comprenons que certains préfèrent d'autres revues exclusivement religieuses qui correspondent mieux à leur conception et à leurs besoins.

Mais nous avons le droit d'exiger qu'on nous respecte, qu'on ne dénature pas nos intentions, qu'on ne cherche pas à nuire par des moyens illégitimes à une œuvre irréprochable.

Nous pouvons même ajouter *confidentiellement* que, pris de scrupules et désireux de nous éclairer, nous avons demandé, avec l'assentiment de Mgr l'archevêque de Paris, à M. l'abbé Lesêtre, curé de Saint-Etienne-du-Mont, d'accepter la mission de lire attentivement nos publications et de nous signaler les lacunes qui auraient pu échapper à notre attention sur ce sujet.

Nous sommes donc sûrs, Monseigneur, que vous apprécierez nos efforts, notre bonne volonté, et qu'après avoir vu de près notre œuvre, vous voudrez nous encourager dans cette voie et fermer désormais votre Semaine religieuse à des polémiques si regrettables, injustes et blessantes. Ce sera pour nous une vraie consolation et un précieux stimulant.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de nos sentiments respectueux.

Mad. Brisson.
(Yvonne Sarcey.)

Adolphe Brisson,
*Directeur des « Annales ».*

Suit l'attestation accordée par M. l'abbé Lesêtre :

Chargé par Mgr l'archevêque de Paris, sur la demande de M. A. Brisson, de parcourir les *Annales* et les *Conférences*, je me suis acquitté de ce soin depuis le 1er janvier 1911.

Je dois reconnaître qu'à part une ou deux observations de détail, je n'ai eu à formuler aucune critique sérieuse sur ce qui a été publié depuis cette époque.

Je ne puis donc que rendre hommage à la parfaite

loyauté du directeur de ces publications, à son souci de rien laisser dire ou écrire qui puisse froisser les jeunes filles même les plus chrétiennes, à la conviction et à la fermeté avec lesquelles il poursuit l'immoralité dans la littérature, le théâtre et les arts, enfin à son respect sympathique et sincère pour la religion catholique et ses enseignements.

H. Lesêtre,
*Curé de Saint-Etienne-du-Mont*,
23 juin 1911.

En publiant ces documents, l'*Univers* les fait suivre des réflexions que voici, sous la signature de M. François Veuillot.

Nous n'avons pas à discuter l'attestation autorisée de M. l'abbé Lesêtre et nous tenons, par déférence envers elle, à mettre en dehors du débat les derniers numéros des *Annales*.

Mais la circulaire de M. et Mme Brisson appelle une remarque nécessaire.

Cette circulaire, pour la résumer d'un mot, n'est qu'une plaidoirie très habile et très pressante en faveur de la neutralité. Neutralité qu'on prétend concilier, sans doute, avec les intentions les plus pures et le plus profond respect pour la religion; neutralité, quand même. Or, la neutralité est un mal et un péril, surtout quand elle s'applique à une « doctrine morale », pour nous servir de l'expression même employée par les directeurs des *Annales*.

A une époque où, plus que jamais, l'esprit catholique a besoin d'une alimentation vigoureuse et pure, il nous semble donc qu'une revue animée d'un tel esprit ne saurait être encouragée sans grave inconvénient. Non seulement elle ne peut faire de bien; mais encore elle peut faire

du mal, au moins par omission. Pour notre part, après comme avant la circulaire de ses directeurs, nous n'hésitons pas à la déconseiller à nos amis.

A notre tour, nous laisserons entièrement hors du débat toutes les questions de personnes : non seulement l'attestation donnée par M. l'abbé Lesêtre, et qui ne nous regarde point, mais la question de la parfaite bonne foi et des très droites intentions des directeurs des *Annales*, dont nous ne doutons pas un instant. Il est indubitable que la collaboration et les encouragements des prêtres et des catholiques dont ils citent les noms, et qui ont favorisé leurs œuvres, eussent été de nature à endormir leurs scrupules, s'ils en avaient eu.

Il ne s'agit pas non plus de se demander s'il ne vaut pas mieux, pour les jeunes gens et les jeunes filles, lire les *Annales* et assister aux cours de leur Université, où la religion est, dit-on, respectée, que de lire telle revue notoirement sectaire, ou tel journal pornographique, ou de suivre les enseignements d'un Aulard, ou d'un Bergson ou d'un Loisy ? Ce raisonnement, très court de vues, se rencontre à chaque pas.

S'il y avait *nécessité absolue* de choisir entre ces deux alternatives, la réponse ne serait pas douteuse. Mais sincèrement, croit-on que, pour des catholiques, cette nécessité réelle se présentera bien souvent ?

Il n'est pas davantage question d'une lecture ou

d'une audition en passant. Il s'agit de ceux ou de celles qui demandent à une œuvre comme les *Annales* la formation *habituelle* et *principale* de leur pensée, de leur cœur et même de leur conscience. Il est inévitable que de telles lectures et un tel enseignement produisent au moins le grand mal de favoriser, d'encourager et de propager la mentalité neutre, areligieuse et, bon gré mal gré, laïque.

Le problème est donc plus haut, et dépasse l'œuvre elle-même qui nous est l'occasion d'écrire ces lignes. Elevons-nous, selon notre méthode habituelle, au-dessus des contingences pour interroger les principes. Et essayons de répondre à deux questions.

**1° Une œuvre qui vise à donner une culture intellectuelle et une formation morale, normale et complète, aux jeunes gens, aux jeunes filles, à tous, peut-elle le faire en restant en dehors et à côté de la religion, tout en s'efforçant de ne point blesser celle-ci et de la respecter ?**

Poser la question en ces termes, il est évident que c'est la résoudre.

Puisqu'on ne se lasse pas de ressasser la même erreur et la même équivoque, ne nous lassons pas de redire la même vérité.

Non seulement au point de vue de la foi catholique révélée, mais au point de vue de la morale rationnelle, du droit naturel et social et de la saine philosophie, la formation normale, intellectuelle et

morale de l'être humain, ne peut pas et ne doit pas s'opérer en dehors et à côté de la religion, fût-ce avec l'intention très sincère de « respecter » celle-ci.

Pourquoi ?

Parce que la religion n'est pas chose facultative et accessoire dans la formation normale de l'être humain, mais chose fondamentale et essentielle, la plus fondamentale et la plus essentielle de toutes, et cela au nom de la nature humaine, de la raison, de la conscience et de la véritable science. L'homme normal n'est pas un être « areligieux ». Il n'a pas le droit d'ignorer Dieu. Et ni les parents, ni les maîtres n'ont le droit de donner à la formation intellectuelle et morale de ceux dont ils sont chargés ou dont ils s'occupent, une autre base que la religion, et, dans l'espèce, la seule vraie religion...

La neutralité condamnée par l'Eglise, ce n'est pas seulement la neutralité antireligieuse, l'athéisme positif, sectaire et militant. C'est la neutralité « areligieuse », la neutralité qui reste à côté et en dehors de la religion, même en prétendant la respecter.

Cette neutralité « areligieuse » n'a jamais été tolérée par l'Eglise comme principe et comme méthode d'éducation humaine et elle ne peut pas l'être, parce que c'est une impiété et la plus radicale de toutes ; parce que la morale « laïque », même atténuée par toutes les tolérances, même habillée de toutes les

formes du respect extérieur, du bon goût, du tact et des convenances, même parfumée de toutes les élégances, n'existe pas et ne peut pas exister, et ses formules ne cacheront jamais que le vide, l'erreur, le mensonge et le danger de tous les orgueils et de toutes les corruptions; — parce que la morale laïque ne pourra jamais asseoir la conscience humaine sur un fondement qui tienne, qui soit à l'épreuve de la tentation ou de la souffrance; — parce qu'elle ne pourra jamais assigner à la morale ni son contenu, ni son pourquoi, ni son comment; — parce que, enfin, si on n'établit pas la morale directement, positivement, rationnellement, osons le dire, sur la religion, on fait, bon gré mal gré, une œuvre malsaine et criminelle, une œuvre d'erreur et de perversion des esprits et des consciences, en laissant croire aux jeunes gens qu'ils peuvent se passer de Dieu, puisque leur formation complète et normale peut s'opérer à côté et en dehors de Lui.

Allons, s'il se peut, plus avant encore au fond des choses et recherchons la réponse à une seconde question.

### 2° Une neutralité qui s'établit en dehors et à côté de la religion peut-elle réellement respecter la religion ?

Evidemment, une telle neutralité pourra professer à l'égard de la religion un respect de forme

et de surface, un respect tout extérieur de politesse et de bonne compagnie.

Mais, redisons-le, quand il s'agit d'éducation, de formation humaine intellectuelle et morale, s'abstenir d'affirmer Dieu, rester en dehors et à côté de Dieu et de la religion, ce n'est pas respecter Dieu et la religion. Ignorer Dieu et la religion, c'est, de la part d'un éducateur, faire à l'un et à l'autre la pire des injures.

Est-ce qu'une neutralité d'éducation *a-morale*, qui s'établirait en dehors et à côté de la morale, respecterait la morale ?

Est-ce qu'une neutralité d'éducation *a-patriotique*, qui prétendrait s'établir à côté et en dehors de toute affirmation concernant les devoirs envers la patrie, serait respectueuse de la patrie ?

Est-ce qu'une neutralité d'éducation *a-familiale*, qui prétendrait s'établir en dehors et à côté de toute affirmation concernant les devoirs familiaux, respecterait la famille ?

Et vous oseriez prétendre que votre neutralité « areligieuse », qui s'établit en dehors et à côté de la religion, respecte la religion ?

Pourquoi, comment, à quel titre « respectez-vous » la religion ?

Professez-vous qu'il y a dans la religion, pour l'homme et pour la société, une vérité et un bien qui ne sont pas dans son contraire, dans l'athéisme ?

Alors, vous n'êtes nullement neutre. Vous êtes

franchement et positivement religieux, et il faudrait avoir le courage de le dire et d'agir en conséquence.

Professez-vous, au contraire, qu'il n'y a pas plus de vérité ni de bien pour l'homme dans la religion que dans l'athéisme, — et votre « respect » pour ces deux « opinions » est-il parfaitement égal et basé sur le même titre : l'universelle liberté de penser?

S'il en est ainsi, oseriez-vous encore affirmer que vous « respectez » la religion?

Non, voyez-vous! La religion, et aussi la morale et le droit naturel (qui reposent sur la religion) sont constitués par des affirmations d'ordre positif, que tout homme est tenu en conscience de professer formellement et de faire passer dans sa vie et dans ses mœurs. On ne peut respecter ces choses sacrées, qu'en adhérant d'une manière formelle aussi et catégorique aux affirmations sur lesquelles elles reposent, et en répudiant ouvertement les affirmations contraires. On ne peut respecter Dieu qu'en l'affirmant et en l'adorant.

Se soustraire à ce devoir, s'y dérober, même par une simple omission, même avec des gestes extérieurs de respect, ce n'est pas respecter Dieu et la religion, c'est les mépriser et les fouler aux pieds.

Je lisais, hier encore, dans le journal la *Démocratie* :

« On pourrait consentir à une école « neutre » où l'abstention à l'égard des choses divines ne serait qu'un silence de réserve et d'attente, un silence de respect pour l'œuvre surnaturelle de la famille et du prêtre qui viendrait achever l'œuvre naturelle du maître... Bien que fort éloignée de l'idéal d'une éducation intégrale où les lumières de la raison et de la foi se compénétreraient dans un même rayonnement, cette école pourrait sans injustice se maintenir dans un pays divisé comme le nôtre, où les contributions de tous, chrétiens et incroyants, entretiennent l'instruction publique (1). »

Eh bien! non, encore une fois, et mille fois non! On ne peut pas consentir à une telle école « neutre », parce que quand il s'agit d'éducation, de formation humaine, intellectuelle et morale, l'école publique a le devoir absolu de se conformer aux lois essentielles du droit naturel, et que la plus essentielle de ces lois est l'affirmation formelle et positive des devoirs de l'homme envers Dieu. C'est pourquoi la neutralité « areligieuse » n'est pas seulement, comme l'a dit Pie X, la « vile neutralité », — elle n'est la « vile neutralité » que parce qu'elle est, je viens de le démontrer une fois de plus, la neutralité incurablement impie.

BERNARD GAUDEAU.

(1) *Un laïque*, par Léonard CONSTANT, professeur agrégé de l'Université.

# LE FOND DE L'ÉQUIVOQUE LIBÉRALE
# MONTALEMBERT ET LOUIS VEUILLOT

(*Suite*) (1).

---

## CORRESPONDANCE

Le début de notre étude sur *le fond de l'équivoque libérale*, *Montalembert et Louis Veuillot*, nous a valu plusieurs lettres. En voici une qui émane d'une personnalité catholique connue : M. Ph. Lecasble, président du groupement si utile des *Militants du Devoir chrétien*.

Les idées principales émises ici par M. Ph. Lecasble ne sont pas nouvelles. Il me souvient que M. Berthélemy, professeur à la Faculté de droit de Paris, m'en exposa un jour de toutes semblables dans une conversation particulière fort intéressante.

Réduire le rôle et les fonctions de l'État, dans l'ordre moral et social, à un minimum qui en fait un simple rouage purement matériel, en quelque sorte automatique, et pour ainsi dire enregistreur

(1) Voir *Foi Catholique*, juillet 1911.

des gestes publics indispensables de la société, c'est un rêve spécieux, mais peut-être plus séduisant que réalisable. En tout cas, il suffit de lire la quatrième édition qui vient de paraître, revue et augmentée, de l'*État moderne et ses fonctions*, par M. Paul Leroy-Beaulieu, pour constater que « l'Etat moderne » ne semble guère en passe de se laisser volontiers réduire ainsi à la portion congrue, mais bien plutôt d'absorber de plus en plus et de confisquer à son profit le peu que la Révolution a laissé subsister des droits et des libertés individuelles et groupales.

Quoi qu'il en soit, la suite de notre étude montrera bientôt à notre honorable correspondant que ses objections étaient prévues, y répondra en détail et indiquera en même temps pourquoi sa conception *minimiste* des fonctions dogmatiques et morales de l'Etat moderne apparaît comme peu compatible avec les données nécessaires du droit naturel rationnel et chrétien, et par conséquent pourquoi il faut chercher ailleurs la solution de « l'équivoque libérale ».

B. G.

---

« Paris, le 12 juillet 1911.

« Monsieur le Chanoine,

« Permettez-moi de vous adresser quelques ré-

flexions sur votre article de la *Foi Catholique* de juillet : « Le fond de l'équivoque libérale. »

« Je pense comme vous qu'il y a une « équivoque libérale », et qu'à la dissiper doivent tendre tous les efforts des catholiques sincères.

« Cette équivoque, je la constate aussi bien du côté de ceux qui pourfendent « le libéralisme » que du côté de ses plus ardents champions ; et il me semble qu'elle ne serait pas née, si les uns et les autres avaient pris la peine de s'entendre au préalable sur certaines notions politiques essentielles et d'abord sur celle qui domine tout le débat, la notion de l'Etat et de ses attributions.

« Si l'Etat, l'*Etat moderne* (c'est de lui évidemment qu'il faut raisonner et non d'un Etat abstrait et inexistant), *est*, *peut* et *doit être* ce qu'il a été autrefois, surtout pendant les trois derniers siècles, l'organe et la personnification de la société tout entière avec tous ses besoins matériels, intellectuels et moraux, avec tous ses droits et tous ses devoirs, comment les catholiques pourraient-ils être des libéraux, sans trahir la cause de la Vérité ? L'Etat, *ainsi défini*, ne peut se dispenser de prendre parti en morale et en religion ; et c'est prendre un parti, et le plus mauvais, que de se déclarer, comme l'Etat républicain dans la France contemporaine, neutre, laïc, *amoral* et *areligieux* ; les catholiques au pouvoir prendraient évidemment un tout autre parti, puisqu'en conscience, ils auraient le devoir d'orien-

ter franchement l'Etat vers la Vérité intégrale, c'est-à-dire vers le catholicisme ; et la concession que vous faites au « libéralisme », vous qui cependant n'êtes pas suspect à cet égard, me paraît aussi inadmissible en *thèse*, qu'impraticable en *hypothèse*.

« Il peut y avoir, écrivez-vous, un libéralisme partiel, modéré, relatif, ce serait un libéralisme à base de droit naturel religieux, etc... Dans une nation catholique, ce libéralisme peut admettre, outre la vraie religion professée et protégée par l'Etat, la liberté de certaines autres formes de culte religieux, etc... »

« Eh bien ! non... Un Etat catholique ne peut encourager directement ou indirectement ni le déisme, ni l'hérésie. L'Eglise, a dit Pascal, a presque autant d'horreur du déisme que de l'athéisme... parce que l'un mène à l'autre ; et l'hérésie libre en concurrence avec une Eglise d'Etat, c'est à brève échéance le recul devant les sectes et la décadence de cette Eglise qui a le double malheur d'être officielle et de ne pas être libre. (Voyez l'Eglise anglicane, l'Eglise russe et aussi l'Eglise catholique en Autriche et en Hongrie !)

« J'imagine bien entendu, par hypothèse, un *Etat moderne catholique* (il n'en existe plus un seul actuellement sur notre planète), et je dis un *Etat moderne*, parce que la question politico-religieuse s'est posée dans des conditions toutes différentes autrefois, notamment au Moyen Age. Je crois fer-

mement qu'à cette époque, l'Etat catholique, ou pour mieux dire *le bras séculier mis au service de l'Eglise*, a été une nécessité politique et sociale, le plus souvent bienfaisante. N'en déplaise aux déclamations du faux libéralisme, s'il n'y avait pas eu de procès d'hérésie, la civilisation moderne, dans ce qu'elle a de meilleur, n'existerait pas. Mais je me hâte d'ajouter qu'elle cesserait d'exister, s'il y en avait encore.

« Que l'Eglise de Jésus-Christ, l'Eglise infaillible continue à définir la vérité religieuse et à condamner l'erreur : dans l'anarchie doctrinale contemporaine, c'est un immense bienfait pour les peuples : mais qui contestera que, si l'Etat intervenait encore pour sanctionner par des peines temporelles les sentences ecclésiastiques, celles-ci perdraient avec la libre adhésion des consciences, l'essentiel de leur valeur morale ?

« Et c'est ici que je me sépare de tous les tenants de la vieille notion de l'Etat, légistes du droit Romain et de l'ancien régime et de vous-même qui ne paraissez pas concevoir qu'il puisse y en avoir une autre et qu'elle est en voie de formation dans les idées comme dans les faits, bien que méconnue de nos modernes Jacobins et de la plupart des catholiques qui ergotent lamentablement depuis les trois quarts de siècle sur la *thèse* et l'*hypothèse*.

« A cette notion périmée de l'Etat, opposons une

notion nouvelle, non pas imaginée par des idéologues, mais rendue évidente par les contingences historiques.

« Quand Montalembert écrivait : « Catholiques donnez la liberté là où vous êtes les maîtres, afin qu'on vous la donne là où vous êtes esclaves », il n'entendait pas reconnaître les mêmes droits à la vérité et à l'erreur ; mais se plaçant très simplement en face des faits contemporains, il voulait dire : « Là où vous êtes les maîtres, ne faites plus appel au bras séculier contre les adversaires du Catholicisme ; et vous serez d'autant plus forts là où vous êtes esclaves, pour secouer le joug intolérable de l'Etat, en proclamant hautement sa radicale incompétence en matière intellectuelle, morale et religieuse. » La parole de Montalembert que vous critiquez bien à tort en lui donnant un sens qn'elle n'a pas, n'est que l'éloquent commentaire de l'admirable campagne du grand orateur en faveur de la liberté d'enseignement ; elle en précise le sens et en justifie le succès.

« Contre la thèse de la non-intervention de l'Etat dans un domaine qui n'est plus le sien, objectera-t-on que les catholiques maîtres du pouvoir seront obligés en conscience de défendre et de promouvoir la religion qui représente pour eux la vérité morale essentielle ? Il suffit de répondre qu'ils ne prendront pas le pouvoir politique *pour accomplir des œuvres qui n'auront plus rien à voir*

*avec le pouvoir politique*. Que les Catholiques se persuadent donc que l'Etat a cessé d'être l'unique organe de la société, qu'il n'en est même pas le principal! (La famille est au-dessus de lui, et l'Eglise à côté de lui a une influence morale et sociale qui, en fait, le dépasse et le dépassera toujours.)

« L'Etat ne doit plus avoir que deux fonctions essentielles, l'une de défense extérieure (armée, diplomatie), l'autre de pacification entre les citoyens (justice et police). Accessoirement et dans l'intérêt commun, on peut le charger de certains services publics, pour lesquels il remplace avantageusement les particuliers; mais dans le domaine intellectuel, moral et religieux (Instruction, Cultes), il est radicalement incompétent. Qu'on ne dise plus qu'il est amoral et areligieux ; c'est un non-sens; la question de savoir si l'Etat moderne, tel que nous venons de le délimiter, a ou n'a pas une doctrine philosophique, morale et religieuse, ne se posera pas plus pour lui dans l'avenir, qu'elle ne se pose actuellement pour tel ou tel organisme social d'ordre financier ou industriel, une maison de Banque, une entreprise de transports, le Crédit Lyonnais ou le P.-L -M.

« Dans une société ainsi émancipée et libérée de la superstition de l'Etat, faux Dieu et faux culte devant lesquels les catholiques eux-mêmes se sont

abaissés trop longtemps en s'inclinant, l'Église par la force des choses, du consentement même des citoyens, ne tarderait pas à recouvrer toute sa puissance d'apostolat, c'est-à-dire la liberté, la vraïe et sainte liberté des enfants de Dieu.

« Veuillez agréer, Monsieur le Chanoine, l'assurance de mes sentiments dévoués. »

« Ph. Lecasble. »

On trouvera la réponse à cette lettre dans la suite de notre étude sur *le fond de l'équivoque libérale.*

B. G.

# L'« UNION POUR LA FOI »

## CHRONIQUE
## DE L'UNION SPIRITUELLE SACERDOTALE
## POUR LA CONSERVATION
## ET LA PURETÉ DE LA FOI

*Unio pro fide*

---

*Cette chronique n'est pas seulement destinée aux prêtres agrégés à l' « Unio pro fide ». Elle intéressera tous nos lecteurs, et je serais heureux qu'ils fussent amenés peu à peu par là à comprendre combien pourrait être utile et efficace l'extension et l'adaptation aux laïques eux-mêmes de l' « Union pour la foi ».*

**Nécrologie : Mgr Henry, évêque de Grenoble. Mgr Laurans, évêque de Cahors. — Un double vœu à propos de notre « Union ». — Propagande moderniste dans le clergé. — Intention recommandée : la cause de la béatification du Vénérable Jean-Marie Robert de la Mennais. — Une lettre inédite de Jean-Marie de la Mennais.**

---

### Mgr Henry, évêque de Grenoble.

Deux grands deuils viennent d'atteindre l'Eglise de France. Mgr Henry, évêque de Grenoble et

Mgr Laurans, évêque de Cahors, sont morts, le premier le 8 juillet, le second le 15 du même mois. Le premier, promu en 1900, n'avait pas encore soixante ans ; le second, évêque depuis 1906 seulement, était âgé de soixante-neuf ans.

Notre Union perd en eux deux insignes patrons de la première heure. Nos associés n'ont sûrement oublié, ni les craintes trop bien fondées que nous exprimions naguère (1) pour la santé de Mgr Henry et les prières que nous leur demandions à cette intention, ni la très belle lettre que le regretté prélat nous écrivait, il n'y a pas encore deux ans, le 6 août 1909, pour approuver officiellement notre œuvre, à l'issue de deux retraites pastorales à Grenoble, particulièrement bénies de Dieu. Il faut relire cette page sur « la foi du prêtre », dans laquelle Mgr Henry avait tenu à mettre ce soin d'écrire, cette noblesse et cette hauteur de style qui lui étaient propres :

« Ceux qui méditent le renversement du catholicisme en France et complotent sa ruine ont dû reconnaître qu'ils avanceraient médiocrement dans leurs desseins, si la foi du prêtre était sauve. Ils l'ont bien vue telle qu'elle est dans l'économie de notre unité, non point simplement comme un modèle d'après lequel les fidèles peuvent être incités à régler la leur, mais comme l'indispensable agent

(1) *Foi Catholique,* mai 1911, p. 238.

de transmission par qui la vérité religieuse, prise à sa source, leur est apportée et leur arrive.

« Changer le caractère de cet agent en viciant sa nature, en altérant dans la conscience du prêtre l'intégrale pureté du dogme et des traditions catholiques, c'était mettre au service de l'erreur toute sa puissance d'action sur les âmes, dont la foi s'alimente et s'entretient de ce qu'il enseigne.

« Nos ennemis ont fait ce rêve et par toutes les habiletés, les subtilités, les hypocrisies, par le prestige pseudo-scientifique du modernisme, ils ont cru un moment qu'ils étaient à la veille de le réaliser.

« La vigilance et la fermeté d'un grand Pape ont déjoué une entreprise si audacieuse, d'ailleurs très savamment et méthodiquement conduite ; mais voilà le clergé averti... »

A l'heure où Mgr Henry nous écrivait cette lettre, qui eût pu prévoir sa fin si proche ? Malgré le surmenage auquel il se condamnait, sa santé était florissante ; il était en pleine vigueur, en pleine bataille, et beaucoup songeaient et parlaient pour lui d'un plus grand avenir...

Ce qu'il a fait pour la cause de la foi, l'Eglise tout entière le sait. Il s'était jeté à corps perdu dans la lutte *pro fide*. Ses débuts dans l'épiscopat avaient été (pourquoi ne pas le dire ?) d'une autre époque, d'une époque d'optimisme cruellement déçu.

L'éminent évêque de Montpellier, Mgr de Cabrières, dans l'allocution prononcée aux obsèques

de Mgr Henry, l'a dit avec justesse en parlant de la jeunesse épiscopale du prélat défunt :

« S'il se mêlait quelque illusion à la joie éprouvée par le nouvel évêque de Grenoble, l'expérience vint assez promptement mettre aux prises son âme généreuse avec des réalités qui, en le meurtrissant, révélèrent tout ce qu'il y avait d'ardeur dans son zèle et d'énergie dans son désir du bien. »

Ce souvenir, que Mgr de Cabrières rappelait si délicatement au milieu du respect et de l'admiration de tous pour le cher mort, il ne pouvait se trouver qu'un homme qui osât s'en emparer pour l'exploiter et le travestir odieusement, pour venir, au lendemain de la mort de l'évêque, ricaner sur son cercueil encore ouvert, parler avec affectation de « l'extrême libéralisme » de ses débuts, insinuer que sa « conversion à l'intransigeance » datait du jour où l'expulsion des Chartreux l'avait privé des ressources qu'il trouvait dans la « bienfaisance des moines », évoquer je ne sais quels louches propos de table remontant à l'époque néfaste des Dumay et des Magny, parler avec ironie de la « voie douloureuse » où Pie X engageait l'épiscopat « et où la plupart des anciens évêques concordataires ne devaient entrer que par obéissance », et par une obéissance dont on souligne le caractère « aveugle ».

On devine bien que cette impudeur, ce langage abject dans sa sournoiserie papelarde, ne peuvent être le fait que du chroniqueur « religieux » du

*Figaro*, de qui le masque de catholicisme ne trompe plus personne (1).

Les deux plus brillantes campagnes de Mgr Henry, et dont les fatigues, à la lettre, le tuèrent sur la brèche, furent, on le sait, en faveur des enfants.

Les ligues organisées parmi les parents chrétiens dans presque toutes les paroisses du diocèse de Grenoble, pour le respect de la religion dans l'école, pouvaient servir à tous les diocèses d'exemple et de modèle ; mais Dieu seul a su ce qu'elles coûtèrent de labeur au courageux évêque.

Et c'est encore pour sauver l'âme des enfants qu'il revendiqua publiquement, par un geste de révolte et de défi nécessaire, sa part dans le « délit d'enseignement de l'histoire au catéchisme » relevé contre un de ses prêtres par un arrêt judiciaire qui demeurera dans l'avenir comme le monument du plus stupide sectarisme. Tout le monde sait que la provocation de l'évêque demeura impunie. L'acte épiscopal de Mgr Henry indiquait ainsi aux catholiques quel est désormais l'unique moyen de faire reculer leurs ennemis.

Il faut enfin rappeler le zèle ardent avec lequel, dès le premier instant, Mgr Henry mit en pleine vigueur, dans tout son diocèse, le décret *Quam singulari* sur la communion des enfants.

Pour toutes ces raisons, le beau nom d' « évêque

(1) Julien de Narfon, *Mort de l'évêque de Grenoble*, dans le *Figaro* du 9 juillet.

des enfants » lui restera comme son meilleur titre de gloire.

Nous demandons à tous nos associés une prière et, s'ils le peuvent, une messe au moins en seconde intention, pour l'âme de l'évêque de Grenoble.

---

## Mgr Laurans, évêque de Cahors.

Nous leur demandons la même chose pour Mgr Laurans, évêque de Cahors.

Mgr Laurans fut donné à l'Eglise par le diocèse de Mende, pays privilégié entre tous au point de vue de la foi et de la doctrine et qui, *toutes proportions gardées*, pourrait bien être, de tous les diocèses de France, celui où le catholicisme est le mieux conservé et le plus vivant. Puisse le libéralisme dissolvant ne l'avoir pas encore trop atteint !

Mgr Laurans bénit et approuva notre *Union* alors qu'elle était à peine en germe et à l'état de projet. C'était au cours d'une retraite intime à laquelle prenaient part quatre évêques à la tête du personnel enseignant de leurs grands séminaires : et ce n'était point là un auditoire banal. Dès cette époque, et quoiqu'il eût été fait évêque tard et depuis peu, Mgr Laurans préparait la campagne qui devait aboutir à la lettre collective des évêques de France contre les manuels scolaires impies et contre l'école

athée. Car il fut vraiment l'initiateur de cette grande œuvre.

L'esprit de foi fut très certainement la vertu dominante de Mgr Laurans, et on peut bien dire que l'intégrité de la foi fut sa passion. Il doit bien nous être permis de dire qu'il encourageait avec une bienveillance toute particulière cette revue et cette œuvre...

La foi des prêtres ! Le clergé du diocèse de Cahors sait avec quel accent de vigueur peu commune il en parlait ! C'est pour la préserver et l'enflammer qu'il prit la peine de commenter en une lettre que nous avons reproduite (1), le manifeste des prêtres modernistes contre le serment imposé par Pie X à tous les prêtres du monde. Ces pages de ferme doctrine demeureront comme le testament théologique de Mgr Laurans.

« Dès les premières années de son épiscopat, écrit la *Revue Religieuse* de Cahors, deux choses lui ont fait une place à part dans l'Eglise de France : la question des écoles et celle du modernisme. Dans la question des écoles, il fut un véritable initiateur. Le premier, il vit les dangers de l'école athée, les dénonça vivement, indiqua la conduite à tenir et se lança dans la lutte. Par ses paroles, ses écrits, ses actes, il ne cessa de lutter et mérita même des pour-

(1) *Foi Catholique, Le modernisme parjure*, décembre 1910 et janvier 1911.

suites et une double condamnation. C'est dans ces luttes qu'il conquit ce titre de *vaillant* évêque, qui devait lui rester. Maintenant ses directions sont universellement approuvées et partout on s'y conforme.

« Même perspicacité dans la question du modernisme. Avant même que Rome eut parlé, il avait signalé et condamné l'erreur. Il savait la deviner sous ses masques les plus innocents et les plus fallacieux. »

Rien de plus simple et de plus touchant que ces lignes de son testament spirituel, écrites dès le 8 février 1909 :

« Je défends qu'il soit fait à mes funérailles usage de fleurs et de couronnes, — pas de discours, — je désire qu'on prie pour moi, et ma plus grande confiance est que les prêtres du diocèse de Cahors, que j'aime tant et auquel j'aurais voulu faire quelque bien, prieront pour moi. Je voudrais que tous mes prêtres comprennent, comme je le comprends, le grand danger où se trouve le diocèse au point de vue religieux et la nécessité qui s'impose à tous de travailler pour assurer aux enfants l'éducation chrétienne. »

L'un de ses compatriotes et de ses collègues dans l'épiscopat, l'un de ceux qui, avec le vénéré Père Pie de Langogne, l'ont le mieux connu, Mgr Albert Nègre, évêque de Tulle, nous écrivait il y a peu de jours, au lendemain de cette mort :

« Tulle, le 17 juillet 1911.

« Monsieur le Chanoine,

« Mgr Laurans était pour moi un ami et un conseiller. Aussi sa mort m'est une profonde affliction. Elle est une perte pour l'Église. Il savait prendre des initiatives courageuses pour la défense de la foi et en particulier dans la question qui nous est chère entre toutes, la question scolaire. Je vous remercie d'avoir bien voulu joindre vos prières aux nôtres en faveur de cette âme qui a fait beaucoup de bien en peu de temps. »

---

## La Propagande moderniste dans le Clergé.

Voici, à titre de renseignement et aussi à titre d'exemple, l'appel qui se lit sur la couverture de la *Revue moderniste internationale*, publiée à Genève, recueil d'ailleurs dénué de tout intérêt, parfaitement insignifiant au point de vue scientifique, et qui se discrédite assez par lui-même pour qu'il soit inutile d'en parler.

Mais leur zèle pour la maison du diable est à noter :

« Abonnez-vous à la *Revue moderniste* et faites abonner vos amis !

« Notre œuvre veut et doit se soutenir par la seule diffusion du journal et ne réclame de fonds de personne. C'est cet appui de tous ceux qui nous lisent

qui permettra la propagation de nos idées. Le meilleur moyen de les rendre efficaces serait de répandre largement la *Revue* parmi le clergé. Malheureusement, la plupart des prêtres sont trop nécessiteux pour pouvoir s'y abonner et nos propres ressources ne nous ont point permis, jusqu'à ce jour, de la servir avec une réduction. C'est vers ce but que nous tendons de tous nos efforts ! Que tous ceux, toutes celles qui veuillent travailler à éclairer, à grouper ces prêtres, à les obliger de devenir des instruments de progrès, coopèrent à notre tâche, soit en nous adressant un abonnement pour quelque prêtre de leur connaissance, soit en nous donnant le moyen d'en procurer un ou plusieurs à des ecclésiastiques, — quelques-uns nous en ayant déjà fait la demande pressante.

« Que tous le sachent : la grande réforme se fera par les prêtres !

« *Aux prêtres et à tous ceux qui nous en font la demande, nous envoyons la* Revue, *sous une double bande, et sans aucune indication compromettante.* »

Ce que font ces gens-là pour semer l'erreur et pervertir l'intelligence des prêtres, nous ne le ferions pas pour défendre la foi et pour sauver des âmes ?

Je retourne cet appel et je l'adresse à tous mes lecteurs et à tous ceux qu'ils peuvent atteindre.

Abonnez-vous, et *abonnez des prêtres* à la *Foi Catholique*.

**Intention recommandée : la cause de béatification du Vénérable Jean-Marie Robert de la Mennais.**

Nous proposons comme intention à nos associés la cause de béatification, récemment introduite, du Vénérable Jean-Marie Robert de la Mennais, fondateur des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel, et des Filles de la Providence, de Saint-Brieuc.

Figure originale et attachante, âme vraiment sacerdotale et chez qui, par conséquent, la foi fut le principal moteur de la vie tout entière, missionnaire et éducateur, patron tout désigné pour les luttes que le prêtre doit soutenir en faveur de l'âme des enfants sur le terrain scolaire, le doux et pieux Jean-Marie fut, dans l'histoire (et puisse-t-il avoir été devant la justice de Dieu !), la rançon de son grand frère égaré.

Voici un passage important de la lettre pastorale par laquelle Mgr l'évêque de Vannes publie le décret d'introduction de la cause :

« Quel que soit le délai imposé à notre attente, il nous appartient de le diminuer par nos prières ; il nous appartient surtout de demander à Dieu pour son Église la lumière qui lui est nécessaire dans une affaire de si haute importance.

« C'est donc par la prière que nous répondrons tout d'abord au décret du Souverain Pontife.

« Nous y joindrons l'action de grâces. Car, quoi qu'il en soit de l'avenir, nous avons le droit de nous réjouir de l'acte du Saint-Siège, et nous avons le devoir d'en remercier Dieu comme d'une insigne faveur.

« C'est une grande espérance qui se lève pour la Bretagne, déjà si fière de ses héros et de ses saints : il lui est permis d'espérer que le nom de Jean-Marie Robert de la Mennais viendra continuer pour le XIXe siècle, la liste séculaire des immortels personnages qui en ont fait la terre des saints.

« C'est une grande espérance pour les fils de la Mennais, repoussés par la persécution sur la terre d'exil et mis dans l'impossibilité de continuer sur le sol de la patrie les œuvres de dévouement que leur avait légué leur vénérable fondateur. Ce leur sera une consolation de penser que, s'ils sont victimes de l'injustice des hommes, il leur reste la justice divine de l'Église, laquelle suffit à tout restaurer et à tout réhabiliter. Il leur est permis d'espérer que, le jour où l'Église consacrera de son jugement la sainteté de celui qui les donna à la France, la France elle-même sentira le besoin de réparer son ingratitude envers ses meilleurs bienfaiteurs.

« C'est une grande espérance pour nous tous, Nos Très Chers Frères. Il nous est doux de penser qu'un nouveau protecteur se lèvera bientôt pour défendre l'enfance persécutée et abandonnée. Il n'est pas

téméraire de se dire que Dieu a peut-être réservé son vénérable serviteur pour relever les ruines de nos écoles chrétiennes, de même qu'il l'avait choisi pour restaurer ces mêmes écoles au lendemain de la Révolution.

« Ces espérances sont fondées, elles nous font dès maintenant un devoir de remercier Dieu.

« L'Église ne nous permet pas, toutefois, de demander la réalisation de nos espérances par des hommages rendus publiquement au Vénérable. Elle nous défend même tout acte de culte extérieur qui semblerait anticiper sur le jugement qu'elle se réserve de porter à l'heure marquée par Dieu. Mais il nous est permis de témoigner de notre confiance par des prières privées : la nécessité où sont les bienheureux et les saints de faire des miracles avant que l'Église ne proclame leur béatitude, nous engage même à les prier pour que, du haut du ciel, ils manifestent la puissance qui permettra un jour à l'Église de les placer sur les autels.

« C'est ce que vous ferez, Nos Très Chers Frères, dans votre particulier ; c'est ce que vous ferez faire à vos enfants et à toutes les personnes qui dépendent de vous.

« De plus, vous ferez connaître le Vénérable la Mennais ; vous lirez et ferez lire sa vie, vous distribuerez au besoin son image. Vous créerez autour de son nom un courant de pieuse vénération qui, pour rester dans le secret des cœurs, n'en obtiendra pas moins son efficace protection. »

## Lettre inédite du Vénérable Jean-Marie de la Mennais.

Nous sommes heureux de pouvoir offrir ici à nos lecteurs le texte d'une lettre inédite du nouveau Vénérable. Elle est écrite de Ploërmel, le 15 juillet 1842, à M. l'abbé Mermet, professeur au collège d'Oullins. Ce collège, fondé en 1832 par Mgr Dauphin, n'était pas encore aux mains du P. Lacordaire et de son Ordre (1). Lorsque eut lieu plus tard ce transfert (1852), l'abbé Mermet entra dans l'Ordre et mourut dominicain.

L'original de cette lettre, que j'ai sous les yeux, fut donné par M. l'abbé Mermet lui-même à un de ses amis, qui avait été l'un des premiers élèves de Mgr Dauphin à Oullins, et dont la fille conserve précieusement cette lettre comme une relique.

J'ai respecté scrupuleusement l'orthographe.

La lettre est intéressante au point de vue de l'histoire du Vénérable, et en particulier des missions et du collège de Dinan.

L'âme d'éducateur de Jean-Marie et son amour pour les jeunes gens s'y révèlent par des paroles touchantes.

« Ploërmel, le 15 juillet 1842.

« Mon très cher ami,

« Il y a longtemps que tu ne m'avois donné de

(1) Lire la *Vie de Monseigneur Dauphin*, par M. Beluze.

tes nouvelles, et j'en étois contristé, car, je prends toujours un vif intérês a ce qui te regarde, sois en bien persuadé : je vois avec plaisir que tu es heureux dans ta position, et que tu y rends des services à la réligion, puisque tu contribue à élever dans de bons principes, au moins une partie des jeunes gens que tu es chargé d'instruire : ce doit être pour toi une consolation de tous les momens et, pour un prêtre, il n'y en a pas de plus douce.

« J'ai arrangé avec l'évêque de Saint-Brieuc l'affaire de Doucet, comme M. Chevalier a dû le marquer de ma part à celui-ci : je n'ai pu le lui marquer moi-même, parce que je ne savois où lui adresser ma lettre : maintenant, Doucet doit connoître le résultat de mes démarches : je pense donc qu'il ne tardera pas à revenir en Bretagne, et je l'attends dans le mois prochain : je l'embrasserai avec une grande joie, car, je l'aime de tout mon cœur, *et in visceribus Christi.*

« A Dinan, il y a plus de divisions que jamais : d'abord, à propos d'une espèce de mission qui a eu lieu dans la paroisse Saint-Malo, M. Chenu et M. Brajeul se sont fait une guerre déplorable, dont les tristes suites dureront longtemps ; d'un autre côté, le collège, depuis que je m'en suis séparé, va de mal en pire, et il est presque vuide : on a eu le projet de le réunir au petit séminaire ; l'évêque ne s'y refuse pas, mais, il veut se réserver la nomination des supérieurs, et celle des professeurs des hautes classes, condition à laquelle l'université re-

fuse de souscrire. Pour les élections, pas plus d'accord ; M. Riourt n'a point été *élu*, parce que les braves gens qui étoient *appellés* ont, en grand nombre, fermé l'oreille, et n'ont pas pris la peine de venir lui donner leurs voix, et voilà comme va le monde, ou comme il s'en va !

« J'ai fait ta commission au Fr. Julien mardi dernier : je n'ai pu le faire plustôt, parce que j'étois au fond du Finistère lorsque ta lettre est arrivée à Ploërmel : je désire que la mienne n'ait pas été trop tardive.

« Tous nos Messieurs me chargent de te dire les choses les plus affectueuses, et les plus aimables : ils se portent à merveille ; M. Ruauts seulement se plaint quelquefois de ses maux de tête, mais son cœur est toujours droit et bon, comme tu le connois depuis longtemps.

« Ne m'oublie pas auprès de Le Voyer : je serois heureux d'apprendre qu'il avance dans les ordres.

« Adieu, mon cher ami, je t'embrasse cordialement et je suis

« Ton tout dévoué serviteur,

« L'abbé J.-M. DE LA MENNAIS. »

(*Suscription*)

A Monsieur,

Monsieur l'abbé Mermet, professeur

du Collège d'Oulins, à *Oulins*,

par Lyon.

(Rhône)

# RÉPONSES A L'ENQUÊTE

## SUR LES PREUVES DE L'EXISTENCE DE DIEU ET SUR LES DIFFICULTÉS ET OBJECTIONS CONTRE CES PREUVES

---

### A propos de l'évolutionnisme limité ou créationniste.

M. l'abbé Noffray, curé-doyen de Mennetou-sur-Cher, Membre correspondant de la Société Nationale d'Agriculture de France, connu par ses travaux sur la botanique sacrée, nous adresse la note qu'on va lire au sujet de notre enquête. Cette note se limite à un point très précis : l'avantage qu'il y a, pour le théisme, à maintenir la thèse traditionnelle du créationnisme intégral, et à répudier, dans la production des êtres créés, toute donnée d'évolution d'espèce à espèce.

Les conclusions de notre correspondant sont très absolues et diffèrent totalement, par exemple, de celles de M. R. de Sinéty dans les *Etudes religieuses* (1). D'après ce dernier auteur, voici « l'élément de vérité démontrée dans le transformisme :

(1) 5 juin 1911. *Bulletin de philosophie biologique. Les preuves et les limites du transformisme.*

on peut considérer non comme une simple hypothèse, mais comme un fait certain, que les espèces systématiques actuelles, dans leur ensemble, n'ont pas été créées immédiatement par Dieu telles que nous les voyons, mais se sont formées lentement au cours des siècles par voie d'évolution ».

Cette « affirmation très réservée », ainsi que s'exprime M. de Sinéty, est-elle vraiment, au regard de la science, un « fait certain », une « vérité démontrée »? A n'envisager la question que du dehors, n'est-il pas permis tout au moins de constater que les spécialistes, catholiques ou non, sont loin de s'entendre, et que, parmi ses confrères en biologie, beaucoup sont moins affirmatifs que M. de Sinéty? Celui-ci proclame d'ailleurs, comme nous l'avons fait si souvent, qu'il y a des limites infranchissables à l'évolution, et il indique comme telles le passage du non-vivant au vivant et celui du non-pensant au pensant. « Ces différences constituent comme autant de barrières infranchissables à l'évolution, car le principe de causalité exige que le plus ne sorte pas du moins. »

On remarquera dans la note de M. Noffray le lien qu'il indique (idée qu'il faudrait développer) entre le relativisme kantien et l'évolutionnisme même limité. Cette vue a du vrai. Le danger de la conception évolutionniste, c'est qu'elle tend à oblitérer en nous le sens de l'absolu, à éliminer l'absolu de

notre manière d'envisager toutes choses. L'évolution est une glissière sur laquelle il est bien malaisé de marquer des crans d'arrêts. De là vient l'alliance, entrevue ici par M. Noffray, et que l'histoire de la philosophie démontre abondamment, entre le relativisme kantien et l'évolutionnisme de toutes nuances.

Encore faut-il redire que, au point de vue de la philosophie, les dogmes rationnels de l'existence de Dieu et de la création sont, en principe, pleinement sauvegardés par l'affirmation des trois « paliers » infranchissables à l'évolution : le passage du non-être à l'être, du non-vivant au vivant, du non-pensant au pensant.

B. G.

---

Mennetou-sur-Cher, le 18 juillet 1911.

Monsieur le Chanoine,

Je suis toujours les communications qui vous sont faites au sujet des preuves de l'existence de Dieu. Ma conviction est que le système de Kant et de ses partisans n'aurait eu aucune chance de s'établir si, dans le camp catholique, on n'eût pas accepté l'Evolutionnisme modéré dit Evolutionnisme créationniste. Les découvertes et les progrès des sciences naturelles, de la Paléontologie en particulier, ont trop déconcerté

nos savants catholiques; en plaçant Dieu comme auteur de la molécule ou des matières premières des êtres, ils ont cru sauvegarder la notion de l'Etre suprême. Ils ont supposé des vertus innées et cachées dans des types mal définis d'êtres primitifs, vertus sans doute déposées par Dieu dans chacun de ces types, et dont l'énergie évolutive aurait produit les genres, les espèces d'animaux, de plantes, de microbes, etc.

Ce système fait de Dieu un architecte qui s'est contenté d'assembler les matériaux principaux du vaste édifice de l'univers et qui a laissé aux causes secondes le soin de parfaire son œuvre.

Les athées ont été plus loin, ils ont supprimé l'architecte et déifié les causes secondes.

Or la Paléontologie, la Géologie, la Zoologie, la Botanique, la Microbiologie, n'ont apporté aucune preuve valable de l'évolution successive, à jet continu, dans la formation des espèces humaine, animale, végétale.

La Paléontologie est et restera un livre auquel il manque trop de pages pour établir l'origine de la moindre évolution. Quoi qu'en disent les savants les plus autorisés, ils n'ont pas le droit d'établir la reconstitution d'un sujet entier, d'un animal préhistorique sur la découverte d'une pièce quelconque; et la meilleure preuve, c'est qu'une découverte postérieure est venue plus d'une fois démentir leurs affirmations. A plus forte raison, n'ont-ils pas le

droit de supposer des types intermédiaires pour légitimer leurs théories évolutionnistes. Et d'ailleurs, quand ces types existeraient, il leur est impossible de juger par les lois de la fécondité entre espèces, et de la stérilité entre espèces différentes, et de savoir s'ils sont en présence d'espèces disparues qui seraient hybrides féconds, hybrides inféconds ou espèces indistinctes. Si la science actuelle n'a pu découvrir un hybride fécond, seul point d'appui sérieux de la théorie évolutionniste, pourquoi l'admettre pour des espèces disparues ?

La Géologie préhistorique a eu trop de mécomptes, soit dans ses opinions sur la formation des terrains, ou sur les objets trouvés dans les entrailles de la terre, pour que la théorie évolutionniste puisse y rencontrer un appui sérieux.

La zoologie et la botanique, avec leurs lois de la fécondité entre espèces du même genre, de l'infécondité entre sujets d'espèces différentes de ce même genre, ne donnent aucune prise à cette thèse fantaisiste.

Les phases différentes, par lesquelles passent les insectes et certains microbes végétaux, ne constituent qu'une évolution limitée, parfaitement définie ; elles sont si nécessaires à la reproduction de l'individu, que si une des phases est interrompue par une cause ou une autre, l'individu disparaît. Aussi n'est-ce pas sur cette évolution limitée que se basent les partisans du système.

Les races d'animaux, les variétés des espèces sont dues à la sélection, au génie de l'homme, à l'ambiance des milieux, aux croisements raisonnés; l'état sauvage des animaux, l'état spontané des plantes offrent des variétés également. Mais ce ne sont pas là des faits d'évolution : ce sont des faits de perfectionnement obtenus par les soins continus de l'homme, et que ces soins n'arrivent pas toujours à maintenir dans le même état de perfectibilité. Les retours désespérants au type primitif ne sont pas rares. Ce que les évolutionnistes appellent la loi de *progressivité* est souvent contrariée par la loi de *régressivité*.

De plus, les zoologistes et surtout les botanistes et les entomologistes ne s'accordent pas toujours pour la différenciation des espèces; tel botaniste énumère une centaine d'espèces de roses sauvages, de ronces, et tel autre n'en admet même pas la moitié; tel entomologiste distingue un nombre considérable de coccinelles, tel autre restreint les espèces de l'insecte à une dizaine.

Ce qui distingue les espèces est surtout la fécondité entre espèces et l'infécondité entre espèces différentes du même genre. Ce principe, admis universellement, est la condamnation formelle de tout évolutionnisme.

Pour infirmer ce principe, les évolutionnistes de toute nuance devraient : 1° nous prouver depuis quelle époque les espèces animales et végétales ont

acquis une telle fixité dans leurs différenciations, que cette fixité n'est jamais violée impunément dans les phénomènes de leur reproduction ; 2° apporter des preuves certaines, indéniables, de types différents féconds dans leur accouplement ou dans leur pollinisation ; 3° rendre raison de la délimitation restreinte de cette infécondité elle-même ; il y a génération inféconde pour l'avenir entre espèces rapprochées, entre espèces mal délimitées d'un même genre ; aucune génération, si l'accouplement a lieu entre animaux de genres différents, à plus forte raison entre animaux appartenant à des familles différentes ; aucune reproduction d'un végétal dans la fécondation des fleurs dans les mêmes conditions.

Le système évolutionniste ne tient pas debout si on le passe au crible des lois admises par la science ; il oblige à des négations arbitraires et condamne à des contradictions évidentes.

Le créationnisme soutenu d'après les données de la Bible est donc le seul vrai ; la science ne l'a jamais contredit par des preuves sérieuses, elle l'a confirmé dans plus d'une de ses découvertes. Il fait de Dieu l'Architecte incomparable, dont la Toute-Puissance, la sagesse infinie ont fait jaillir du néant les êtres les plus parfaits de la terre comme les plus rudimentaires. — Il a créé la cellule vivante du Bacille, de la Bactérie, comme la gigantesque baleine et le chêne altier des forêts ; il a marqué les degrés de perfection de chaque être par ses carac-

tères d'individuation, il a suivi une échelle de perfection dans leurs genres, leurs familles, leurs ordres principaux; il a assigné à chacun d'eux les lois inviolables de leur reproduction et nettement imprimé son sceau divin sur son œuvre générale, et sur les plus minimes parties de cette œuvre créatrice.

Le Verbe de Dieu, par qui tout a été fait, devenu dans le temps l'Homme-Dieu, Jésus-Christ, en nous affirmant que son Père Céleste ne laissera point périr, sans sa permission, les passereaux des champs, ni tomber un cheveu de notre tête, nous a laissé à entendre que sa Toute-Puissance a créé les êtres les plus petits, aussi bien qu'elle les conserve.

En dépit des affirmations audacieuses de la science évolutionniste et malgré les dénégations mensongères des athées, il en sera éternellement ainsi que l'écrit l'auteur de la Genèse :

I, v. 11 : « Dieu dit : Que la terre produise de l'herbe verte qui porte de la graine, des arbres fruitiers qui portent des fruits, *chacun selon son espèce*, et qui renferment en eux-mêmes la semence pour se reproduire sur la terre. »

I, v. 24 et 21 : « Dieu dit aussi : Que la terre produise des animaux vivants, *chacun selon son espèce*, les animaux domestiques, les reptiles, les bêtes sauvages, *chacun selon son espèce*. Et cela se fit ainsi.

« Dieu créa les grands poissons et tous les ani-

maux qui ont vie et mouvement dans les eaux, tous les oiseaux, *chacun selon son espèce*; et il vit que cela était bon. »

Avant de soutenir les rêveries, les contradictions, les antinomies du système kantien, il faut pouvoir nier les contingences particulières des êtres créés. « L'univers m'embarrasse, disait Voltaire, et je ne puis songer que cette horloge marche et n'ait point d'horloger. »

Telles sont, Monsieur le Chanoine, les réflexions que l'étude de la nature m'a suggérées, je vous les soumets bien humblement, comme la profession de ma foi en un Dieu Créateur.

Agréez, Monsieur le Chanoine, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Abbé E. Noffray, Curé-doyen.

---

**Le criticisme kantien, logiquement, détruit toute science. — Démonstration « ad hominem », contre Kant, de l'existence de Dieu.**

Le tout jeune auteur des réflexions qui suivent déclare modestement que la substance en est empruntée aux enseignements de son ancien professeur de philosophie. Il montre, tout au moins, qu'il a su

s'assimiler ces enseignements d'une façon très personnelle; et, de plus, que Dieu lui a fait la grâce d'avoir un excellent professeur de philosophie ; ce qui, à l'heure actuelle, même dans les établissements d'instruction catholique, n'est point une chance banale.

B. G.

Monsieur le Chanoine,

Bien que fort jeune encore et depuis peu abonné à la revue que vous dirigez, j'ai suivi, avec le plus vif intérêt, l'enquête que vous y avez ouverte sur les preuves de l'existence de Dieu. Permettez-moi de vous faire part à ce sujet de quelques réflexions dont toute la substance est d'ailleurs empruntée aux enseignements de mon ancien professeur de philosophie.

Kant avait nié que l'homme pût s'élever à la connaissance de l'Absolu, il s'était efforcé d'infirmer les preuves traditionnelles de l'existence de Dieu. Sans discuter ses arguments, ce que d'ailleurs on a fait dernièrement dans votre revue, je me contenterai de remarquer que Kant, dont le but avoué était de « fonder la science sur la ruine de la métaphysique » ne pouvait réussir dans sa double entreprise: attaquer celle-ci, c'était ébranler fortement celle-là.

*
* *

La science, dit Kant, suppose des jugements

nécessaires qui nous permettent de prévoir avec certitude ; or, — et Leibniz l'avait déjà remarqué contre Locke, — la connaissance de vérités nécessaires ne peut être fondée, légitimement du moins, sur des expériences contingentes ; ces jugements sont donc *a priori* : notre esprit les tire de lui-même.

Mais notre esprit ne peut tirer de lui-même que ce qui y est : ces jugements *a priori* sont donc essentiellement subjectifs ; ils ne font connaître à l'esprit que l'esprit lui-même, c'est-à-dire les conditions sans lesquelles il ne peut percevoir les choses, sans lesquelles les choses ne peuvent lui apparaître ; et, s'il est assuré que jamais les choses ne lui apparaîtront autrement, c'est qu'alors elles ne lui apparaîtraient plus du tout. Ainsi raisonne Kant.

*
* *

Mais ne pourrait-on pas montrer que la moindre vérité nécessaire, ne concernât-elle que des apparences, implique une certaine connaissance de l'Absolu ? Nous ne croyons pas la chose impossible.

Soit ce jugement scientifique nécessaire : « Tout triangle a la somme de ses angles égale à deux droits », ou, pour parler le langage subjectiviste de Kant : « Je ne percevrai jamais un triangle qu'il ne me paraisse avoir pour somme de ses angles deux droits. »

Cette affirmation ne peut pas reposer uniquement sur la connaissance que j'ai de *mon* esprit : car enfin mon esprit a changé depuis mon enfance ; des idées

nouvelles y sont nées, d'autres s'y sont transformées, d'autres ont disparu devant des vérités claires. Dès lors, qui me dit que les vérités qui m'apparaissent comme les lois nécessaires de ma pensée ne perdront pas peu à peu pour moi ce caractère ? Et comment de ce qu'est actuellement, de ce qu'a été mon esprit, conclure à ce qu'il sera toujours, à ce qu'il ne peut pas ne pas être, ce qui est la formule de la nécessité ?

Sera-ce en m'appuyant sur la connaissance que j'ai de l'esprit humain ? Mais l'esprit humain s'est modifié lui aussi, dans une certaine mesure, au cours des âges, et l'humanité n'est-elle pas comme « un même homme qui subsiste toujours et apprend continuellement » ? Qui me dit alors que l'esprit humain ne changera pas au point de percevoir autrement la somme des angles d'un triangle ?

Et si *j'affirme qu'il ne pourrait pas changer à ce point* sans cesser de percevoir et de penser, sans *cesser d'être un esprit*, c'est donc que *je connais non seulement la nature* de la perception et de la pensée humaine, *de l'esprit humain*, *mais encore la nature* de toute perception, de toute pensée, de tout esprit possible, puisque je sais ce sans quoi l'esprit humain cesserait d'être un esprit, et par suite ce qui convient nécessairement à tout esprit possible.

Et alors les lois que je connais comme lois de ma raison ne sont donc pas seulement les lois de ma raison, ni même seulement les lois de la raison

humaine, mais bien les lois de la *Raison* tout court, de la Raison type, de la Raison absolue... et nous voilà bien loin du relativisme kantien.

Nous apercevons donc, pour ainsi dire, à la racine de notre être, un certain Absolu qui nous dépasse infiniment nous-même, sans être pour cela proprement extérieur à nous-même, « plus présent à l'homme que l'homme n'est présent à lui-même », selon l'expression que Pie X, dans son encyclique sur les modernistes, emprunte presque textuellement à Bossuet (1) et à Fénelon (2) et qu'il déclare « irréprochable ».

Cet Absolu, présent à tous les esprits, à tous les êtres qu'il soutient par le dedans, cet Absolu éternel et immuable, n'est-il pas Dieu?

*
* *

Si j'ai pris la liberté de vous écrire une si longue

(1) « Vous êtes près et Vous êtes loin, Vous êtes en moi plus que moi-même » ; et plus loin : « Vous êtes en moi comme la lumière et la vérité qui m'éclairent. » (Bossuet, *Médit. sur l'Evangile, dernière semaine du Sauveur, 49e journée.*)

Lire aussi : *Connaissance de Dieu et de soi-même.* IV, 5 et 6.

(2) Elles (mes idées) ont le caractère de la Divinité, car elles sont éternelles et immuables comme Dieu. Elles subsistent très réellement ;... rien n'existe plus que ce qui est immuable et universel. Il faut donc trouver dans la nature quelque chose d'existant et de réel, qui soit mes idées ; qui soit au-dedans de moi et qui ne soit point moi, avec qui je crois être seul... qui me soit plus présent et plus intime que mon propre fond...

« Ce ... ne peut être que Dieu. » (Fénelon. *Traité de l'existence de Dieu*, II, 4.)

lettre, c'est qu'il m'a semblé, Monsieur le Chanoine, que cette *preuve analytique* de l'existence de Dieu, on peut l'imposer à Kant lui-même, si toutefois Kant veut bien persister dans son dessein de fonder la science sur des bases solides.

Je croyais en Dieu avant de connaître cette preuve. Elle a affermi ma croyance. Et je ne vois pas d'ailleurs quelles difficultés, quelles objections on pourrait soulever contre ce raisonnement au nom de la raison ou au nom de la science, dont il reconnaît la valeur, disons mieux, auxquelles il donne de la valeur en les faisant reposer sur l'immutabilité d'un Dieu.

Et maintenant il ne me reste plus, Monsieur le Chanoine, qu'à vous prier, si vous publiez, entière ou en partie, cette lettre, de laisser son auteur couvert du plus strict incognito.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

X.

# LA QUESTION DE LA FOI A TRAVERS LES LIVRES

## LE POSITIVISME ET LE SUFFRAGE UNIVERSEL JUGÉS PAR LOUIS VEUILLOT

L'incomparable écrivain que fut Louis Veuillot se retrouve jusqu'à la fin de sa vie. Et ses *Mélanges* constituent, mieux encore que ses autres écrits, son chef-d'œuvre véritable, puisqu'ils contiennent tout le meilleur de son œuvre de journaliste.

Le tome quatrième des *Derniers Mélanges* embrasse la période qui va du 22 avril 1877 au 26 décembre 1879 (1).

J'en veux citer deux longs extraits, aussi beaux, aussi « actuels » l'un que l'autre.

Le premier est cette page sur le positivisme de Taine historien, qui, à cette date (30 novembre 1878), n'avait pas encore donné toute sa mesure de réaction antirévolutionnaire. Cette vue philosophique sur la raison positiviste qui « fuit Dieu », est admirable de puissance intuitive chez Louis Veuillot, qui était loin d'être un philosophe de profession. Elle devrait être méditée par certains catholiques, que tenterait le néo-positivisme d'aujourd'hui.

(1) Paris, Lethielleux, in-8°, 474 pages.

« Jadis, M. Taine résumant toute la philosophie moderne, a écrit cette phrase qui exprime sa pensée dominante : « Le vice et la vertu sont des *produits* comme le sucre et le vitriol. » Voilà la science, l'histoire et la philosophie de l'histoire ! En vertu de cet axiome approuvé, l'histoire est un tableau des malheurs du faible et de l'innocent habituellement victimes de leurs produits inférieurs à ceux du vice. Du reste, ce n'est qu'une manière de parler. En réalité, il n'y a ni vertu ni vice, il n'y a que des produits, c'est-à-dire des innocences diverses qui se combattent sans liberté d'être ou de n'être pas. Un produit n'est pas *conscient*, ne s'est point fait, ne peut se défaire. S'il est spontané, souffrez-en patiemment les effets; s'il a une origine intelligente qui l'ait voulu et préparé, cherchez-la, combattez-la, punissez-la. Puisque vous avez le pouvoir de trouver a cause, vous pouvez au moins neutraliser l'effet.

« La philosophie humaine elle-même vous assure que tout poison est un remède. Mais il faut s'aider de Dieu. Hélas ! c'est ce que vous ne voulez pas. Parlant de Dieu, la philosophie se fait divine. Tout devient explicable, tout va être expliqué. Dieu souverainement bon, souverainement puissant, souverainement sage et juste, Dieu infini et maître de l'éternité, a fait l'homme pour sonder suffisamment la convenance des mystères dont il est entouré. Mais la raison de l'homme, si curieuse pourtant, ne veut pas se mettre à l'école de Dieu. Elle craint de connaître parce qu'elle craint d'obéir. Elle interroge Dieu; il parle, elle fuit. Néanmoins, il faut entendre Dieu, il faut croire ou mourir. La raison humaine ne peut se tirer à moins des problèmes qui la persécutent sans relâche. Elle plonge dans d'énormes contradictions, s'empêtre dans l'inextricable, ne voit ni de loin ni de près. L'abîme est béant depuis que l'Eden est fermé; nous y tomberons, et ce n'est pas encore la solution. Ou rien de rien, pour

rien, ou le Dieu catholique personnel, créateur, révélateur, rédempteur et vengeur. »

Voici maintenant, presque dans son entier, une merveilleuse étude sur le suffrage universel.

Je ne connais rien de plus éloquemment lucide que ce résumé de l'histoire de la Révolution en France, rien de plus décisif contre l'ineptie mortelle de la tyrannie majoritaire. Parvenu aujourd'hui à son dernier degré de pourriture, le suffrage numérique achève en ce moment de nous tuer. Et la « représentation des minorités », « proportionnelle » ou non, n'apporterait pas au mal la moindre atténuation. Elle n'en serait au contraire que la consécration, par l'abdication du droit. Le suffrage purement numérique, sans contrepoids. est la systématisation de l'athéisme social et légal, et par conséquent la mort des peuples qui le subissent. Ce qu'on va lire est comme le testament de Louis Veuillot.

**« Le Suffrage Universel. »**

*7 décembre 1878.*

« Créer assez de mécontents pour s'en faire de belles rentes, c'est la profession révolutionnaire. Elle réussit très bien aux maîtres. Ils sont de plus en plus nombreux, de mieux en mieux payés. Les professeurs abondent, les ouvriers encombrent. Dans aucune industrie la journée de travail n'est autant rétribuée et ne demande moins de fatigue. Mais, hélas ! toute cette prospérité constitue un danger croissant. La matière première s'avilit sans mesure, le mécontentement dont on se flattait de vivre toujours est maintenant pour rien. Pourtant il faut continuer à le fabriquer et persuader aux bonnes gens de le payer cher.

Vente forcée ! Que fera-t-on de cette marchandise ? Il y en a trop, beaucoup trop... »

« Le mécontentement fut l'origine et le prétexte e la Révolution. Sans en examiner les causes, on ne peut nier qu'elle s'en servit et ne cessa de l'accroître. Cette Révolution cria d'abord qu'elle voulait être la *Réforme !* Elle s'aida du suffrage universel pour tout détruire, et par là multipliant les coupables, elle anéantit la responsabilité. Elle suscita les journaux et les clubs, et chargea l'incendie de couvrir la multitude de ses crimes. Elle arracha l'autel, tua le Roi, déracina la France. Qui avait fait ce mal incalculable ? Le suffrage universel, c'est-à-dire personne ! Il n'y a pas de coupable. La postérité seule en répondra et la punition sera universelle comme le forfait.

« Ainsi, la Révolution, véritable hérésie, qui remonte à toutes les autres, fut le péché originel des générations formées dans cette orgie de crimes protégés par la promesse de l'impunité ; le suffrage universel devint la tache de la nouvelle race de Caïn. Elle la portera comme malgré elle, et s'emploiera à la propager jusqu'à ce qu'elle l'ait abolie.

« Depuis le 21 janvier 1793, la France, devenue la nation du suffrage universel, sent le besoin de se faire un roi, tantôt qui la ramène à Dieu, tantôt qui la débarrasse totalement de lui. Que veut-elle en réalité, que voudra-t-elle définitivement ? Elle ne le sait pas. La prière et l'astuce n'ont pas cessé d'agir chacune de leur côté. La prière est puissante, puisque l'espérance n'est pas vaincue ; mais l'astuce a pu l'être davantage, puisqu'elle n'a pas cessé de vouloir le mal et de le faire visiblement.

« La Révolution, menacée par elle-même, désirant surtout placer ses rapines à l'abri, se mit en quête d'un maître, elle choisit parmi les siens un homme en qui elle

reconnut deux mérites, celui de la soumettre et celui de ne pas se soumettre à Dieu. Elle le proposa au suffrage universel : il le prit sans difficulté, dans un de ces moments où la peur le bride tout à fait. L'homme dressa le trône, y monta et se sentit mal : — Que vous manque-t-il ? — Que je fusse mon petit-fils. On ne répondit pas que le suffrage universel était son père. Il le savait trop. Le mal était sans remède. L'homme fit ce qu'il put pour devenir son aïeul, mais point ce qu'il fallait. Il remporta cent victoires, il usa cent armées, il commença de démolir les trônes. Le premier qui tomba fut le sien. — Va-t'en, maître du monde ! Le suffrage universel le lâcha. On le mit en prison. L'étranger qu'il avait vaincu, se chargea de lui. — Ne vous gênez pas, mais laissez-nous en faire un autre, et vite ! On le refit de bois antique et légitime sans consulter le suffrage universel et sans douter de son consentement. L'étranger était là. Bonaparte l'avait introduit.

« On eut du nouveau roi ce que promettait sa race : la paix, l'honneur, un commencement de réparation, beaucoup de clémence. Mais la clémence humiliait ces briseurs de rois qui n'avaient pu faire assez celui-là. Bientôt ils craignirent qu'il ne réparât trop. M. Béranger ne l'aimait pas, M. Courier l'accusait d'aller à la messe, les clercs d'avoué de la dire. On le culbuta.

« Il en fallait encore un autre ; on le fit encore ; et comme le suffrage universel se trouvait en faveur parmi les sages, ils eurent soin que le nouvel élu ne comptât point sur Dieu ; le *Journal des Débats* lui donna un certificat de voltairien et veilla sur sa conduite ; lui-même prit soin que Dieu ne comptât pas sur lui. Avec cela, il dura dix-huit ans, non sans faire quelques avances au suffrage restreint qui voulait redevenir universel. Un moment favorable s'offrit : voilà le roi culbuté et le suffrage universel restauré du même coup. Il avait marché plus vite qu'il ne

croyait. Il refit incontinent une république, une assemblée, une constitution, des émeutes. Mais tant de victoires le déconcertent, il ne sait plus où il en est. Les meneurs songent à replâtrer un roi. Un Napoléon se trouve là. Le suffrage universel, lui-même très effaré, le fait inter-roi. L'assemblée veut s'ameuter, il la met à la porte. L'inter-roi désire être empereur. Va pour empereur ! Jamais le suffrage universel ne fut si crâne. On lui a donné pour consigne ces trois mots antirévolutionnaires : religion, famille, propriété. Le candidat n'a nulle gloire, peut-être nulle vertu. Simplement, il se dit neveu de son oncle. Neveu, c'est presque petit-fils : il est empereur. Qu'est-ce que le peuple révolutionnaire ? C'est cela. Napoléon fait des serments, il en reçoit, il règne, gagne des batailles, cueille des plébiscites très obéissants, compose, décompose, recompose des constitutions, est toujours obéi par les Chambres et par le peuple, glisse enfin dans une guerre, est lâché devant l'ennemi, tombe dans la prison, dans l'exil, dans la mort. C'est fini. Son règne, qui a duré plus que celui du premier Napoléon et que celui de Louis-Philippe, n'a pas été sans gloire ; il n'avait contre lui que le suffrage universel. Il perd une première bataille, il est perdu. Un malheur particulier plane sur les rois du suffrage universel !

« En faveur de cette institution, ou plutôt de cet engin, on dit mille choses. Nous ne contredisons à aucune. C'est la raison, c'est la logique, c'est la seule manière de mettre le peuple en puissance de la souveraineté, soit. Mais un mot de Bossuet répond à tout cela et à tout ce que l'on pourrait ajouter : « Loin que le peuple soit souverain en cet Etat, il n'y a plus même de peuple en cet Etat. » Et M. Taine, écrivant l'*Histoire de la Révolution* avec preuves à l'appui, dit cet autre mot que l'on peut citer après celui de Bossuet : « La Constitution fut le chef-d'œuvre

de la raison spéculative et le chef-d'œuvre de la déraison politique. » C'est ce que l'expérience, surtout celle des dernières années, fait vivre sous nos yeux et chacun de nous le voit tous les jours : le suffrage universel peut arracher les fondements de la terre, il ne peut pas créer la souveraineté. Il ne peut que détruire toute souveraineté et se détruire lui-même. Le suffrage universel ne sème, ni ne cultive, ni ne laboure, ni ne conserve. Il dissipe, il gâche, il dévore ; il fait des dettes envers Dieu et envers les hommes qu'il ne pourra jamais payer, et dont il charge la postérité de laquelle il ne se soucie pas ; pour tout dire, en un mot, c'est le gouvernement absolu des anonymes et des irresponsables.

« Depuis un siècle, nous marchons là. Le règne de Napoléon donna la dernière poussée. Nous tombâmes d'un bond dans l'abîme plein de simulacres rassurants. Nous pensions qu'il y avait encore des lois, une société, des habitudes, au moins des préjugés ; il n'y avait que des poussières peintes dans des cadres vermoulus. Tout chancela, quitta son costume, prit la fuite et se mit dans un autre rang. Il n'y avait plus d'état-major; l'inconnu régnait : c'était le suffrage universel. Que faire devant ce maître? La délibération ne fut pas longue. Les derniers d'hier crièrent : « Le suffrage universel, c'est moi. » Et ceux qui avaient été les premiers, se voyant les moins nombreux, se dirent aussitôt : « Flattons-les. » Tel a été cet ébranlement.

« Si la Révolution pouvait finir, il la finirait. Mais il faut que le suffrage universel en finisse avec la France ou que la France en finisse avec lui.

« Assurément, le procès est instruit. De part et d'autre, on sait ce que l'on veut. D'un côté se tient ce qui reste de la France ; elle veut un roi. Ce roi est désigné par l'histoire, par les besoins publics, par la foi catholique et fran-

çaise qui lui fait mépriser le trône si Dieu n'y règne pas. D'un autre côté, il y a un homme quelconque, qui est le suffrage universel, lequel représente toute la Révolution et doit la continuer.

« Dans ces deux hommes, tout se résume. Quoi que la France puisse faire, Dieu seul choisira.

« Il est le maître : il connaît la valeur des pénitences et des expiations. Avons-nous été humiliés, nous sommes-nous assez repentis, devons-nous revoir une France chrétienne?

«*Fiat voluntas tua!* »

On aura remarqué cette phrase, qui date ces pages admirables : « Ce roi est désigné par l'his-« toire, par les besoins publics, par la foi catho-« lique et française qui lui fait mépriser le trône si « Dieu n'y règne pas. » Allusion à la parole la plus belle peut-être, la plus clairvoyante et la plus « sociale » assurément, au sens moderne et philosophique du mot, qui soit jamais tombée d'une bouche royale, le jour où le Comte de Chambord refusa de remonter sur le trône de France au prix de ce qu'il regardait comme une capitulation de sa conscience religieuse : « Il faut que Dieu y rentre en maître, « pour que j'y puisse rentrer en roi. »

Dieu, fondement de tout l'édifice social : Dieu respecté, adoré, protégé par les pouvoirs publics : Dieu maintenu dans les consciences et dans les mœurs par les lois et par l'exemple venu d'en haut, sans atteinte à la liberté privée, pourvu qu'elle soit respectueuse de ce qui *doit* être respecté. C'est là, en

effet, l'unique condition du salut. C'est l'exclusion de toutes les erreurs dont nous mourons : c'est l'exclusion du socialisme et de l'anarchie, parce que c'est l'exclusion de l'erreur fondamentale de la Révolution, de l'erreur kantienne et positiviste : l'indépendance de la raison qui « fuit Dieu... ».

A l'heure où le Comte de Chambord prononçait ces paroles, on était encore bien loin, semblait-il, du laïcisme d'Etat, de l'athéisme obligatoire qui nous opprime. Mais le grand Prince qui allait bientôt disparaître, et avec qui allait s'ensevelir pour toujours la dernière blancheur sans mélange des lys de France, n'avait-il pas raison de voir dans le libéralisme qui le combattait et qui empêchait son retour, le synonyme, encore inconscient, de l'athéisme social?

« Il faut que Dieu y rentre en maître pour que j'y puisse rentrer en roi. » Jamais parole ne fut plus profonde ni plus douloureusement prophétique que celle-là.

Il y a trente-trois ans que Louis Veuillot écrivait les lignes qu'on vient de lire. Aujourd'hui, avec quelle saveur plus amère, avec quelle effroyable diminution d'espérance il nous faut redire et conclure comme lui : « Devons-nous revoir une France chrétienne?... *Fiat voluntas tua!* »

B. G.

**Le Naturalisme devant la science**, par Antonin Eymieu. In-12 de xi-365 pages. Paris, Perrin, 1911. — Prix : 3 fr. 50.

Tel est le titre du nouvel ouvrage de M. Eymieu, reproduction de conférences faites à Marseille. L'auteur nous dit qu'il n'a pas « gardé la forme oratoire », et qu'il s'est efforcé de rendre son livre « aussi peu éloquent que possible ». Mais si par éloquence on doit entendre la force qui tient l'esprit en éveil et qui produit la conviction, ayons la franchise de lui dire qu'il a échoué.

Par *naturalisme*, M. Eymieu entend le système philosophique, j'aimerais mieux dire l'ensemble de systèmes, qui prétendent « s'appuyer sur la nature pour nous offrir une interprétation de l'univers diamétralement opposée au catholicisme ».

*Dixit insipiens in corde suo : Non est Deus.* La prétention naturaliste n'est pas nouvelle, et dans ce passage de la Bible où le cœur prononce un jugement et par là même prime l'esprit, elle a une saveur de pragmatisme à réjouir les modernistes. *In corde suo* : Bourdaloue nous montre là le principe de la fausse conscience ; n'est-ce pas aussi le principe des déboires du naturalisme, lorsqu'à propos de nos origines, de nos destinées, de nos devoirs, on le voit pris comme dans un étau entre le dogme religieux et les données de l'expérience scientifique ? C'est le spectacle que nous offre M. Eymieu, et sa conclusion est la faillite du naturalisme, mais non, comme l'a dit malencontreusement le trop peu philosophique Brunetière, la faillite de la science.

Les sciences naturelles, modestes plaques sensibles, n'ont d'autre rôle que d'enregistrer les faits, et l'esprit humain part des faits pour construire ses hypothèses ; mais, en dehors des faits que la science constate et au-

dessus des hypothèses, il y a tout un ensemble de faits qui constituent un ordre transcendantal : c'est l'idée de Dieu et tout ce qui s'en déduit. Y a-t-il là simple conquête de la raison, révélation supérieure, ou les deux à la fois ? Ce n'est pas ici le lieu de le chercher. Tout ce que se propose M. Eymieu est de voir si, parmi les hypothèses qui battent en brèche cet ordre transcendantal, il en est une qui soit légitime.

Tout d'abord celle qui regarde notre origine : l'évolution. « Il y a des évolutionnistes parmi nous », dit M. Eymieu. L'évolution peut, en effet, ne prétendre qu'à expliquer l'acte créateur; mais si l'on veut s'en servir pour se passer de Dieu, ce n'est plus qu'un fantôme, et qui mène aux abîmes le savant assez fou pour courir après elle dans cette intention perverse. Témoin ce Hæckel qui truque pour le besoin de sa thèse les photographies ou les gravures dont il illustre ses démonstrations (p. 27).

Vient ensuite l'instinct, la conscience, la vie, la matière, le mouvement : sur tout cela, des faits que la science constate, l'esprit humain tire des hypothèses dont le naturalisme s'empare pour appuyer la thèse de la sottise : *Non est Deus*.

Une de ces hypothèses est la génération spontanée : longtemps la science ne put la contredire; elle compte pour adeptes S. Augustin et S. Thomas, après Aristote. Ce n'était pas une arme de l'athéisme; et maintenant que Pasteur l'a traitée comme on sait, le malheureux Hæckel l'invoque en ces termes : « Si l'on rejette l'hypothèse de la génération spontanée, force est alors, pour ce point seulement de la théorie évolutionniste, d'avoir recours au miracle d'une création surnaturelle. »

A propos de l'instinct, M. Eymieu reproduit quelques-uns des *Souvenirs entomologiques* de Fabre : ce n'est pas

le coin le moins agréable de son livre. Il faut passer par des figures plus répugnantes à coup sûr que l'ammophile ou le cerceris pour arriver à cette conclusion : « Le naturalisme avoue, quand on le pousse, que sa doctrine n'est qu'un acte de foi aveugle, basé, en définitive, sur le parti pris de nier Dieu envers et contre tous » (p. 73).

Une de ces figures, c'est encore Hæckel : il a truqué des images ; il sollicite les textes : quand le chrétien Lavoisier constate, dans les limites de son experience, que rien ne se perd, rien ne se crée, Hæckel en conclut que « la somme de matière qui remplit l'espace infini est constante ». Et de là la matière éternelle dans l'espace infini : Lavoisier et la science se taisent devant le « naturaliste », ils se taisent pour mieux hausser les épaules. N'oublions pas, et M. Eymieu nous le rappelle, que la loi de Lavoisier est contestée : raison de plus pour nous réjouir de la voir invoquée par Hæckel ; encore une fois, cet homme joue de malheur.

Voilà sur l'origine des choses la « rigueur scientifique » du naturalisme ; sur ce qu'elles sont, en a-t il davantage?

Qu'est-ce que l'homme? Une bête ; la bête, un aggloméra de matière ; la matière, on ne sait : quelques-uns disent que ce n'est rien.

La pensée, fonction du cerveau : et donc grosses têtes, grands esprits. C'est ce que les faits démentent, et la science de conclure avec Flourens : « Il faut en prendre son parti, la grandeur du cerveau ne donne pas la grandeur de l'intelligence. » Ou même avec Broca : « Il ne peut venir dans la pensée d'un homme éclairé de mesurer l'intelligence en mesurant l'encéphale. » Et de quelques lignes de William James, M. Eymieu peut conclure que le cerveau est « de la matière organisée au service immédiat de la vie animale ; rien de plus ». Reste que le cerveau est l'instrument de la pensée : c'est la théorie du composé humain qui remonte à la scolastique. « Derrière le cerveau l'âme, à côté de l'instrument l'artiste (p. 121). »

M. Eymieu nous promet un autre volume, où il expliquera d'où la pensée procède; il prouvera par raisonnement l'âme que le naturalisme nie. Pour le moment il se borne aux faits et constate que le naturalisme ne peut les expliquer (p. 141).

La vie, phénomène chimique : même affirmation sans preuve, et dans les faits que la science constate, même démenti. La vie est une création : voilà de quoi réjouir le cœur du croyant dont Hæckel parle quelque part; mais si ce cœur se réjouit, c'est que la raison lui en fournit le motif : ce ne sont pas comme l'insecte naturaliste ses désirs qui l'entraînent. *Dixit insipiens...*

Tous les phénomènes de la nature, réductibles à la mécanique des atomes. Descartes disait quelque chose de pareil pour expliquer le monde *comme si* Dieu n'existait pas; mais du moins il cherchait ailleurs, pour prouver l'existence de Dieu, des arguments qu'il s'imaginait de meilleure qualité, et à Dieu, ainsi prouvé ou non, il réservait la chiquenaude qui mettait tout en branle, ce qui revenait à dire que la créature elle-même prouve son créateur. On connaît mieux la nature aujourd'hui qu'au temps de Descartes, mais reste toujours la nécessité de la chiquenaude. Reste aussi que dans l'univers tout n'est pas mécanique. « Vous affirmez, vous prétendez croire, dit M. Eymieu aux naturalistes, qu'il n'y a que la mécanique; moi, je vois le contraire. » Et fort à propos, il leur rappelle qu'aux termes d'une proposition que le Saint-Siège fit souscrire à M. Bautain, la raison précède la foi, *Rationis usus fidem præcedit.*

De tout ce qui précède, cette conclusion échappée en une heure de franchise à l'un des adeptes du naturalisme, le philosophe (?) Cresson : « Le naturalisme est plein de croyances indémontrées et indémontrables. »

« Je crois à la matière, la mère toute-puissante, créa-

trice du ciel et de la terre, et en la force, sa fille unique, notre Souveraine, née on ne sait où, ni quand, ni comment, pour faire elle ne sait quoi, mais clairvoyante quoique aveugle, produisant la vie quoique morte, bonne quoique brutale et sans cœur, faiseuse de libres penseurs quoique sans pensée et sans liberté, mettant partout de l'ordre quoique sans le savoir et se cachant dans l'éther pour diriger souverainement les pulsations des astres et de l'atome, des vivants et des morts. »

Ce *Credo*, que M. Eymieu qualifie d'absurde, n'est pas sans faire songer à « l'axiome éternel » que M. Taine place « au suprême sommet des choses, au plus haut de l'éther lumineux (?) et inaccessible (que oui!) » pour qu'il se prononce, — *verbum apud* αξιωμα, — et que « le retentissement prolongé de cette formule créatrice compose, par ses ondulations inépuisables, l'immensité de l'Univers. »

Après avoir suivi le naturalisme sur la question de nos destinées et de la morale individuelle ou sociale, M. Eymieu peut à bon droit achever le *Credo* en ces termes :

« Je crois, non pas à l'Esprit-Saint, mais aux esprits forts, à la Sainte Eglise maçonnique, à la communion de tous les animaux dans la même chimie, à l'inexistence du bien et du mal, à la pourriture finale et au néant éternel. Ainsi soit-il. »

Et toujours dans les moindres détails le même procédé : le dogme naturaliste voulant écraser le dogme religieux, mais lui-même écrasé par la science.

Rien de mieux adapté pour perdre d'honneur ses adeptes.

J.-A. de BERNON.

---

*Le Gérant :* J. TÉQUI.

---

Imprimerie Téqui et Guillonneau, 3 *bis*, rue de la Sablière, Paris.

# TRAITÉ DE DIEU UN ET CRÉATEUR
# LE PANTHÉISME CONTEMPORAIN

## Cours d'enseignement religieux supérieur dans la Chapelle de l'Assomption (1).

## Année 1911.

### Chapitre Premier.

### EN QUEL SENS DIEU EST PERSONNEL SELON LA RAISON ET SELON LA FOI.

(*Suite.*)

---

SOMMAIRE

En quel sens Dieu est personnel selon la raison. — Les trois notes qui constituent la personnalité : une personne est une substance individuelle entière, douée de raison et qui s'appartient. — Solution des contradictions apparentes. — Quatre équivoques principales. — Analogie n'est pas anthropomorphisme. — Infinie perfection n'est pas indétermination. — Contenance éminente n'est pas contenance formelle. — Distinction réelle n'est pas extrinsécité totale. — La personnalité en Dieu selon la foi révélée : la Trinité des personnes divines.

---

**En quel sens Dieu est personnel selon la raison. — Les trois notes qui constituent la personnalité : une personne, c'est une substance individuelle entière, douée de raison et qui s'appartient.**

Dieu est-il un Être personnel ? Devons-nous attri-

(1) Voir *Foi Catholique*, mars 1911, p. 93 ; — mai 1911, p. 129 ; — juin 1911, p. 269 ; — août 1911, p. 5.

buer à Dieu ce que nous appelons, dans notre langage humain, la personnalité ?

Pour le chrétien, la foi surnaturelle, la Révélation qui nous vient par Jésus-Christ, répondent à cette question par la plus précise des affirmations, mais qui est en même temps le plus insondable de tous les mystères.

Oui, nous disent-elles, la personnalité est en Dieu. Mais entre Dieu et nous, voici une différence.

En chacun de nous, humbles « roseaux pensants », la personnalité est comme le couronnement normal, l'efflorescence intérieure et visible de notre nature individuelle, le sceau vivant par lequel elle s'affirme, se pose, se ramasse en elle-même et se *dessine* dans son unité incommunicable, en se possédant pleinement elle-même et se distinguant nettement de tout ce qui n'est pas elle. Notre personnalité, c'est le caractère par lequel la nature individuelle de l'être pensant que nous sommes, trace autour de notre *moi* une limite infranchissable, témoignage de notre réalité, de notre dignité, mais aussi de notre « finitude ». Chez un être fini, la personnalité est donc essentiellement *une*, puisqu'elle est la source même de l'unité de cet être, unité plus parfaite que celle des êtres inférieurs, qui peuvent être des individus, mais non des personnes.

En Dieu, au contraire, la nature de l'Être Divin, parce qu'elle est infinie, ne peut tracer autour d'elle

une limite de spatialité même purement spirituelle comme celle des anges. Mais, nous apprend la foi chrétienne (et seule une Révélation surnaturelle et miraculeuse pouvait nous faire soupçonner ce mystère), la nature de l'Être Divin est tellement riche, la vie intime qui se cache dans ses profondeurs est tellement puissante et tellement active, qu'elle s'épanouit en une personnalité plurale. Non seulement cette vie de pensée et d'amour se possède elle-même en une conscience d'une perfection absolue, mais trois personnes divines la possèdent sans la partager, et se distinguent réellement l'une de l'autre par l'infinie énergie vitale des relations qui les constituent.

Il n'entre pas dans notre plan d'aborder ici ce mystère (1) ; nous en dirons seulement un mot à la fin du présent chapitre, qui n'est point un chapitre de théologie dogmatique, mais un chapitre de théodicée, c'est-à-dire de philosophie. Nous parlons ici de Dieu uniquement en tant qu'il nous est connu par la raison, en sa qualité de Cause première et nécessaire de tout ce qui existe.

Ce Dieu de la raison et de la nature nous apparaît-il comme doué de personnalité? Tel est le problème. Pour le résoudre, il faut répondre à deux

(1) Une série ultérieure des « Conférences de l'Assomption » sera consacrée à l'étude dogmatique, historique et apologétique du dogme de la Très Sainte Trinité. Ce sera probablement la série 1912-1913.

questions : Premièrement, qu'est-ce que la personnalité ? Quelles sont les notes essentielles qui la constituent ? — En second lieu, étant donné ce que nous avons établi par la raison au sujet de la nature de Dieu, Cause première, nécessaire, unique, Être infini en perfection, pouvons-nous, devons-nous attribuer à cet Être les notes qui nous apparaissent comme constituant la personnalité, et en quel sens le pouvons-nous et le devons-nous ?

Saint Thomas d'Aquin a résumé toute l'argumentation qui répond à ces questions en quelques lignes bien connues de la *Somme théologique*, qu'il suffirait de commenter.

« Ce nom de *personne*, dit-il, exprime ce qu'il y a de plus parfait dans la nature tout entière, car il signifie un être subsistant, doué de nature raisonnable. Dès lors, puisque nous devons attribuer à Dieu tout ce qu'il y a de perfection réelle dans les êtres (son essence contenant en soi toute perfection), il s'ensuit qu'il convient d'appliquer à Dieu ce nom de *personne*.

« Cependant nous ne devons pas l'appliquer à Dieu de la même manière que nous l'appliquons aux créatures, mais d'une manière suréminente, comme tous les autres noms qui, imposés par nous aux créatures, sont attribués à Dieu (1). »

(1) « *Persona* significat id quod est perfectissimum in tota natura, scilicet subsistens in rationali natura. Unde cum omne illud quod est perfectionis Deo sit attribuendum, eo quod ejus essentia contineat in se omnem perfectionem, con-

On peut donc établir aisément que trois notes essentielles constituent ce que nous appelons la personnalité. Ces trois caractères sont l'entière individualité, l'intelligence et l'indépendance par laquelle la personne s'appartient.

L'individualité d'abord. Tout individu n'est pas une personne, mais toute personne est avant tout un individu. L'individu est le genre dont la personne est l'espèce.

Une tête de bétail dans un troupeau est un individu, mais n'est pas une personne, parce qu'il lui manque le second caractère : la raison, l'intelligence supérieure, qui donne normalement à l'être la possession de son *moi*.

Un pied, un bras, dans un être vivant, intelligent ou non, ne sont pas une personne ni même, au sens propre, un individu, parce que l'individu est une substance entière et complète en soi, et qui n'existe pas uniquement pour faire partie d'un tout sans lequel elle ne pourrait subsister dans son espèce (1).

veniens est ut hoc nomen *persona* de Deo dicatur ; non tamen eo modo quo dicitur de creaturis, sed excellentiori modo, sicut et alia nomina quæ creaturis a nobis imposita Deo attribuntur. » I, q. 29, a. 3, c.

(1) *Petit lexique*. Il est indispensable de rappeler ici quelques définitions scolastiques, que la corruption de la langue philosophique de nos jours fait beaucoup trop oublier. Il faut se garder de confondre entre elles les notions suivantes :

**Essence**. C'est ce par quoi un être est ce qu'il est. L'essence de l'homme est d'être un animal raisonnable : son essence abstraite est l'animalité et la rationalité. L'essence de Dieu en tant qu'il est connu par la raison, son essence

Le corps humain, en tant que distinct de l'âme, n'est pas une personne, il n'est pas même, au sens propre, un individu, puisque toute sa raison d'exister est de faire partie de ce tout qui est l'homme, le composé humain.

Bien plus, l'âme humaine elle-même, quand elle est séparée du corps, n'est pas, au sens complet et absolu du mot, une *personne*, car elle postule par

philosophique est, selon un grand nombre de scolastiques, l'*aséité* ou possession en soi seul de toute sa raison d'être.

**Substance.** C'est un être qui subsiste en soi, et qui est le sujet ou *substratum* des accidents et modalités : ces deux dernières sortes d'êtres ne subsistant point en eux-mêmes, mais seulement en tant qu'ils modifient la substance qui les porte. Spinosa a défini la substance : « ce qui est par soi », postulat grossier dont la conséquence immédiate est le panthéisme. La substance finie subsiste en soi, mais n'existe point par soi.

**Nature.** Le mot *nature* est employé par la saine tradition philosophique pour désigner le principe de l'activité des êtres, ou encore l'ensemble de tout ce qui existe, *y compris l'âme et Dieu*, qui sont des réalités naturelles au regard de la raison. Sans la Révélation chrétienne, que Dieu eût pu refuser au monde, la créature intelligente n'aurait pas même soupçonné les mystères de l'ordre surnaturel (la Trinité et tout ce qui s'y rattache), et cependant elle eût connu l'âme et Dieu et la religion (naturelle) et une destinée immortelle... La perversion du sens de ce mot *nature* est la source de la plupart des erreurs actuelles.

**Individu.** Etre complet en soi, et qui n'existe pas uniquement pour faire partie d'un tout, hors duquel il ne pourrait subsister dans son espèce. Les scolastiques appellent suppôt (*suppositum*) l'individu non doué de raison : la plante, l'animal.

**Hypostase.** Quelles que soient les variations historiques du sens de ce mot grec, la langue théologique l'a consacré comme synonyme de *personne*. On le prend aussi comme synonyme de *suppôt* : être subsistant non doué de raison.

sa nature l'union avec le corps, n'étant point un pur esprit.

Le second caractère qui constitue la personnalité est la raison ou l'intelligence proprement dite : la personne est un individu capable de pensée : *subsistens in natura rationali*, dit saint Thomas. Et le Maître explique lui-même que ce mot *raisonnable* ne doit pas être entendu au sens limitatif de la raison humaine, abstractive et dépendant extérieurement des sens, du temps et de l'espace dans son opération, mais au sens générique de nature intelligente, douée de connaissance spirituelle, d'être pensant.

L'acte le plus saillant de la connaissance spirituelle, la preuve la plus convaincante que nous nous donnons à nous-mêmes de notre nature pensante, c'est la réflexion totale par laquelle la pensée se replie sur elle-même pour prendre intégralement possession de soi : c'est la conscience.

Il serait déjà positivement insensé de mettre en doute la réalité de la distinction complète, adéquate qui existe entre les individus des espèces animales. Mais soutenir, comme le fait M. Bergson, que le fait de conscience expérimenté par chacun de nous en

(1) « Deus potest dici rationalis naturæ, secundum quod ratio non importat discursum, sed communiter intelligibilem naturam. » I, q. 29, a. 3, ad 4.

lui-même ne suffit pas pour nous permettre d'affirmer avec une certitude définitive la distinction réelle, adéquate, irréductible des individus humains entre eux et d'avec le monde matériel, c'est une gageure de sophiste qui ne mérite que le mépris.

« Le panthéisme, dit Hamelin, n'admet qu'un seul individu. Si donc nous constatons l'existence d'une pluralité de consciences, le panthéisme est inacceptable, car une conscience, c'est un individu, c'est un être, quelque difficulté que la reconnaissance de ce fait puisse entraîner (1). »

En réalité, la seule « difficulté que la reconnaissance de ce fait » (l'existence réelle d'un être contingent) « puisse entraîner », c'est qu'elle ne peut s'expliquer que par l'existence réelle d'un Être nécessaire. Et c'est là l'épouvantail de nos pauvres philosophes modernes, de Hamelin comme de M. Bergson. C'est là, et là uniquement, que le bât les blesse. Et c'est pourquoi, si l'on permet de continuer la métaphore, ils aiment mieux secouer ce noble bât de la pensée et se vautrer dans le matérialisme ou rouler dans l'abîme de l'absurde, que de porter le joug de Dieu...

Le troisième caractère qui constitue la personne, c'est l'indépendance d'être et d'action qui lui est naturelle et qui entraîne l'incommunicabilité. Pos-

(1) Hamelin, *Essai sur les éléments de la représentation*, p. 452.

séder son être par une connaissance et une domination intérieure réelle, pouvoir et devoir s'attribuer ses actes, sa conduite, la valeur de sa vie ; prononcer ce mot : *moi*, avec toute l'étendue, la portée, la profondeur des conséquences qu'il comporte ; — s'appartenir en un mot, ne pas être la chose d'un autre, de quelqu'un qui dirait *moi* à votre place et pour vous, c'est là être une personne. Une chose peut être communiquée à un autre, assumée, prise, usurpée par un autre, une personne ne le peut pas.

De ce que j'ai, de ce que je possède, de ce que je suis même, je peux donner, communiquer beaucoup de choses, presque tout : mon temps, ma science, ma fortune, mon activité, jusqu'à ma vie, tout, excepté ce qui en moi est incommunicable, c'est-à-dire mon *moi* lui-même, ma personnalité ; — de même, en dépit de mes protestations et de mes efforts, on peut me ravir tous mes biens extérieurs et une grande partie des autres ; mais le sanctuaire de ma personnalité reste inviolable, imprenable, incommunicable. Nulle puissance créée ne peut me réduire à ceci : être physiquement, réellement, intimement la chose d'un autre, être *agi* par un autre, n'être plus *moi*. On peut me prendre tout, excepté cela.

Et cependant, nous savons par la foi, nous, chrétiens, que Quelqu'un a pu prendre, à une nature humaine individuelle, même cela... Il existe une nature humaine individuelle, celle du Christ, qui est complète et parfaite comme nature, comme

individualité, comme intelligence, comme volonté, comme conscience, et qui n'est pas une personne. Il lui manque précisément ce troisième caractère constitutif de la personne, l'indépendance qui lui serait connaturelle (1). L'humanité du Christ ne s'appartient pas : elle n'est pas *sui juris* : elle ne se possède pas, elle ne peut pas dire *moi*. Dès le premier instant de son existence, *Quelqu'un* s'est abattu sur cette nature humaine individuelle, sur cette humanité parfaite, l'a envahie, imprégnée, pénétrée, possédée jusqu'au fond d'elle-même. Ce quelqu'un s'est installé en elle, au centre du sanctuaire le plus intime de cette humanité, à la place qu'y devrait occuper ce que nous appelons la personnalité humaine, à la place de ce qui devrait être son *moi*.

Et tout ce qui émane de cette humanité, ce quelqu'un qui est là le prend au passage, à la source même de la vie, l'assume et se l'attribue. Et c'est ce quelqu'un qui dit *moi* à la place de cette humanité qu'il possède, qu'il tient, qu'il *a* comme on a un membre vivant, un organe à soi et dont on se sert. Ce quelqu'un, c'est le Verbe de Dieu, la seconde personne de la Trinité divine, qui par la toute-puissance de sa nature infinie s'est uni l'humanité du Christ en l'unité de la personne, en l'unité hypostatique.

Mais ce mystère, cette assomption, cette élévation

(1) *Petit lexique.* — Est **connaturelle** à un être — dans la langue scolastique — une qualité qui normalement doit appartenir à cet être selon sa nature, sauf une intervention surnaturelle ou miraculeuse de la toute-puissance divine.

de l'humanité individuelle du Christ à cet état incompréhensible, cette formidable exception miraculeuse aux normes de la personnalité humaine, tout cela nous confirme précisément et nous éclaire les lois constitutives de cette personnalité. Si l'humanité du Christ, tout en étant une nature individuelle complète et parfaite, n'est pas une personne, c'est justement qu'il lui manque ce caractère constitutif de la personnalité : l'indépendance normale et qui lui serait connaturelle. Elle est donnée, livrée, communiquée, comme une chose, au Verbe de Dieu, qui la possède et qui la divinise en l'assumant.

Il nous est donc permis de conclure par la justification de notre définition : une personne, c'est une substance individuelle entière, douée de raison et qui s'appartient.

La raison nous oblige-t-elle d'attribuer ces caractères à Dieu ? C'est la seconde question qu'il faut résoudre.

---

**Dieu, Cause première et Être infiniment parfait, est-il une substance individuelle entière, douée d'intelligence et qui s'appartient ? Est-il personnel ?**

Au point où nous en sommes de nos déductions, nous connaissons Dieu sous les notions de Cause

première et d'Être infiniment parfait (1) réellement existant. Cet Être est-il une personne? Et tout d'abord, est-il une substance individuelle au sens propre du mot ?

Dieu Individu, le rapprochement de ces deux mots est le grand scandale des philosophes modernistes.

« Une seule conception, écrit M. Édouard Le Roy, échapperait totalement à la qualification de panthéisme : celle d'un Dieu Individu juxtaposé à d'autres individus. Or, cette conception est athée, car elle fait de Dieu une idole (2). »

Et M. Loisy :

« Notre intelligence peut émettre des réserves sur tous les symboles où Dieu apparaît en *grand individu*... » (3).

« On ne doit pas se figurer Dieu et l'homme comme deux individus dont l'un serait grand et l'autre petit, absolument séparés l'un de l'autre et n'ayant entre eux que des rapports de convention... (4). »

Le vrai et le faux, habilement et cyniquement

(1) Dieu, « Cause première et Être parfait... » C'est la définition de Dieu par Jules Ferry, dans le célèbre arrêté ministériel du 27 juillet 1882, non encore abrogé, et d'après lequel l'instituteur doit associer étroitement dans l'esprit des enfants « à l'idée de la Cause première et de l'Être parfait, un sentiment de respect et de vénération ». Voir dans le prochain numéro, *La définition de Dieu par Jules Ferry*.

(2) Ed. Le Roy, *Dogme et Critique*, p. 145.

(3) *Quelques Lettres*, p. 69.

(4) *Simples Réflexions*, p. 246.

mélangés à dessein dans ces phrases perfides, apparaissent aux yeux les moins avertis.

Dieu est très réellement une substance individuelle, puisqu'il est une substance singulière et non point l'âme universelle dont ce que nous appelons les choses ne seraient que les apparences ; il n'est point le Noumène inaccessible, le Tout invisible (loi suprême, conscience, vie, action, moralité, axiome, etc.), caché sous les phénomènes que nous ne percevons (même dans l'acte de conscience par lequel nous croyons connaître notre *moi* comme réel et distinct de ce qui n'est pas lui) que sous la forme de symboles exclusivement relatifs et décevants, sans pouvoir assigner aucun point de contact entre la réalité et nous...

Dieu est une substance individuelle, puisqu'il est une réalité concrète, parfaitement *une*, indivisée et indivisible en soi, et nettement et absolument distincte de toute autre réalité, de tous les êtres créés et finis. Dans l'ordre concret des existences, Dieu est une substance créée quelconque, ce n'est point un seul être, ce sont deux êtres ; ce n'est point le tout et la partie, ce sont deux substances, dont l'une est souverainement indépendante, l'autre dépendante, mais réellement distincte.

Sans doute, à ces deux êtres, à ces deux substances, à ces deux réalités, à ces deux existences, ces noms mêmes de substance, de réalité, d'existence, d'être, s'appliquent en deux sens très divers et infiniment dis-

tants l'un de l'autre ; mais pourtant, de part et d'autre, ces mots s'appliquent en un sens propre et non point seulement par métaphore et par image. Si cette substance créée individuelle n'existait pas, Dieu n'en serait pas moins tout ce qu'il est et tel qu'il est, sans l'ombre d'un changement ou d'une modification quelconque en sa nature ; — au contraire, si Dieu n'était pas, la créature ne pourrait ni exister, ni même être conçue comme possible.

La distinction entre Dieu et la créature existante est donc pleinement réelle, et même en un sens, adéquate et réciproque : Dieu n'est pas cette créature ; cette créature n'est pas Dieu. Mais l'adéquation et la réciprocité de cette distinction réelle ne sont pas complètes, puisque l'être de Dieu subsisterait, immuable, sans la créature, tandis que l'être de la créature n'existe et n'est intelligible qu'en fonction de l'être de Dieu. Les attributs essentiels de l'un et de l'autre sont donc contradictoires, et c'est ce qui fait éclater leur réelle et irréductible distinction.

Dieu est même, à vrai dire, beaucoup plus *individu* que la créature, parce qu'il est souverainement un en lui-même et souverainement indépendant de tout ce qui n'est pas lui (1), tandis que la créature ne participe que selon un degré très lointain à cette unité et à cette indépendance.

(1) *Indivisum in se et divisum a quolibet alio.* C'est la définition de l'individu.

Tout ce que ce mot *individu* exprime de positif et de parfait, Dieu le contient donc, et avec une suréminence infinie. Mais ce que ce mot exprimerait d'imparfait, c'est-à-dire une limite intrinsèque de l'être, une *finitude* par quoi l'individu créé est enfermé en lui-même et séparé de toute perfection ultérieure, cela est le propre de l'individu créé.

C'est donc un sophisme d'ignorance ou de mauvaise foi (il n'y a pas d'autre hypothèse possible) qui apparaît dans les expressions que voici : Dieu n'est pas un « individu juxtaposé à d'autres individus » (1).

Ce terme de « juxtaposition » est la plus grossière et la plus matérielle des équivoques et vraiment indigne de l'idéalisme raffiné pour lequel pose M. Edouard Le Roy. Se représenter la distinction d'être et d'essence entre Dieu et la créature comme une juxtaposition spatiale, corporelle ou même purement spirituelle, qui séparerait Dieu de la créature par une frontière, une limite affectant l'Être Divin, et laissant la créature totalement extérieure et étrangère à Dieu, ce serait là en effet une conception parfaitement absurde et idolâtrique. Mais cette conception est l'œuvre exclusive de M. Edouard Le Roy, forgée par lui pour le besoin de sa mauvaise cause, et il suffit de la lui laisser pour compte.

En réalité, Dieu est encore moins « juxtaposé » à la créature que notre âme n'est « juxtaposée » à

(1) Ed. Le Roy, *Dogme et critique*, p. 145.

notre corps. La substance immatérielle et subtile de notre âme est *omniprésente* à notre corps ; elle l'enveloppe et le pénètre tout entier, elle est moins contenue en lui qu'elle ne le contient lui-même ; elle est tout entière en notre corps tout entier et tout entière en chacune de ses parties. Et cependant notre âme et notre corps sont réellement, adéquatement, réciproquement distincts l'un de l'autre, puisqu'ils sont effectivement séparables...

Ceci n'est qu'un exemple, mais combien lumineux ! Dieu, substance spirituelle d'une activité, d'une pénétration, d'une énergie infinies, enveloppe, pénètre et contient toutes les créatures et tous les mondes par son essence, sa puissance et sa présence sans limites, et cependant la toute parfaite individualité de sa substance très subtile, demeure adéquatement distincte de toutes les créatures qu'il maintient dans l'être, comme l'infini l'est du fini.

M. Edouard Le Roy sait fort bien que tel est, que tel a toujours été l'enseignement de la théologie catholique et de toute la philosophie traditionnelle. Pourquoi donc prêter gratuitement à cet enseignement des sottises dont leurs inventeurs demeurent seuls responsables ?

Plus inepte encore et plus grossier est le mensonge par lequel M. Loisy affecte de croire que la philosophie catholique se représente Dieu et l'homme comme deux individus « absolument sé-

parés l'un de l'autre et n'ayant entre eux que des rapports de convention » (1). Cela ne vaut pas même l'honneur d'une réponse, et de pareils arguments classent définitivement ceux qui les emploient.

Dieu est donc bien réellement, au sens suréminent du mot, une substance individuelle, une individualité. Il est, si l'on veut, un Surindividu infini. Et puisque cette substance individuelle absolument parfaite est évidemment douée d'une raison souveraine et d'une conscience infinie, il faut, évidemment aussi, attribuer à Dieu ce que nous appelons la personnalité et conclure : Dieu est personnel.

Pour rappeler à ce propos ce que deviennent, d'après les panthéistes modernistes, les rapports de la conscience de Dieu et de la conscience de l'homme dans le monde, il faut citer, à l'éternelle honte philosophique de son auteur, l'invraisemblable galimatias de M. Loisy sur cette question. C'est un plagiat de Hegel, mais auprès de ceci Hegel est un prodige de clarté et de bon sens :

« L'individu conscient peut être présenté presque indifféremment comme la conscience de Dieu dans le monde, par une sorte d'incarnation de Dieu dans l'humanité, et comme la conscience du monde subsistant en Dieu, par une sorte de concentration de l'univers dans l'homme (2). »

(1) *Simples réflexions*, p. 246.
(2) *Quelques Lettres*, p. 233.

La discussion qui précède sur le mot *individu* appliqué à Dieu, a déjà fait ressortir la souveraine indépendance de l'individualité divine : nous avons vu que cette indépendance par laquelle l'être s'appartient pleinement à lui-même et n'est point la chose d'un autre, constitue, pour ainsi dire, la note spécifique de la personnalité.

Que la nature divine soit incommunicable à tout autre qu'elle-même, la chose est trop évidente pour qu'il soit utile d'y insister. Mais ici une objection peut se présenter, tirée du dogme de la Très Sainte Trinité.

« Vous avez établi, nous dit-on, qu'il est de l'essence de la personne d'être incommunicable, et c'est même dans ce sens exclusif que saint Thomas attribue à Dieu le nom d'*individu* (1). Par ailleurs, vous avez prouvé que la nature de Dieu contient réellement quelques-uns des caractères qui constituent la personnalité. Dieu est une substance singulière et, on peut le dire, individuelle ; cette substance est douée d'intelligence et de conscience ; elle est souverainement indépendante de toute créature. Soit. Mais cette nature divine est-elle incommunicable ? La raison nous forcerait à dire oui, la foi vous oblige à dire non. Non, puisque cette nature divine, d'après le dogme de la Trinité, est *communiquée*, au sein de l'Être Divin, à trois personnes

(1) « Individuum... esse Deo competere... potest... solum secundum quod importat incommunicabilitatem. » I, q. XXIX, a. 3. ad 4.

distinctes entre elles. Le Père la communique au Fils ; le Père et le Fils la communiquent à l'Esprit Saint. Il semble donc bien que la notion de personne, telle que vous l'avez établie, soit ici en défaut. »

L'objection se réfute d'elle-même, puisqu'elle constate que, pour que nous ayons le droit et le devoir d'attribuer la personnalité à une nature individuelle douée de raison, il faut et il suffit que cette nature soit incommunicable « à tout autre qu'elle-même ». (S'il s'agissait d'un être créé, il faudrait dire : à toute autre puissance qu'à l'action surnaturelle de Dieu.)

Or, la nature de Dieu, telle que les analyses qui précèdent nous permettent de nous la représenter, et telle que le dogme chrétien nous la représente, est précisément incommunicable « à tout autre qu'elle-même ». Ce n'est pas *ad extra*, c'est *ad intra* que s'opèrent les *communications*, qu'ont lieu les relations divines qui constituent les personnes.

Notre analyse rationnelle nous permet donc d'affirmer ce fait : Il y a en Dieu ce que nous avons le droit d'appeler la personnalité. De quelle nature à part est cette personnalité ? Nous ne pouvons par la raison ni le deviner ni le soupçonner. Et c'est ici que la révélation intervient pour prolonger notre regard jusqu'au sein des secrets de la vie divine.

Et il se trouve que le dogme, au lieu d'infirmer la notion que nous avons établie de la person-

nalité, et en particulier ce caractère d'indépendance qui rend la personne *incommunicable*, confirme au contraire merveilleusement ces données.

Qu'y a-t-il en effet d'incommunicable au sein de la Trinité ineffable? Est-ce la nature divine? Nullement : elle est communiquée tout entière dans le flux de vie qui constitue ce que nous connaissons du mystère. Ce qui est incommunicable et qui doit l'être, d'après la notion que nous avons établie, c'est précisément la personnalité de chacune des Personnes divines. La Paternité du Père est incommunicable au Fils et à l'Esprit, et c'est la paternité qui constitue la personnalité du Père; — la Filiation du Fils est incommunicable au Père et à l'Esprit, et c'est la filiation qui constitue la personnalité du Fils; — la Spiration passive, dans l'Esprit-Saint, est incommunicable au Père et au Fils, qui sont le principe commun de l'Esprit, et c'est cette spiration passive qui constitue la personnalité de l'Esprit Divin.

Une fois de plus, nous constatons que la lumière du dogme vient corroborer les vérités entrevues par la raison. *Gratia non tollit naturam, sed perficit.*

Et nous pouvons conclure que la raison nous oblige à attribuer à Dieu, Cause première et Être souverainement parfait, ce que nous appelons la personnalité.

Dieu est personnel.

BERNARD GAUDEAU.

(*A suivre.*)

## CONTRE LES HUMANITÉS

### « ON SAIT D'OU CELA VIENT »

La presse continue à s'entretenir de ce que, fort improprement d'ailleurs, elle nomme la crise du français ou du latin : c'est crise de l'enseignement secondaire qu'il faudrait dire. De quoi se plaint-on, en effet? Du défaut de formation chez ceux qui suivent l'enseignement supérieur et se destinent aux carrières libérales : malgré le mensonge officiel d'un diplôme universitaire qui masque leur infériorité, ce ne sont que des primaires.

« On sait d'où cela vient », disait, au sujet des plaintes qui lui en furent faites, un huguenot de Genève ou de la Sprée, ministre de l'Instruction publique, le blocard Steeg. « Le grec, ajoutait-il, ne sert de rien : je suis ministre, et je ne sais pas le grec ; mon père qui le savait ne l'a jamais été. » Il eut tort de parler de son père : on lui rappela que ce père, qui savait le grec, fut un sycophante. Si c'est au commerce des Grecs — *Accipe nunc Danaum insidias* — qu'il gagna cette condamnation à mille francs d'amende pour diffamation et calomnie dont on parle encore dans la région bordelaise, on con-

çoit la haine du fils pour le grec : elle a dû provenir, et d'un louable sentiment de piété filiale, et du désir peut-être indiscret que les potaches de sa nouvelle patrie demeurassent

Ignari scelerum tantorum artisque pelasgœ.

« On sait d'où cela vient », peut-on dire de la crise elle-même, après les aveux du doyen Croiset, l'historien contesté de la démocratie athénienne.

« La réforme de 1902, dit-il, fut accomplie sous la pression de l'opinion. Un grand nombre de parents, encouragés, soutenus par quelques écrivains, ne craignirent pas d'avouer, vers cette époque, qu'ils désiraient que leurs enfants reçussent une éducation plus scientifique, plus moderne, plus utilitaire. Ils exigeaient toutefois que cet enseignement nouveau fût donné dans les mêmes établissements que l'enseignement classique, qu'il fût traité sur le même pied. »

J'ai sous les yeux nombre d'articles, tout le monde en a lu de pareils, où cette réforme est saluée comme une réforme démocratique, ouvrant aux fils du prolétariat des sanctuaires jusqu'ici réservés aux fils du capital. Le doyen Croiset, dont les vessies sur la question d'Homère ont été crevées par le sémite Bréal, crève à son tour celles-ci.

On a mis sur le même pied les deux enseignements, on les donne dans les mêmes établissements :

et pourquoi ? « La bourgeoisie française, nous dit-il, ne voulait pas qu'on pût dire que ses fils fréquentaient des *classes d'épiciers.* »

C'est ainsi que l'enseignement primaire supérieur est devenu, après toilette, une des formes de l'enseignement secondaire : ce n'est pas au profit des prolétaires qui ont dans leurs aptitudes le moyen de s'élever ; c'est au bénéfice des cancres de la bourgeoisie, et pour les empêcher de descendre.

Autre aveu du doyen Croiset :

« On prétend aujourd'hui revenir sur la réforme de 1902, l'annuler ! Faut-il donc croire que les parents — lesquels décident, ne l'oublions pas — se sentent aujourd'hui une passion toute nouvelle pour le grec et pour le latin ? »

Les parents décident ! voilà qui est à retenir pour toutes nos revendications à tous les degrés de l'enseignement. Sachons gré au doyen Croiset de son aveu : à qui a beaucoup avoué il sera beaucoup pardonné. L'enseignement religieux à l'école primaire est entre nos mains comme au collège la culture humaniste : il ne s'agit que de nous montrer. Et le choix des maîtres ? Et le contenu des programmes ? Et les conditions d'examen ? Les parents décident.

On sait un autre motif de la réforme : les exigences de la culture scientifique. Voilà pourquoi M. Couyba, dont on connaît tous les titres, — séna-

teur, ministre, rapporteur du budget de l'Instruction publique, et auparavant chansonnier à Montmartre, — entonne des couplets de satisfaction.

« Autrefois, dit-il, du temps des « exercices de rhétorique », on exigeait des élèves la docilité à l'égard du plan imposé, l'invention verbale, l'élégance artificielle, le culte du lieu commun et du vraisemblable ! Aujourd'hui, la composition française tend à provoquer l'initiative, la curiosité, l'observation et la réflexion personnelles, le goût du réel, du particulier, du vrai. A l'apprentissage de la rhétorique a succédé celui de la science. »

Et encore :

« Si, comme le disait Michelet, la France au vingtième siècle doit déclarer la paix au monde, ce ne sera point seulement, j'imagine, à l'aide d'un formalisme verbal. La science, elle aussi, a sa grandeur, et les inventions merveilleuses, les réalités fécondes qu'elle tient en réserve pour l'avenir des races ont besoin, pour être dirigées dans un sens pacifique et civilisateur, de toutes les énergies intellectuelles, de toutes les forces démocratiques. »

De ces deux tartines, on voit à la première que M. Couyba est nominaliste : il n'y a de vrai pour lui que le particulier, et comme il n'y a science que du vrai, il n'y a science que du particulier. Aristote, qui a écrit sur la rhétorique, nous enseigne ailleurs le contraire, et la seconde tartine n'est pas pour le démentir : on y voit que l'ardeur scientifique, —

*delirium sciens*, — ne gare pas M. Couyba du pathos ; mais c'est là précisément une aptitude générale chez les parlementaires, *unum aptum inesse pluribus*, de sorte que le peu que nous savons du particulier Couyba n'est autre qu'une notion générale. Que M. Couyba n'aille pas en conclure qu'il est universel : ce serait à mettre en chanson.

On vient de voir que la réforme de 1902, toute au profit de l'oligarchie bourgeoise, ne fut pas, quoi qu'on ait pu dire, une réforme démocratique. La culture scientifique n'en a pas profité davantage : c'est l'avis unanime des hommes de science. J'ai cité dans un précédent article ce qu'on en pense dans la haute industrie et dans les milieux qui dirigent ou patronnent l'Ecole polytechnique.

Voici un manifeste de l'Association des étudiants en médecine :

« Considérant que les études classiques constituent pour les études médicales une préparation bien supérieure à celles que reçoivent aujourd'hui une grande partie des jeunes gens qui se destinent à ces études ;

« Considérant que les critiques formulées contre le niveau intellectuel de certains étudiants sont la traduction du malaise général provoqué par le dédain des humanités...

« Pour ces raisons, émet le vœu qu'aucune équivalence ne soit établie à l'avenir entre les divers diplômes existants et le baccalauréat, lequel de-

meure le meilleur moyen de contrôler les études secondaires. »

Ligue des fils de famille pour défendre l'assiette au beurre, a-t-on dit de ce manifeste. On oubliait qu'il y a là sans doute des fils de cultivateurs, et que leur but était de diminuer, non pas l'encombrement de la carrière par des rivaux, mais l'invasion de l'amphithéâtre par des incapacités.

Voyez la réponse des savants au manifeste de Jean Richepin en faveur des humanités : les professeurs de mathématiques plus que tous les autres constatent qu'on leur livre des esprits fermés à la mathématique elle-même. On nous dit que de toutes les lettres reçues par Jean Richepin, les plus pressantes, les plus véhémentes, les plus vibrantes, viennent de l'Académie des sciences. « J'espère, dit M. Madelin, qu'on les publiera : on verra alors que nous autres lettrés sommes timides dans notre révolte contre le fameux programme dit « scientifique » au regard de ces *scientifiques*. »

Il n'y a pour être surpris d'un tel *tolle* que le sénateur-ministre Couyba, ou les universitaires anonymes, — des ronds-de-cuir sans doute, — qui voient dans l'égalité de sanction entre les divers baccalauréats le signe indiscutable d'une égalité de culture : on ne peut pousser plus loin la foi au document.

On sait qu'en 1852, M. de Fortoul inventa la

bifurcation ; l'élève à partir d'une certaine classe, vers 14 ou 15 ans, eut à choisir entre les lettres et les sciences : première brèche aux humanités, première atteinte à la vraie culture scientifique. Mais du moins entre les « scientifiques inférieurs » qui avaient eu la fâcheuse idée de bifurquer et les élèves des lettres il n'y avait pas équivalence. Avec le système de 1902, qu'on a nommé la multifurcation, l'équivalence est complète, le mal est plus grand : on le voit aux plaintes des hommes de science.

Fallait-il pour être éclairé attendre cette expérience ?

M. Couyba n'était ni ministre, ni sénateur, peut-être n'était-il pas de ce monde, lorsque dans son *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, Claude Bernard écrivait :

« Si le lien qui unit la philosophie à la science vient à se briser, la philosophie, privée de l'appui ou du contrepoids de la science, monte à perte de vue et s'égare dans les nuages, tandis que la science, restée sans direction et sans aspiration élevée, tombe, s'arrête ou vogue à l'aventure. »

C'est donc au nom de la science et de ses progrès dans l'avenir qu'il y a lieu de réclamer le maintien des études classiques : au début, les deux langues qui, non seulement nous font mieux connaître la nôtre, mais nous donnent déjà une philosophie élémentaire du langage ; comme couronnement, après la rhétorique dont les lieux communs ont une valeur

éducative qui ne peut échapper qu'à M. Couyba et à ses pareils, la philosophie proprement dite, qui comprend les lois de la pensée et la discussion des réponses données par d'autres esprits aux questions que se pose invinciblement le genre humain.

C'est ainsi préparé que le savant pourra utilement se spécialiser dans telle recherche, parce que c'est ainsi que se développera le mieux en lui cette double qualité que Claude Bernard déclare la plus précieuse, « l'originalité créatrice » et la « spontanéité ».

« Il faut donc prendre garde, dans l'éducation, ajoute-t-il, que les connaissances qui doivent armer l'intelligence ne l'accablent par leur poids. »

C'est le procès de tous nos programmes de baccalauréat, où l'amas des matières ahurit l'esprit au lieu de l'assouplir, et par des spécialisations prématurées compromet ou anéantit la culture générale qui est le but unique de l'enseignement secondaire.

Le laboratoire est le sanctuaire de la science : autre parole de Claude Bernard. Mais encore faut-il avant d'y entrer avoir appris à s'y tenir. Voilà ce que comprennent les hommes de science qui se sont associés au poète Jean Richepin, — *Phœbi interpres*, — dans sa campagne en faveur de la culture française.

Dans un premier manifeste, M. Jean Richepin affirmait « l'accord complet, absolu et fructueux qui existe entre les humanités et la science, entre

les humanités et la société moderne ». Dans un second manifeste, il déclare qu'il s'adresse aux pères de famille, aux pères ouvriers aussi bien qu'aux autres, aux femmes, aux mères.

On vient de voir l'adhésion des savants. On signale celle de M. Charles Péguy, un fils de paysan français, courageux écrivain « qui doit tout, nous dit-on, aux humanités classiques ». Dans la *Croix du Dimanche*, 9 juillet dernier, M. Faguet nous parle de *latinisantes*, qui se plaisent à lire saint Augustin dans le texte « pour contempler de grandes vérités exprimées en des formules grandes et pures comme un ciel d'été ». C'est ce qu'a dit l'une d'elles à l'aimable polygraphe qui, dernièrement, sous la Coupole, afin de ne pas effaroucher l'auditoire, attribuait à César un texte de Caton l'ancien.

Reste M. Couyba qui, sans doute, ne voit à tout cela qu' « invention verbale » et « culte du lieu commun ». D'autres que lui voient autre chose à un texte grec; pour s'en convaincre, il n'a qu'à lire ces vers que sans doute il ne connaît pas, car ils ne sont pas de lui. C'est à la suite d'un intérieur de matelots sous ce titre : *Etude moderne d'après l'antique :*

— Hein! qu'en dis-tu? Comment trouves-tu la peinture?
Voyons, est-ce précis, réel, vécu, nature,
Détails sans rhétorique et mots sans tralala?
Franchement fait-on mieux aujourd'hui que cela?
Or, sauf un trait, l'étude est mot à mot transcrite,
Idylle vingt et un, de l'aïeul Théocrite.

Et c'est de Jean Richepin.

On donne, en faveur de la réforme de 1902, un dernier prétexte : l'étude des langues vivantes.

M. de Wyzewa, d'ailleurs, partisan de cette étude, regarde la méthode adoptée pour les enseigner comme une des causes de la crise du français. Au lieu de permettre aux maîtres de former l'intelligence et le goût des enfants, on réduit ces modestes fonctionnaires au rôle plus modeste encore d'une gouvernante ou d'une bonne étrangère : on opère un « dédoublement de l'intelligence tout entière ».

Et pour preuve, M. de Wyzewa trace de la psychologie du langage une remarquable esquisse.

« Il n'y a peut-être pas, dit-il, d'erreur plus complète que celle qui consiste à se représenter les diverses langues comme simplement formées de mots, de tournures, de traditions grammaticales. La vérité est que chaque langue répond avant tout à une certaine manière de penser et d'ordonner l'expression de sa pensée. Les Italiens eux-mêmes ne pensent pas comme nous; et c'est faute de s'en être rendu compte que M. d'Annunzio, l'autre jour, nous a offert comme une pièce française ce qui n'était au juste qu'une pièce écrite en italien avec des mots français. Mais tandis que la pensée italienne ou espagnole est seulement « différente » de notre pensée française, il existe une « opposition » foncière et inconciliable entre la pensée française et

celles qui s'expriment à nous dans les deux langues anglaise et allemande. Essayez de traduire « mot pour mot » une phrase allemande par exemple : je vous défie de le faire sans aboutir à une phrase française incorrecte, souvent incompréhensible, et parfois même toute contraire au sens de la phrase originale. Un cerveau allemand ou anglais n'est pas conformé de la même manière que le nôtre : il perçoit, associe, raisonne autrement que le nòtre; et tout effort un peu suivi à parler en allemand ou en anglais implique forcément pour nous la nécessité de sortir de notre habitude française de penser. »

A qui sera tenté de taxer d'exagération la thèse de M. de Wyzewa, je rappellerai la difficulté, sinon l'impossibilité, pour l'âme germanique ou anglo-saxonne, de goûter Racine, et pour l'âme française de goûter Shakespeare. Et je n'ajouterai pas que Victor Hugo avec toute sa faconde n'a pu de ce dernier nous donner que la caricature. C'était chez lui disposition personnelle, on a pu dire que sa *Légende des Siècles* n'est que la caricature de nos chansons de gestes : l'esprit français n'a rien à y voir.

Mais quelle est en fait de langues vivantes l'ineptie des méthodes officielles? M. de Wyzewa précise.

« Que l'on imagine un malheureux collégien de dix ans qui se trouve contraint à s'exprimer tour à

tour en français et en allemand! Le matin, il est tenu d'apprendre une fable de La Fontaine, et puis d'écrire, en français, une relation de la manière dont il a employé son congé de la veille; le soir, un autre de ses professeurs lui fait réciter une « leçon de choses » en allemand, sur tel ou tel sujet de la vie familière d'outre-Rhin, après quoi force lui est encore de répondre en allemand aux questions qui lui sont posées, de n'entendre parler qu'en allemand, de s'imprégner la cervelle d'atmosphère allemande! Comment voudrait-on que cette petite cervelle résistât à la continuelle « dislocation » qui lui est ainsi imposée? Ce qu'il apprend d'une part, notre écolier le désapprend d'une autre. Ni la formation de ses idées, ni leur classement logique en lui, ni leur traduction au dehors de lui ne s'accomplissent avec l'ordre, l'unité, la suite désirables. Perpétuellement tiraillée en sens opposés, son intelligence se fatigue, mais surtout, comme je le disais, se déforme, se crible de « fuites » par où s'écoulera désormais, au fur et à mesure, sa petite provision d'esprit et de langage français. »

Tout cela, nous assure M. de Wyzewa, sans profit : trois mois passés en Allemagne vaudront toujours mieux, pour la pratique de l'allemand, que dix ans de « conversation allemande » dans un lycée de France. Tels sont les vices et les fruits du système.

« J'ai moi-même, tous les jours, dit-il, l'occasion d'apprécier ses résultats sur la personne d'un jeune

lycéen de mes amis, garçon très intelligent et toujours classé dans les premiers rangs aussi bien par ses professeurs d'anglais que par ceux de ses maîtres qui se trouvent chargés de son initiation aux études « classiques ». Or, il faut que je l'avoue : ce garçon, à dix-sept ans, éprouve une difficulté extrême à me traduire, fût-ce d'une manière toute approximative, la signification d'une scène de Shakespeare ou d'un sonnet de Tennyson ; et lorsque, l'été dernier, ses parents l'ont envoyé dans une famille de Liverpool, le pauvre enfant a passé quinze jours avant de pouvoir échanger quelques mots avec ses hôtes, — la prononciation qu'on lui avait enseignée étant sans doute empruntée à un milieu social ou régional différent de celui-là. »

Disons à M. de Wyzewa que c'était sans doute la prononciation d'un maître français de langue anglaise : à l'inverse, on a vu en Sorbonne un examinateur français déclarer mauvaise la prononciation anglaise d'un candidat élevé à Londres : qu'en savait-il?

« Mais, continue M. de Wyzewa, à défaut de résultats bien utiles, quelle influence fâcheuse ont eue ces leçons d'anglais sur l'éducation intellectuelle de mon collégien ! Celui-ci pourtant a appris le latin, et serait même naturellement porté vers les travaux littéraires. Volontiers, durant ses loisirs de « philosophie », il s'amuse à ébaucher des drames en prose ou en vers, à improviser des nouvelles

qu'il ne refuserait nullement, j'imagine, de soumettre à l'admiration de ses contemporains. Hélas! ni son intelligence innée, ni son bon vouloir ne suffisent à lui tenir lieu de cette « culture classique » que tout le zèle de ses professeurs a décidément échoué à introduire en lui, tandis qu'il me semble que les plus médiocres élèves d'autrefois — de mon temps — s'en trouvaient pourvus. Et c'est précisément chez lui que j'ai constaté, sans erreur possible, la réalité et l'importance de l'obstacle opposé à l'acquisition de cette culture par un enseignement trop « direct » des langues étrangères. »

Voici, en effet, la physionomie littéraire de ce lycéen :

« A chaque ligne, dans ce qu'il écrit, je le sens gêné, entravé par des souvenirs de ses leçons d'anglais. Indépendamment des termes et tournures exotiques dont il parsème ses essais littéraires, sans cesse j'y découvre des traces de tâtonnement, de faux pas, de cruelle incertitude touchant les principes de notre esprit et de notre langage traditionnels. On dirait que l'expression de ses idées lui fait un peu l'effet d'une « traduction », comme s'il avait eu besoin d'un effort pour accoupler, ordonner et formuler ces idées d'une certaine façon plutôt que d'une autre; et cette hésitation de sa logique intérieure m'apparaît un phénomène beaucoup plus grave encore et plus inquiétant que la détestable qualité de son vocabulaire, où trop sou-

vent les mots, eux aussi, errent tristement à mi-chemin de leur signification légitime en français et en anglais. »

Le cas n'est pas isolé.

« Oui, poursuit M. de Wyzewa, il est bien vrai que l'enseignement des langues étrangères risque d'affaiblir ou de fausser dans l'esprit des enfants, cet instinct de possession d'un langage propre qui est la condition nécessaire du libre exercice de l'intelligence. Encombrés de constructions, de tournures et de mots étrangers, les cerveaux des collégiens d'à présent ne peuvent pas s'exercer avec l'aisance et la sûreté convenables. Insensiblement, de semaine en semaine et d'année en année, ils perdent, pour ainsi dire, leur nationalité spirituelle, deviennent incapables de penser, de s'exprimer, de vivre en français. Il y a là pour l'avenir de notre civilisation un péril évident. »

C'est, occasionné par les langues vivantes, l'inconvénient qu'on imputait jadis à la culture latine, lorsque dans les collèges on ne parlait que latin.

Mais le mal de notre enseignement est autre chose qu'une question de grammaire et date de plus loin que la réforme de 1902.

« Si les jeunes gens, dit M. Flourens, sortent du four universitaire inaptes à penser, inaptes à écrire, la cause, il faut avoir le courage de le dire, est dans l'état mental de certains de leurs maîtres à tous les degrés de la hiérarchie pédagogique.

« Les sophismes qui, exprimés dans un langage grossier, choquent dans la bouche des primaires et les font qualifier d'aliborons, ne sont que la déduction logique et la traduction fidèle d'idées qui, enveloppées sous une forme plus littéraire, dissimulées sous un style plus précieux et quintessencié, ont reçu l'estampille des plus hautes chaires de notre enseignement officiel. »

Voici, à en croire M. Flourens, quelques-unes de ces idées :

« Que lui apprenez-vous à ce jeune homme sur les bancs de l'école? Vous lui dites que par l'effet des lois de l'évolution, l'être est équivalent au non-être, le vivant au non-vivant, le pensant au non-pensant. Pour lui expliquer l'apparition de la vie, vous lui expliquez que : « La réalité est sans doute créatrice, c'est-à-dire productrice d'effets où elle se dilate et se dépasse elle-même. » Vous ajoutez que : « Dans le grand *Tout-Action* il n'y a et il ne peut y avoir aucune distinction réelle entre les êtres, et les êtres eux-mêmes n'ont aucune réalité. » La personnalité dont vous vous croyez conscient et dont l'existence vous paraît plus certaine que tout le reste est cependant une chose qui ne peut vraiment être ; la connaissance en est interdite par la nature de la pensée. La pensée n'est qu'un agglomérat d'atomes comme les autres corps ou des forces actives en évolution. Dans le domaine suprarationnel de la science supérieure, les deux contraires peuvent être également vrais ; en même temps, je

puis, indifféremment, à mon gré, qualifier de courbe la ligne droite et de droite la ligne courbe ; ce n'est pas la terre qui tourne, mais la tête des savants, et l'homme n'est qu'une bête. »

Plusieurs de ces traits ont sans doute un air de caricature, mais avant qu'on ne taxe l'ensemble de fantaisie, on est prié d'aller au Collège de France entendre le métaphorique Bergson, dont le nom seul, a-t-on dit, fait songer au vers d'Horace

Parturiunt montes, nascetur ridiculus mus.

Si je ne me trompe, M. Bergson est un des adhérents à la ligue pour la culture française : raison de plus pour crier plus haut que ces élucubrations kantistes, diluées dans la prose amorphe des maîtres officiels, sont de ce fatras universitaire qui, nous dit M. Flourens, et nous le croyons sans peine, étouffera, si nous n'y prenons garde, les qualités natives de notre race.

« Le style, dit encore M. Flourens, est un don de nature. Trop souvent, sur les bancs de l'école, en croyant le perfectionner, on le gâte. Sous la plume d'un être bien doué, à quelque sexe qu'il appartienne et de quelque classe qu'il sorte, il a une saveur, un charme, une originalité que l'on ne retrouve plus dans les écrits des anciens élèves de l'ancienne Ecole normale. »

Un rapprochement à lire ceci se fait entre Taine et Veuillot. Certes, Taine est un grand styliste, mais

combien moins vivant que Veuillot! Voici l'explication que bien jeune encore j'en ai entendu donner par une vieille femme : « Taine a méconnu la vie, dans les organismes il n'a voulu voir que du cristal, et Dieu pour l'en punir lui a donné un style de cristal : c'est clair, cela brille, mais ce sont des arêtes qui se juxtaposent et ne parviennent pas à se fondre. Sa phrase ne se développe pas de l'intérieur : essayez de la lire à haute voix. »

Taine eût été sans aucun doute un défenseur de la culture française, mais sa philosophie n'est pas une moindre pauvreté que celle dont M. Flourens nous a dénoncé le péril; et dans nos revendications contre l'enseignement d'Etat, ne l'oublions pas : c'est là qu'il faut pointer, c'est là qu'est Toulon.

J.-A. DE BERNON.

# LA SŒUR DE LOUIS VEUILLOT

---

Mademoiselle Elise Veuillot s'est endormie dans la paix de Jésus-Christ, à Boulogne-sur-Seine, le 18 août dernier, à l'âge de qnatre-vingt-six ans.

Ce fut une âme de grande foi. A ce seul titre, son nom mériterait ici une mention. Mais l'auteur de ces lignes lui doit davantage.

Honoré depuis de longues années, comme ami, de son intimité, comme prêtre de sa confiance, il manquerait à un devoir en n'apportant pas à la mémoire de cette grande chrétienne, qui fut « quelqu'un », ce témoignage et ce souvenir.

Elle fut « la sœur de Louis Veuillot ».

Tout dans l'existence conspira pour qu'elle ne fût, pour qu'elle ne pût être autre chose. Dieu permit ou voulut que tout le reste, tout (et ce mot *tout* doit être entendu ici à la lettre) ou défaillît autour d'elle, ou même se retournât contre elle, ou lui fût enlevé, peu à peu, par la vie ou par la mort.

Mais, sœur de Louis Veuillot, elle le fut tout à fait, jusqu'au bout et dans la plus haute acception du mot, et elle se montra de taille à porter ce fardeau

de gloire. Elle fut sa sœur de cœur et d'âme, sa sœur de pensée et d'esprit, sa sœur de foi et de courage, sa sœur de bataille et de victoire, sa sœur d'épreuve et de sacrifice, la confidente et l'aide de son génie, la continuatrice de sa tradition et de sa volonté.

Elle n'apparaîtra pas seulement aux yeux de l'histoire comme enveloppée dans le rayonnement glorieux qui émane de lui, mais elle demeurera près de lui, comme ayant été, par elle-même et par sa valeur personnelle, quelque chose de sa gloire.

Son rôle ne se borna point à être l'ange du foyer, l'humble figure effacée et toute appliquée aux soins du ménage, qu'on trouve auprès d'autres grands hommes, veufs ou célibataires, comme fut auprès du bon Coppée, cette douce et dévouée Annette, dont la pensée avait sûrement inspiré au poète, dans le *Pater*, des vers comme ceux-ci :

> Un cœur de sœur aînée, un cœur de vieille fille,
> C'est un coffret d'avare, un trésor plein d'amour :
> Et nous ne nous étions jamais quittés un jour.

Sauf qu'il était l'aîné d'Elise, Louis Veuillot aurait pu dire à peu près la même chose de cette sœur. Mais quiconque a lu sait qu'il en a dit bien davantage. Les presque innombrables pages qu'il lui a écrites et celles qu'il a écrites d'elle vivront autant que la littérature française.

Et bien que tout le monde les connaisse et que tous les journaux les aient citées à l'occasion de

cette mort, il faut redire ici ces lignes impérissables, ce portrait de maître, supérieur aux plus beaux chefs-d'œuvre de la peinture, parce qu'il fait vivre une âme :

« J'esquisserai ici ton noble et doux visage, embelli à nos regards comme aux regards des anges, par les soucis qui l'ont fatigué avant le temps, toi qui, par amour de Dieu, t'es refusée au service de Dieu et qui, par charité, te sèvres des joies de la charité. Tu n'as pleinement ni la paix du cloître, ni le soin des pauvres, ni l'apostolat dans le monde, et ton grand cœur a su se priver de tout ce qui était grand et parfait comme lui. Tu as enfermé ta vie en de petits devoirs, servante d'un frère, mère d'orphelins. Là, tu restes, comme l'épouse la plus attentive et la mère la plus patiente, te donnant tout entière et ne recevant qu'à demi. Tu as donné jeunesse, liberté, avenir ; tu n'es plus toi-même ; tu es celle qui n'est plus, l'épouse défunte, la mère ensevelie ; tu es une vierge veuve, une religieuse sans voile, une épouse sans droits, une mère sans nom. Tu sacrifies tes jours et tes veilles à des enfants qui ne t'appellent pas leur mère, et tu as versé des larmes de mère sur des tombeaux qui n'étaient pas ceux de tes enfants. Et dans ce travail, et dans cette abnégation, et dans ces douleurs, tu cherches et tu trouves pour repos d'autres infirmités encore à secourir, d'autres faiblesses à soutenir, d'autres plaies à guérir ! Oh ! sois bénie de Dieu comme tu l'es de nos cœurs ! »

Il y eut deux phases dans la vie d'Elise Veuillot. La première, que tout le monde connaît, se termina à la mort de son frère, en 1883. On a assez bien esquissé la physionomie de son existence durant cette période glorieuse.

« Remplie d'une admiration passionnée pour son frère, ayant trop de sens intellectuel et chrétien pour ne pas sentir le génie de ses ouvrages et la noblesse de ses campagnes, Elise Veuillot sut le seconder, dans sa vie publique, avec une dignité impeccable et un tact accompli. C'est ainsi qu'elle présidait sa table hospitalière, avec un mélange de réserve et d'à-propos, par où se révélaient, chez elle, en même temps que la discrétion qui s'efface au second plan, l'ouverture et l'attention qui suivent aisément les plus hauts entretiens. C'est ainsi qu'avec une modestie résolue, sa plume vigoureuse, animée, mordante, se confina dans la correspondance privée, sans vouloir empiéter jamais sur le terrain public. Oui, ce fut bien, selon la touchante expression de Pie IX, la *monaca di casa.*

« C'est en 1859, au cours d'un voyage à Rome où Louis Veuillot fut comblé d'honneurs, que le Saint Père attacha cette austère et douce épithète à la sœur du grand écrivain. Dans le même temps, par une attention délicate, il tenait à glorifier son vaillant défenseur, en prodiguant à Elise Veuillot les faveurs et les privilèges habituellement réservés aux patriciennes ou aux ambassadrices (1). »

La sœur de Louis Veuillot survécut près de trente années à son frère. C'est toute une seconde vie, où l'épreuve tint la plus grande part, une épreuve qui alla s'aggravant sans cesse jusqu'à la fin, et se termina par un long martyre.

Durant la plus grande partie de cette seconde existence, la sœur de Louis Veuillot consacra toutes ses pensées et tout son cœur au journal la *Vérité*, dans lequel, comme l'écrivait récemment un

(1) *L'Univers*, samedi 19 août 1911, article de M. François Veuillot.

de ses anciens rédacteurs, « elle sentait plus particulièrement, disait-elle, revivre l'âme de son frère ».

Cela est vrai, mais ce qui est vrai aussi, et qu'il ne faut pas craindre de redire, c'est que la sœur de Louis Veuillot aima la *Vérité*, parce que cette œuvre et ce journal ne furent point indignes du nom qu'ils portèrent, et que la sœur de Louis Veuillot était passionnée pour la grande chose qu'exprime ce nom.

Ne voyons-nous pas qu'à la doctrine pour laquelle la *Vérité* lutta et souffrit, sont obligés de revenir, l'un après l'autre, ceux qui jadis la méconnurent le plus longtemps et la combattirent le plus âprement ?

C'est que cette doctrine ne représentait pas une orientation contingente et transitoire due à l'impulsion d'une volonté humaine, mais que là, dans l'entourage de la sœur de Louis Veuillot, on s'efforçait uniquement, quoi qu'il en pût coûter, de s'attacher à ce qui, dans la mêlée des idées humaines, ne passe pas : à la vérité toute seule et pour elle-même.

La bataille fut rude, mais belle après tout, et ceux qui s'y jetèrent n'ont rien à en regretter. Il y eut là de saines ardeurs et des dévouements chevaleresques. Dans cette atmosphère de bataille, la sœur de Louis Veuillot était regardée un peu comme un palladium. C'était une aïeule qu'on entourait d'une vénération pieuse à l'égal d'une relique vivante.

L'ardeur de tous s'enflammait à la sienne, car

son cœur ne vieillissait pas. Elle avait conservé la tradition des « vendredis » d'autrefois. Et comme au temps de Louis Veuillot, elle les présidait, malgré ses pauvres yeux éteints, avec cette bonne grâce, cette dignité naturelle, cette réelle distinction, cette vivacité d'esprit qui avaient mis l'humble fille du tonnelier de Bercy à l'aise avec les grands de la terre et les princes de l'Eglise.

Les privilégiés de ces réunions y étaient fort attachés. Tant de souvenirs flottaient et vivaient dans ce logis austère et volontairement réservé aux choses d'autrefois, où l'on entrait avec recueillement, où tout était plein de Louis Veuillot, où son portrait revivait et semblait parler, où les reliques et les cadeaux de Pie IX, les vieux tableaux, les vieux meubles sentaient bon le « parfum de Rome » ; autour de cette table de famille où le Maître s'était assis chaque jour et où s'étaient croisés tant de propos graves et charmants, tant de saillies gaies et redoutables aux ennemis de l'Église... Vraiment oui, l'âme de Louis Veuillot vivait là. Et quand sa sœur parlait, au travers des anecdotes anciennes sur les choses et les gens du temps de l'Empire et du « Concile », anecdotes que la mémoire tenace du passé ramenait, à la fin, souvent les mêmes, brillaient, souvent aussi, des flambées de l'esprit fulgurant du grand frère.

Au sortir de là, on sentait qu'on aimait mieux l'Église et qu'on haïssait mieux l'erreur. Car la

haine de l'erreur et du mal, la bonne haine, cette haine nécessaire et vigoureuse dont Hello a dit des choses admirables, vivait là, et l'âme virile de la sœur de Louis Veuillot en était toute pénétrée et vibrante : cette haine de l'erreur, sans laquelle l'amour pour la vérité est au fond insincère et inefficace, et ressemble à un glaive sans tranchant ou à une citadelle sans défense.

C'est cette haine clairvoyante contre l'erreur qui valut au groupe militant des écrivains du journal la *Vérité* d'avoir été réellement, en des heures difficiles (et dont plus tard seulement l'histoire pourra dire toute l'amertume), les fidèles tenants et les bons soldats de la vérité catholique. Ils ne furent point exempts des défauts, des lacunes et des misères de l'humaine nature, mais leur passion désintéressée pour la vérité leur en donna l'inappréciable instinct. A prendre les choses en bloc, on peut et on doit proclamer que toutes les erreurs condamnées depuis lors, ils les dénoncèrent et les combattirent. Toutes les vérités depuis lors élucidées, promulguées et obligatoirement imposées à la croyance de tous, ils les devinèrent, les pressentirent, les soutinrent et travaillèrent à les démontrer et à les défendre.

Sur tous les terrains : exégèse, philosophie, théologie, ascétique, sciences sociales, ils furent résolument antimodernistes avant que le modernisme se baptisât lui-même de ce nom et qu'il fût démasqué. Kantisme, relativisme, subjectivisme, loysisme, amé-

ricanisme, faux démocratisme, étatisme, socialisme prétendu chrétien, sillonisme, neutralité, laïcisme, mauvais libéralisme, toutes ces erreurs, qui n'en font qu'une, trouvèrent en eux des adversaires irréductibles, et ils surent ce qui leur en coûta.

Ils ont fait vraiment œuvre d'apôtres. A la sueur de leurs fronts, ils ont labouré dans un sol ingrat, ils ont semé, ils ont versé dans les sillons le meilleur d'eux-mêmes. Du côté de la terre et des hommes, ils n'ont guère récolté que des rebuts, des épreuves et des souffrances, parfois des ingratitudes, des injures et des coups. Ils n'y furent point insensibles, mais ils surent les supporter vaillamment, pardonner et attendre.

Aujourd'hui la moisson lève, et c'est leur récompense. Car cette moisson est celle qu'ils ont semée. Qu'importe que d'autres cueillent les gerbes dorées, pourvu que la récolte soit belle, que les greniers de Dieu se remplissent, et que le grain de la vérité divine nourrisse et sauve les âmes?...

La vérité! Elle peut parfois s'obscurcir et se voiler aux yeux d'un grand nombre. Sans doute ceux qui la cherchent d'un cœur sincère finiront toujours par la rencontrer ou la retrouver ; mais c'est une grâce immense et peu banale, pour un combattant de la plume, de ne l'avoir jamais perdue de vue, et d'avoir toujours gardé intacte et resplendissante, en son âme et dans ses écrits, la sainte

pureté de son image. Car elle seule ne meurt pas. Et si l'on veut être sauvé, c'est à elle, à elle seule que tôt ou tard, de gré ou de force, de bonne ou de mauvaise grâce, il se faudra rallier...

Pourquoi rappeler ces choses? Parce que, entre autres raisons, ce serait une ingratitude honteuse de les oublier ou de les taire, au bord des tombes entr'ouvertes de ceux qui les vécurent, ces choses à la fois cruelles et glorieuses, et qui moururent à la peine et sur la brèche.

Au milieu de ceux-là, j'ai dit le rôle que tenait la sœur de Louis Veuillot. Elle ne fut point ménagée par l'épreuve. Sans doute, longtemps encore, de précieuses amitiés l'entourèrent. Une tendresse vraiment filiale, dévouée jusqu'à l'héroïsme, celle d'Auguste Roussel, le disciple chéri de Louis Veuillot, veillait auprès d'elle et s'efforçait de lui éviter le plus possible les heurts de la vie.

Mais par la permission divine la croix s'alourdissait tous les jours, et la sœur de Louis Veuillot dut gravir, un à un, tous les échelons d'un cruel calvaire. Rien ne lui fut épargné. C'est en 1903, si je ne me trompe, qu'elle fut frappée de cécité. Peu d'années après, elle ressentit les premières atteintes de la paralysie qui devait l'emporter. Mais le mal avait affaire à forte partie. Il trouvait là en face de lui un tempérament de corps et d'âme comme il n'en existe plus guère. Cette charpente de fer, cette

volonté extraordinaire, ce cerveau puissant, cette organisation saine et pure luttèrent inespérément pendant plus de cinq années, alors que tout aurait dû, disaient les médecins, être terrassé et emporté du premier coup. Malgré les éclipses dues à l'amnésie, l'intelligence survécut, et la malade eut tout le mérite de ses souffrances comprises et acceptées. Et les souffrances physiques ne furent pas, à beaucoup près, les plus dures.

On a écrit qu'elle ne put jamais s'habituer à être aveugle et qu'il lui en resta jusqu'à la fin une visible et inconsolable tristesse. Cela n'est pas tout à fait exact. Sans doute elle ressentit très douloureusement cette atroce infirmité et l'ardeur incessante de son caractère agissant et volontaire y trouva une ample matière à des mortifications continuelles et souverainement sanctifiantes. Mais la cause du nuage de tristesse qui planait habituellement sur son front était ailleurs, plus profonde et plus haute.

Il m'est permis de révéler quelque chose d'un entretien intime que j'eus avec elle, environ un an après que ses yeux s'étaient éteints, et dont j'ai gardé mieux qu'un souvenir, une profonde et pénétrante édification.

Il était désormais évident que tout remède était inutile, la science s'avouait vaincue. La malade au fond s'en rendait compte. Mais je voulus lui

faire prendre conscience à elle-même de ce qu'il y avait au fond de son âme, et je savais que c'était mieux que de la résignation.

Depuis longtemps déjà j'étais frappé des ascensions visibles de cette âme, très unie à Dieu et très humble, très virilement forte mais pleine de tendresses insoupçonnées, très détachée et très généreuse, qui ressentait avec une effrayante vivacité les douleurs intimes, mais qui sut pardonner jusqu'au fond.

Pour essayer de seconder en elle l'œuvre sanctifiante de la grâce, un jour qu'elle me confiait, d'elle-même et très calmement, qu'elle n'espérait plus du tout recouvrir la vue, et qu'elle ajoutait : « A la volonté de Dieu ! », je lui dis :

« Eh bien oui, Mademoiselle, puisque le bon Dieu le veut.... » Et j'insistai sur ce mot : « N'est-ce pas, puisque le bon Dieu le veut, et que cela lui plaît ainsi, n'est-ce pas que vous êtes heureuse de cet état ? »

Elle ne répondit pas tout d'abord. Toute son âme se concentra à l'intérieur et mit sur ses traits une expression très grave, presque dure... Son absolue sincérité fouillait jusqu'au fond d'elle-même. Puis soudain ses traits se détendirent. Le « nœud » qui parfois rapprochait ses sourcils disparut ; sur le « noble et doux visage » que Louis Veuillot avait chanté, un sourire, un vrai sourire d'âme s'épanouissait, et en me serrant la main fortement, elle me dit :

« Oh oui, mon Père, *bien heureuse* ! »

Je continuai :

« A quelle intention offrez-vous à Dieu votre sacrifice? »

Ce fut un cri :

« Pour l'Eglise! Et pour que la France retrouve la foi! »

Et de ses paupières sans regard, deux grosses larmes coulèrent doucement. Elle offrait les yeux de son corps pour que la France retrouve les yeux de son âme...

J'étais ému jusqu'au fond de moi-même. Et cet état de *joie* dans le plus pénible des sacrifices, je sais qu'il persévéra jusqu'à la fin.

La sœur de Louis Veuillot est morte dans une pauvre chambrette de couvent, seule, oubliée d'un grand nombre, presque de tous, n'ayant à elle et autour d'elle à peu près plus rien du passé. Et pourtant, à son chevet, tout le passé était là, veillant jusqu'au bout, sous la forme d'un dévouement incomparable, comme on n'en trouve plus de nos jours. La fidèle Maria était au service de « Monsieur » et de « Mademoiselle » depuis plus de cinquante ans. « Monsieur », c'est Louis Veuillot, et quand Maria en parle, c'est comme de quelqu'un de vivant, et une flamme d'orgueil passe dans ses yeux. C'est elle qui a soigné « Monsieur » dans sa dernière maladie, c'est elle qui a « accompagné Mademoiselle au Concile » ; à l'entendre, c'était

hier. Ce qu'a été, depuis dix ans surtout, à tout point de vue, et à chaque heure du jour et de la nuit, l'héroïsme de cette créature (le mot n'est pas trop fort), Dieu seul le sait, qui seul aussi pourra être sa récompense. On a eu bien raison d'écrire qu'elle aura vu, « au service d'Élise Veuillot, les extrémités des choses humaines » (1).

Et quand nous avons conduit la dépouille mortelle de la sœur de Louis Veuillot à sa dernière demeure, ce n'est faire injure à personne de penser que, parmi les parents et amis qui étaient là, la douleur la plus profonde se trouvait sans nul doute dans le cœur de cette « humble », qui n'aura plus désormais rien au monde.

En marchant derrière le cercueil, je me suis trouvé à côté du curé de Boynes (Loiret), berceau de la famille Veuillot, et d'un habitant de ce village, parent de celle que nous pleurions. J'ai été heureux d'apprendre que la petite patrie de Louis Veuillot prépare, pour la date prochaine du centenaire de la naissance du grand écrivain, une fête que l'on espère digne de lui.

Quand Louis Veuillot, dictant d'avance son épitaphe, écrivait :

> Et si l'on me donne une pierre,
> Gravez dessus : « J'ai cru, je vois, »

(1) Joseph Mollet, ancien rédacteur à la *Vérité*, article du 19 août 1911.

il ne se doutait pas du sens poignant que ce mot : « Je vois », devait revêtir un jour pour sa sœur bien-aimée : le jour où, après l'avoir attendue vingt-huit ans sous la pierre qui porte l'inscription demandée, il la recevrait auprès de lui, dans cette dernière demeure terrestre, où ils attendent la réalisation de leur espérance bienheureuse : *expectantes beatam spem.*

Les pauvres yeux éteints se sont rouverts. Et ensemble maintenant, « de l'autre côté des tombeaux », Louis Veuillot et sa sœur voient *Celui* qui fut l'objet de leur foi et de leur amour, et de qui il est dit, pour le bonheur des Saints et pour le châtiment des pécheurs :

*Et videbunt*... Ils Le verront ! (1)

BERNARD GAUDEAU.

(1) Louis VEUILLOT.

# RÉPONSES A L'ENQUÊTE

## SUR LES PREUVES DE L'EXISTENCE DE DIEU

## ET SUR LES DIFFICULTÉS ET OBJECTIONS

## CONTRE CES PREUVES.

---

### Un argument « ad hominem », contre le transformisme matérialiste.

« Permettez-moi, au sujet de la croyance en Dieu, un argument sans grande valeur intrinsèque, mais nettement « ad hominem ». Bien des a- ou antireligieux de ma connaissance étaient transformistes : « *Tout change.* » Et pour la majorité, *tout change en se perfectionnant suivant les grandes Lois d'Hæckel et consorts! — Pour d'autres, plus pessimistes, genre G. Lebon, tout change mais pour disparaître et s'anéantir.* »

« Ces hauts spéculatifs ne s'entendaient, d'ailleurs, que pour admettre, en dogme, l'éternité de la matière. D'où ma réponse :

« Puisque le monde progresse en bien ou en mal et qu'il est de toute éternité, depuis l'éternité il aurait déjà atteint la perfection et vous ne le verriez pas chaque jour se perfectionner (télégraphe, télé-

phone, confort moderne, etc.). Ou bien depuis l'éternité il serait anéanti, ou parfaitement mauvais, ce qui n'est pas, puisque vous voyez le progrès, en bien ou en mal, s'opérer chaque jour (émissions du radium, nouvelles maladies, etc...).

Donc, la matière — changeante — n'est pas éternelle puisqu'elle aurait de toute éternité achevé son évolution. N'étant pas éternelle, d'où vient-elle? Pour moi, évidemment, de Dieu, éternel et parfait.

« Je vous soumets l'argument : il m'a frappé. Mes contradicteurs ne m'ont opposé que l'*indéfiniment* perfectible ou l'*indéfiniment* pire ; mais l'indéfini n'est pas l'infini, l'éternel. Ils ne parlent pas, ou plutôt ne veulent pas parler français, ce serait trop gênant, car alors, pour être logique, il eût sans doute fallu couper *quelques fils à la patte*, opération toujours douloureuse, parfois même jusqu'à un âge avancé... Le cœur a ses raisons pour ne pas comprendre. »

BAYARD.

---

## Controverse au sujet d'une argumentation contre Kant.

Un de nos abonnés nous a écrit la lettre suivante :

« Permettez-moi une réflexion que me suggère la lecture d'une lettre signée X., dans le dernier

numéro (p. 77-82) de la *Foi Catholique*. Cette lettre veut faire justice de l'agnosticisme kantien par une considération tirée du domaine scientifique :

« Soit ce jugement scientifique nécessaire : Tout « triangle, etc. »

« L'exemple est tout particulièrement mal choisi, car l'énoncé : « Tout triangle a la somme de ses angles égale à deux droits » n'est pas un jugement *nécessaire*, mais une simple *hypothèse* ou, autrement dit, un postulat qui sert de base à la géométrie euclidienne. Mais l'hypothèse supposant que cette somme est inférieure ou supérieure à deux droits est tout aussi admissible et donne naissance à des systèmes géométriques qui n'impliquent pas plus de contradictions que le premier.

« Il n'y a pas lieu de poursuivre ces considérations.

« Mais le fait de confondre un *jugement nécessaire* avec une *hypothèse* ou un *postulat*, d'en tirer des conclusions forcément inexactes, présente un sérieux inconvénient. Car ce mode de raisonnement peut jeter le trouble dans l'esprit de certaines personnes portées à généraliser, et qui se demanderont peut-être si d'autres arguments de votre Enquête sont à ranger dans la même catégorie et ont une valeur équivalente à celui de M. X. — Une mise au point dans un prochain numéro, satisferait, sans doute, bon nombre de vos lecteurs. »

B. DU R.

Nous avons soumis ces observations au corres-

pondant dont l'étude les avait provoquées. Et voici la réponse qu'il nous adresse :

« Monsieur le Chanoine,

« Je vous suis fort reconnaissant de m'avoir communiqué la lettre de votre abonné, comme je suis fort reconnaissant à cet abonné de l'avoir écrite. Une assez grave confusion, à moins que ce ne soit, comme nous le verrons peut-être, une imprécision regrettable, pouvait faire taxer d'insuffisance ma réponse à votre enquête sur les preuves de l'existence de Dieu ; et je suis fort heureux qu'on m'en ait averti : je pourrai du moins essayer d'y remédier.

« Puisque, en somme, c'est l'exemple seul dont je me suis servi qu'on incrimine, c'est aussi le seul point de ma démonstration sur lequel je veuille revenir.

« Je disais : « Soit ce jugement scientifique nécessaire : Tout triangle a la somme de ses angles égale à deux droits. » On me fait remarquer que « l'exemple est tout particulièrement mal choisi », que c'est là une hypothèse plutôt qu'un jugement nécessaire, un postulat de la géométrie euclidienne et rien de plus, que l'on pourrait affirmer le contraire et arriver par des déductions logiques à des conclusions fort intéressantes.

« Je le veux. Aussi, pour dès maintenant satisfaire pleinement votre correspondant, je lui proposerai de prendre un autre exemple ; celui-ci : « Je

ne verrai jamais rien qui me paraisse à la fois être et ne pas être. » C'est la traduction en langage subjectiviste du principe de contradiction, implicitement affirmé par quiconque reconnaît quelque valeur, non seulement aux déductions et aux prévisions scientifiques, mais à toute pensée, par quiconque, même, refuse de leur accorder cette valeur dans le moment où il la leur dénie.

Ce jugement est, de l'avis de Kant lui-même, de tous les jugements nécessaires le plus nécessaire, celui dont la connaissance, au moins implicite, est la *condition* sine qua non *de toute science, de toute pensée, celui dont il faut nécessairement reconnaître la nécessité*, celui que l'on ne peut pas, avant tout autre, ne pas affirmer.

« Je prendrai donc cet exemple, je l'encadrerai dans mes raisonnements aux lieu et place de celui que j'avais primitivement choisi, et je pourrai conclure, cette fois, il me semble, sans contestation possible, qu'en affermissant ce jugement je fais appel à la connaissance indistincte peut-être et non explicitée, mais bien réelle, que j'ai des lois de toute pensée, de toute raison, que j'ai implicitement de la Pensée-type, de la Raison-absolue, de Dieu.

« D'ailleurs, est-il bien vrai que, même en maintenant l'exemple que j'avais choisi tout d'abord, je ne pouvais pas aboutir légitimement à une semblable conclusion ? C'est ce que je voudrais maintenant examiner.

« Un jugement nécessaire, et j'en reviens à la

définition subjectiviste, est celui qui, considéré par moi comme évident, en ce sens que je ne crois pas ne pas pouvoir affirmer son attribut de son sujet, me semble capable de servir de base à des prévisions ou à des affirmations certaines.

« Mais en affirmant cette nécessité comme possible seulement, comme pouvant être démontrée, en faisant une hypothèse, en exprimant un postulat (car qu'est-ce que c'est qu'une hypothèse ou un postulat, sinon une vérité considérée comme vraie, comme nécessaire, avant d'être démontrée, avant d'être reconnue telle?) *n'ai-je pas en mon esprit cette idée de nécessité, la même que lorsque je l'affirme comme convenant réellement à telle ou telle proposition*?

« Lorsque, par exemple, je pose en postulat : « Tout triangle a la somme de ses angles égale à deux droits », est-ce que cela ne revient pas à dire, si je suis subjectiviste : « Il se peut, et de fait, il me semble, ou j'admets momentanément que jamais il ne m'apparaîtra de triangle qu'il n'ait pour somme de ses angles deux droits » ? Est-ce que d'après le raisonnement de ma première lettre, cela ne revient pas à dire : « Il se peut, et de fait, il me semble, ou j'admets momentanément que ce soit une loi de toute pensée, une loi de la Pensée, de ne jamais concevoir un triangle qu'il n'ait pour somme de ses angles deux droits » ? Est-ce que cela ne revient pas à dire : « Je connais qu'il y a des limites que la pensée ne peut franchir, *je connais qu'il y a*

*des lois de la Pensée*, et que *cette proposition est peut-être une de ces lois* »?

« *Et ainsi ces lois, dont je ne connais peut-être pas ce qu'elles sont, je connais qu'elles sont*, et en ce sens, je les connais. Je connais qu'il y a une Pensée-type, une Raison-absolue, *je connais implicitement qu'il y a un Dieu.*

« Que j'affirme ou que je doute de la vérité de la loi que je formule (toujours, il le faut bien remarquer, *avec cette idée que si elle est vraie, elle doit l'être pour tous*) ; en d'autres termes, que je sache ou que je suppose seulement qu'elle est une des lois de la Pensée, encore une fois, cela, au fond, importe peu. Certes, il vaut mieux savoir que de supposer, et je connaîtrais mieux la Pensée, je connaîtrais mieux Dieu, si je le connaissais d'autre façon qu'en me demandant ce qu'Il est. Mais des deux côtés, implicitement *je sais qu'Il est*, et c'est là ce qui me permet d'attribuer à mes hypothèses, à mes postulats, à mes déductions ce caractère d'universalité qu'il m'est nécessaire de pouvoir attribuer à mes postulats ou à mes déductions géométriques, et dans un certain sens, à mes hypothèses physiques.

« Voilà ce que j'aurais dû dire peut-être dans ma première lettre. Je prie votre correspondant de vouloir bien réparer lui-même ma négligence, et, si ces dernières précisions ne le satisfont point complètement, de remplacer l'exemple que j'avais choisi par celui que je lui ai proposé au début de ma lettre d'aujourd'hui.

« Et, encore une fois, je le remercie d'avoir bien voulu attirer mon attention sur le défaut qu'il m'a signalé, comme je vous remercie, Monsieur le Chanoine, de vouloir bien m'offrir, pour y remédier, l'hospitalité de votre revue.

« Croyez à mon respectueux dévouement *in Christo.* »

X.

---

A ces réponses, aussi satisfaisantes pour le fond que modestes dans la forme, de notre jeune correspondant M. X., qu'on nous permette d'ajouter deux remarques, ou plutôt deux questions :

1° Est-il bien vrai, comme le pose en principe incontesté M. du R., que cette proposition de la géométrie euclidienne : « La somme des trois angles d'un triangle est égale à deux droits », n'énonce rien autre chose qu'un postulat ou une hypothèse?

Aux temps préhistoriques où j'étudiais la géométrie euclidienne, en vue du baccalauréat ès sciences, dans les manuels de Legendre et d'Amyot, j'ai souvenance que cette proposition faisait bel et bien l'objet d'une démonstration proprement dite (1).

Ce que certains auteurs indiquaient, ce me semble, comme un postulat, qu'on devait admettre *comme évident*, sans pouvoir le démontrer directement, c'était cette autre proposition toute diffé-

(1) La dix-neuvième du 1er livre dans Legendre.

rente : « Par un point donné on ne peut mener qu'une seule parallèle à une droite. » Encore dois-je avouer, peut-être à ma honte, que je n'ai jamais très bien compris comment cette dernière proposition n'est pas purement et simplement identique à la définition même des parallèles. Mais là n'est pas la question. Si la remarque que j'ai faite ci-dessus est exacte, toute l'argumentation de M. du R. croule par la base.

2° Et quand même la géométrie euclidienne reposerait sur un postulat ou sur des postulats indémontrables (parce qu'ils énonceraient des vérités *évidentes*), s'ensuivrait-il que les propositions de la géométrie euclidienne n'auraient aucune valeur scientifique objective, et ne seraient que de pures constructions arbitraires de ma fantaisie? Je ne crois pas que les partisans les plus déterminés de la nouvelle géométrie aillent jusque-là. Et à moins de tomber dans un idéalisme absolu, qui n'admettrait la certitude d'aucune réalité dans le monde extérieur et sensible, il faut bien reconnaître que les lois mathématiques ont leur base et leur fondement immuable dans la réalité des choses, que nous ne faisons point et ne pouvons défaire, et qui s'impose à nous inéluctablement. C'est donc bien la condamnation du subjectivisme de Kant, ou c'est, logiquement, la destruction de toute science. M. X., si je ne me trompe, n'avait point voulu dire autre chose.

B. G.

# JUSTES CRITIQUES ET REMARQUES

Parmi les lettres reçues de nos abonnés, nous publions les suivantes, dont quelques-unes datent déjà d'assez loin, mais qui n'ont rien perdu de leur intérêt ni de leur actualité. Les polémiques personnelles ne sont nullement, nous l'avons redit bien souvent, l'objet de notre revue, qui est avant tout doctrinale; mais si nous ne recherchons point ces controverses, nous sommes loin de les redouter quand elles s'imposent. Et nous serons bien aises quand des remarques comme celles qui sont formulées ici appelleront, de la part des auteurs visés, des explications pleinement satisfaisantes pour la pensée catholique.

## A PROPOS DE QUELQUES IDÉES DE M. ETIENNE LAMY

Monsieur l'Abbé,

Dans votre numéro du mois d'août 1909, dans l'article : *La Semaine Sociale de Bordeaux*, vous faisiez remarquer au sujet du discours de M. Etienne Lamy, lu à la fin de cette assemblée, que vous n'en

possédiez point encore le texte, mais une analyse officieuse qui, « si elle était exacte, disiez-vous, appellerait plus que des réserves », et vous termi-niez votre article par ces mots : « attendons les textes ».

Je suppose que ce sont eux qui ont paru dans le *Correspondant* du 25 août sous le titre de : *Socialisme et Catholicisme*.

Cependant votre dernier numéro de novembre et décembre où finit votre étude sur les erreurs du modernisme en ce qui concerne les relations entre l'Eglise et l'Etat, la Religion et la Société civile, ne revenait pas sur M. E. Lamy et son discours. Vous n'en parliez plus.

Sans doute, vous aviez jugé suffisante la critique que vous aviez faite de son analyse officieuse sans plus grand examen du texte.

Connaissant votre indulgence, j'ose vous soumettre les impressions que j'ai tirées de sa lecture.

Il m'a semblé que M. E. Lamy partageait complètement l'opinion de M. Charles Boucaud sur le fondement et l'origine des lois.

Pour lui, en effet, ce qui assure la durée aux lois, c'est une conformité entre leurs ordres et *le sentiment général* :

« Elles ne créent pas par elles-mêmes cette har-
« monie, car elles obligent et ne persuadent pas.
« Où l'accord existe entre elles et une *opinion*
« *dominante*, elle les contient et elle les perpétue.
« Où elles régissent plus que l'*opinion* ne sou-

« haite, tout ce qui d'elles s'avance par delà le
« *vœu commun* est en porte-à-faux et menace
« ruine... »

M. E. Lamy n'appuie donc pas les lois sur le droit naturel, mais sur l'*opinion publique*.

Ce sentiment ressort d'ailleurs de tout son article.

Mais ce qui m'a rendu encore plus rêveur, c'est le paragraphe suivant :

« Athées et Catholiques, en conformant les lois
« humaines à la croyance, soit d'une vie future,
« soit d'un futur anéantissement pour l'homme,
« fondent les uns et les autres toute leur œuvre
« *sur l'hypothèse*, *sur l'indémontrable*. Ni les uns ni
« les autres n'ont donc chance de se convaincre, en
« heurtant de front leurs postulats ; mais de ces
« postulats naissent des conséquences démontrables
« par lesquelles peuvent être jugées ces doctrines
« rivales. Et puisqu'il s'agit de l'intérêt social, si
« l'une est plus créatrice de paix, de joie et de
« patience stables, elle est socialement la vraie... »

Si je comprends bien, le raisonnement est impuissant à établir devant la connaissance humaine la réalité théorique d'une vérité, il peut seulement en constater la réalité pratique. Alors je me demande : qui veut-on tromper ici ?

Voici une Revue qui soulève un grand scandale à propos du positivisme plus ou moins déclaré de deux ou trois rédacteurs d'une autre Revue, qui

n'engagent point les autres... (1) et cette même Revue propage le Relativisme, le Pragmatisme, le Libéralisme, enfin toutes les doctrines modernistes. Remarquez en passant qu'elle n'a jamais dit un mot de l'Encyclique *Pascendi*.

Et cette Revue est une revue dite catholique, fort estimée des catholiques, que l'on trouve dans nombre d'intérieurs catholiques, qui est réputée pouvoir être mise sans danger entre toutes les mains et donner à ceux qui la lisent une bonne mentalité catholique.

Quand nous dira-t-on la vérité sur cette Revue ?

Veuillez, Monsieur l'Abbé, agréer l'assurance de mes sentiments les plus respectueux en Notre-Seigneur.

L. G.

---

Le 3 février 1911.

Monsieur le Chanoine,

Dans la réponse de M. Etienne Lamy, directeur de l'Académie, au discours de Mgr Duchesne, prononcé dans la séance du 26 janvier 1911, je trouve la proposition suivante :

« Entre le théologien qui défend le catholicisme

(1) Nous dirons très prochainement notre pensée sur le néo-positivisme auquel il est fait ici allusion. B. G.

« *au nom de la foi* et le libre penseur qui nie la foi « *au nom de la raison*, rien n'est commun, pas même « le champ de bataille. »

Si rien n'est commun entre les deux termes de cette proposition, ce qui se trouve dans l'un ne doit pas se trouver dans l'autre.

Or, je trouve *la raison* dans le deuxième terme : « le libre penseur qui nie la foi au nom de la raison ». Donc *la raison* manque, d'après M. Etienne Lamy, au premier terme, au théologien qui défend le catholicisme au nom *de la foi*.

Et comme il semble ressortir de la donnée de ce terme, que c'est *la foi*, introduite dans la défense du catholicisme, qui en exclut la *raison*, je suis en droit de conclure que la foi n'a aucun contact avec la raison.

Nous croyons donc sans avoir aucune raison de croire, *nous croyons sans preuves*.

Que ce soit là la pensée de M. Lamy, une autre proposition de son discours ne permet pas d'en douter :

« Croire sans preuves, est une abdication que « l'homme doit à Dieu, mais à Dieu seul, et par la- « quelle il n'a pas le droit de suspendre, hors des « dogmes, ses facultés d'être intelligent et libre. »

Ici, il n'est pas fait de différence entre la croyance naturelle en Dieu, et la croyance de foi ; nous croyons donc à l'existence de Dieu sans preuves et sans preuves aussi nous croyons à la révélation, à Notre-Seigneur Jésus-Christ et à sa résurrectio

Toute cette doctrine me paraît bien étrange, mais ce qui l'est encore davantage, c'est de voir la presse catholique n'en faire aucun cas, donner le discours de M. Lamy sans observations, avec beaucoup d'éloges sur la forme et le fond.

N'ai-je pas des yeux comme tout le monde ou suis-je simplement un ignorant ?

Je vous serai bien reconnaissant, Monsieur le Chanoine, de me le dire, sans me cacher la vérité, si désagréable qu'elle me puisse être.

Peut-être me réconcilierez-vous avec la philosophie de M. Lamy, contre laquelle j'ai une vieille rancune depuis un article du *Correspondant* (25 août 1909) où il prétendait que :

« Athées et catholiques, en conformant les lois « humaines à la croyance soit d'une vie future, soit « d'un futur anéantissement pour l'homme, fondent « les uns et les autres toute leur œuvre sur l'hypo- « thèse, sur l'indémontrable. »

M. Lamy ne croit donc pas que l'on puisse prouver en raison les vérités d'ordre religieux naturel et surnaturel. Elles ne prennent pour lui de valeur objective que par l'expérience que l'on en fait.

Ceci ne me paraît pas d'accord, du moins pour la révélation, avec les décrets du Concile du Vatican : « Si quelqu'un dit que la révélation divine ne peut « être rendue croyable par des signes extérieurs, et « que ce n'est donc que par l'expérience, individuelle... etc. »

M. Lamy est un catholique qui possède l'estime des catholiques ; si les propositions qu'il glisse dans ses discours et dans ses articles ne soulèvent aucune protestation, demeureront-elles pour cela inaperçues et sans aucun effet sur les esprits ?

Veuillez, Monsieur le Chanoine, agréer l'expression de mon profond respect en Notre-Seigneur.

L. G.

---

Si vive que puisse paraître, çà et là, l'expression des critiques qu'on vient de lire, je ne puis que constater, je le répète, qu'elles sont pleinement justifiées quant au fond.

Les intentions orthodoxes de M. Etienne Lamy ne font doute pour personne, mais les textes sont là, et un écrivain aussi académique que M. Etienne Lamy, d'un style travaillé jusqu'à l'apprêt, ne met dans son texte que ce qu'il y veut bien mettre.

Tout le monde serait donc infiniment reconnaissant à M. Etienne Lamy que ceci lui fût une occasion d'expliquer et d'assainir des propositions qui, jusqu'à nouvelle preuve, ne sauraient être regardées comme parfaitement exemptes d'erreurs.

B. G.

---

## ON DEMANDE DES OUVRAGES CLASSIQUES D'HISTOIRE NATURELLE ORTHODOXES

Une chrétienne très distinguée, vouée à l'enseignement supérieur des jeunes filles, nous écrit les pages suivantes.

Je les publie parce qu'elles insistent sur une question lamentablement actuelle et douloureuse : la rareté ou l'absence, dans nos collèges ou institutions catholiques, de livres scolaires bien faits et orthodoxes, en toute matière d'enseignement.

La *Revue Catholique des Institutions et du Droit* publie en ce moment (1) une série d'articles fort remarquables sous ce titre : *L'enseignement chrétien et les livres classiques*. L'auteur montre en particulier le venin qui se cache (ou plutôt qui s'étale) dans les manuels en apparence les plus inoffensifs : ceux qui traitent de la géographie.

Combien il serait à désirer qu'une pareille enquête fût établie au sujet de l'enseignement le plus capital de tous : celui de la philosophie ! Et quelles découvertes invraisemblables cette enquête n'amènerait-elle pas ?

Ici, notre correspondante nous parle des manuels d'histoire naturelle, dont le danger n'est pas moins flagrant.

(1) Depuis octobre 1910.

Monsieur l'Abbé,

Connaîtriez-vous, par hasard, une étude bien faite sur la théorie transformiste? Je vois avec douleur que, dans l'enseignement chrétien, on marche résolument dans la voie de la théorie évolutionniste ; qu'on adopte, même dans les Séminaires, des ouvrages nettement transformistes, faisant remonter l'homme au singe ou à quelque autre animal; qu'on donne de prétendues preuves à l'appui de cette vile origine.

Un ouvrage classique, très récemment édité chez Mame, et publié sans nom d'auteur (par les Frères, si mes renseignements sont exacts), ne va pas, il est vrai, jusque-là ; il admet, sans préciser, une création spéciale de l'homme « en tant qu'âme, au moins ». (Et cet ouvrage m'a été recommandé dans une Faculté Catholique !) Mais il admet la théorie évolutionniste pour toute la série animale; bien plus, il en vante la grandeur et semble dire que cette théorie, mieux que celle des créations successives, sauvegarde la dignité de Dieu !

Outre la difficulté, pour ne pas dire plus, de concilier une théorie semblable avec le premier chapitre de la Genèse (quoique la décision de la Commission biblique me semble laisser au moins une certaine latitude à cet égard), cette question se pose toujours, insoluble, à mon esprit :

Posé le principe de la variabilité indéfinie de

l'espèce (autrement dit ce que j'appellerai l'évolutionnisme radical), comment :

1° D'une part, pouvoir affirmer que l'homme échappe à cette loi, lui qui rappelle par tant de points les animaux supérieurs ?

2° De l'autre, comment prétendre que l'homme est le dernier terme de la série et qu'il ne sera pas remplacé dans la suite des âges par un être supérieur ?

Et dans ce dernier cas, comment accorder cette théorie avec le dogme de la Rédemption ?

D'ailleurs, le professeur Gaston Ramier, dans son ouvrage que suivent nombre d'établissements catholiques (enseignement des jeunes filles), termine un de ses volumes en nous annonçant que « l'homme sera le fossile caractéristique de l'époque actuelle ».

Tout ceci ne trouble en rien ma foi, grâce à Dieu, mais je souhaiterais avoir en main les armes voulues pour défendre cette foi chez les autres et en particulier chez les jeunes filles dont j'ai à m'occuper.

A mon très humble avis, la seule concession qui puisse être faite à la théorie de l'évolution (concescession qui ne heurterait en rien la foi catholique), c'est que, dans l'état actuel de la science, nous n'avons de *l'espèce* qu'une idée empirique en quelque sorte (peut-être m'exprimé-je très mal ?) et que les

limites de l'espèce sont moins étroites qu'on ne l'avait cru jusqu'alors, mais que l'espèce n'en existe pas moins et que les variations qu'elle subit ne peuvent dépasser certaines limites. Quelles sont ces limites ? C'est ce que l'état actuel de la science ne permet pas encore de déterminer.

Cette idée que je crois, peut-être à tort, m'être personnelle (tous les livres actuels de science, étant résolument évolutionnistes, ne l'émettent pas en effet), ne rentrerait-elle pas admirablement dans le système de la matière et de la forme ? Il me le semble du moins.

Ah ! Monsieur l'Abbé, quelle souffrance de ne pouvoir connaître assez la vérité pour la défendre ! Ce sera une de nos joies en quittant cette vie, de penser que nous la connaîtrons enfin cette Vérité, que nous ne voyons ici-bas que comme dans un miroir et en énigme.

Heureux êtes-vous de pouvoir en parler et la défendre, et croyez que mes prières vous sont acquises à cette vue...

M. B.

Cette idée fort intéressante d'une notion « partiellement empirique » de l'espèce, idée à laquelle notre distinguée correspondante semble être arrivée par elle-même, a déjà été exposée, et d'une manière profonde, en quelques pages de Mgr d'Hulst, dont je tiens à reproduire ici les passages essentiels.

C'est l'une de ces précieuses notes ajoutées par l'éminent prélat au texte de ses conférences de Notre-Dame en 1891. On aura profit à la relire.

B. G.

M. l'abbé Elie Blanc, professeur de philosophie scolastique aux Facultés catholiques de Lyon, bien connu par son *Dictionnaire étymologique*, son *Traité de philosophie scolastique* en français et de nombreux articles critiques, est un de ces philosophes qui n'admettent pas la possibilité, même métaphysique, du transformisme. D'après lui, ce qui caractérise l'espèce, c'est de constituer un échelon fixe dans la hiérarchie de l'être. Si l'on pouvait voir l'espèce dans son type ontologique, comme Dieu la voit en lui-même, on reconnaîtrait qu'elle est déterminée par une certaine somme de puissances qui peuvent recevoir, dans les différents individus où elles se réalisent, une actualisation plus ou moins complète. De là, les différenciations qui donnent lieu aux variétés, aux races, etc. En posant les causes extérieures qui amènent ces variations dans l'espèce, les divers agents qui interviennent ne créent pas de nouvelles puissances, mais fournissent à telle ou telle partie de la puissance spécifique qui ne s'était pas encore traduite en acte, l'occasion d'apparaître et de révéler ses vertus endormies. Mais le passage d'une espèce à l'autre entraîne, par définition, une création de puissances nouvelles, l'addition d'un nouveau degré d'être, chose qui n'appartient qu'au pouvoir créateur et qu'aucun agent naturel ne saurait produire; car les causes secondes sont simplement excitatrices, elles agissent à la manière d'une de ces pièces mécaniques qui, en décrochant un ressort, lui permettent de développer sa force jusque-là suspendue.

Nous ne nions pas ce qu'il y a de profond dans cette

conception, et même nous nous sentons porté à la faire nôtre. L'espèce, à vrai dire, c'est la forme idéale que Dieu a conçue avant de produire au dehors la forme substantielle. Et comme la forme substantielle a une somme de puissances déterminée, la forme idéale à laquelle elle correspond doit être la mesure fixe de cette somme. On ne voit plus dès lors quelle différence il y aurait entre l'action providentielle de Dieu faisant monter une créature au-dessus du degré d'être qui la spécifiait, et une création véritable. Saint Thomas compare avec raison les essences à des nombres; or on ne peut changer un nombre en un autre qui lui est supérieur, sans faire disparaître tout ce qui déterminait le premier : 7 ne peut devenir 8 qu'en cessant d'être 7.

Cependant, cette façon *a priori* de traiter une question qui d'ordinaire nous met aux prises avec des savants habitués à ne jurer que par l'expérience, nous paraît d'un emploi périlleux et peu propre à nous concilier l'attention de ceux-ci. Il est toujours aventureux de raisonner sur les essences considérées en elles-mêmes, parce que c'est Dieu seul qui les voit ainsi, et non pas nous. Les espèces, en histoire naturelle, ne sont pas des types ontologiques qui nous aient été montrés dans le miroir de l'essence divine; c'est par la méthode expérimentale, par des inductions toujours sujettes à erreur, que nous arrivons à déterminer les caractères dits spécifiques, à les distinguer de ceux qui sont communs à plusieurs espèces dans un même genre et de ceux qui permettent de reconnaître plusieurs variétés dans une même espèce. Rien donc n'est moins irréformable que ces classifications; et, si aujourd'hui on propose un moyen qui semble satisfaisant de faire cesser l'incertitude en adoptant tel ou tel critère réputé infaillible, comme par exemple, la fécondité indéfinie, demain on nous apportera des observations nouvelles qui rendront douteuse la valeur absolue de ce critère.

Si donc on tient à poser en principe métaphysique l'immutabilité de l'espèce, nous demandons, comme correctif, qu'on donne au mot espèce un sens large et toujours susceptible d'être amendé; qu'on dise, par exemple : le passage d'une espèce à l'autre est impossible; mais rien n'empêche de considérer comme n'atteignant pas l'espèce proprement dite les transformations dont il semble à plusieurs découvrir des traces dans la nature, et qui, si l'on n'avait pas ses raisons d'en douter, auraient passé pour être proprement spécifiques (1).

---

La même correspondante nous écrit plus récemment :

« J'achève en ce moment le numéro de la *Revue de Philosophie* (sept.-octobre 1910) que vous m'aviez indiqué comme propre à me renseigner sur l'état actuel de la question évolutionniste. Mes idées se sont précisées à ce sujet, sans toutefois changer de direction. Aussi ne puis-je m'empêcher de m'étonner en lisant dans les *Études* des articles tels que celui signé Robert de Sinéty (5 juin 1911).

« Sans doute, l'auteur professe le transformisme modéré, restreint ou simplement différenciatif (p. 664) ; mais ce transformisme modéré ne laisse pas que de nous mener suffisamment loin, puisque l'auteur envisage comme possible « un transformisme progressif polyphylétique plaçant à l'origine des

(1) *Conférences de Notre-Dame*, 1911, p. 407.

grandes divisions du monde végétal et animal des types initiaux très rudimentaires » (p. 681).

« Ici, tout d'abord, il me semble contredire ce qu'il dit, page 664 : « Les types initiaux d'où dérivent tous les autres, ne sont pas nécessairement des êtres monocellulaires très peu compliqués, mais bien des organismes créés par Dieu et possédant *au moins virtuellement* le degré de perfection organique qu'auront leurs descendants respectifs. »

« En second lieu, avec de telles théories, comment ne pas faire rentrer l'homme dans la série animale? Et de fait, l'auteur semble s'en défendre assez mollement puisqu'il ne regarde comme inadmissible que « le transformisme anthropologique considérant l'*homme tout entier* comme le produit spontané de l'évolution universelle ». Une partie de l'homme pourrait donc être le produit de cette évolution? J'avoue ne pas voir comment accorder ces théories avec le récit de la Genèse?

« Puis, peut-être me scandalisé-je trop aisément, mais le ton de l'auteur me paraît parfois assez singulier.

« Comprendrait-on, dit-il, page 669, le caprice du Créateur se plaisant à produire des Edentés nouveaux seulement sur le sol où il y en a déjà eu? »

« Et page 669 :

« Voici maintenant comment on peut éliminer l'hypothèse de la création immédiate :

« Si Dieu avait produit immédiatement les espèces systématiques actuelles, il aurait certainement *tout* disposé de manière à nous laisser croire à une évolution réelle. Il ne nous aurait donné aucun fil conducteur pour nous diriger à travers des apparences mensongères et nous aurait donc *invinciblement et intentionnellement* égarés. »

« L'homme, il me semble, est un bien petit personnage pour parler ainsi de l'œuvre divine et la juger avec tant de désinvolture ; en serait-il, au contraire, à sa première erreur d'interprétation des œuvres de la nature ? Et depuis le temps qu'il la contemple, cette nature, comment n'a-t-il pas su voir plus tôt ce qui crève les yeux des modernes zoologistes ?

« Je vous signalais, il y a quelques mois, l'impossibilité de trouver un ouvrage classique d'histoire naturelle : la continuation de mes recherches a abouti à un résultat purement négatif. « Il n'y a aucun ouvrage de ce genre qui ne soit pas évolutionniste. » Mais, ajoute-t-on, « l'évolutionnisme s'accorde très bien avec le dogme ». N'est-ce pas là l'empoisonnement perfide de la mentalité, pire que la persécution, dont parle saint Cyprien ? »

M. B.

Nous soumettons aux personnes compétentes et en particulier à l'*Alliance des maisons d'enseignement*

*chrétien* les *desiderata* de notre correspondante. Existe-t-il des ouvrages classiques d'histoire naturelle : 1° dans lesquels les vérités philosophico-religieuses de l'ordre cosmologique et biologique, qui sont les bases de la religion, soient explicitement et efficacement sauvegardées, ainsi que les décisions dogmatiques de l'Église en ces questions? — 2° dans lesquels les affirmations au sujet des des théories évolutionnistes ne dépassent jamais et en aucune manière ce qui est rigoureusement et définitivement démontré?

B. G.

# LA QUESTION DE LA FOI A TRAVERS LES ÉVÉNEMENTS

## LE PROCHAIN CONGRÈS DES JURISCONSULTES CATHOLIQUES

### à Arras, les 17, 18 et 19 octobre 1911

Nous avons reçu la lettre suivante :

Nous avons l'honneur de vous inviter au XXXV[e] Congrès des Jurisconsultes catholiques, organisé par la *Revue catholique des Institutions et du Droit.*

Ce Congrès se réunira à Arras les 17, 18 et 19 octobre sous la présidence de S. G. Mgr Lobbedey, Evêque d'Arras, et de M. de Lamarzelle, sénateur.

**Les collectivités professionnelles et économiques en face de l'Etat, Associations et Syndicats,** tel sera l'objet de ses délibérations.

L'Etat moderne a une tendance de plus en plus envahissante, visant à multiplier les monopoles industriels et économiques et à diriger et contrôler les initiatives privées, jugées jusqu'à présent hors de sa compétence.

Les Jurisconsultes catholiques, dans leurs précédents congrès, ont signalé les périls sociaux et financiers du socialisme d'Etat, et dénoncé, non moins énergiquement, l'injustice de la législation révolutionnaire, qui, en interdisant toute association, a laissé l'individu impuissant en face de l'Etat omnipotent.

Aujourd'hui la réaction se produit violente contre les abus signalés, abus aggravés par l'anarchie gouverne-

mentale. Les associations se multiplient entre citoyens, qui entendent maintenir leurs libertés; entre patrons et entre ouvriers, qui veulent défendre leurs intérêts professionnels; entre fonctionnaires même de l'Etat, qui sentent la nécessité de se protéger contre le favoritisme et la tyrannie politicienne.

Il y a là un mouvement complexe, où se mêlent l'exercice légitime d'un droit naturel, des revendications justes, et aussi des excitations révolutionnaires et des passions politiques.

Les Jurisconsultes catholiques ne sauraient demeurer étrangers à ce grand mouvement. Comme ils l'ont fait sur tant et de si graves questions, il leur appartient de rappeler, quels sont, en matière d'associations et de syndicats, les principes du droit naturel, et quelles sont les règles essentielles d'une législation positive utile et pratique; de distinguer dans ce mouvement ce qui est légitime et ce qui est révolutionnaire; ce qui est fondé et durable et ce qui est contingent et factice; d'examiner quel doit être le rôle des catholiques; de rechercher enfin quels remèdes peuvent apporter à cet état de troubles et de haines le respect de la loi divine, la sagesse des lois humaines, la réforme des mœurs et la pratique de la justice et de la charité.

L'importance de ces questions, la gravité des conséquences possibles ne sauraient vous échapper; aussi nous espérons que vous nous accorderez vos sympathies en assistant au Congrès d'Arras et nous accorderez votre active collaboration. Elles seront pour nous un encouragement dont nous vous remercions d'avance.

*Le Président des Jurisconsultes catholiques,*

G. DE LAMARZELLE,

SÉNATEUR.

*Le Secrétaire,*

Joseph LUCIEN-BRUN,

AVOCAT A LA COUR DE LYON.

Voici *in extenso* le programme de cet important Congrès :

## Les Collectivités professionnelles et économiques en face de l'Etat. Associations et Syndicats.

### Principes.

L'Etat dans les temps modernes. Son pouvoir politique grandissant et absorbant de toutes les forces économiques.

Le droit de s'associer est un droit naturel d'autant plus nécessaire dans l'Etat moderne que la force relative de l'individu y va diminuant.

La liberté d'association suppose : le droit de se constituer librement, le droit d'acquérir et de posséder, le droit d'ester en justice.

L'association a un rôle social et économique.

Elle seule rend possible les grandes œuvres d'enseignement, de charité, de prévoyance.

Elle est une protection pour les faibles.

Elle a un rôle économique important, ainsi les coopératives, les assurances mutuelles.

Elle peut devenir le rempart de la liberté individuelle contre le socialisme.

### Historique.

L'association est une tradition catholique et fran-

L'Eglise a toujours soutenu et encouragé les associations.

Corporations religieuses au moyen âge, leur rôle, leur influence.

Corporations de métier, influence sur le perfectionnement du métier : appui aux membres de la corporation, apprentissage, coutumes des ateliers.

Leur indépendance vis-vis de l'Etat. Le roi, juge de paix en cas de conflit du travail.

Leur décadence.

### Les Destructions Révolutionnaires.

Prohibition des associations professionnelles. Elle est la conséquence des principes révolutionnaires : contrat social de Rousseau, égalité des citoyens et surtout absolutisme de l'Etat révolutionnaire.

Résultats du nouveau régime.

### La Législation du Code civil.

Lutte constante du pouvoir politique contre toutes associations. Efforts pour les empêcher de renaître.

Article 291 du Code pénal caractérise cette législation.

Prohibition des coalitions et des grèves (art. 214 et suivants du Code pénal).

Rigueurs contre les associations professionnelles ou sans but lucratif et faveurs aux sociétés financières.

Autorisation préalable et toujours révocable.

Octroi de la personnalité civile réservé à l'Etat. Etablissements d'utilité publique, sociétés de secours mutuels.

L'Etat ne veut que des associations autorisées, surveillées et contrôlées par lui.

### La Lutte pour le Droit d'Association.

Les associations réapparaissent trouvant un appui dans les idées et les faits.

Besoins nouveaux. Paupérisme et prolétariat. Usine et agglomérations ouvrières. Régime des ateliers. Apprentissage et retraites.

Associations politiques, charitables, professionnelles. Société de Saint-Vincent-de-Paul. L'affaire des compagnons charpentiers de la Seine en 1845 : Berryer.

L'abolition du délit de coalition, loi du 25 mai 1864.

Tolérance de fait.

### Les Syndicats.

Loi du 21 mars 1884.

Ses règles essentielles et ses conséquences.

Syndicats patronaux, ouvriers, mixtes.

Syndicats agricoles.

Fondation des syndicats. Leur fonctionnement. Leur capacité. Droit de posséder et d'ester en justice.

Que faut-il entendre par intérêt commun ?

Jurisprudence.

Syndicats de fonctionnaires.

### Les Mutualités.

Leurs caractères essentiels.

Leur rôle possible pour les retraites ouvrières.

## Les Associations.

Loi du 1er juillet 1901.

Ses dispositions essentielles. Les trois classes d'associations. Leur capacité.

Comparaison de l'association et du syndicat.

Associations diverses nées de la loi.

Associations de fonctionnaires, acceptées par le gouvernement.

## Mouvement syndicaliste.

Il se développe en dépit des entraves.

Syndicats de patrons, d'ouvriers rouges ou jaunes, de fonctionnaires.

Leurs tendances, leurs procédés, leur influence.

Labels, lock-out, grèves, mises à l'index, sabotages, violences.

Les syndicats et la politique. Ambitions politiques des meneurs.

Exploitation de la force syndicale par les partis politiques.

Les syndicats et leur action économique.

Diminution des heures de travail et de l'activité individuelle. Diminution de la production et par là de la richesse publique. Cherté de la vie.

Services qu'ils ont rendus et qu'ils pourraient être appelés à rendre.

Les syndicats agricoles. Leur action sociale et économique. Services rendus.

### Situation actuelle.

L'État voit avec défaveur tous les groupements indépendants.

Exemple des syndicats agricoles et des poursuites dont ils ont été l'objet.

Ils s'efforcent de monopoliser tous les services auxquels ils s'appliquent : assistance, enseignement, retraites pour la vieillesse.

Projet de centralisation des banques agricoles.

Il multiplie les entraves aux associations existantes.

Motifs de cette attitude : absolutisme révolutionnaire ; intérêt politique et électoral.

Opposition au mouvement syndicaliste de nombreux catholiques à raison du caractère révolutionnaire de beaucoup de syndicats, des abus et des violences dont ils ont été les auteurs.

Possibilité de ramener ce mouvement à un but légitime.

### Réformes et Améliorations.

La première réforme est celle des individus dans la soumission commune à la loi morale.

Les mœurs ont ici plus d'influence que les lois.

Les lois sur le travail sont-elles insuffisantes ?

Illusions de beaucoup. La loi réglemente peu, mais n'interdit rien. Les usages et les conventions l'ont déjà largement suppléée. Contrat collectif. Nul texte ne s'y oppose. Obstacles vrais. Mesure de sa possibilité et de ses avantages.

Combinaison des lois de 1884 et de 1901.

Extension pour les syndicats et associations du droit de posséder et d'acquérir, du droit d'ester en justice.

Créer pour eux une responsabilité sérieuse et effective.

Maintien et protection de la liberté individuelle en face de la volonté collective.

Syndicat libre. Syndicat obligatoire.

Remise aux associations privées de tous les services dont elles peuvent décharger l'État.

Représentation professionnelle dans les divers comités consultatifs.

Statut des fonctionnaires.

Tribunaux de conciliation.

ÉTRANGER.

Législation et développement des associations professionnelles et syndicats dans les pays étrangers (1).

## Une lettre pastorale de Mgr l'évêque d'Arras sur le prochain Congrès des Jurisconsultes catholiques.

Mgr Lobbedey, évêque d'Arras, vient de publier

(1) Les personnes qui, sans pouvoir se rendre au Congrès, désirent cependant y adhérer ou contribuer à la propagande de ses travaux, peuvent envoyer leur souscription au Secrétariat, 2, avenue de l'Archevêché, Lyon. Cette œuvre intéresse tous les Catholiques de France et ne saurait laisser indifférent aucun d'entre eux.

une très importante lettre pastorale, que Sa Grandeur nous fait l'honneur de nous envoyer, et qui n'occupe pas moins d'une trentaine de pages de sa *Semaine Religieuse*.

C'est un véritable directoire qui servira de base aux travaux du Congrès sur les questions vitales et passionnantes qui lui sont proposées.

« En 1889, dit le prélat, la même société avait tenu en cette ville la quinzième de ses assises.

« Arras ne peut que se montrer très honorée d'abriter, pour la seconde fois, une de ces assemblées où des hommes d'une foi et d'une science éprouvées s'efforcent de faire la lumière sur les plus obscurs problèmes de la vie nationale, et d'où l'on attend des solutions dictées par la sagesse même : *responsa prudentum*, ainsi qu'on appelait anciennement à Rome, les décisions des Jurisconsultes. »

Et Mgr Lobbedey rappelle la recommandation pressante adressée récemment par Pie X à tous les fidèles en faveur de l'Association des Jurisconsultes catholiques :

« Nous exhortons les hommes de bien non seulement à profiter de votre science juridique pour le bien de la patrie commune, mais aussi à seconder par tous les moyens qui sont en leur pouvoir vos efforts et vos travaux. » (13 juin 1910.)

Voici le plan suivi par l'éminent auteur de la Lettre Pastorale :

« Nous établirons successivement : la *théorie* des droits respectifs des associations et de l'État ; puis

les *causes* qui ont amené le conflit qui les divise : enfin les *remèdes* capables de guérir le mal ou du moins de l'atténuer. »

Après avoir étudié en des pages très serrées et qui donneront certainement lieu à d'ardentes controverses, la nature et les limites du pouvoir de l'État, de ce que le prélat appelle son « pouvoir ordinaire » et son « pouvoir extraordinaire », il en vient au conflit actuel qui préoccupe si légitimement tous les esprits. Voici cette partie de la Lettre Pastorale, qui touche au point le plus aigu des débats. Au fond toute la question se résume à savoir si la société humaine peut, oui ou non, se passer de Dieu sans revenir à la barbarie. Il est trop clair que non.

---

## Le conflit. — A) Empiétements de l'État. — B) Esprit révolutionnaire du syndicalisme.

### *A*) Empiétements de l'État.

C'est une vérité d'expérience : là où il y a une superposition de pouvoirs hiérarchisés, reliés les uns aux autres par la recherche d'une fin commune, le pouvoir supérieur est fatalement tenté de prolonger au delà des bornes permises sa surveillance d'abord, sa maîtrise ensuite.

Et la tentation doit être très forte, car, à peu près en tout temps et partout, on y a succombé.

A quoi faut-il attribuer ce phénomène historique ?

Quelle passion noble ou vulgaire pousse ainsi vers l'absolutisme presque tous les gouvernements ?

Est-ce un zèle généreux qui se croit obligé de ne pas abandonner à d'autres un soin dont il peut se charger lui-même ? Est-ce une confiance tellement assurée dans la meilleure vertu de son action qu'on tient à agir personnellement parce qu'alors tout sera mieux exécuté ? Est-ce un esprit de conquête toujours en éveil et qui croit n'avoir rien fait tant qu'il reste quelque chose à faire ? Est-ce de l'orgueil ? Un orgueil ne pouvant supporter à côté de soi quelque chose qui n'est pas à soi, absolument à soi ? Enfin est-ce prudence avisée de la part de ceux qui tiennent le premier rang de la faveur des citoyens, et qui redoutant l'indépendance de ceux-ci, ont besoin d'avoir en eux non des sujets mais des asservis ?

Nous ne savons.

En tout cas, à voir agir certains dépositaires de l'autorité souveraine on est porté à croire qu'ils se jugeraient déshonorés si, ayant la force pour en user, ils n'en abusaient pas ; si, ayant un pouvoir sans contrôle et sans responsabilité, ils ne l'avaient pas sans limites.

Si encore ils assumaient toutes les charges, prenaient en mains toutes les rênes pour conduire la société à son véritable but, on se résignerait assez facilement à des ingérences restant excessives mais ne devenant pas tyranniques ! Mais non ; ils entrent en maîtres là où ils ne devraient pas entrer, et, ce

qui est pire, ils s'y conduisent en mauvais maîtres.

Voilà, certes, de quoi justifier la défiance instinctive de tant de catholiques français, contre toute l'action de l'Etat. On l'a très bien dit, en expliquant leur conduite passée et présente : « ils le voyaient si étranger à leurs idées les plus chères, qu'ils redoutaient jusqu'aux bonnes volontés de son incompétence. Pour la protection de leur foi, ils comptaient sur eux seuls. Aussi leur grand effort avait-il été de soutenir contre lui une guerre de limites pour fixer ce qui appartenait à la puissance publique et ce qui appartenait à la liberté de chacun. Leur disposition était de tenir pour perdu ce qui était concédé à ce gouvernement, comme sauvé ce qui lui était refusé. Leur dogme politique était que plus ils restreindraient les prises de l'État et étendraient les droits de l'individu, mieux ils servaient le catholicisme. Ainsi avait été conduite la plus grande lutte qu'ils eussent soutenue depuis la Révolution française, la campagne pour l'éducation. Ils n'avaient pas songé à obtenir de l'État que la jeunesse française fût élevée par lui dans le respect des croyances religieuses : ils avaient voulu seulement enlever leurs fils à l'État comme à un maître incapable de dire les paroles de la vie morale. De même pour l'assistance : comme ils désespéraient de la rendre meilleure en s'unissant à la bienfaisance de l'État, ils avaient constitué à part leurs œuvres de charité catholique. De même maintenant, pour la *Justice sociale*, entendent-ils la pratiquer au nom de leur

croyance, à l'aide des vertus qu'elle soutient, et répugnent-ils au concours d'un État sceptique et partial. »

A l'opposé de cette défiance assez explicable, il y a les complaisances trop peu désintéressées de ces légistes qui, de tout temps, ont cherché à fonder en droit l'absolutisme gouvernemental, et chose plus incroyable encore, il y a l'empressement de ceux qui vont comme au-devant des empiétements césariens et les implorent comme un bienfait.

On connaît, en effet, un parti devenu déjà trop nombreux et qui rêve, qui souhaite un État-Providence assez généreux pour veiller sur tout et sur tous, assez avisé et assez riche pour suffire à tout : et les hommes de ce parti, au lieu de retenir fièrement et courageusement le gouvernement de leur propre destinée, se montrent prêts à abdiquer toute indépendance, à se priver de toute initiative pour s'en remettre entièrement à l'État, chargé désormais de les faire vivre et de les amuser !

Eh quoi ! tant d'inertie, tant d'incurie et de paresse dans notre sang français ! un renoncement si complet à la dignité humaine, à l'ancienne vigueur nationale ! On voudrait ne pas croire à ce dépouillement volontaire, honteux de ses devoirs et de ses droits ; mais il existe.

Il existe. Comment alors, dira-t-on, peut-il surgir un conflit entre l'autorité suprême et ceux qui la croyant toute-puissante attendent de ses largesses le bonheur rêvé !

C'est que l'attente de ces hommes est déçue. Elle l'est fatalement. Suivant un mot sévère mais juste, leur activité est moins « un effort vers plus de justice qu'une course vers plus de jouissance » ; ils réclament cette jouissance, ils la veulent immédiate ; l'État ne peut la fabriquer sur l'heure et la leur donner, ils insistent ; l'État refuse, ils menacent ; l'État résiste, ils recourent à la violence ; l'État se défend et voilà la guerre allumée ; guerre contre l'autorité sociale ; guerre contre la religion dont on méconnaît le caractère sacré et les bienfaits ; guerre contre les droits parallèles des classes, dites supérieures et crues plus favorisées ; guerre étrange qui se nourrit de sa flamme et se développe sans cesse ; guerre aveugle qui détruit sans savoir ce qu'on pourra plus tard dresser sur les ruines ; guerre implacable enfin où des êtres innocents sont sacrifiés sans scrupules à une haine sans pitié.

Et c'est l'association professionnelle qui nous en offre le terrifiant spectacle : non certes partout, mais en trop d'endroits et en trop de circonstances.

### *B*) Esprit Révolutionnaire des Syndicats.

Nous ne savons si on a eu raison de dire : « Ce sont les institutions qui corrompent les hommes », mais on peut affirmer sans crainte que souvent, ce sont les hommes qui corrompent les institutions.

N'est-ce pas le cas pour le syndicalisme ? Ainsi qu'on l'écrivait naguère, « la loi de 1884, dans la pensée de ceux qui la rédigèrent était un moyen

de gouverner, moins dans l'intérêt de la classe ouvrière que contre le patronat que l'on cherchait à intimider en exploitant contre lui les préventions du prolétariat et en opposant le travail au capital, les employés aux employeurs ».

« Le syndicalisme devait fatalement devenir une arme de représailles sociales, une organisation de guerre civile. Les esprits prévoyants ne s'y trompèrent pas, et lors de la discussion de la loi, le péril fut dénoncé : on fit entendre qu'au lieu de constituer des groupes destinés à protéger les intérêts communs, on créait une force de révolution dont le résultat serait infailliblement d'exaspérer les haines et d'aggraver les conflits ; c'est ce qui est arrivé, et dans la plupart des ligues, tous visent au même but, la dépossession du patronat et la suppression du capital ; les uns et les autres ne diffèrent que sur les moyens à prendre pour réussir : la *grève générale* ou le *sabotage anarchique.* »

Nous citons les paroles suivantes parce qu'elles analysent parfaitement la doctrine et les projets de ceux auxquels obéit actuellement le mouvement syndicaliste.

« De tout temps, des violences inutiles, des excès coupables, des grèves injustes, ont pu accompagner l'exercice de la puissance syndicale. On a voulu jeter le discrédit, à raison de ces faits incontestables, sur l'institution elle-même, sans assez prendre garde que ces violences occasionnelles, tant qu'elles n'étaient pas l'application d'une mé-

thode, étaient moins imputables au mouvement syndical qu'à l'état de désorganisation professionnelle au milieu duquel les syndicats se trouvent réduits à essayer leurs forces...

« Mais un facteur nouveau est venu compliquer le problème : c'est l'emploi non plus *occasionnel*, mais *systématique* de la violence, par certains adeptes du mouvement syndical ; c'est l'usage de la force recommandé dans certains milieux comme l'unique moyen pour le prolétariat de conquérir ses droits.

« On professe dans ces milieux l'inutilité de l'effort patient et continu pour la transformation du régime économique, l'inaptitude incurable du syndicat à toute autre chose qu'à la lutte. Illusion pure, croient-ils, que d'attendre quelque chose de tractations avec les patrons ou de l'intervention des pouvoirs publics. Le patronat et l'État sont deux forces avec lesquelles il ne faut pas traiter, mais lutter.

« C'est ce qu'enseigne l'histoire interprétée selon la méthode matérialiste.

« Chaque classe affirme sa conception particulière du droit, inconciliable avec celle que se font de leur propre droit les classes rivales. Tout droit est expropriateur de sa nature. Entre le droit dont la classe ouvrière prend conscience, celui d'organiser elle-même les conditions de son travail, et le droit antagonique affirmé par le patronat, celui d'organiser comme il lui plaît l'atelier, il n'y a pas de conciliation possible, mais opposition irréductible

de droit à droit, de principe à principe, entre lesquels il n'y a pas d'autre juge ni arbitre possible que la force.

« Quant à l'État, il n'a aucune qualité pour intervenir, puisqu'il est la résultante des volontés individuelles qui communiquent avec lui artificiellement par l'intermédiaire des partis politiques et non par l'organe des classes sociales auxquelles la solidarité les relie. L'État est ainsi dans les conflits du travail une sorte d'intrus malfaisant qui met sa force au service d'un principe étranger aux intérêts de classe, celui de l'unité nationale : c'est un intrus qu'il faut faire disparaître et avec lui la puissance militaire dont il use pour le maintien de l'ordre existant au profit exclusif des capitalistes qui détiennent les instruments du travail.

« La grève générale est la catastrophe qui doit consommer la défaite simultanée et définitive du patronat et de l'État, c'est à la préparer que le prolétariat doit appliquer toutes ses facultés d'endurance, en prenant bien soin de ne pas laisser entamer sa combativité de classe au contact de la bourgeoisie et dans une participation quelconque à l'exercice du pouvoir.

Les grèves partielles sont la préparation et l'essai de la grève générale : elles sont d'autant plus recommandables qu'elles intimident les classes possédantes et entretiennent chez celles-ci la suggestion déprimante de la peur... mais elles valent surtout comme manœuvres d'entraînement et comme essai

de mobilisation partielle du monde du travail. avant l'effort décisif...

« Ainsi orienté vers la conquête brutale de droits à prétention absolutiste, le mouvement syndicaliste ne serait plus un effort vers la justice; il déterminerait un recul lamentable vers un état social où le dernier mot appartiendrait à la force. »

---

*Le Gérant* : J. Téqui.

Imprimerie Téqui et Guillonneau, 3 *bis*, rue de la Sablière, Paris.

# L'ERREUR DE MÉTHODE CHEZ DESCARTES ET CHEZ KANT

LETTRE OUVERTE A M. BERNARD GAUDEAU, DIRECTEUR DE LA « FOI CATHOLIQUE ».

Monsieur,

Je lis toujours avec le plus vif intérêt vos belles études sur la *connaissance de Dieu*. J'ai été particulièrement frappé par celle sur l'*invasion actuelle du panthéisme*, non seulement à raison de sa grande force démonstrative, ce trait lui est commun avec les autres, mais parce qu'elle révèle, dans toute son ampleur, la perversion de l'enseignement public actuel à tous ses degrés.

Vous dites : « Que *la Critique de la raison pure* « soit la source de toutes les erreurs de la pensée « *laïque* moderne, c'est un lieu commun tellement « rebattu qu'il n'y a pas à y revenir. »

Que *la Critique de la raison pure* soit l'arsenal où les panthéistes modernes puisent leurs premières et leurs meilleures armes, cela n'est pas douteux ; mais qu'elle soit la source *primitive* de l'erreur qui consiste à négliger les données positives des sens et de l'expé-

rience pour ne donner confiance qu'au témoignage de la conscience, réduire Dieu, le temps, l'espace à l'état de simples concepts de l'entendement humain et finalement douter de la divinité, du monde extérieur et de sa propre existence, je ne le crois pas. Kant n'a fait que dégager ce qui était en germe dans Descartes, en le revêtant des formules prétentieuses et des termes pédantesques de la philosophie allemande, qui font l'admiration des sots.

A tous les hommes de ma génération, les maîtres mettaient en main, au début de leurs études philosophiques, le *Discours de la méthode*, le leur recommandant comme première lecture. « Prenez « ce livre, nous disaient-ils, avec sérénité. Il doit « être votre *vade mecum*. Avec lui, vous ne con« naîtrez jamais les angoisses du doute. Vous vous « appuyerez sur la base inébranlable de toutes les « certitudes humaines. »

« Faites comme l'illustre philosophe, ajoutaient« ils ; mettez en doute tout ce qui peut être mis en « doute. Ce monde extérieur, que nous croyons « nous entourer, peut n'être qu'une illusion. Ce « Dieu, que nous supposons notre créateur, peut « n'être lui-même qu'une création de notre imagi« nation (1). Mais quelque loin que vous poussiez

(1) Inutile de rappeler que ceci, en tant que doute réel, est très éloigné de la pensée personnelle de Descartes, chez qui non seulement la foi chrétienne, mais la conviction rationnelle de l'existence de Dieu, est indubitable. Sa théodicée est incomplète, mais bien supérieure à celle de Kant, qui est purement illusoire. B. G.

« le scepticisme, il est une chose dont vous ne
« pouvez pas douter, c'est de votre propre pensée.
« Au moment même où vous doutez, vous pensez,
« donc vous existez. — Dès lors, vous voilà en
« possession d'une certitude dont toutes les autres
« découleront par la suite comme des déductions
« naturelles. »

J'en demande pardon à la mémoire de mes maîtres ; mais, loin de me donner la certitude promise, la lecture du *Discours de la méthode* m'a introduit, pour la première fois, dans le domaine, jusqu'alors inexploré, du scepticisme. « Hé quoi ! me suis-je dit, si je puis douter de cette terre sur laquelle je marche, de ce soleil qui m'éclaire, de ce Dieu, cause première de tout ce que je vois, à combien plus forte raison, suis-je fondé à douter de cette pensée si fugitive, si matériellement insaisissable ! Et puis, si la pensée éveille en moi l'idée d'existence, elle n'éveille pas celle de personnalité. C'est la sensation qui éveille l'idée de personnalité. C'est par la jouissance ou la douleur que s'affirme mon individualité. Quand je pense qu'il fait jour à midi, j'affirme une vérité commune à tout être voyant, qui ne m'est personnelle en rien. Quand je reçois un coup, c'est moi, et nul autre, qui sens la douleur. Ma personnalité s'affirme à moi avec une force invincible. Ma pensée ne prouve pas incontestablement que je suis, mais qu'il est une pensée, qui peut être impersonnelle. »

Ce procédé qui consiste à s'enfermer dans sa conscience, comme dans une chambre noire, où l'on a éteint la lumière intérieure, en supprimant, au moins par hypothèse, l'idée de Dieu aux clartés de laquelle seule toutes choses peuvent s'expliquer, la lumière extérieure, en supprimant le monde extérieur sans lequel, au moins en notre état actuel, nous ne pouvons ni exister, ni nous comprendre, pour y rechercher la pensée d'une intelligence, que par abstraction, nous supposons dépourvue de toute sensibilité, me paraît plus propre à troubler l'esprit qu'à l'éclairer et à lui donner un fondement solide de certitude.

Chez un être sensible comme l'homme, toute pensée consciente a son origine dans une sensation soit du sens externe, soit du sens interne, agissant soit spontanément, soit sous l'impulsion de la volonté. Si donc la sensation est impuissante à nous donner la perception de la réalité des choses, *a fortiori* la pensée, qui prend en elle la base de sa certitude, ne nous donnera que des illusions.

Je me rappelle les efforts de M. Cousin, à qui, si l'on peut contester le titre de grand philosophe, on ne peut refuser d'avoir été l'éloquent interprète de la philosophie des autres, pour assurer le triomphe du Cartésianisme sur le Kantisme. Il saisissait, sur sa chaire, d'un geste magistral, un volume et il s'écriait : « Vous voyez ce livre ! Je ne « puis douter de son existence et vous n'en pouvez « pas douter, non plus. Eh bien ! Ce livre pouvez-

« vous le comprendre sans l'espace où il est placé ?
« Non. — Donc vous ne pouvez pas plus douter de
« l'existence de l'espace que de l'existence du
« livre. Cependant cet espace, vos sens sont impuis-
« sants à vous en donner la sensation et à vous le
« faire percevoir. C'est un concept de la raison
« pure. Donc la réalité extérieure, l'objectivité des
« concepts de la raison pure est aussi certaine que
« celle des objets perçus par les sens et Kant n'est
« pas fondé à la mettre en suspicion. »

Je lui répondais, à part moi, modeste auditeur :

« L'espace comme le livre sont des objets du
« du monde extérieur. Or, me révéler les objets
« du monde extérieur, c'est fonction de mon sys-
« tème sensoriel, ce n'est pas fonction de mon sys-
« tème rationnel. Si mon système sensoriel me
« révèle l'existence des objets extérieurs dans
« des conditions telles que leur existence reste
« incompréhensible pour ma raison, c'est qu'il est
« incomplet et sujet à erreur. Il ne me fait donc
« pas connaître la réalité, il ne me donne que des
« apparences plus ou moins illusoires. Il ne me
« fait connaître que la vérité subjective. »

Heureusement, tandis que les métaphysiciens se perdaient en discussions, aussi oiseuses que stériles, et plus propres à embrouiller la question qu'à l'éclaircir, la physiologie découvrait et localisait le sens de l'espace et du temps, nous prouvait que nous avions la sensation de la direction dans l'es-

pace et dans le temps, comme nous avons la sensation des rayons lumineux ou des ondes sonores.

Dieu, pour imprimer à l'âme humaine cette certitude (sans laquelle, en dépit des fanfaronnades des sceptiques, la vie pratique comme la vie théorique sont impossibles, la science comme la morale ne sont que de vains mots), s'y est pris d'une tout autre manière que celle enseignée par Descartes.

L'intelligence est mise en éveil chez l'enfant par la sensation. Ses opérations sont d'abord rudimentaires et ne se perfectionnent qu'à mesure que les organes physiques de ses sens arrivent à un degré de perfection plus complet et lui permettent de recevoir des sensations plus nettes et plus précises.

Prenons donc cette sensation rudimentaire, la faim, si vous voulez, qui fixe, pour la première fois, son attention et excite sa volonté à se manifester par des cris d'appel.

Cette première sensation lui procurera trois idées, encore très vagues et confuses, j'en conviens, à cause de l'imperfection de ses sens et de l'état encore plus ou moins incomplet de son développement intellectuel, mais qu'il ne confond pas, qu'il ne confondra jamais, qui se présentent et qui se présenteront toujours à lui avec un caractère de certitude indiscutable, de connexité constante et de distinction absolue.

Ces trois idées sont : 1° celle de sa propre personnalité qui souffre et a besoin de secours ; 2° celle d'un monde extérieur en contact avec lui et qui

souvent, par quelque point de ce contact, est la cause de la douleur qu'il éprouve; 3° l'idée d'une providence qui l'a créé, par laquelle il subsiste et qui est capable de lui venir en aide quand son existence est menacée ou troublée.

Ne me dites pas que ce n'est que de l'instinct. C'est de l'instinct seulement chez les êtres dépourvus d'intelligence ou chez lesquels l'intelligence est encore totalement endormie, mais chez l'être, doué d'une intelligence même rudimentaire, toute sensation est l'objet d'une perception et toute perception est génératrice d'idées.

Ne me dites pas que ces cris et ces prières s'adressent non à Dieu, mais à ses parents. L'enfant ne connaît pas encore ses parents, il ignore encore ce que sont les liens de parenté, les devoirs qu'ils imposent et les affections qu'ils créent. Il ne sent qu'une chose, c'est que son existence est dépendante et que pour se prolonger elle a besoin du secours d'un être plus puissant.

Toute notre vie le sentiment de notre dépendance s'impose à nous, même le plus sceptique n'engage pas une entreprise, ne forme pas un vœu dans les arcanes les plus intimes de sa conscience, sans invoquer, pour la réalisation de ses projets ou de ses désirs, l'intervention d'une puissance supérieure, distincte du monde matériel et de lui. Il ne l'appellera pas Dieu, c'est entendu, il l'appellera le sort, le hasard, la fortune; il ne priera pas, il con-

sultera les cartes, les dés, le marc de café, les esprits, les tables tournantes, peu importe. Toujours il confessera son impuissance à ne pas croire à une force extrinsèque qui dirige les destinées.

Ainsi le premier acte de l'homme est un acte de foi. Acte de foi en trois choses : 1° sa propre existence ; 2° l'existence du monde extérieur, 3° l'existence de Dieu ; trois choses distinctes, mais indivisibles.

De quel droit un métaphysicien vient-il nous dire : « Entre ces trois affirmations, il y a un abîme. Je crois à ma propre existence, parce que mon existence m'est démontrée par le témoignage de ma conscience et que du témoignage de ma conscience je ne puis pas douter. Mais je ne crois ni à l'existence de la création, ni à celle du créateur, parce qu'elles ne me sont révélées que par le témoignage des sens et que je puis mettre en doute leurs révélations ? »

Chaque manifestation de la vitalité consciente, chacune de nos paroles, chaque détermination de notre volonté prouve que cette distinction n'est pas soutenable. Il nous est aussi impossible, si nous voulons mettre nos actes d'accord avec nos théories et ne pas vivre dans un état d'illogisme absurde, de douter du témoignage de nos sens plus que du témoignage de notre conscience. Il nous est impossible de croire un moment à notre propre existence sans croire à celle de la création et du créateur.

L'esprit humain est un et indivisible. Sans doute il a des facultés diverses, mais il n'est pas possible de le fractionner en parties distinctes dont les unes seraient de qualité supérieure et incapables de mensonge, les autres de qualité inférieure et vouées à l'erreur, dont les unes nous donneraient la vérité et les autres ne nous donneraient qu'une représentation plus ou moins illusoire de la vérité, dont les unes nous éclaireraient et les autres nous tromperaient.

Nos facultés sensitives, nos facultés perceptives, nos facultés rationnelles, ne sont que des attributs, des puissances d'une même entité infractionnable, l'entendement humain. Or, de deux choses l'une : ou cet entendement est un instrument de mensonge et alors l'homme est condamné à vivre dans une éternelle obscurité, sans pouvoir jamais saisir aucune parcelle de vérité, ou c'est un instrument de vérité.

Si c'est un instrument de vérité, toutes ses facultés sont également constituées pour nous mettre en rapport direct avec la réalité. Toutes méritent égale créance. Le témoignage du sens externe est de même valeur que celui du sens interne, parce qu'en réalité, il n'y a pas deux sens, mais une faculté sensitive de l'âme qui reçoit et perçoit les impressions sensibles de l'extérieur comme de l'intérieur. Le témoignage de la faculté sensitive vaut celui de la faculté rationnelle, parce qu'il n'y a pas deux âmes, une âme sensitive et une âme rationnelle,

mais seulement un entendement qui a la puissance de sentir et de convertir ses sensations en perceptions et en pensées. Toutes les déductions du philosophe, qui veut édifier un système métaphysique, en opposant les conceptions de sa raison ou de son imagination, les déductions subtiles de son raisonnement ou les distinctions arbitraires de son analyse au témoignage de ses sens pour le disqualifier, ne sont que sophismes et jeux d'esprit, propres à nous égarer, non à nous éclairer.

A aucun moment, notre conscience ne nous révèle, comme le suppose Descartes, l'existence d'un être exclusivement pensant, se créant lui-même et se suffisant à lui-même. Elle nous révèle un être sentant et pensant simultanément et indivisiblement, dont l'existence est inséparablement liée à celle du monde extérieur et de Dieu, dont il dépend, réalités sans lesquelles il serait pour lui-même inconcevable.

Mais, objecte-t-on, les sens nous trompent souvent. — Entendons-nous. Dans le langage ordinaire, nous avons pris l'habitude de confondre les organes physiques de nos sens qui appartiennent à notre corps, et le sens intellectuel qui est une faculté, une puissance de notre esprit.

Les sens physiques sont les canaux qui transmettent à notre esprit les impressions qu'ils reçoivent des corps, ce sont les fenêtres ouvertes à l'âme sur le monde extérieur.

Ces sens sont distincts, la science est arrivée à les localiser avec une grande précision. Elle nous a aussi décrit leurs modes de fonctionnement divers avec beaucoup de netteté. De ce qu'ils sont multiples, de ce qu'ils sont séparés, quant à leur emplacement, de ce qu'ils sont divers quant à leur fonctionnement, il s'ensuit qu'ils ne sont pas complets, que chacun d'eux ne nous donne qu'une part et pour ainsi dire une face de la réalité, que le témoignage de chacun d'eux pris isolément présente de nombreuses chances d'erreur, qu'ils doivent être rassemblés, comparés, combinés et rectifiés les uns par les autres pour dégager la vérité.

C'est dans cette signification et dans cette mesure que l'on peut dire que les sens nous trompent souvent, dans certains cas on pourrait même dire qu'ils nous trompent toujours, mais l'esprit, en tant que puissance sensitive et intellectuelle, possède de merveilleuses ressources pour redresser ces erreurs. La réflexion, le raisonnement, la mémoire, l'imagination, l'habitude lui permettent de les corriger.

Sans doute, à ces causes d'erreurs générales, il faut en joindre de spéciales aux individus dont tels ou tels organes sensoriels sont atteints de faiblesse, de maladie ou d'infirmité. Il y a les sourds, les muets, les aveugles et ceux qui sont frappés à la fois de surdimutité et de cécité.

Mais, même chez ces disgraciés de la nature, qui

n'ont plus à leur disposition que trois sens, le tact, l'odorat, et le goût, ce n'est qu'à l'aide des sensations que leur permettent de percevoir ces sens, que les professeurs éveillent en leur esprit les idées des objets qui les entourent, du monde, de Dieu et d'eux-mêmes.

A l'aide des sensations qu'ils provoquent par l'attouchement dans la main, ils leur font percevoir les lettres, ils leur font épeler les syllabes, puis lire le mot; enfin en mettant l'objet lui-même dans la main, ils leur font comprendre la signification du mot.

L'intelligence de l'élève, qui n'est distraite par aucun bruit, ni par aucun spectacle extérieur, lui donne une force d'attention, une puissance de pénétration et une capacité de réflexion et de mémoire extraordinaires.

Le sens qui a charge de suppléer à tous les autres, par le constant effort que la volonté exerce sur lui, est singulièrement aiguisé. Le tact arrive à un degré de finesse incroyable. C'est le sens type, si je puis m'exprimer ainsi, puisque l'ouïe et la vue ne sont que des tacts capables d'opérer à distance grâce aux ondes sonores et lumineuses. Il se perfectionne et, grâce à la sensation des vibrations de l'air, il réussit à donner la sensation de la distance, de la succession, de l'espace et du temps.

Et l'odorat, de quelles merveilles, lui aussi, développé par l'attention soutenue et la réflexion, n'est-il pas capable? Il arrive à faire sentir les couleurs et jusqu'à l'*habitus corporis* des personnes.

C'est le moment de rappeler ici le *cas de Miss Helen Keller*, analysé dans la si intéressante étude de Mlle Marie Leneru, extraite du *Mercure de France* (1908). Mlle Leneru nous présente Miss Helen Keller, sourde-muette et aveugle de naissance, sachant aujourd'hui, à 14 ans, lire le français, l'allemand, le latin, le grec, en sus de sa langue naturelle, l'anglais; composant en algèbre et en toutes ces langues avec sa machine à écrire; ayant étudié la géométrie, au moyen d'un dispositif ingénieux de fils de fer sur un coussin, à Radcliffe College, où elle est entrée après avoir subi les examens; écrivant dans les Magazine pour les aveugles.

Miss Helen Keller a raconté, dans un livre, son éducation, ses voyages et ses examens. Dans un article intitulé « *Sense and sensibility* », paru dans *Century*, Febr.-March 1908, elle expose comment elle a passé de l'inconscience à la conscience, de l'animal à l'homme, de l'être instinctif à l'être intelligent; comment « elle a vu naître son âme ».

Chez cette jeune fille presque entièrement dépourvue des organes physiques des sens, mais dont l'âme était merveilleusement douée, la pensée n'est née que par la perception de la sensation et ne s'est développée que par l'éducation de la sensation.

Elle avait sept ans quand elle reçut les premières leçons. Elle écrit :

« Avant que mon institutrice vînt à moi, je ne « savais pas que *je suis* (*sic*). — Je vivais dans un

« monde qui était un non-monde. Je ne puis pas « espérer décrire adéquatement ce temps incons- « cient et conscient du néant. Je ne savais pas que « je savais quoi que ce soit, ni que je vivais, ou agis- « sais, ou désirais. Je n'avais ni volonté, ni intelli- « gence. J'étais emportée vers les objets ou les « actes par un certain élan naturel, aveugle (l'élan « de l'instinct chez l'animal). J'avais une humeur « qui me faisait sentir la colère, la satisfaction, le « désir (les passions telles qu'elles se manifestent « chez les êtres non doués d'intelligence). Ces deux « faits conduisaient les personnes qui m'entouraient « à supposer que je voulais et que je pensais. Je peux « me rappeler tout cela, non parce que je savais que « c'était ainsi, mais parce que j'ai la mémoire tac- « tile. Elle me permet de me souvenir que je n'ai « jamais contracté mon front dans l'acte de penser. « Je ne considérais jamais rien à l'avance, ni ne le « choisissais. Je me rappelle aussi tactilement que, « jamais dans un sursaut du corps, ou un batte- « ment du cœur, je ne sentis que j'aimais ou me « souciais de quoi que ce soit. Ma vie intérieure était « alors un vide sans passé, présent ou futur, sans « espoir ou sans prévision, sans étonnement, ni « joie, ni foi.

« Ce n'était pas la nuit — ce n'était pas le jour.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Mais le vide absorbant l'espace.
« Il n'y avait ni étoiles — ni terre — ni temps,
« Ni arrêt — ni changements — ni bien — ni crime. »

« Mon être dormant n'avait idée ni de Dieu, ni de l'immortalité, ni crainte de la mort. »

Ainsi, l'âme immortelle, que Dieu a attachée au corps, vit comme la princesse dans le conte de *La Belle au bois dormant*, dans un état de sommeil léthargique, jusqu'au moment où elle est mise en éveil par une sensation sur laquelle son attention est appelée et retenue, qu'elle perçoit et qui devient ainsi génératrice d'une pensée.

Cette sensation magique, premier principe de l'activité intellectuelle, c'est la sensation de caractères alphabétiques tracés par la main du maître sur la main de l'élève, caractères qu'il lui apprend à épeler pour en former un mot dont il lui enseigne la signification en lui faisant toucher simultanément l'objet désigné par le mot.

C'est par l'entremise de la langue écrite, objet matériel et sensible, que naissent les perceptions intellectuelles, que naît la pensée dans l'entendement et la conscience du moi. Non pas du moi purement intellectuel, mais du moi simultanément sensitif et pensant, lié indissolublement, dans son existence actuelle, au monde au milieu duquel il vit, comme au Dieu par lequel il vit. Cet autre moi dont parle Descartes dans son *Discours sur la méthode*, est créé artificiellement par voie d'abstraction dans l'esprit du philosophe, mais nous ne pouvons pas en avoir la conscience, parce qu'il n'existe pas, parce que nous ne pouvons même pas le concevoir.

Miss Helen Keller, nous dit Mlle Marie Leneru, « a pu distinguer l'heure précise de ce qu'on appel- « lerait sa conversion à l'intelligence ». Elle confondait toujours *gobelet* et *eau*, on dut lui mettre la main sur une fontaine. « Tandis, écrit-elle, que je « goûtais la sensation de cette eau fraîche, Miss « Sullivan traça dans ma main restée libre le mot *eau*, « d'abord lentement, puis plus vite. Je restais « immobile, toute mon attention concentrée sur les « mouvements de ses doigts. Soudain, il me vint « un souvenir imprécis comme de quelque chose « depuis longtemps oublié et, d'un seul coup, le « mystère du langage me fut révélé... Je quittai le « puits, avide d'apprendre. Toute chose avait un « nom et tout nom provoquait une pensée nouvelle. « En retournant à la maison, tous les objets me « semblaient frissonner de vie. »

Notre âme n'entre en activité et ne prend conscience d'elle-même que par la perception de ses sensations. Elle ne s'affirme sa propre personnalité que par la douleur ou par la joie, par le désir ou par la crainte qui lui apparaissent comme lui étant bien propres, tandis que la pensée qu'elle conçoit lui apparaît comme pouvant être celle de tout être pensant.

L'âme n'est pas atteinte par les maladies ou infirmités qui paralysent les organes physiques des sens et empêchent ou troublent leur fonctionnement, elle est seulement privée, au moins momen-

tanément, des sensations que ces organes ont pour mission de lui procurer et des idées que ces sensations sont destinées à éveiller. Mais que, par un effort de la volonté, guidée par les admirables découvertes de la science éducatrice, elle arrive à utiliser les organes sensoriels qui restent à sa disposition pour suppléer, dans la mesure du possible, aux organes physiques qui lui manquent, elle prend alors, dans une mesure chaque jour croissante, et indéfinie, le plein exercice de toutes ses facultés.

L'âme, sans doute, a, elle aussi, ses infirmités, ses maladies, sources d'ignorances et d'erreurs plus funestes encore. Mais elles ont un tout autre caractère et tout autre est leur origine ; elles ont leur source dans les défaillances de la volonté qui, asservie par les passions, se refuse à écouter la raison et à voir la vérité.

Miss Helen Keller rend compte avec une rare précision d'analyse des renseignements que lui fournissent, pour se rendre compte du monde extérieur, de Dieu et d'elle-même, les deux principaux sens dont elle ait l'usage, le tact et l'odorat :

« Je sais bien, écrit-elle, que si une fée m'or-
« donnait de choisir entre la vue et le toucher, je
« ne me séparerais pas du chaud et caressant con-
« tact des mains humaines, ni de la richesse de
« forme, de la noblesse et de la plénitude qui se
« pressent entre mes paumes.....

« Il ne m'appartient pas de dire si nous voyons

« mieux avec la main qu'avec l'œil. Je sais seule-
« ment que le monde que voient mes doigts est
« vivant et brillant et satisfaisant. Le toucher
« apporte à l'aveugle un grand nombre de douces
« certitudes qui manquent à de plus fortunés, parce
« que leur sens du toucher est inculte. Quand ils
« regardent, ils mettent leurs mains dans leurs
« poches. Sans doute, c'est une raison pour laquelle
« leur connaissance est souvent si vague, inexacte
« et inutile.

« Il n'y a rien de confus ni d'incertain en ce que
« nous pouvons toucher. Par le sens du toucher, je
« connais le visage de mes amis, la variété sans
« limites des lignes droites et courbes, toutes les
« surfaces, les accidents de terrains, le délicat
« façonnage des fleurs et la course des vents puis-
« sants. En dehors des objets, des surfaces et des
« changements atmosphériques, je perçois d'innom-
« brables vibrations. J'obtiens une connaissance
« assez étendue des choses de tous les jours par
« les chocs et par les ébranlements qu'on sent par-
« tout dans la maison. »

Mlle Marie Leneru ajoute :

« Bien plus que le toucher de l'épiderme qui ne lui
« donne que les *relations géométriques*, cette autre
« manière de sentir, plus proche de l'oreille que de
« la main, et qui est vraiment un autre sens, avec
« des organes différents : la faculté de percevoir
« les vibrations, l'a mise en rapport avec le monde

« vivant. L'étude qu'elle en fait est curieuse par la « révélation d'une suppléance presque totale de « l'ouïe, on ne peut même pas dire à la parole près, « puisqu'elle a appris la voix et l'articulation au tou- « cher, pas même à la musique près, puisque celle- « ci est le règne des vibrations ; à la mélodie près, « sans doute, encore miss Keller observe-t-elle :

« Je ne suis jamais arrivée à distinguer une com- « position d'une autre. Je crois que c'est possible. « Mais la concentration et le surmenage de l'atten- « tion seraient si grands que je doute que le plaisir « puisse être proportionnel à l'effort. »

« Ailleurs, elle dit : « Chaque atome de mon corps « est un *vibroscope*. » Grâce à ce vibroscope, elle s'est « donné le sens arithmétique comme, grâce au tou- « cher, elle s'est donné le sens géométrique. L'in- « tervalle qui sépare les vibrations produites par « les pas, lui permet de calculer l'espace parcouru « par un promeneur comme la durée de la pro- « menade. « Chaque pas, dit-elle, se succède à un « intervalle régulier, comme les mouvements du « pendule. Je puis suivre jusqu'à certain point les « mouvements de ceux qui m'entourent et jusqu'à « leurs changements d'attitude. »

L'odorat ne lui est pas d'un moindre secours pour obtenir des sensations des objets éloignés et suppléer ainsi, dans une certaine mesure, à la vue absente et à l'ouïe qui lui manque.

« Dans ma classification des sens, dit-elle, l'odo-

« rat est un peu inférieur à l'oreille et le toucher « est de beaucoup supérieur à l'œil. »

Le toucher ne lui donne que l'objet avec lequel elle est en contact immédiat. L'odorat lui révèle l'existence d'un objet et la direction dans laquelle elle le trouvera soit en avant, soit en arrière, soit à droite, soit à gauche. Il lui donne les quatre directions de l'espace, la géométrie d'Euclide.

« Il y a, observe-t-elle, quelque chose dans une « odeur qui me donne une impression de distance, « je dirais d'horizon — la ligne où l'odeur et l'ima- « gination se rencontrent à l'extrême limite de « l'odorat.

« Les sens, affirme-t-elle, s'entr'aident et se ren- « forcent l'un l'autre à tel point que je ne sais pas « lequel, du toucher ou de l'odorat, me renseigne « davantage sur le monde. Partout la rivière du « toucher est rejointe par les ruisseaux de la per- « ception de l'odorat. »

Miss Keller trouve difficile de parler avec dignité et vérité de l'odorat. Il n'occupe pas, trouve-t-elle, parmi les sens, la haute situation qui lui serait due. « Il y a quelque chose de l'ange tombé dans son cas. »

« Dans mon expérience, ajoute-t-elle, l'odorat est « fort important, et je trouve les plus hautes auto- « rités en faveur de la noblesse d'un sens que nous « avons négligé et déconsidéré. Il est écrit que le « Seigneur commanda que l'encens soit continuelle-

« ment brûlé devant lui avec une odeur agréable.
« Je doute qu'il y ait une ·sensation naissant de la
« vue plus délicieuse que les odeurs qui filtrent à
« travers des branches chauffées du soleil et agitées
« par le vent, ou la marée qui s'enfle, se calme,
« s'élève encore, onde à onde, remplissant le vaste
« monde d'une invisible odeur. Une bouffée de
« l'univers nous fait rêver des mondes que nous
« n'avons jamais vus, nous rappeler, en un éclair,
« des époques entières de notre plus chère expé-
« rience.

. . . . . . . . . . . . . . . . .

« Je sais, par l'odorat, dans quelles maisons je
« pénètre. J'ai reconnu une maison de campagne à
« l'ancienne mode, parce qu'elle possède plusieurs
« couches d'odeurs, laissées par une succession de
« familles, de plantes, de draperies.

« Dans le calme du soir, il y a moins de vibra-
« tions que pendant le jour, ainsi je dépends davan-
« tage de l'odorat. Le relent sulfurique d'une allu-
« mette me dit qu'on allume les lampes. Plus tard
« je note une défaillante traînée d'odeurs qui flotte
« encore et disparaît. C'est le signal du couvre-feu.
« On éteint les lampes pour la nuit.

« Au dehors, je suis avertie par le toucher et
« l'odorat du terrain sur lequel nous marchons et
« des lieux par où nous passons. Quelquefois, quand
« il n'y a pas de vent, les odeurs sont groupées de
« telle sorte que je reconnais le caractère du pays.
« Je peux situer une haie, une grange, une ferme

« dont les fenêtres sont ouvertes, un bouquet de « pins.

« Je n'ai pas, à la vérité, le flair infaillible du « lévrier ou de l'animal sauvage. Néanmoins les « odeurs humaines sont aussi variées et capables « d'être reconnues que les mains et les visages. Le « cher parfum de ceux que j'aime est si défini et si « impossible à confondre que rien ne peut l'abolir « complètement. Si des années se passaient avant « que je puisse revoir un ami intime, je crois que « je reconnaîtrais instantanément son parfum, au « cœur même de l'Afrique, aussi rapidement que « le ferait mon frère qui aboie.

. . . . . . . . . . . . . . . . .

« Les analogies qui existent pour moi entre les « qualités des surfaces, de la vibration, du goût, de « l'odorat, existent, pour les autres, entre l'ouïe, la « vue et le toucher. »

Enthousiasmée par les découvertes qu'elle fait, à chaque instant, dans ce monde qui n'a été longtemps pour elle qu'une noire prison, Miss Helen Keller s'écrie : « Y a-t-il une cellule d'un cerveau d'aveugle « qu'on ait ouverte et trouvée vide? » Le physiologiste pourra montrer à Miss Keller des lésions dans le cerveau, correspondant aux maladies ou infirmités existant dans l'organe de la vue. Elle ajoute : « Y a-t-il un psychologue qui ait exploré l'esprit du « non-voyant et qui puisse dire : « Il n'y a pas de sen- « sation ici? » L'esprit n'est pas un corps matériel qui

puisse se disséquer comme le cerveau et s'explorer avec le scalpel. Il peut seulement s'interroger et l'interrogation démontre qu'effectivement l'aveugle n'éprouve pas certaines sensations. Mais s'il ne les éprouve pas, ce n'est pas qu'il soit incapable de les éprouver, et c'est en ce sens seulement que Mlle Keller a raison, c'est qu'il n'a pas à sa disposition les organes physiques, normalement destinés à les lui transmettre; dès que, grâce au perfectionnement dû à une éducation intensive, par l'entremise d'autres organes, ces sensations ou d'autres analogues, propres à y suppléer, lui seront transmises, il percevra dans les mêmes conditions ou dans des conditions très semblables à celles du voyant.

En d'autres termes, l'âme est immortelle, elle est une et indivisiblement sensitive et intellectuelle. Pas plus que la mort du corps ne la détruit, la maladie ou l'infirmité du corps ne la mutile. En dépit du corps, privé d'une partie de ses organes, elle conserve toutes ses facultés, toutes ses puissances intactes; mais ces facultés, ces puissances n'entrent en activité que sous l'impression d'une sensation transmise par un organe physique. S'il en était autrement, si l'âme pouvait sentir, percevoir, penser sans aucune intervention des organes physiques, elle serait affranchie du corps, elle aurait une existence absolument indépendante. Or, ce n'est pas la volonté de Dieu. Dieu veut que l'âme soit liée au corps pendant toute la vie et qu'elle n'en soit

affranchie que par la mort. Elle doit donc éprouver le contre-coup des maladies et des infirmités du corps sans être pour rien atteinte, par elles, dans son essence et sauf à reprendre toute sa puissance, momentanément paralysée, aussitôt que l'obstacle physique cesse ou est atténué.

Sans doute, l'âme a son activité propre qui s'exerce en dehors de toute intervention du corps, elle a ses créations, elle a son monde spirituel entièrement distinct du monde corporel. Mais si elle n'avait que cette vie purement spirituelle, elle serait un pur esprit. Elle n'entre en activité, elle ne commence à être le moi humain, dont j'ai conscience et qui constitue ma personnalité, que quand, par les organes des sens, elle a la sensation du monde extérieur, et non pas la sensation du monde extérieur tout seul, mais la conscience à la fois de ce qui produit la sensation et de ce qui l'éprouve.

La pensée seule ne pourrait pas, comme le suppose à tort Descartes, nous donner la conscience du moi humain, elle nous donnerait seulement l'existence d'un être purement spirituel, sans faculté sensitive, sans personnalité propre, indépendant de Dieu comme de l'univers. Or cet être, nous ne le connaissons pas.

Nous assistons, dans le cas de Miss Keller, à l'éclosion de l'idée de l'espace et du temps, sans que nous puissions, à aucun moment, découvrir l'inter-

vention d'idées innées, de catégories de la raison pure : nous devons donc reléguer ces imaginations parmi ces créations de l'école que forgent certains métaphysiciens pour édifier des systèmes aux apparences grandioses, mais qui ne peuvent soutenir le contrôle de l'expérience scientifique.

Que l'on ne me dise pas que le cas de Miss Keller est unique, c'est, à la différence des dons et des aptitudes naturelles près, le cas de tous les aveugles et sourds-muets auxquels une éducation rationnelle permet de suppléer, à l'aide des sens qui leur restent, aux sens qui leur manquent.

Kant et Spinosa ne sont après tout que des disciples de Descartes. Ils n'ont fait que pousser jusqu'à leurs conséquences extrêmes certains des principes posés par ce philosophe. Si l'on veut arracher le mal, il faut avoir le courage de remonter jusqu'à ses racines. Descartes est, en définitive, l'inventeur de ce moi qui existe par sa seule pensée, en dehors de Dieu et en dehors de la nature. Bientôt ce moi orgueilleux voudra se passer d'eux. Il sera tout et il absorbera tout en lui. Puis, par un juste retour, il s'absorbera dans le tout universel.

Sachons répudier ce moi par trop autonome. Nous n'avons conscience que d'un moi sensitif et pensant, dont l'existence n'est pas séparable de Dieu et de la nature, quoiqu'elle en soit distincte.

FLOURENS.

# LES THÉORIES SOCIALES DE M. CH. GIDE CONTRAIRES AU DROIT NATUREL

Je me contenterai d'analyser ici le très important chapitre (p. 188-243 du volume) consacré aux théories économiques de M. Charles Gide, par M. l'abbé Fontaine, dans son nouveau et capital ouvrage : *Le Modernisme social.* Les larges extraits que je donnerai de ce chapitre sont inédits, le livre lui-même, dont j'ai pu avoir en main les bonnes feuilles, n'ayant pas encore paru (1).

M. l'abbé Fontaine envisage à juste titre M. Charles Gide comme le représentant attitré d'un certain socialisme qu'il appelle scientifique et critique, par opposition au socialisme purement politique des parlementaires et en particulier de M. Jaurès : cette dernière forme de socialisme n'étant guère autre chose qu'une méthode d'arrivisme cynique, et se composant à peu près uniquement de phrases creuses, de mensonges, de menaces, de chantages

(1) Il sera mis en vente dans peu de jours. *Le Modernisme social : Décadence ou régénération ?* Par l'abbé J. Fontaine. In-8° carré (xi-488 pages), 6 francs. — P. Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris.

et autres manœuvres lâches et odieuses en usage dans le monde des politiciens.

Plus dangereux en réalité est le socialisme d'idées, le socialisme scientifique et critique de M. Charles Gide, « protestant de religion, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris et aussi à l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, ce qui ne l'empêche pas d'être l'un des protagonistes les plus en vue de l'*Ecole des Hautes études sociales*, dont on a beaucoup parlé ces derniers temps. Il est là en illustre compagnie, avec le général Bazaine-Hayter, de Lanessan, directeur du *Siècle*, Niclaux, Théodore Reinach, Croiset... Non seulement M. Gide y professe, mais il est membre du Conseil de direction, du Comité de l'enseignement, président d'une série de conférences fort remarquées auxquelles doivent prendre part MM. Piou et Ferdinand Buisson, de Pressensé, Marc Sangnier et Maurice Deslandres, très écouté des *Semaines sociales* ».

Les invraisemblables complaisances d'un trop grand nombre de catholiques ou soi-disant tels, pour les théories sociales de M. Charles Gide, rendaient tout à fait opportune et nécessaire l'exécution faite ici par M. l'abbé Fontaine. Le vaillant écrivain suit pas à pas M. Gide en analysant, avec une profondeur qui manque totalement au professeur lui-même, la nouvelle édition de son *Cours d'économie politique*, considérablement augmentée.

La condamnation des théories de M. Gide peut se résumer en un mot, mais qui exprime tout :

Pour M. Gide, le Droit naturel n'existe pas. J'entends le Droit naturel rationnel, basé sur des données absolues et des lois immuables qui s'imposent à tous. Ce Droit naturel classique est, dit M. Gide, « démodé ».

Le malheur est que ce qu'il y a de monstrueux dans cette dernière affirmation n'étonne plus aujourd'hui presque personne. J'ai eu l'occasion de montrer ailleurs comment cette ignorance et ce mépris du Droit naturel s'étaient insinués parfois jusque sous la plume et dans l'enseignement de certains professeurs de droit de nos Universités catholiques.

Le mal fondamental est en effet l'absence totale de philosophie, et son remplacement, chez un trop grand nombre de catholiques, par une des innombrables formes du relativisme qui aboutissent toutes, M. Fontaine le remarque justement, à « une sorte de pragmatisme que chacun arrange à sa manière et d'où l'on tire tout ce que l'on veut. La sociologie à la mode est sortie de ce pragmatisme, dégagé de toute loi évidemment. La volonté collective manifestée dans les faits publics et sociaux a remplacé la morale, et c'est d'elle que s'inspirent ces intellectuels de l'*Alma mater*, qui travaillent à la dissolution de l'ordre social de notre pays ».

Les destructions successives opérées par la doctrine dissolvante de M. Gide sont ici étudiées méthodiquement et avec une clarté parfaite.

« L'auteur s'attaque tout d'abord à la propriété foncière, considérée dans sa nature propre et ses modes d'exploitation, pour conclure à sa destruction par ce qu'il appelle « la socialisation ou démocratisation » du sol national.

« La propriété capitaliste, actions et obligations de sociétés anonymes et autres, ne tient pas davantage sous la critique de M. Gide, qui conclut à la suppression des conseils de direction, patrons ou entrepreneurs qui la font valoir. Toutes les industries actuelles devront être remplacées par des coopératives de production ouvrières que l'État se chargerait d'établir.

« Aussi, pour conduire à terme cette révolution économique, M. Gide fait-il de l'État le répartiteur ou distributeur de la richesse sociale, dont il serait en définitive l'unique propriétaire.

« Ce système complet de socialisme critique et scientifique (1) ne se présente point sous cette forme dans le *Cours d'économie politique* de notre sociologue. Il s'y trouve épars en divers endroits qu'il suffit de rapprocher pour en saisir tout le sens et la portée. C'est ce que nous avons fait dans l'exposé

(1) Je le sais, le socialisme de M. Gide n'est point, d'ordinaire, classé sous cette étiquette, on l'appelle le coopératisme; mais ce nom n'exprime que son aboutissement et sa forme dernière. Or, je veux l'étudier ici dans tout son ensemble et surtout dans ses principes premiers et les moyens qu'il préconise; ces moyens sont scientifiques et critiques au premier chef, bien plus que ceux de M. Jaurès. (*Note de M. Fontaine.*)

que nous soumettons à nos lecteurs ; il est plus instructif qu'attrayant, la nature des choses l'a ainsi voulu et nous n'y pouvons rien changer. »

C'est donc tout d'abord l'idée même et la notion de la propriété individuelle, de la propriété foncière, qui est totalement déformée et viciée dans son essence. De par M. Gide, la propriété n'est rien autre chose qu'une « fonction sociale », une « fonction publique » ; postulat vraiment par trop naïf ou par trop audacieux, et qui est la formule même de la doctrine socialiste, aux yeux de laquelle l'homme n'est censé exister qu'en fonction de la société publique. L'idée, la réalité et les droits de la société humaine publique suppriment et remplacent toute autre idée, toute autre réalité, tout autre droit. Ni la conscience individuelle, ni l'individu humain en tant qu'être complet et réellement distinct des autres, ayant une âme libre et responsable et une fin personnelle à atteindre, — ni la famille, ce noyau essentiel de toute société humaine, avec tous ses droits et ses développements normaux ; — ni les autres groupements « naturels », corporatifs, ouvriers, industriels, intellectuels, moraux, religieux, nationaux même, (oui, ni les patries), — ni Dieu surtout, rien de tout cela n'existe ni ne compte au regard du droit moderne selon M. Gide. L'homme n'existe qu'en fonction de la société publique. L'action de l'homme, envisagée dans toute son étendue et toute sa profondeur, n'est rien qu'une « fonction

publique », une « fonction sociale ». Il est bien évident que, cela supposé, et c'est ce que suppose M. Gide sans essayer d'en donner la moindre preuve, il ne saurait en être autrement de la propriété du sol.

« La propriété, dit M. Gide, ne sera donc plus *absolue* dans le vieux sens *romain* du mot, mais seulement dans la mesure où la souveraineté sur les choses et le droit de libre disposition seront indispensables pour tirer le meilleur parti de ces choses. Elle pourra varier selon les circonstances et le milieu. » (*Cours d'économie politique*, p. 469.)

J'ai souligné ici deux mots qu'il faut relever. Ce n'est pas seulement le sens *romain*, mais le sens humain, le sens naturel, rationnel et moral du mot, qui suppose dans le fait et le droit individuel et familial de propriété une donnée *absolue*. Une fois de plus, touchons du bout de notre scalpel la racine du vrai mal contemporain, du chancre intellectuel qui dévore les cerveaux et les consciences : c'est l'horreur et l'exclusion de l'absolu, c'est le relativisme kantien.

M. Fontaine oppose avec une logique rigoureuse au vice de ce système l'évidence de la doctrine traditionnelle du droit naturel, qui est en même temps la doctrine catholique, et qui est la seule scientifique, parce qu'elle est la seule basée sur les faits, et qui les respecte.

« Le travail ne se conçoit pas sans une matière sur laquelle il s'exerce; l'activité humaine suppose un objet distinct d'elle-même, créé sans elle et en dehors d'elle, mais qu'elle s'approprie en le modelant d'après ses propres conceptions. Cet objet ainsi travaillé devient sa chose, son capital, et, en s'accumulant, constitue la richesse. Léon XIII, dans son Encyclique *Rerum novarum* nous parle de l'ouvrier qui, avec ses salaires ainsi accumulés, achète un champ dont le fonds et les fruits lui appartiendront en propre. Le travail industriel, la mise en activité des forces musculaires ou cérébrales, en ce moment même, visent la formation de capitaux qui se créent et progressent par l'appropriation des matières ainsi manufacturées. Les socialistes déclarent légitime ce capital, fruit du travail actuel ; mais pourquoi ne pas reconnaître la légitimité du capital, fruit du travail d'hier ou d'il y a dix ans? Je n'aperçois aucune différence entre l'un et l'autre, au point de vue qui nous occupe, que ce capital soit une terre, ou un outillage mécanique, ou un tissu.

« Si par son effort le travailleur ne s'approprie pas l'objet matériel, de manière à le posséder à fond et substantiellement, à en user et en disposer quand et comme il veut, le vendant ou le donnant selon qu'il lui semble bon, il faut proclamer dès maintenant que l'homme n'a point de prise ferme et puissante sur les choses, mais que tout au plus il a le droit de consommer celles qui servent immédiatement à l'entretien de sa vie. Et nous nous

trouvons, du premier coup, en plein communisme qui refuse aux particuliers tous les moyens de production, ne lui reconnaissant que l'usage des biens consomptibles...

« Si ce droit de pleine et entière possession n'était pas reconnu à l'individu, on ne voit pas pourquoi ni comment il serait accordé à la collectivité, à l'État, création postérieure à l'homme lui-même et à la famille. »

Les mêmes erreurs se retrouvent dans les théories de M. Gide sur les « modes d'exploitation de la propriété foncière ».

« Au fond, remarque M. Fontaine, ce qui répugne le plus à M. Gide dans la propriété foncière, c'est l'hérédité, la transmission du père aux enfants. Et cette disposition étonne toujours chez des économistes qui vous parlent à tout instant et avec quel enthousiasme, de la solidarité et des interdépendances qu'elle implique, de ces liens innombrables qui rattachent les citoyens les uns aux autres. Et voici qu'ils viennent briser ou détendre comme à plaisir les liens du sang, les plus étroits et les plus sacrés de tous, ceux qui donnent naissance à tous les autres, puisqu'ils sont à la racine de la grande unité nationale qui ne se conçoit pas sans eux. Qu'est-ce en effet qu'une nation, si ce n'est l'agglomération de familles qui ont des origines communes avec des intérêts connexes? La durée et la perpétuité d'une race, d'un pays, est faite de la perpé-

tuité des éléments qui la constituent, je veux dire, des groupements domestiques. Or, ceux-ci n'ont de consistance que dans la mesure où chacun d'eux ou du moins le plus grand nombre, a son domaine, sa maison avec un coin de terre y attenant....

« Faisons l'inventaire de votre patrimoine, écrit M. Gide, p. 466 : Cette maison est-elle le produit de votre travail? — Non, elle vient de ma famille... — Mais alors ?... » Et M. Gide nous explique ailleurs toute la signification de ce point interrogatif.

« Les liens qui rattachent les générations entre elles seraient brisés; chacune aurait à refaire, à reconstituer les bases de son existence; la vie nationale elle-même serait composée de ces perpétuels recommencements... »

Cette doctrine aboutit évidemment à la « socialisation » ou destruction de la propriété individuelle. Les formules (agrémentées de calculs qui sont, démontre M. Fontaine, une « pure moquerie »), que nous donne M. Gide de cette future « démocratisation » du sol, sont moins violentes et moins franches que celles de M. Jaurès, mais elles ne sont ni moins efficaces ni moins révolutionnaires. Et M. Fontaine s'étonne à bon droit que ce soit là l'enseignement donné dans nos Facultés de droit, « aux fils de cette bourgeoisie, en partie propriétaire de ces biens que l'on médite de leur enlever ». Et ni les jeunes gens dont l'esprit est ainsi perverti,

ni leurs parents ne protestent ni ne comprennent... C'est bien le même « esprit d'imprudence et d'erreur », qui régnait dans l'aristocratie française à la veille de 1893, avec cette différence que la Révolution de demain sera infiniment plus terrible que l'autre...

La partie la plus considérable de l'étude de M. Fontaine a pour objet les théories de M. Gide sur « la propriété capitaliste : patrons et salariés ». Une analyse ne saurait remplacer la lecture de ces pages serrées et substantielles, qui touchent aux questions les plus actuelles, et, on peut le dire, les plus passionnantes malgré leur aridité. On y trouvera en particulier une discussion approfondie du problème de la productivité du capital.

« Jamais, dit M. Fontaine, nous ne consentirons à appeler usuraires des intérêts qui ne dépassent pas le taux légal, et des dividendes qui ne prélèvent rien sur la part afférente aux autres agents de l'exploitation. »

L'auteur a raison d'invoquer l'autorité de M. Joseph Rambaud (*Cours d'économie politique*, t. II, p. 73) qui légitime en ces termes le principe du prêt à intérêt : « Nul ne peut être amené par justice à céder la propriété ni même la simple jouissance de sa chose sans recevoir en échange une autre valeur dont le besoingénéral de la société établit l'équivalence avec la valeur de ce qu'il donne ou de ce qu'il prête. »

Au lieu de dire : « de ce qu'il donne ou de ce qu'il prête », je dirais plutôt : « de ce qu'il vend ou de ce qu'il loue », car en ce cas c'est bien d'une vente ou d'une location qu'il s'agit. Et cette vue semble alors coïncider avec l'opinion de ces moralistes qui envisagent le prêt à intérêt (dans les limites de la morale, bien entendu), comme une véritable location de capital, location et non prêt au sens strict de ce mot : opération qui apparaît alors comme tout aussi légitime que la location d'une maison ou d'un champ. Il me semble évident que le terme de prêt (qu'on me pardonne le jeu de mots) a *prêté* à équivoque ; le prêt étant de sa nature chose essentiellement gratuite, tandis que la location constitue un contrat onéreux.

Les adversaires de l'intérêt faisaient ressortir, non sans apparence de justesse, la contradiction qui existe dans cette appellation elle-même : prêt à intérêt.

Je ne serais pas éloigné de croire que ce point de vue peut aider efficacement à la solution de quelques-unes des nombreuses controverses, soit dogmatiques, soit historiques, que cette question a soulevées dans l'Ecole et ailleurs. M. l'abbé Garriguet, qui ne saurait passer, en ces matières, pour être conservateur à l'excès, croit, lui aussi, que les anciennes prohibitions de l'Eglise au sujet du prêt à intérêt peuvent parfaitement se concilier avec sa pratique d'aujourd'hui et avec la doctrine commune. (Voir *Régime du Travail*, t. II.)

Ce dont les abonnés de la *Foi Catholique* me sauront gré, j'en suis sûr, c'est de leur permettre de goûter, avant le commun des lecteurs, les maîtresses pages que voici et qui touchent au nœud vital de la question sociale. Elles sont intitulées : *Patrons et salariés.*

« M. Gide, sévère pour les actionnaires des sociétés industrielles, devait traiter plus durement encore le patron ou entrepreneur. Aussi s'applique-t-il à diminuer son rôle et finit-il par le considérer comme un intermédiaire parasite dont il y a intérêt à se débarrasser.

« Nous ne saurions partager ce sentiment ; l'expérience quotidienne prouve que toute entreprise industrielle, si compliquée et si difficile qu'elle soit, repose tout entière sur le patron ou entrepreneur ; il faut que tout converge vers lui, passe sous son contrôle et reçoive son approbation. La division du travail ne changera rien à cette concentration, d'autant plus rigoureuse et plus nécessaire que les agents d'exécution seront plus nombreux.

« Voici à peu près l'emploi de la journée pour un directeur d'usine : Dès le début, toutes les pièces de son outillage mécanique auront été l'objet d'un examen attentif ; il se sera rendu compte de l'assiduité de ses ouvriers, aura pourvu au remplacement de ceux qui manquent ou bien il aura modifié le nombre et la marche des métiers mis en mouvement. Les matières premières, achetées par ses

soins, seront apportées au moment voulu et livrées à ceux qui doivent les utiliser. Lorsqu'elles sortent des machines, elles sont l'objet d'un second examen qui permettra de mesurer les résultats obtenus, la quantité et la qualité des objets manufacturés et, par suite, leur valeur. La grande préoccupation de l'entrepreneur a été d'assurer, longtemps d'avance, des débouchés à ses marchandises ; il s'agit maintenant de les écouler dans les meilleures conditions possibles. Ses concurrents, et ils sont nombreux, pour assurer eux aussi le débit de leurs marchandises, vendront au prix courant ; c'est la loi de l'offre et de la demande qui s'impose à tous, à notre usinier ou patron comme à tous les autres. Qu'il s'en tire de manière à couvrir tous ses frais généraux et à rémunérer comme il convient tous les agents de sa production : il lui faudra payer la location des terres et bâtiments de l'usine, les matières qu'il a employées, la prime d'amortissement pour l'entretien de ses machines, le salaire de ses ouvriers, les apports qu'il a promis ou engagés à toutes les caisses établies en leur faveur, caisse pour invalidité ou accidents de travail, caisses de retraites... sans compter les intérêts aux créanciers et autres dépenses imprévues ou imprévisibles. Ce qui restera, s'il reste quelque chose, constituera son propre bénéfice.

« Dites après cela, avec M. Gide, que le patron ou entrepreneur industriel n'est qu'un intermédiaire inutile, à l'élimination duquel il faut songer ; mais vous méconnaîtrez alors les plus impérieuses néces-

sités qui s'imposent au monde industriel et commercial. Le point le plus délicat et le plus difficile de sa tâche est de déterminer le taux des salaires payés à ses ouvriers. On lui reproche de tendre à le diminuer systématiquement, pour rendre plus considérable son profit personnel. Nous croyons qu'il y eut autrefois, à une époque non éloignée encore, de véritables abus à ce sujet ; des industriels échafaudèrent des fortunes scandaleuses, au détriment de leurs ouvriers trop peu rémunérés. Mais notre persuasion présente est que les choses ne se passent plus ainsi, depuis que les ouvriers, syndiqués ou non syndiqués, ont appris à débattre leurs intérêts. En un bon nombre de professions, les salaires ont reçu une augmentation considérable qui ne fera que s'accentuer encore ; il n'y a guère que le travail des femmes qui, généralement, ne soit point assez rétribué. Nous en avons fait la remarque ailleurs, les carrières libérales sont, sous le rapport pécuniaire, moins avantagées que le travail manuel.

« Bon nombre de catholiques, pour dirimer cette question si difficile des salaires, se placèrent à un point de vue tout idéal et spéculatif, après l'Encyclique *Rerum novarum*, et je le constate à leur honneur. L'ouvrier, disaient-ils, a le droit strict et rigoureux de vivre de son travail, et l'ouvrier dont il est ici question, n'est pas un isolé, un célibataire ; c'est l'ouvrier marié et père de famille, vivant modestement sans doute mais avec la décence qui convient à tout homme laborieux, sobre et honnête au

sein d'une société civilisée. La famille, telle qu'elle existe communément, comporte au moins cinq ou six enfants, dont quelques-uns sont ravis à l'affection de leurs parents, dans leurs premières années. De ce fait, à un foyer honnête où l'on pratiquera la doctrine chrétienne du mariage, et non celle de Malthus, resteront trois ou quatre enfants. C'est ce que l'on peut considérer comme la famille moyenne; c'est celle aussi que tout ouvrier laborieux doit pouvoir nourrir avec son seul salaire. On compte trop souvent, nous le savons, le salaire de la femme dans le petit budget domestique de l'ouvrier ; c'est toujours à tort. La femme ne devrait jamais travailler dans l'usine ou la manufacture ; sa tâche est à son foyer et tout entière domestique; le soin de ses enfants, de son ménage, de son mari, l'absorbera entièrement. Défense plus impérieuse encore d'introduire sous son toit des fragments quelconques de la besogne de l'atelier; cela engendrerait les horreurs du « sweating-system » que les démocrates poursuivent de leurs vitupérations trop souvent justifiées. Seuls les enfants, quand ils auront grandi, ajouteront leurs petits émoluments au salaire paternel qui, en attendant, doit suffire à tous et s'appelle pour ce motif le salaire familial.

« Tout cela est fort désirable sans aucun doute, mais la réalisation en sera-t-elle toujours facile? Ecoutons à ce sujet le patron, qui a bien son mot à dire, puisqu'il est intéressé dans la question. « Le travail, réplique-t-il, acte exclusivement personnel

à l'ouvrier, s'apprécie et se paie en toute justice, non d'après le nombre de ses enfants, mais d'après la production qui en est le résultat. Si l'ouvrier est maladroit et incapable de remplir sa tâche normale, m'obligerez-vous à le payer comme s'il savait son métier et que sa journée me donnât un rendement habituel ? Ne ferez-vous aucune différence entre le travail qualifié qui suppose ou requiert un apprentissage et une besogne quelconque qui ne demande qu'un effort musculaire dont le premier venu est capable ? Faudra-t-il que le patron ou entrepreneur traite sur un pied de stricte égalité tous les ouvriers qu'il emploie ? Vous, démocrates et catholiques sociaux, vous exigez bien davantage : pour fixer les salaires de ses trois cents ou cinq cents ou mille ouvriers, le patron devra s'informer non de leur capacité personnelle ou de leur travail, il ne s'agit pas du tout de cela dans votre système, mais de la situation extérieure de chacun, de sa famille et du nombre de ses enfants. Le salaire est déterminé par le chiffre des enfants et sera ainsi « relatif et progressif » ; non seulement l'usinier doit faire face aux besoins actuels de la famille ouvrière, mais il s'engage à augmenter ses émoluments à mesure qu'elle s'accroîtra.

« Pour éviter ce qu'il y a d'étrange, et aussi de dangereux, dans cette « relativité progressive » qui eût poussé les patrons à préférer les célibataires aux hommes mariés, et surtout à écarter parmi ces derniers les plus intéressants, les plus chargés de

famille, les démocrates chrétiens ont modifié leur système, au moins dans son expression ; ils ont cherché pour tous une moyenne que je trouve formulée en ces termes dans la *Philosophie sociale* du R. P. Schwalm, dominicain, tome II, p. 140 : « Le « salaire aura pour point de départ la somme de « biens nécessaires pour répondre aux nécessités « de la vie humaine prise dans son ensemble ; c'est-à-« dire, le même travail sera payé au même taux, « qu'il soit accompli par un célibataire ou par un « homme marié, mais ce taux sera fixé de façon « que, bien administré par l'ouvrier, il lui fournisse « de quoi satisfaire aux exigences de sa vie aux « différentes périodes de son évolution, se marier, « élever ses enfants... »

« Je crains bien qu'au fond de cette théorie généreuse il n'y ait une grande erreur, celle de croire que les faits économiques se modifient au gré de de nos désirs. Sans doute il est fort désirable, je le répète, que tous les ouvriers aient largement à leur foyer tout le nécessaire et un honnête superflu. L'ordre social doit tendre à amener ce résultat, non pas seulement pour les ouvriers de l'industrie, mais pour tous les citoyens, car beaucoup d'autres ont des besoins aussi urgents que ces ouvriers eux-mêmes. Mais que vous demandiez aux patrons d'assurer ce bien-être à tous les ouvriers indistinctement et en toute occurrence, et cela en vertu d'un droit strict et rigoureux, sans tenir aucun compte des nécessités qui pèsent sur eux-mêmes, comme si

toutes leurs entreprises leur apportaient de gros bénéfices, c'est là une méconnaissance absolue des réalités actuelles. Seules, les Compagnies très prospères le pourraient, celles qui ont à leur disposition de gros capitaux, et encore dans une mesure difficile à déterminer! Mais combien de petits patrons ne satisferont jamais à de telles exigences : c'est la moyenne industrie, ce sont les ateliers et modestes manufactures des petites villes qui seraient atteints par l'application de pareilles idées.

« Jamais, ni en droit ni en fait, on ne contraindra un industriel à déterminer ainsi à l'avance les salaires dus à la main-d'œuvre, sans tenir compte des autres éléments de la production et surtout du prix de ses ventes. Pour rendre ce programme exécutoire, il faudrait commencer par exhausser le prix de toutes les marchandises qui se vendent sur le marché, et élever le coût de la vie d'une façon qui serait écrasante pour tous et tout d'abord pour l'ouvrier. On se trouvera étreint entre deux nécessités qui s'appellent et s'engendrent : Si les salaires prennent universellement cette augmentation, les marchandises fabriquées à un taux ainsi surélevé devront être payées en proportion. Une fois de plus on aura vu que les lois économiques ne se manipulent point au gré de nos caprices et que très souvent leurs effets sont incompressibles.

« Naguère, de très graves théologiens ont étudié la question au point de vue de la stricte justice : le

P. Schwalm, dominicain, dans son intéressant ouvrage (1) résume assez exactement leurs discussions : « D'après le cardinal Zigliara, le P. Fristot, « qui rédige le Bulletin des Sciences sociales dans « les *Études religieuses*, et les principes mêmes de « saint Thomas, écrit-il, les raisons de la thèse du « salaire familial sont erronées. Le travail de l'ou« vrier est par nature son acte personnel et non « celui de sa femme et de ses enfants ; donc de soi « il est ordonné à le faire vivre personnellement ; il « engendre sa propriété à lui et non celle de sa « famille. Le travail de l'ouvrier ne se rapporte pas « premièrement et de soi à sa famille, mais secon« dairement et par accident, du fait que l'ouvrier « partage avec les siens. De même que la famille « ne contribue pas à l'accroissement de l'ouvrage « fait, de même en justice elle ne saurait exiger « que le salaire dù à l'ouvrage même soit augmenté « (pp. 440, 441). »

« Donc à la question posée par l'archevêque de Malines : Le patron qui paie le salaire vital suffisant pour l'ouvrier, insuffisant pour la famille,

(1) Nous recommandons spécialement à l'attention de nos lecteurs l'article intitulé : *Critique du salariat par les socialistes* (pp. 358 371), qui se termine ainsi : « Les critiques socialistes contre le salaire sont donc erronées; il ne rend pas l'ouvrier esclave, il ne le spolie pas, ne le tient pas, lui et les siens, dans une condition misérable. Au contraire, il a le triple avantage manifesté ici « de donner à l'ouvrier une dépendance utile à son incapacité de diriger son travail, une rémunération juste de son action d'instrument, un moyen d'épargner et d'arriver à l'aisance. » (*Note de M. Fontaine.*)

pèche-t-il contre la justice ? On répond : Non ; mais il pourra pécher contre la charité et même contre l'honnêteté naturelle.

« Il n'est pas permis en effet d'abandonner l'ouvrier à l'exiguïté de ressources insuffisantes à l'entretien de sa famille. Il faudra faire appel à toutes sortes de moyens pour lui venir en aide. Et d'abord le patron n'a pas que des devoirs de stricte justice envers ceux qu'il emploie ; il a aussi des devoirs de charité et, selon l'expression du cardinal Zigliara dans sa célèbre consultation, des devoirs d'honnêteté naturelle qui l'obligeront à leur venir en aide dans toutes les circonstances où il le pourra. Le Christianisme fait donc appel à cette générosité qui est au fond de tout cœur honnête, et qui sera plus ingénieuse et plus efficace que la stricte justice. Ici encore doivent être employées toutes les ressources de l'organisation corporative ou syndicale. Nous eussions voulu, nous catholiques, des syndicats mixtes, ou, ce qui est seul réalisable dans la grande industrie, paraît-il, des syndicats ouvriers et patronaux, unis par une mutuelle bienveillance, riches d'un patrimoine corporatif qui eût servi à l'alimentation de toutes ces caisses de secours en cas d'invalidité, d'accidents, de vieillesse, et pourquoi pas aussi en cas de surcharge de famille ? On eût pu faire valoir près des administrateurs de ce patrimoine commun le sentiment patriotique qui aurait vu là une dette à acquitter. L'Etat, qui eût accordé ses subsides à ces institutions ouvrières, aurait com-

pris mieux encore la situation et les besoins de ces pères de familles nombreuses.

« Autrefois, nos congrégations religieuses venaient au secours de ces familles ouvrières en recevant leurs petits enfants dans des crèches ou écoles enfantines, leurs adolescents dans des patronages ou des écoles professionnelles, et de bien d'autres manières. Mais c'était la charité qui opérait ces merveilles ; or, la charité, aux yeux de certains démocrates, déshonore ceux qui en sont l'objet, et constitue une sorte de prépotence orgueilleuse et tyrannique chez ceux qui l'exercent. Elle doit être détruite comme contraire à l'égalité ; la justice sociale, et au besoin légale, doit la remplacer ; nous attendons les œuvres de cette dernière.

« Nous avons dit au début de ce paragraphe que M. Gide ne voyait dans le patron ou entrepreneur qu'un simple intermédiaire dont l'élimination devenait urgente. Le P. Schwalm est d'un avis très opposé ; il va chercher, dans la *hiérarchie des causes*, d'après saint Thomas, les raisons fondamentales qui grandissent singulièrement le rôle de l'entrepreneur. Il y aura sans doute plaisir et profit pour nos lecteurs à l'entendre ; nous écouterons ensuite M. Gide.

« Le produit — industriel — est l'œuvre du « patron et non de l'ouvrier, parce que l'ouvrier « est l'instrument du patron dans la production et « que l'effet de l'instrument, comme l'instrument « lui-même, appartient à la cause principale. La

« cause principale est celle qui opère un effet par « la vertu de sa forme propre... l'effet lui appar- « tient par droit de propriété, puisque l'être de cet « effet procède d'elle... La cause instrumentale « n'agit pas de la sorte, mais en tant qu'elle est « mue par la cause principale (*Summa theol.*, III, « qu. LXII, a. 1). Or, dans l'industrie machiniste, « et en général dans tout travail un peu compliqué, « le patron est par lui-même ou avec le concours « de spécialistes non ouvriers, cause de la forme et « de la perfection de ses produits. Un grand filateur « choisit ses cotons ou ses lins et son chanvre, ses « machines, étudie et améliore ses procédés. L'ou- « vrier travaille selon des procédés dont le patron « a l'idée et pour des fins que le patron a fixées. Il « fait jouer les machines selon les ordres qu'il a « reçus. Donc ce qui est à lui, ce n'est pas le pro- « duit, mais l'action dispositive utilisée par le « patron et que rémunère le salaire... On voit par « cette démonstration une nouvelle preuve de l'im- « portance de la théorie scolastique de l'instrument « dans la question ouvrière. On voit aussi l'erreur « d'un groupe de catholiques français qui font de « l'ouvrier le « copropriétaire de l'ouvrage fait » et « qui écrivent : « Le salaire est la juste compensa- « tion de la renonciation de l'ouvrier au fruit de son « travail. »

« L'ouvrier qui travaille sous la direction d'un « patron ne renonce pas au « fruit de son travail » « par la raison que l'ouvrage est le fruit du travail

« patronal. Il n'est donc pas copropriétaire et son « salaire n'est pas une compensation d'un droit « cédé, mais le prix d'un concours apporté à l'œuvre « d'autrui, de ce qu'il a mis dans le produit par « son action instrumentale. » (pp. 366, 367).

« Mais M. Gide n'a pas le moindre souci de « la « hiérarchisation des causes » d'après saint Thomas; il nous l'a dit, le droit naturel qui sort de cette métaphysique est démodé. Pour remplacer patronat, actionnaires, capitalistes et tout l'ordre social actuel, il s'efforce d'unir à la puissance déjà si prépondérante de l'Etat les forces ouvrières qui, il faut l'avouer, lui sont aujourd'hui hostiles. Notre sociologue a bien vu la difficulté, et il invente un double moyen pour la vaincre. C'est la formation de sociétés coopératives de production, composées exclusivement d'ouvriers, que l'Etat devrait rendre possibles en prêtant, sans intérêt, l'argent nécessaire à leur fondation et à leur fonctionnement régulier.

« Ces coopératives de production ouvrières, nous « dit-il (pp. 693-695), auraient le grand avantage « d'habituer les ouvriers à prendre leur part de « responsabilité en tout ce qui les concerne. Le « patron deviendrait ainsi absolument inutile et « serait éliminé à mesure que se multiplieraient « ces coopératives. » Sans doute il leur manquera tout d'abord bien des choses, l'éducation économique, l'argent, la clientèle. M. Gide a réponse à tout : l'éducation, mais on vient de nous dire pré-

cisément comment elle se fait; de l'argent, des capitaux, l'Etat qui a la bourse de tous à sa disposition, n'est-il pas là pour en donner? La clientèle viendra d'elle-même; elle est déjà toute formée dans ces autres sociétés que l'on appelle des coopératives de consommation. Il suffira d'unir les unes aux autres pour que le système soit complet; toute une nouvelle économie sociale sortira de cette union à jamais féconde.

« Cette union pourra revêtir deux formes distinctes; les sociétés de consommation se borneraient à assurer des débouchés aux coopératives ouvrières de production, et ce serait le système autonomiste dans lequel chaque société demeurerait distincte et maîtresse d'elle-même; ou bien ces sociétés de consommation organiseraient elles-mêmes des coopératives qui leur appartiendraient, et ce serait le système fédéraliste... Dans l'un et l'autre cas, le but serait obtenu, nous voulons dire la pleine émancipation de l'ouvrier.

« Voyons ce qu'il en est. Ce système coopératif appelle les plus expresses réserves. Et d'abord ne pourrait-on demander si l'éducation économique donnée aux ouvriers au sein de ces coopératives, serait reçue de tous dans la même proportion et les maintiendrait ainsi dans une égalité stricte et rigoureuse? S'il allait se former une élite des plus intelligents et des plus habiles, qui prendrait la direction de la société et deviendrait à son tour une sorte de patronat, que gagnerait-on au change? Ces ouvriers directeurs ne demanderaient-ils pas des

émoluments en rapport avec leurs services et n'en viendraient-ils pas à se considérer comme les vrais producteurs, en vertu des principes rappelés par le P. Schwalm? Ces ouvriers d'élite se rencontreraient, sans y avoir songé, avec saint Thomas, sur la hiérarchisation des causes, source de toutes les aristocraties.

« Mais j'entrevois une autre aristocratie qui les dominerait bien vite. L'État, nous dit M. Gide, fournirait à la susdite coopérative les fonds qui lui manqueraient. Où donc l'État les prendrait-il, si ce n'est dans la bourse des contribuables? et il les affecterait au fonctionnement de la coopérative ouvrière sans lui demander aucun intérêt. En d'autres termes plus simples et plus vrais, ce serait lui, État, qui serait propriétaire de l'usine, de la manufacture; les ouvriers, employés et ingénieurs, seraient à ses gages; il les commanderait comme bon lui semblerait et je crains qu'il ne leur fît sentir son pouvoir plus durement que la société d'actionnaires la plus exigeante.

« De plus, quelles relations pourraient bien s'établir entre cette coopérative « étatique » et les établissements de production, fondés et entretenus tout à côté par des particuliers? La coopérative ouvrière aurait à sa disposition la bourse inépuisable de l'État ; les sociétés privées les plus riches ne tiendraient pas en face d'elle. Outre cette disproportion de ressources, il y aurait encore disproportion d'influences ; tous les fonctionnaires et

employés de l'État devraient nécessairement soutenir la coopérative subsidiée, j'allais dire, soudoyée par lui.

« M. Gide affichait tout à l'heure le souci de la clientèle à lui fournir et il la trouvait dans ces autres coopératives de consommation; ces dernières se formeraient tout naturellement aussi sous les influences de l'État et se recruteraient parmi les familles qui lui sont soumises. Toutes ces coopératives seraient unies par les chaînes d'une commune servitude. Que vient-on nous parler de système autonomiste, alors qu'aucune autonomie ne serait soufferte? ce serait la fédération dans la servitude.

« Supposez ces coopératives de production dites ouvrières organisées dans un département et soutenues par des coopératives de consommation, toute industrie privée y serait par le fait même impossible; aucun patron, aucun entrepreneur ne songerait à leur faire une concurrence qui entraînerait bientôt sa propre ruine. Egalement aucune société d'actionnaires ne risquerait ses fonds. Tout un vaste et universel réseau de coopératives étatiques enlacerait la France entière. Et c'est là du reste où M. Gide veut en venir; il ne nous propose rien autre chose. Sa coopérative ouvrière avec les fonds de l'État, fournis gratuitement, sans intérêt aucun, n'est que l'organisation du socialisme industriel le plus absolu qui se puisse concevoir. Et ce sociologue y voit l'aboutissement de toute la civilisation.

« Ainsi s'achèverait l'évolution économique qui,

commencée dès l'origine du monde, ne devait aboutir que de nos jours, grâce au collectivisme. « Elle « fut tout d'abord coercitive et s'appela l'esclavage, « puis patronale, ce qui signifie un esclavage légè« rement adouci; maintenant elle doit devenir éga« litaire et s'appeler « la coopérative. » (P. 697.)

Le trop fameux coopératisme de M. Gide, auquel se ramène, comme on l'a déjà remarqué, l'idéal économique du *Sillon* (1), aboutit donc inévitablement à faire de l'Etat le « répartiteur de la richesse publique ». C'est cette théorie que M. Fontaine analyse dans la dernière partie de son étude. Il aborde notamment, et de la façon la plus convaincante, la critique du projet d'impôt global progressif sur le revenu, adopté, quoique avec quelques réserves, par M. Gide, et il est en droit de conclure :

« Il est clair comme le jour que l'impôt global progressif, uni à tous les autres moyens de spoliation recommandés par M. Gide, doit amener promptement la disparition de toute propriété privée et le triomphe certain du socialisme d'Etat. »

(1) « Soustrait à une classe particulière, le patronat sera si bien multiplié que chaque ouvrier deviendra une sorte de patron. La forme appelée à réaliser cet idéal économique n'est point, affirme-t-on, celle du socialisme ; c'est un système de coopératives suffisamment multipliées pour provoquer une concurrence féconde et pour sauvegarder l'indépendance des ouvriers, qui ne seront enchaînés à aucune d'entre elles. » (Pie X, Lettre *Notre charge apostolique*, sur le *Sillon*, n° 11, p. 42, dans le commentaire de la Lettre sur le *Sillon* par M. l'abbé Gaudeau (La *Fausse démocratie* et le *Droit naturel*).

Au moment où va se réunir, à Arras, le trente-cinquième Congrès des Jurisconsultes chrétiens, qui a précisément pour objet le rôle des *collectivités industrielles et économiques en face de l'État : associations et syndicats*, le très bel ouvrage de M. l'abbé Fontaine sera souverainement utile pour contribuer à empêcher, dans l'esprit des catholiques, toute infiltration de l'erreur mortelle du socialisme.

B. GAUDEAU.

# LA CRISE DES ÉTUDES SECONDAIRES ET SUPÉRIEURES AU SÉNAT

Les murmures provoqués dans l'opinion publique par les méfaits de l'État en matière d'enseignement secondaire et supérieur ont trouvé, les 3 et 4 juillet derniers, un écho à la tribune du Sénat. Deux questions distinctes sans doute, et très nettement distinctes, mais qui, on l'a très justement remarqué au *Journal des Débats*, ont entre elles un lien certain et sont nées l'une et l'autre des préoccupations utilitaristes qui, sous couleur d'esprit scientifique, dominent aujourd'hui dans les milieux politiques : c'est M. Frédéric Clément qui s'exprime à peu près en ces termes.

Tous les discours prononcés à ce sujet méritent l'attention : ils synthétisent les idées éparses dans les journaux, et mieux que la presse donnent le sens des courants divers entrés en conflit et dont la lutte, un des orateurs l'a dit, n'est pas près de finir.

M. de Lamarzelle, pour la défense de l'enseignement secondaire, a fait le procès des réformes

de 1902. Sans négliger les détails, il est allé droit au fond du débat.

« Le latin et le grec, a-t-il dit, seraient-ils enseignés dans tous les cycles qu'ils ne produiraient pas les effets que nous en attendons s'ils étaient enseignés d'après la conception qui a présidé aux programmes de 1902. »

Deux conceptions sont actuellement en lutte; il les décrit en ces termes :

« La première, l'ancienne, la traditionnelle, repose sur la distinction fondamentale d'autrefois entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.

« Dans l'enseignement primaire, le but principal était de donner à l'enfant certaines connaissances, de les graver profondément dans son cerveau de telle façon qu'il ne pût les oublier jamais, car ces connaissances doivent lui servir dans toute sa carrière future. Telle était la conception de l'enseignement primaire.

« Tout différent devait être le but de l'enseignement secondaire.

« Son but, il pouvait se définir et se résumer très bien en ces seuls mots : L'enfant n'est pas au collège surtout pour apprendre, il est là avant tout pour apprendre à apprendre. »

Et de là cette conséquence que M. de Lamarzelle précise :

« Il ne s'agit pas surtout d'introduire dans le cerveau de l'enfant plus ou moins de connaissances,

d'emmagasiner, si vous voulez, plus ou moins de science. Le but principal, le but primordial de cet enseignement, c'est de faire du cerveau de l'enfant un instrument capable de comprendre, de saisir, de s'assimiler plus tard les connaissances spéciales qu'il voudra acquérir. »

L'enfant, pour obtenir cette aptitude générale à apprendre, était astreint à une gymnastique intellectuelle dont M. de Lamarzelle explique et justifie le mécanisme :

« Quel rapport y a-t-il donc, entend-on dire de tous côtés, entre le grec et le latin d'une part, et de l'autre, le commerce, l'industrie, la colonisation et les sciences?

« La raison m'en a été donnée par un homme éminent qui a passé toute sa vie dans l'éducation.

« Les langues vivantes, me disait-il, ne peuvent pas former au raisonnement un cerveau d'enfant, parce que dans les langues vivantes tous les mots sont présentés dans leur ordre logique. Le grec et le latin, au contraire, sont des langues à inversion ; pour traduire, il faut énormément de réflexion et l'esprit de l'enfant, dès son jeune âge, s'habitue, est formé à la gymnastique du raisonnement.

« Il est à remarquer de plus que toutes les langues vivantes sont analytiques, en ce sens que, pour exprimer une idée de temps, de lieu, d'action, etc., il leur faut un mot. Autant d'idées, autant de mots. Au contraire, les langues mortes, le latin surtout,

sont des langues synthétiques, c'est-à-dire qu'un mot y exprime à la fois plusieurs idées.

« Par conséquent, dans cet exercice de la version, l'enfant, qui se trouve en présence d'une synthèse, est continuellement obligé de faire de l'analyse. Or, comme toutes les sciences sont aujourd'hui des sciences analytiques, — et elles le deviendront de plus en plus, — il est indispensable que, dès sa plus tendre enfance, l'élève soit habitué à se livrer à l'analyse, et, précisément son cerveau se forme tout à l'analyse, en étudiant le grec et surtout le latin. Rien à ce sujet dans l'enfance ne peut le remplacer.

« Vous ne pouvez pas remplacer la gymnastique du grec et du latin par une langue vivante. Vous ne pouvez pas non plus la remplacer par l'éducation mathématique. La formation par les mathématiques est excellente, mais seulement par les mathématiques supérieures : par les mathématiques élémentaires, il n'y a pas de formation possible. On ne peut songer à enseigner les mathématiques supérieures à un enfant de neuf ou dix ans et même de quatorze ou quinze ans, tandis que vous pouvez lui faire faire des versions grecques et latines. »

On trouvera peut-être exagérée cette opinion sur l'inefficacité des éléments de mathématiques, qu'il ne faut pas d'ailleurs confondre avec les mathématiques élémentaires : l'enfant qui a dû raisonner pour réussir sa version ou son thème raisonnera

encore pour résoudre un problème, pour le mettre en équation, pour démontrer un théorème; en appliquant tour à tour à des matières si différentes les mêmes procédés logiques, il prendra peu à peu, et inconsciemment si j'ose dire, conscience du caractère général des lois de la pensée, il s'habituera au processus discursif qui domine toute science humaine. Mais dans l'hypothèse, les deux ordres d'études se prêtent un mutuel appui, tandis que sans doute M. de Lamarzelle vise le cas où les mathématiques viendraient à l'exclusion des langues anciennes.

Son discours, qu'il faudrait citer tout entier, répète ce qu'ont affirmé deux précédents articles de la *Foi Catholique* (VII, 36-55; VIII, 117-134) : le grec et le latin ne sont pas simple affaire de littérature, mais affaire de culture générale pour toutes les applications ultérieures de l'esprit; il n'y a pas là un simple intérêt de culture française : l'esprit français, en raison de ses traditions, y est peut-être plus intéressé que les autres (1); mais les Anglais et les Américains en proclament à toute occasion l'utilité pour eux-mêmes. Et quelques semaines, je crois, après le discours de M. de Lamarzelle, en Alle-

(1) C'est, je crois, Jules Breton, le peintre de la *Bénédiction des blés* et de la *Glaneuse*, qui a défini l'hellénisme le sens et l'expression de la vie. L'esprit grec saisit et fixe l'expression au moment fugitif où elle se manifeste avec le plus d'intensité : c'est donc un esprit de mesure, d'une mesure qui exclut l'excès, parce que l'excès dénature l'expression, mais qui n'exclut pas la violence, comme on l'a soutenu à tort, parce que la violence est encore la vie. Tout cela se constate dans

magne l'empereur Guillaume conviait des étudiants du Rheinland au culte de l'hellénisme : on se demanda, il est vrai, s'il s'agissait pour les lettres d'un hellénisme analogue à celui des monuments de Munich.

M. Ribot, répondant à M. de Lamarzelle, a pris la défense des programmes de 1902 ; mais l'intérêt de son discours est ailleurs, là où il montre, sans d'ailleurs dénoncer la chose comme un mal, que le grand facteur de cette réforme, c'est l'enseignement primaire supérieur.

« On a institué en 1902 une quatrième division du second cycle de l'enseignement secondaire : la section où l'on fait des sciences, des langues, et où on ne fait plus de latin. La Commission de la Chambre avait demandé au ministre pourquoi des enfants qui auraient pendant quatre ans fait des études latines ne pourraient pas opter dans le second cycle pour une étude plus approfondie des langues vivantes qui s'associerait à l'étude des sciences. Cela était raisonnable et ne présentait aucune difficulté. »

les arts plastiques aux frises du Parthénon et au groupe du Laocoon; dans les lettres, à tous les écrivains, poètes ou orateurs. J'ai entendu dire que Racine est plus grec dans sa *Bérénice* que Gœthe dans son *Iphigénie en Tauride*. « Nous sommes pour ainsi dire des Grecs par nature, affirme avec raison M. de Lamarzelle. Lisez dans César le portrait du Gaulois et vous verrez que, par ses défauts et ses qualités, c'est trait pour trait, le portrait de l'Athénien. »

Le seul inconvénient était de faire brèche aux études classiques : on voit que M. Ribot ne s'en est pas rendu compte. Il continue :

« Nous avons dit ensuite : n'y a-t-il pas là le moyen de supprimer ce dualisme fâcheux entre l'enseignement dit classique et l'enseignement dit moderne, dont on fait deux ennemis, alors qu'ils devraient être des associés et des collaborateurs? Ne serait-il pas facile et bon de faire, dans cette quatrième section, une sorte de carrefour où viendraient aboutir les élèves du premier cycle de l'enseignement classique qui abandonneraient l'étude du latin après la troisième et la clientèle des écoles primaires supérieures à laquelle il faut ouvrir les portes de notre enseignement secondaire pour lui ouvrir ensuite celles de notre enseignement supérieur?

« Ici, Messieurs, ce n'est plus une question pédagogique, c'est, dans une large mesure, une question sociale. »

*Habemus confitentem reum.*

M. Ribot est de ces hommes dont on ne peut qu'estimer la droiture morale et la candeur alors même qu'ils se trompent.

Changer l'étiquette, attribuer à deux enseignements de nature différente la parité de sanction : voilà précisément ce qu'on reproche aux réformes de 1902. Les citations que j'ai faites de la presse et que je pourrais multiplier, ne disent pas autre chose.

Mais sachons gré à M. Ribot de son aveu : l'enseignement primaire supérieur a créé dans l'enseignement général de la nation un dualisme fâcheux. D'un côté, bourrage sans formation ; de l'autre, formation inefficace parce qu'elle est dénaturée par le bourrage. Pourquoi a-t-on proscrit le latin de l'enseignement primaire ? Ce fut au début du XIXe siècle le crime de l'Université : on prétendait ainsi défendre le monopole et assurer la clientèle des lycées ; on a réussi à provoquer le développement de l'enseignement primaire, on est arrivé à cet enseignement primaire supérieur dont les élèves, qui peuvent être des esprits distingués, ont pour égaux, dans l'enseignement secondaire, les ratés qui cessent, faute de munitions, le feu du latin dès la troisième.

Le ministre Steeg a cru malin dans sa réponse, de dire que Richelieu avait limité le nombre des collèges où s'enseignait le latin : il ne sait pas, sans doute en sa qualité d'étranger, qu'il y avait alors en France un enseignement primaire du latin. Tout le monde, ou à peu près, dans les écoles monastiques notamment, étudiait les *rudiments*, le mot est resté, et c'était même souvent, ce qui, peut-être, n'est pas à recommander, la seule manière d'apprendre le français.

C'est, je le répète, l'Université qui a tué en France l'étude élémentaire du latin : je n'ai pas à examiner s'il conviendrait d'y revenir, et si le jeu compliqué

des cycles et des sections, introduit par les réformes de 1902, n'offrirait pas à cet égard des facilités ; je me borne à signaler ces points de vue.

Là où l'enseignement des langues anciennes s'est maintenu, l'Université en a perverti le caractère : le mal a empiré en 1902, mais auparavant il existait déjà. « Il est formellement démontré, a dit M. Maurice Faure dans la discussion que j'analyse, que M. Guillain s'est trompé » quand il s'en est pris aux réformes de 1902. Oui, sans doute, et le mal remonte plus haut : l'étude des langues anciennes dans l'Université est devenue de plus en plus un objet de spécialisation, et non un moyen de culture générale. On dit que depuis 1902, dans la section latin-grec, les études sont plus fortes : c'est que, de plus en plus, on a formé des spécialistes au détriment de la culture générale.

A cet égard, dans un article déjà signalé (1), le philologue Ferdinand Brunot, donne une singulière idée de sa valeur pédagogique :

« Je m'étais amusé un jour à préparer la leçon d'un enfant et à lui expliquer moi-même en détail un emploi de l'imparfait. L'élève était bon, c'était même le meilleur de sa classe. On l'interroge. A peine avait-il commencé à répéter mes paroles, et à citer un exemple que je lui avais fourni, qu'on le fait

(1) *Revue Hebdomadaire*, 21 janvier 1911. — Cf. *Foi Catholique*, VII, p. 51.

taire. « Asseyez-vous! Vous ne savez pas votre leçon! »

Et il ajoute naïvement :

« Du temps où l'Université s'est agrégé le professeur de cette classe, on ne devait pas abuser de la philologie française. »

C'était à bon droit, car il ne s'agissait pas pour ce professeur de former des philologues. L'exemple illustre la pensée de M. de Lamarzelle : « Le latin et le grec seraient-ils enseignés dans tous les cycles qu'ils ne produiraient pas les effets que nous en attendons s'ils étaient enseignés d'après la conception qui a présidé aux programmes de 1902. »

L'*Action* du 21 juillet donne une interview dans laquelle « le savant professeur » Ferdinand Brunot menace ses contradicteurs de leur envoyer les quatre volumes de son *Histoire de la langue française* : il peut, quant à moi, s'en dispenser, je les ai sur ma table. C'est le *monumentum ære perennius* : disons-le en latin pour ne pas le faire rougir. Mais *non omnia possumus omnes*, et, suivant le mot d'un Hongrois, correspondant, si je ne me trompe, de la revue latine *Juventus*, qui vient de se fonder à Budapest, *Doctor philologus Asinus pædagogus.*

Des pédagogues, des éducateurs : voilà ce qui manque au personnel laïc de l'enseignement officiel, voilà ce dont ne sauraient tenir lieu de « savants professeurs », et c'est ce que l'opinion publique doit avant tout proclamer. L'opinion décide, dirons-nous

pour parler comme le doyen Croiset, et peut-être a-t-on reconnu dans les sphères officielles, devant les plaintes de l'opinion, la nécessité pour le bien des études de lui donner voix consultative.

« Pourquoi, a dit en effet un ancien ministre, M. Charles Dupuy, ne mettriez-vous pas, dans le conseil supérieur, des représentants des associations d'anciens élèves? Vous trouveriez là des pères de famille qualifiés, ceux qui sont sortis de nos établissements et ceux qui y mettent leurs enfants. Ils ont peut-être des réflexions à faire sur ces programmes dont le poids écrase les jeunes gens. »

Ces mots, perdus au milieu d'un discours tenu à la seconde séance du 3 juillet, méritent de ne point passer inaperçus : bien que, sans méchante intention peut-être, l'universitaire qui les a prononcés ne parle que des élèves des établissements publics, ils ont une senteur de *référendum* qui n'est pas pour déplaire aux tenants de l'enseignement congréganiste.

Je n'ai pas d'ailleurs à apprécier la mesure, ni par conséquent à dire si au conseil supérieur les pères de famille feraient meilleure figure que nos évêques après la loi de 1850. Ce qui est à relever dans les paroles de M. Charles Dupuy, c'est la conscience, sourde encore, que le devoir de l'État, en matière d'éducation et d'enseignement, est de consulter les parents et d'obéir à leurs volontés.

M. Charles Dupuy s'était surtout occupé dans ce discours des *desiderata* de l'enseignement supérieur :

insuffisance de crédits pour certains établissements, notamment le Muséum, ce qui fait songer, sans que l'orateur y ait pensé, aux gaspillages de l'enseignement primaire, officiel et laïc : on peut voir à cela ce que les « aliborons » coûtent à la science.

M. Lintilhac, avec une « virtuosité truculente », dit M. Frédéric Clément dans l'article déjà cité, a parlé de la Sorbonne : il s'était fait charger « par une commission sénatoriale quelconque de venger les maîtres de la nouvelle Sorbonne de leurs obscurs blasphémateurs ». On connaît les excentricités « sorbonniques » révélées par Agathon, et qui peuvent faire pendant à celles que Rabelais livrait à la risée de ses contemporains : compter les syllabes dans les phrases de Bossuet pour établir le rythme de sa prose ; dresser le tableau comparatif des coupes métriques employées par Victor Hugo entre 1830 et 1854 pour en déduire la date de chacune de ses pièces, etc. Comme tous les bons avocats d'une mauvaise cause, M. Lintilhac a passé l'éponge sur tout cela pour dénigrer la Sorbonne d'autrefois où régnait le cours-conférence, et pour exalter la méthode d'aujourd'hui. Oyez plutôt ce qu'il dit de la méthode littéraire :

« Quel historien ou quel politique sait mieux la France, par exemple, que celui qui sait sa littérature depuis sept siècles qu'elle a sa confidence (*sic*), que celui qui a vu dans les textes l'identité foncière de son âme parfois tragique, finalement rieuse, toujours

saine, dans sa double conception de la vie individuelle ou sociale, depuis l'héroïque chevalerie du *Roland*, et le lyrisme de ses trouvères courtois, et le mysticisme exalté (?) (1) de ses drames chrétiens, côtoyant la *gaberie* gauloise de ses fabliaux et de ses farces, jusqu'au lyrisme de Lamartine et de Hugo, de Vigny et de Musset, contemporains des gaîtés narquoises d'un Désaugiers ou des drôleries désopilantes d'un Labiche, en passant par Pascal et Bossuet, Corneille et Racine, Voltaire et Rousseau, Molière et Beaumarchais. »

Sans oublier Lintilhac !

Mais le tout est d'apprécier la méthode. Elle formera peut-être des éditeurs ; toutefois M. Lintilhac a tort de citer Benoist et son *Virgile* : la préface de la première édition est de 1873 ; le cours-conférence régnait alors, et sans doute la formation de Benoist remonte encore plus haut ; son édition est un chef-d'œuvre, mais n'a rien à voir à la nouvelle Sorbonne, et pour ce qui est de l'efficacité de celle-ci à former à autre chose, les critiques d'Agathon subsistent.

Quelques jours avant cette séance du Sénat, dans le *Correspondant* du 25 juin, Georges Fonsegrive,

(1) Je voudrais signaler à M. Marius Sepet, l'historien de notre théâtre religieux du Moyen Age, le mysticisme et surtout le mysticisme exalté de nos mystères. C'est prodigieux ! dirai je comme M. Le Cour Grandmaison à ces fusées d'aurore boréale.

guéri, tout au moins à cette occasion, de la crise moderniste qui inquiétait ses amis, affirme que « c'est Renan qui a inspiré la plupart des réformes qui ont renouvelé en France, depuis 1870, l'enseignement supérieur, en particulier celui des lettres et des sciences ». A l'appui, il cite le doyen Appell et le professeur calviniste Seignobos.

Il est vrai que M. Frédéric Clément dénie aux « manœuvres » de la nouvelle Sorbonne le droit de se réclamer de Renan : ce virtuose de style qui entre autres jolis morceaux écrivit la *Prière sur l'Acropole*, est, nous assure-t-il, « un exemple éclatant de ce que peut créer la fusion de l'esprit scientifique moderne avec l'ancien humanisme, avec la culture gréco-latine la plus intense ».

Passe, mais Renan, et M. Georges Fonsegrive le cite, et Appell et Seignobos s'y réfèrent, a écrit ceci :

« On résoudrait la plupart des difficultés par ce principe que l'Université enseigne tout l'ensemble de la science théorique, laissant aux écoles d'application, aux séminaires de toutes sortes, le soin de former des sujets en vue d'une certaine pratique. »

Et c'est de ce texte des *Mélanges d'histoires et de voyages* qu'on est parti pour transformer en gâcheurs de plâtre ceux qui devaient être des architectes !

Taine, en cette affaire, n'a-t-il pas sa part de responsabilité? J'ai dit (*Foi Catholique* du 15 septembre 1911, p. 134), qu'il eût été un défenseur de la culture française, j'entends aussi des études clas-

siques. Et pourtant on a rappelé au Sénat qu'il reprochait aux hommes de la Révolution leur esprit classique. Virtuose du style, lui aussi, artiste incomparable à masser les faits et à les mettre en valeur, mais piètre logicien et zéro de métaphysique, voici ce que dans l'*Ancien régime* (p. 262), il écrit sur ce qu'il nomme l'esprit classique :

« Suivre en toute recherche, avec toute confiance, sans réserve ni précaution, la méthode des mathématiciens; extraire, circonscrire, isoler quelques notions très simples et très générales; puis, abandonnant l'expérience, les comparer, les combiner, et, du composé artificiel ainsi obtenu, déduire par le pur raisonnement toutes les conséquences qu'il renferme : tel est le procédé naturel de l'esprit classique. »

On ne saurait mieux décrire l'esprit encyclopédiste, et peut-être l'esprit cartésien. Mais est-ce l'esprit classique? et d'où conclure que les études classiques en sont cause?

*Post hoc ergo propter hoc* : sophisme! dirait la vieille scolastique.

A la seconde séance du 4 juillet, le Sénat entendait la réponse du ministre Steeg. Parmi les critiques dont l'instruction publique est l'objet en France, il distingua : les unes provenant d'une « irréductible opposition de principes; » les autres, s'inspirant « d'un impatient désir du progrès et d'une sympathie militante ». Sur les premières, a-t-il dit, « toute controverse risque de n'être que bruyante et sté-

rile. » Et il ajouta que les critiques présentées au Sénat « se rangent toutes dans la seconde catégorie ». Cela lui permettait de donner à son discours une couleur pratique ; mais est-ce exact ? J'ai peine à croire que le progrès voulu par M. de Lamarzelle et par nous soit « réductible » aux conceptions nébuleuses de M. Ribot, et à celles, encore plus opposées peut-être, mais non moins imprécises, de M. Lintilhac. De la précision, le ministre en trouve dans le discours de M. de Lamarzelle : il s'agit de « supprimer les programmes de 1902 ». Et lui-même, rendons-lui cette justice, n'en manque pas :

« Aujourd'hui, au xx$^{e}$ siècle, une culture, pour être générale, ne peut plus être une culture purement littéraire, et je dirais volontiers que la culture littéraire n'est pas la culture générale. »

Oui, sans doute, cela est vrai de la culture littéraire de l'Université, déjà viciée dans tout le xix$^{e}$ siècle par l'institution du concours général, et qui depuis 1902, ne tend par sa section latin-grec qu'à faire des spécialistes. C'est bien la pensée de M. de Lamarzelle, et c'est ce que nous dénonçons avec lui comme un danger national.

Le ministre se plaint de ne voir dans les attaques que « ce qu'on ne veut pas ». On le met en présence « d'un plan d'attaque, mais non pas d'un plan d'études ».

Et le plan qu'il a reconnu dans le discours de M. de Lamarzelle : supprimer les programmes de 1902 !

Le Sénat, contrairement aux politesses du ministre, a vu entre les divers orateurs une irréductibilité de principes, et, tout en demandant que les programmes fussent allégés, a entendu, d'accord avec MM. Ribot, Léon Bourgeois, Charles Dupuy, Bienvenu Martin, Maurice Faure et Lintilhac, maintenir la réforme de 1902, qui réserve « la culture gréco-latine » à ceux qui sont « les plus aptes à la recevoir et à en tirer parti ».

C'était rejeter la culture générale et consacrer les spécialisations prématurées que M. de Lamarzelle venait de dénoncer comme la ruine de l'enseignement secondaire : il n'est pire sourd que celui qui ne veut entendre.

Cet entêtement sénile de la Haute Chambre a trouvé des échos.

M. Albert-Petit, dans le *Journal des Débats*, après avoir daigné reconnaître « le malaise des études classiques », ne manque pas d'ajouter :

« Ce n'est pas une raison pour revenir à l'unité de type de l'enseignement secondaire : toutes les intelligences n'ont pas les mêmes dons... Les programmes de 1902 avec leurs deux voies parallèles dans le premier cycle et leurs quatre branches dans le second, avaient pour but d'alléger le fardeau de chacun. Ce but n'a pas été atteint, parce qu'on a eu la prétention, dans chaque compartiment, de faire tenir l essentiel du compartiment voisin. »

On voit que, du moins à l'égard du « bourrage »,

M. Albert-Petit est de notre avis. L'explication qu'il donne de cette calamité le ramène, involontairement peut-être, à notre thèse sur la culture générale :

« Il est impossible de rien retrancher aux programmes, si l'on part de ce principe qu'un bachelier doit savoir tout ce dont il aura besoin dans la vie; rien n'est plus facile, au contraire, si l'on est bien pénétré de cette pensée que l'enseignement secondaire ne prépare pas à exercer une profession, mais doit rendre apte à exercer supérieurement celle que l'on choisira. »

Ce qu'il faut, c'est donc un enseignement de culture générale, et la question revient de savoir si comme moyens de culture générale les quatre sections ont la même valeur.

Le *Temps* du 3 septembre signale dans le *Lyon-Universitaire* un article du doyen Clédat qui semble donner dans les mêmes errements. Il est piquant de voir relever par M. Clédat que la « bifurcation » fut condamnée jadis par l'opinion libérale comme *mesure essentiellement réactionnaire*, tandis qu'aujourd'hui les partisans de l'*unité des études*, fussent-ils républicains, sont accusés de *tendances rétrogrades et d'esprit aristocratique*. Il dénonce, comme contraire à l'esprit de l'enseignement secondaire, les sections du second cycle, mais, et c'est ce que le *Temps* lui reproche, il propose un système d'option, analogue à celui de l'Ecole normale, ce qui paraît bien retomber dans la spécialisation actuelle.

Le surlendemain, 5 septembre, le professeur Lanson, jadis « voltigeur du Bossuetisme », — un journal à cette occasion eut la bonne idée de le rappeler — se donna dans le *Matin* le luxe tapageur d'une interwiew contre la ligue de Jean Richepin pour la culture française. Ce fut une série de chicanes sautillant sur des tranchants de rasoir : on y sent le souffle du Talmud, gagné sans doute au contact de la nouvelle Sorbonne.

Le manifeste de Jean Richepin avait confondu entre cycles et sections : erreur matérielle, peut-être simple faute d'impression, où le professeur Lanson voit des impropriétés, des inexactitudes, des bévues de toute sorte. « Tous les pions de l'Université, dit à ce propos un journal, ne sont pas de bois. »

Si Jean Richepin a commis cette confusion et d'autres encore, il a eu tort sans doute, et grand tort, mais en fin de compte cela ne porte que sur des détails et n'infirme en rien sa thèse : le péril que fait courir aux esprits français l'éducation de l'Université. Ce péril, le professeur Lanson a eu l'inconscience de le mettre en relief : avec l'incohérence d'un cerveau déformé par le régime universitaire, il change l'objet en litige sans avoir l'air de s'en douter.

« Toutes les grandes langues modernes, dit-il, ont gagné leur indépendance. Chaque littérature se suffit à elle même... »

De là, en France, l'invasion du roman russe après celle du roman anglais ?

«... et prétend porter une civilisation originale. Et ce sont des Français qui refusent au français la condition de l'anglais, de l'allemand ou du russe... »

Passe pour le russe, mais on a vu ce que pensent de la culture gréco-latine les pays de langue anglaise et allemande : oui, dira peut-être M. Lanson d'après Érasme, *Germania græcatur*.

« ... et qui veulent maintenir à jamais leur langue nationale dans un état inférieur et désavantageux. »

Où a-t-il pris cela? Toujours son outrecuidance de 1891, dans ce *Bossuet* qui lui servit de passeport auprès d une orthodoxie trop indulgente, et où entre autres choses on peut lire ceci, pp. 317-319 :

« Bossuet a pu peindre les hommes de la Réforme : il ne pouvait expliquer la Réforme elle-même. L'esprit audacieux des novateurs, l'humeur indocile de la multitude, les desseins politiques des princes, les décrets mystérieux de la Providence, voilà tout ce qu'il allègue. »

Cela ne suffisait pas au professeur Lanson, il voltigea vers d'autres lumières, et voilà ce qu'il trouva : « Il n'a pas vu ni marqué suffisamment...

Et comment eût-il marqué ce qu'il ne voyait pas?

« ... que la Réforme, en tous ces pays, a été la conséquence fatale...

Pas libre, notez bien : l'évolution créatrice de Bergson a passé par là.

« ... de l'impossibilité que les peuples ont sentie à un moment d'aller plus loin, en restant soumis à Rome, dans le développement de leurs aspirations

et de leur génie : la constitution de l'Église faisait obstacle à la vie nationale. »

Non, certes, Bossuet ne pouvait voir cela, ni les catholiques français que Clemenceau traite de Romains.

« Ce n'est pas à Bossuet qu'on peut demander de réduire la forme de la religion à n'être qu'une des multiples expressions du génie des races, façonné et déterminé par l'histoire. »

Ni à Bossuet ni à aucun chrétien libre d'immanentisme ; mais voici la perle :

« Ce n'est pas à un prêtre qu'il appartient de le proclamer. »

Des malveillants verront dans ce texte de 1891 une première apparition de la « loi du secret » renouvelée de l'Église primitive, mais à d'autres intentions, par la secte occulte du modernisme, et recommanderont aux Évêques de ne pas envoyer à la Sorbonne leurs jeunes clercs en quête de formation critique.

Ce n'est pas sortir de notre sujet que de mettre, par la reproduction de ces passages, le lecteur à même d approfondir la mentalité du professeur Lanson : il y a autre chose à lui reprocher que ce qu'il reproche à Richepin. Et l'on voit par un échantillon de marque ce que vaut intellectuellement le bloc des hommes qui, en dénaturant chez nous l'enseignement secondaire, ont compromis la culture générale nécessaire chez tous les peuples à former l'élite dont a besoin chaque génération.

J.-A. DE BERNON.

## CORRESPONDANCE

### LES ARGUMENTS DE M. FERDINAND BUISSON CONTRE LA MORALE CATHOLIQUE

Monsieur le Directeur,

Le dimanche 26 mars 1911, le groupe parlementaire d'Action républicaine et d'éducation populaire donnait une conférence à Neuilly. Après M. Bouffandeau, M. Ferdinand Buisson prit la parole sur un sujet qui lui est cher : la défense de l'École laïque, question d'actualité ; aussi vos lecteurs trouveront-ils peut-être intéressant de connaître à la fois brièvement les arguments de celui qui est à la Chambre le champion de l'École « démocratique » et les réflexions que ses idées suggèrent.

M. Buisson commence par déclarer que le vrai grief des adversaires de l'École laïque, c'est qu'elle a substitué dans l'enseignement le droit de l'homme au droit de Dieu, qu'elle en a éliminé les prêtres, les religieux qui, si longtemps en eurent le monopole.

Le second grief est que l'on ne peut fonder une morale digne de ce nom sur une autre base que la religion. Or, c'est le contraire qui est vrai, prétend M. Buisson ; la morale laïque est bien supérieure à la morale religieuse ; en elle il y a un effort direct de la conscience de l'homme qui enseigne afin d'éveiller la conscience de l'enfant. Et c'est là une tâche bien plus difficile et bien plus élevée que la répétition plus ou moins machinale des « sornettes » du catéchisme !

De plus, la morale laïque fonde l'obligation sur la valeur propre du devoir, le fait aimer pour lui même, ce qui vaut mieux que l'imposer par la crainte ou par l'espérance. Ce qui guide la morale laïque, c'est la foi au bien en soi, à l'idéal lui-même. En présence d'un acte de dévouement, de quelque noble chose à accomplir, point n'est besoin de considération plus ou moins compliquée : nous irons là où nous poussera notre conscience, ainsi que le sublime instinct qui réfrène l'égoïsme pour atteindre le but que l'esprit a entrevu.

Voilà ce qu'il faut atteindre. Peu importe que l'on donne à la morale une base religieuse, philosophique ou même le simple instinct du sublime J.-J. Rousseau. La morale laïque s'adresse à l'âme, sans aucun calcul intéressé, sans espoir de récompense. Elle est l'éducation de l'homme par le devoir et pour le devoir.

En Belgique, remarque M. Buisson, les catho-

liques ont un projet qui leur est cher : c'est la R. P. scolaire : que les juifs, les catholiques, les protestants aient chacun leur école ; les pères de famille, selon leurs convictions, pourront y envoyer leurs enfants y recevoir l'instruction de leur choix ; et à chaque établissement l'État paiera 30 francs par exemple par élève.

La réaction cléricale, toujours prête à revenir insidieusement sous une nouvelle forme, essaiera de nous vanter, de nous imposer ce système Mais nous n'en voulons pas. La France, plus avancée que cela, a pensé qu'elle pouvait se charger de donner à ses enfants une éducation nationale afin de leur apprendre avant toute chose la tolérance mutuelle et fraternelle. Il ne faut plus que, comme dans les écoles confessionnelles, les enfants soient élevés dans le mépris et la haine des juifs, des protestants et des adeptes des autres religions. Il faut que, naturellement, sans qu'il leur vienne à l'esprit qu'il pût en être autrement, ils apprennent qu'ils se valent entre eux. C'est à cela que nous renoncerions en revenant à l'école confessionnelle où l'on ne peut que nourrir les élèves dans l'amour de leur propre religion, où on leur apprend à être catholiques avant d'être français. L'école laïque leur enseigne à être frères au-dessus de toute religion ; elle tue non la foi, mais le fanatisme. Ce qui est supérieur à tous les dogmes, c'est la fraternité et la fraternité française.

Telle est la thèse de M. Buisson, intéressante surtout parce que ceux qui font le nombre et la force du parti radical, s'en remettent à lui volontiers, consciemment ou non, du soin de trouver les arguments et les termes pour la défense de l'idée laïque.

En écartant ce que je viens de résumer, l'on demeure profondément surpris. Est-ce de bonne foi, est-ce par ignorance que l'on présente ainsi la morale chrétienne? ou parce qu'il n'est facile d'en triompher que si on la montre sous des apparences débiles, sans noblesse et sans logique, puériles enfin? L'auditoire, qui écoute ces choses bouche bée, applaudit. Une morale, basée sur l'idée de l'enfer et du paradis, le fait sourire et même rire dédaigneusement. Ces gens sont peut-être excusables ; quelle sommaire éducation religieuse ont-ils reçue au temps déjà lointain de leur enfance? Adam, Eve, le serpent, la pomme, le paradis, l'enfer, voilà seulement ce qui par lambeaux reste en leur mémoire.

Mais les autres? M. Buisson est un homme intelligent et instruit. Ne fût-ce que pour ses campagnes antichrétiennes, il a dû apprendre et connaître le christianisme. Comment alors a-t-il pu — faisant l'oubli volontaire de toute métaphysique, théologie ou apologétique, — présenter la morale chrétienne comme reposant uniquement sur l'espoir du paradis, la crainte de l'enfer? Et cependant, en ces matières, il n'y a pas de détail négligeable, point n'est besoin d'être théologien pour savoir que la

contrition de nos fautes sur quoi est basée la Pénitence et par elle toute la vie de l'Église, ne peut, logiquement comme religieusement, exister sans qu'il y entre un élément d'amour désintéressé : la crainte n'est pas la contrition.

D'ailleurs, M. Buisson s'en tiendrait-il à l'ensemble de la doctrine chrétienne, comment ne pas reconnaître en elle la plus chaleureuse, la plus vivante apologie de la Vertu et du Bien en soi comme aussi de la fraternité?

« Maître, demandait-on à Jésus, quel est le plus « grand commandement de la loi? » Jésus dit : « Tu « aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de « toute ton âme et de toute ta pensée. C'est là le « grand commandement. Et voici le second qui lui « est semblable : Tu aimeras ton prochain comme « toi-même. » (Mathieu, XXII, 36.)

Et, en effet, toute la religion consiste à aimer Dieu et à le servir. Or, qu'est-ce que Dieu, sinon le Bien en sa perfection? Comment l'enseignement religieux le ferait-il aimer « de tout le cœur, de toute l'âme, de toute la pensée », sans s'adresser au cœur, à l'âme et à l'esprit? Les sanctions de l'enfer et du paradis ne sont que les conséquences logiques exigées par l'esprit convaincu de la valeur du bien, et de la justice immanente voulant que, malgré les apparences transitoires, l'homme de bien ne récolte pas, en fin de compte, la souffrance et le malheur qui apparaît inévitablement comme devant être le lot des mauvais et des malfaisants.

On voit aussi que la fraternité n'est pas une idée laïque. C'est un lieu commun de répéter que le christianisme apporta au monde une grande idée : celle de la fraternité de tous les hommes. Aucun adversaire de la religion chrétienne ne l'a contesté.

A la veille des projets de loi dressés contre les droits des pères de famille chrétiens, les idées de M. Buisson valaient d'être connues. Oui, les catholiques ont raison de craindre que dans l'école « neutre » semblables théories si manifestement contraires à la vérité historique et philosophique soient enseignées. Est-ce là cette éducation nationale que l'on prétend donner aux enfants? Singulière instruction nationale que celle dont l'âme est ce que le parti radical et radical-socialiste croit connaître de la religion et de la morale qui si longtemps furent celles de la France, c'est-à-dire fort peu de chose, si l'on en juge par la science qu'en possède M. Buisson !

N'y a-t-il pas lieu de craindre qu'à l'école qui lui est chère, les enfants apprennent, non la tolérance mutuelle et fraternelle, mais le mépris et l'ignorance voulue de cette religion que l'on connaît de moins en moins, que l'on calomnie de plus en plus, et qui est pourtant la fraternité même en idée, en action et en tradition?

Félix GALAS.

# LA QUESTION DE LA FOI A TRAVERS LES ÉVÉNEMENTS

## LE JOURNAL L' « UNIVERS » RENOUVELÉ. SON PROGRAMME.

Il est trop nécessaire et trop souhaitable aux catholiques de France, à l'heure actuelle, d'avoir un quotidien pleinement à la hauteur de la grande tâche qui s'impose, un organe de sûre doctrine, de « vérité intégrale », et de vaillance absolue dans la lutte, pour que nous n'applaudissions pas au très beau programme que se trace désormais le journal l'*Univers*, et qui peut nous faire espérer la réalisation de ce vœu.

Le 22 septembre dernier, l'*Univers* annonçait à ses lecteurs la nouvelle suivante :

« *A partir du lundi 9 octobre*, l'Univers *paraîtra comme autrefois sur quatre pages ; en même temps, changeant de local, il s'imprimera désormais 19, rue des Saints-Pères.* »

Et M. François Veuillot ajoutait :

« Nous en avertissons loyalement nos lecteurs actuels ou éventuels : ce n'est pas chez nous qu'ils

trouveront ni la surabondance de nouvelles insignifiantes et controuvées que désire aujourd'hui la curiosité publique, ni ces mille superfluités plus ou moins dissolvantes dont se nourrit le catholicisme neutre ou mondain. Sous une forme concise et résumée, nous donnerons tout ce qui peut intéresser l'esprit sérieux qui veut être au courant. Mais nous réserverons la plus grande place aux études, aux correspondances, aux documents, qui précisent et fortifient la doctrine romaine, qui font connaître et aimer la vie catholique. Nous nous adressons aux prêtres et laïcs qui veulent, dans la vérité et pour la vérité, étudier, agir et combattre.

« Précisons encore davantage, au risque d'écarter certains éléments; car nous tenons plus à l'esprit qu'au nombre.

« Parmi ces laborieux et ces militants, nous écrivons surtout pour ceux-là qui, ayant compris tout ensemble et les enseignements de Pie X et les nécessités de notre époque, sont profondément convaincus que le premier devoir des catholiques, à l'heure actuelle, est de combattre sans merci les déviations, les amoindrissements, les adultérations de la doctrine; pour ceux-là qui, croyant de toute leur âme à la force conquérante et pénétrante de la vérité intégrale, estiment qu'il faut avant tout, pour conquérir et pénétrer les masses, purifier la vérité de toutes ces erreurs et de toutes ces infiltrations dont la perfidie, l'inconscience et l'illusion s'efforcent aujourd'hui de la corrompre.

« Ils sont de plus en plus nombreux, les catholiques animés de cet esprit. Mais, trop dispersés encore, ils ont besoin de s'unir autour d'un centre et d'un organe pour constituer, je ne dis pas un parti, mais plutôt une école. C'est l'école que Louis Veuillot suscita jadis et groupa autour de l'ancien *Univers*. C'est l'école dont la nécessité s'impose aujourd'hui plus que jamais, pour donner, sous la direction du Pape et des évêques, une force intérieure à l'union des catholiques, une base inébranlable aux combats contre les ennemis de l'Eglise, une lumière et un ferment à l'action sociale elle-même.

« Confiants dans notre avenir et attachés à notre programme, nos lecteurs nous aideront à réunir autour du journal cette école intransigeante et militante ; ils nous y aideront par leur fidélité à nous soutenir et leur zèle à nous propager.

« Et, puisqu'il s'agit d'une œuvre éminemment surnaturelle, ils puiseront, comme nous, un regain d'ardeur et d'espérance dans les bénédictions réitérées que l'*Univers* a reçues du Vicaire de Jésus-Christ, dans la consécration solennelle par laquelle il s'est voué au Cœur Sacré de Jésus-Christ. »

Encore une fois, ce programme est parfait. La netteté de pensée et surtout la vaillance de cœur nécessaires pour l'affirmer et pour s'obstiner à le suivre, semblent bien vraiment inspirées par les grands disparus à la tradition desquels se rattache ici M. François Veuillot.

Louis Veuillot, sa sœur qui vient de le rejoindre dans l'éternité, et tous les bons soldats de « l'école que Louis Veuillot suscita jadis et groupa autour de l'ancien *Univers* », béniront sûrement, du haut du ciel, les efforts sincères de ceux qui travailleront à marcher de la sorte sur leurs traces.

Au reste, cette bénédiction se fait déjà sentir et nous savons que l'organisation de l'*Univers* ainsi renouvelé s'annonce comme un succès.

Cet événement (car il est permis de croire que c'en est un) est loin d'avoir passé inaperçu dans les rangs de l'ennemi. En relatant le fait à sa manière, l'*Action* écrivait, peu de jours après, sous ce titre la *Presse catholique*, un article où les injures et les contre-vérités sont mêlées à d'utiles et douloureuses constatations.

A la vérité, écrit-elle, l'ancienne presse catholique n'est autre chose qu'une survivance, dans une Société ne professant plus qu'un catholicisme de façade. La « bonne presse » d'à présent est de beaucoup la plus frivole, et pour y découvrir l'article religieux, humblement tapi dans quelque coin de colonne, il faut passer à travers les cancans d'antichambre, les potins de clubs, les hyménées, la mode et l'hippisme. La doctrine ? Bah ! On sait l'art de la faire tenir tout entière en un petit écho très parisien. D'ailleurs cela n'a pas la moindre importance.

Que ces critiques atteignent certains journaux qu'il est inutile de nommer, et qui n'ont qu'à peine un vernis menteur de catholicisme « neutre ou mon-

dain », la chose n'est pas douteuse. Mais l'*Action* elle-même sait fort bien, aux coups qui lui sont souvent portés, qu'il existe une autre presse catholique que celle-là.

Et il y a beaucoup de bluff dans ce qu'elle ajoute :

Et cette constatation, croyez-le bien, n'est nullement pour nous réjouir. Nous regrettons l'époque peu lointaine où des organes batailleurs tenaient en haleine les champions de nos idées, les Louis Blanc, les Quinet, les Ranc, et ce Rochefort qui fut si beau sous l'Empire. Nous aimerions que se levât un nouveau Veuillot, dressant chaque jour contre nous sa barricade d'ordures. Car un parti qui gouverne a besoin d'adversaires aiguillonnant sa vigilance, d'adversaires de valeur, violents et résolus.

En avons-nous encore ? *Oui, certainement*, mais... tel d'entre nous qui croit donner de l'épée dans l'acier d'une cuirasse, ne rencontre souvent que l'oripeau d'une figure de cotillon.

Sauf la « barricade d'ordures », qui n'est qu'un grossier mensonge, — car on sait de quel côté est l'ordure morale, — il s'agit cette fois de donner satisfaction à l'*Action* du sieur Henry Bérenger et à la franc-maçonnerie sectaire et gouvernementale dont, avec tant d'autres, elle est l'organe : il s'agit de servir ces messieurs à souhait, et de leur prouver, mais d'une façon tout à fait démonstrative, que leur glaive de fer-blanc, fabriqué dans l'arrière-boutique des Loges, a devant lui, non seulement des cuirasses d'acier, mais de fines et fortes lames.

A l'encontre de leurs doctrines de négation, de

haine et de mort, il s'agit de dresser chaque jour et de pousser chaque jour plus avant notre barricade de lumineuses et conquérantes vérités.

Et puis vraiment l'*Action* est d'une fatuité intolérable. Réclamer un Louis Veuillot ! Non, mais voyez-vous ça ? La pauvre ne semble vraiment pas se douter que contre des adversaires comme elle (et elle n'est pas des moindres) point n'est besoin de l'épée du grand Veuillot : le moindre balai y suffit...

Une tâche bien plus difficile et plus importante s'impose : celle d'éclairer les catholiques eux-mêmes en leur rappelant sans cesse, et sur tous les points attaqués par l'ennemi, la vérité tout entière ; de les prémunir contre toute compromission et toute défaillance ; de les tenir en garde contre les pièges, continuellement renouvelés, de leurs adversaires ; surtout de les grouper, de les fortifier, de les encourager pour une lutte sans trêve et qui réclamera des dévouements sans aucune compensation terrestre.

A cette œuvre magnifique semble bien répondre, tel qu'il est conçu, le programme de l'*Univers* renouvelé. C'est le devoir de tous les catholiques d'aider par leurs prières, leur action, leur concours effectif, les militants qui ne craindront pas de s'engager dans ce rude et glorieux chemin.

B. GAUDEAU.

## LES CONFÉRENCES DE L'ASSOMPTION 1911-1912

Ces conférences d'enseignement religieux supérieur, de plus en plus suivies par un grand auditoire d'hommes du monde et d'étudiants, auront pour objet cette année le *Traité de Dieu-Providence et le problème du mal.*

Elles ont lieu le lundi à 5 h. 3/4 du soir.

Elles commenceront au mois de Décembre. Notre numéro du 15 novembre en fera connaître les dates et le programme.

---

## LA DÉCOMPOSITION DU PROTESTANTISME D'APRÈS LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE ZURICH

Le Dr Arnold Meyer, recteur de l'Université de Zurich, a prononcé, au mois de mai dernier, à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de l'Université protestante qu'il gouverne, un discours dont les aveux sont à retenir, et qui confirme ce que nous ne cessons de répéter : que l'Église catholique est désormais la seule institution religieuse qui apparaisse, doctrinalement et réellement, comme vivante dans le monde. Le reste n'est que négation et mort.

« Ni le présent ni l'avenir du protestantisme, a-t-il dit, ne nous apparaissent précisément couleur de rose. Aujourd'hui, ce qu'on appelle la culture, la

technique, la science, ont pris sa place. C'est un fait que cette forme religieuse applique constamment la critique à ses propres concepts doctrinaux, et qu'elle se trouve dans un état constant de décomposition. Parmi ses principes de foi, beaucoup sont contestés publiquement devant le peuple, même par les pasteurs.

« Il est certain aussi que le protestantisme ne possède aucun moyen pour mettre des barrières à une telle entreprise. Ceci serait sans doute possible à quelques Eglises nationales isolées, mais au protestantisme, comme tel, c'est de toute impossibilité. Est-ce qu'à côté du protestantisme moderne la vieille foi religieuse protestante n'est pas un produit décrépit, suranné, toujours en quête d'adaptation aux diverses époques ? Le protestantisme est sorti des Universités allemandes et des villes de l'empire allemand. Les princes l'ont adopté en grande partie par politique. Pour le peuple, il a fallu le lui imposer par force. Il est un produit de la classe moyenne, de la bourgeoisie ; il n'a montré aucune intelligence des nécessités sociales des paysans, comme d'ailleurs des questions sociales en général. Le mouvement social moderne s'est développé à côté de lui. De plus, la plupart des organisations protestantes ne sont pas libres, en tant qu'elles sont des Eglises nationales ; elles dépendent soit de celui qui est au pouvoir, soit du parti régnant.

« En face du protestantisme, le catholicisme

cherche toujours à élargir davantage sa sphère d'activité. Il a de grands avantages sur son adversaire, à savoir une tradition plus ancienne, l'unité, l'homogénéité, la confession, qui donne à toutes les nécessités de la conscience les conseils opportuns. Il fait sentir plus fortement l'existence et la présence de l'Eglise. Ses pompes extérieures et ses symboles répondent à des aspirations de la nature humaine. Chez lui, le domaine du miracle n'est pas limité à un passé lointain ; ses cloîtres offrent un foyer à beaucoup d'âmes. Chez lui apparaît constamment l'éducation personnelle. Il est donc naturel que l'Etat ait plus de respect pour cette organisation que pour les Églises nationales protestantes.

« Assurément, la vue catholique du monde tient beaucoup plus du moyen âge que la même vue protestante ; et c'est précisément pour cela que l'influence de la première sur les masses est plus considérable que celle de la seconde, car, au fond, les masses sont logiques.

« C'est pourquoi, tant que l'Église protestante contiendra des éléments analogues, elle sera aussi une puissance dans le peuple ; mais plus elle se désagrégera en se modernisant, plus elle s'évaporera en un subjectivisme stérile. De là est née cette idée que nous assistions déjà à l'agonie du protestantisme. C'est inexact, car le protestantisme ne mourra pas...

« L'avenir du protestantisme, continue-t-il, re-

pose sur l'obligation, en matière morale, de prendre une décision personnellement libre, tout en restant soumis à Dieu. Pour la question de savoir si nous conserverons une vue surnaturelle du monde, c'est évidemment la foi qui peut nous renseigner à ce sujet, car sans elle on n'arrive à rien à ce point de vue. L'existence de l'Église n'est pas la chose la plus importante. Nos églises protestantes n'ont été édifiées que comme des formes nécessaires. Les exodes en masse de ces églises dans les grandes villes, l'indifférence des gens cultivés et des ouvriers indiquent que l'ouvrier n'appartient pas à l'Église protestante, mais au protestantisme.

« A l'heure actuelle, l'Église protestante n'est plus une puissance directrice. Mais le protestantisme, lui, ne périra pas ; il restera au contraire comme le guide victorieux de l'avenir. Toutefois, il ne faut pas s'attendre à ce qu'il gagne de grandes masses. »

En terminant, l'orateur confesse que le protestantisme n'a pas été, par essence, un fondateur, mais un perturbateur de paix.

---

## LE « CREDO RÉPUBLICAIN » EN PORTUGAL

Le journal portugais *O Mondo* reproduisait récemment le grotesque *Credo républicain*, affiché et distribué à profusion dans les rues de Lisbonne, et qui doit remplacer, chez cette pauvre nation

arrivée au dernier degré de la décadence, le vieux Credo du peuple jadis « très fidèle ».

« Je crois : la déesse Raison toute-puissante, Soleil de la terre luzitaine ; la République sa fille unique, notre maîtresse, qui a été conçue de l'esprit révolutionnaire, est née dans la ville de Lisbonne ; a souffert sous la monarchie tyrannique, a été crucifiée, est morte et a été ensevelie le 31 janvier 1891 ; est descendue aux cachots des Jésuites ; le 5 octobre 1910 est ressuscitée d'entre les martyres ; est montée au pouvoir, est assise à la droite du peuple souverain : d'où elle viendra juger les vivants et les morts, martyrs et tyrans de la patrie.

« Je crois : la République portugaise ; la belle Eglise de l'honneur et de la moralité ; la communication du peuple ; la rémission des dettes ; le repentir des exilés ; la vie éternelle de l'ordre et du travail. »

Le même journal *Le Monde* veut qu'on ajoute encore avant l'*Amen* ces articles de sa foi :

« Je crois : les héros du 31 et du 28 janvier, de même que ceux du 1er février et du 5 octobre ; les propagandistes qui depuis tant d'années ont combattu pour le soleil de la patrie ; parce que, sans les efforts des uns et les sacrifices des autres, l'inquisition orléanaise-jésuitique-brigantine ne nous laisserait pas dire les dures vérités que nous disons et savons aujourd'hui. Ainsi soit-il. »

Voilà sous quelle domination, plus ridicule

encore que sinistre, est tombé le malheureux Portugal.

Celle qui nous opprime ne vaut pas mieux, et le « Catéchisme républicain » répandu dans les écoles de France, n'est ni moins stupide ni moins criminel que le « Credo républicain » de la franc-maçonnerie portugaise.

---

## LA SITUATION CATHOLIQUE EN ALLEMAGNE

Cette situation, avec ses avantages et ses *desiderata*, est résumée en quelques traits, d'une façon claire et saisissante, par l'évêque de Spire, Mgr Faulhaber, dans un discours prononcé au cinquante-huitième congrès général des catholiques allemands, qui vient de se tenir à Mayence. On y célébrait en même temps le centenaire de la naissance du grand évêque Kettler.

Ce discours, tiré en tract, est à l'heure actuelle répandu à profusion dans toute l'Allemagne.

En voici le résumé :

« Un œil fixé sur notre époque, et l'autre sur Kettler, qui, dans sa vie sacerdotale, fut un homme rempli de la force de Paul, et dans l'exercice de son ministère le modèle du pasteur moderne », l'orateur a passé en revue sept points ayant trait au clergé et aux fidèles de notre temps.

1° *Le droit à l'existence d'un état sacerdotal distinct de l'état laïque.* — Pourquoi des hommes, vêtus d'une soutane, forment-ils, dans le peuple, une classe à part ? Pour

agrandir, en tant que garde d'honneur du Rédempteur du monde, investie du double pouvoir d'ordre et de juridiction, le patrimoine de vérité et de grâce de la religion de la croix. Comme le sacrement de mariage contient la bénédiction du Créateur pour la régénération naturelle de l'humanité, celui de l'ordre contient la bénédiction du Rédempteur pour sa régénération surnaturelle. A la mission donnée aux apôtres d'enseigner et de baptiser les nations, correspond, pour celles-ci, l'obligation de se laisser enseigner et baptiser par eux. La distinction d'une Église enseignante et d'une Église enseignée n'est donc pas une invention du clergé avide de domination. Par l'ordination sacerdotale, les prêtres ne sont pas constitués en une espèce de secte pharisaïque séparée des laïques ; par elle, au contraire, ils sont consacrés et envoyés vers le peuple pour lui apporter lumière, grâce et consolation.

2° *L'apostolat laïque.* — Ces mots renferment un des faits les plus consolants de l'Église en Allemagne, et la formation de laïques à l'apostolat est un des problèmes les plus importants du ministère sacerdotal en grand. C'est le dépositaire de la plus haute puissance sacerdotale lui-même, à savoir, saint Pierre, qui a dit des fidèles : « Vous êtes un sacerdoce royal » ; et, dans les quatre statues qui ornent son tombeau sont monumentalement répétées ces paroles : Hélène et Véronique, Longin et André, hommes, femmes, laïques ou prêtres, tous sont appelés à l'apostolat. Nos congrès catholiques sont des jours de retraite pour les apôtres laïques, et c'est avec reconnaissance que nous saluons les hommes courageux qui, bien que non revêtus de la soutane, portent aux premiers rangs dans la vie publique et dans la vigne du Seigneur, le poids et la chaleur du jour. Pas plus que les autres, ce congrès ne publiera de lettres pastorales ni n'étendra la main pour saisir les rênes du gouvernement de l'Église. En la matière, la formule qui convient est celle-ci : les apôtres laïques

ne doivent pas prendre la place de ceux qui sont chargés de gouverner l'Église, ils doivent seulement marcher à leurs côtés, le plus près possible.

3° *Le célibat ecclésiastique.* — Pour de bonnes raisons, l'Église impose à ses prêtres l'obligation du célibat. Or voilà que deux feuilles volantes sorties d'un coin ténébreux de Wurzbourg battent en brèche cette institution auprès des parents pour les empêcher de laisser leurs fils s'orienter vers le sacerdoce. Elles invoquent à l'appui de leur thèse l'exemple de prêtres dévoyés. Or, il n'est aucun homme raisonnable qui juge un arbre aux fruits véreux qui en tombent ni l'esprit d'une armée par le déserteur qui la quitte. Dans la chute d'un prêtre le célibat ne doit pas plus être incriminé que le mariage dans le divorce.

4° *Formation théologique du clergé.* — A côté d'une vigoureuse formation ascétique que seul le séminaire peut donner, une sérieuse formation théologique est nécessaire au clergé de nos jours pour exercer le ministère pastoral. A ce point de vue, la parole de saint Paul : « L'ignorant sera ignoré », contient un avertissement sérieux.

5° *Côté social du ministère ecclésiastique.* — Sans effacer le moins du monde les lignes générales qui ont été tracées par les épîtres pastorales et la pratique de l'Église dans tous les temps, le ministère pastoral doit tenir compte des temps et des besoins particuliers. Celui du XX^e^ siècle ne doit pas négliger le trait social qui caractérise ce siècle. Parmi les représentants des diverses conditions sociales, il n'en est pas un qui soit en rapports plus intimes avec le peuple que le prêtre. Personne plus que lui n'est dominé dans son travail par l'idée sociale : agrandir le domaine de Dieu, semer alors même que d'autres récolteront à sa place, décharger les âmes du fardeau de leurs péchés dans le sacrement de pénitence, les préserver du suicide, établir la paix au sein des familles. Dans la prédication, dans ses rapports privés avec

les fidèles, le bon pasteur doit aussi compter sur le délicat sentiment social de ses contemporains. Les mains du prêtre ont été consacrées non pour maudire, mais pour bénir, et dans aucun siècle des saints hirsutes ne seraient plus égarés que dans le nôtre. Le dimanche où, par suite du manque d'ouvriers, la plupart des prêtres doivent faire double besogne, le travail social dans les associations est encore pour eux un surcroît de fatigues. Ce travail qui a contribué à former les meilleurs curés a souvent aussi enlevé les meilleurs qui s'y sont ruinés physiquement et intellectuellement. Malgré cela, c'est une nécessité de l'époque et une nécessité voulue par Dieu.

6° *La conquête nouvelle du monde du travail.* — Dans le même ordre d'idées que Kettler, le clergé doit aussi s'occuper d'une manière intelligente des brûlantes questions ouvrières, de la différence de hauteur entre montagne et vallée dans l'ordre social, de la répartition inégale des biens terrestres, de l'accord entre les biens de l'employé et ceux de l'employeur, des assurances ouvrières et d'autres questions économiques analogues. Avec le courage de Kettler, il lui faut dire qu'au droit de l'ouvrier à un salaire convenable correspond le droit du patron à un travail convenable, que le travail intellectuel n'a pas une valeur moindre que le travail manuel, et qu'il est injuste de répandre contre ses membres ces accusations calomnieuses qui le présentent comme étant opposé à ce que le monde des ouvriers gagne son pain de chaque jour. Les ouvriers qui réfléchissent verront alors que l'excitation est chose plus facile que l'application de remèdes positifs, que les phrases creuses ne remplacent pas les preuves. Dans le même ordre d'idées que Kettler, il travaillera plus que jamais à introduire les ouvriers dans les sphères de la religion et à les jeter dans les bras du Fils de Dieu. Celui qui attise le feu de la haine contre le charpentier de Nazareth ne devrait pas parler d'amour aux ouvriers.

7° *La conquête nouvelle du monde cultivé.* — L'intérêt que nos contemporains portent aux questions religieuses à l'heure actuelle, et même le trait critique que revêt l'époque, obligent le pasteur à traiter sous une forme apologétique les vérités fondamentales de la foi catholique. Pour se faire tout à tous, un apôtre va même à l'Aréopage. Sans aucun doute, les gens cultivés peuvent encore moins que d'autres supporter la défiance qui, derrière tous les événements de l'époque, flaire des symptômes d'apostasie et de défection.

---

## ERRATUM

*Une erreur typographique, que les lecteurs attentifs auront corrigée d'eux-mêmes, a défiguré un passage important de notre article* : En quel sens Dieu est personnel. (Foi Catholique, *15 septembre 1911, p. 109.*)

*On a imprimé* : « *Dans l'ordre concret des existences, Dieu* est *une substance créée quelconque, ce n'est point un seul être, ce sont deux êtres.* »

*Il est évident qu'il faut lire : « Dans l'ordre concret des existences, Dieu* et *une substance créée quelconque, ce n'est point un seul être, ce sont deux êtres.* »

---

*Le Gérant :* J. Téqui.

Imprimerie Téqui et Guillonneau, 3 *bis*, rue de la Sablière, Paris.

# LE DROIT NATUREL
# A BASE RELIGIEUSE

## SEULE SOLUTION DES PROBLÈMES SYNDICALISTES

---

**Rapport présenté au trente-cinquième Congrès des Jurisconsultes catholiques, à Arras, le 19 octobre 1911.**

Messieurs,

Je voudrais résumer ici, aussi brièvement que possible, au point de vue doctrinal qui est le mien, l'une des conclusions qui me paraissent se dégager de vos discussions.

Vous avez étudié, avec toute votre science et votre talent, au point de vue juridique et légal, les graves problèmes soumis à vos délibérations (1). Vous avez constaté, d'une part, la tendance de l'Etat moderne à augmenter sans cesse son pouvoir politique et social, à absorber toutes les forces économiques, à

(1) Ce rapport a été présenté à la séance de clôture du Congrès. L'objet général des discussions était celui-ci : *Les collectivités professionnelles et économiques en face de l'Etat. Associations et syndicats.* (Voir le programme détaillé du Congrès dans la *Foi Catholique*, septembre 1910.)

combattre et à supprimer tous les groupements indépendants, à monopoliser peu à peu, et cela pour les accomplir très mal, tous les services publics : bref, à confisquer pratiquement à son profit toutes les libertés individuelles et collectives, et à opprimer tous les citoyens sous le joug en apparence volontaire, en réalité effroyablement tyrannique, d'un collectivisme d'Etat qui se prépare, s'annonce, s'avance et déjà s'affirme.

D'autre part, vous avez constaté que, surtout depuis une trentaine d'années, le mouvement syndicaliste et associationniste s'est développé, en dépit de toutes les entraves et de tous les obstacles, d'une manière inattendue, et que l'Etat le voit grandir tous les jours avec terreur. Par malheur ce sont les idées et les passions révolutionnaires et anarchiques qui ont le plus profité de ce mouvement. Vous avez, sous nos yeux, débridé cette plaie du syndicalisme révolutionnaire, montré la scandaleuse et invraisemblable impunité dont jouit l'illégale Confédération générale du Travail, détaillé les violences et les abus commis par les syndicats rouges qui en dépendent, la terreur qu'ils font peser sur leurs membres et sur les autres, ouvriers et patrons, les véritables crimes commis chaque jour contre la liberté du travail, contre la sécurité publique et la vie humaine, l'état de guerre civile presque déchaîné, l'impuissance, l'ineptie, la lâcheté, la complicité de l'Etat en présence de cette situation.

Jurisconsultes, au mal légal vous avez cherché des remèdes légaux ; — sociologues, au mal social vous avez cherché des remèdes sociaux ; — moralistes, vous vous êtes penchés de plus près sur la société malade, et vous avez fort bien vu que le mal est surtout moral, et qu'il y faudrait des remèdes moraux. Vous affirmez que « la première réforme serait celle des individus dans la soumission commune à la loi morale, » et que « les mœurs ont ici plus d'influence que les lois ».

Ramener à la pratique de la loi morale les individus, les familles, les associations, les groupements sur lesquels on peut exercer de l'influence, assurément c'est l'œuvre la plus nécessaire et si elle pouvait devenir universelle, il est bien évident que ce serait le salut. Mais comment y arriver si l'Etat, qui devrait être le principal ouvrier de cette œuvre, y aider et y encourager toutes les bonnes volontés, est au contraire le premier à oublier et à fouler cyniquement aux pieds la loi morale, et tous ses préceptes d'honnêteté, de justice et de droiture ; bien plus, si c'est l'Etat lui-même qui, par le plus criminel des attentats, travaille à détruire la loi morale dans les idées, les consciences et les cœurs des citoyens ? A une telle situation quel remède ?

Un esprit simpliste me répondra probablement que la seule mesure qui s'impose en pareil cas, c'est de changer l'Etat. Je me garderai, Messieurs, de contredire à la valeur logique de cette conclusion ; mais pour rester ici dans mon rôle doctrinal,

je me contenterai d'apporter quelques précisions utiles justement à tous ceux qui veulent travailler à changer dans l'Etat au moins ce qu'il faut indispensablement y changer. Et de ceux-là nous sommes tous.

Puisque le mal est surtout moral, la question se pose donc terriblement claire : « Comment avoir des mœurs? » Elle n'est pas nouvelle chez nous, cette question. Elle était posée en ces termes mêmes, si brefs et si nets, dans une conversation familière entre plusieurs personnages importants, pour la plupart jusqu'alors voltairiens, il y a de cela plus d'un siècle. C'était à la Malmaison, en 1800; elle était posée, cette question, par le premier consul Bonaparte, qui travaillait alors au Concordat, et voici sa réponse, que Rœderer, présent à l'entretien, nous a gardée. On était au lendemain du Directoire et la France sentait fort vivement, à cette date, le besoin d' « avoir des mœurs ».

« Comment avoir des mœurs? disait-il dans un style d'une concision déjà impériale : *imperatoria brevitas*. « Il n'y a qu'un moyen, c'est de rétablir la « religion. Comment avoir de l'ordre dans un Etat « sans la religion? La société ne peut exister sans « l'inégalité des fortunes, et l'inégalité des fortunes « ne peut subsister sans la religion. Quand un « homme meurt de faim à côté d'un autre qui re- « gorge, il lui est impossible d'accéder à cette dif- « férence s'il n'y a pas là une autorité qui lui dise :

« Dieu le veut ainsi, il faut qu'il y ait des pauvres « et des riches dans le monde; mais ensuite et pen- « dant l'éternité le partage se fera autrement. »

Je ne vous garantis pas le désintéressement parfait de ce petit sermon impérial. C'est un commentaire un peu trop égoïste de la parole évangélique : *Semper pauperes habetis vobiscum.* Dans ces sentences d'ailleurs pleines de vérité, on sent trop percer le calcul de conservatisme féroce de la bourgeoisie révolutionnaire et voltairienne, au nom et au profit de laquelle Bonaparte édifiait alors son trône et qui songeait surtout à « utiliser » la religion comme une gendarmerie morale bonne à contenir les passions et les révoltes dangereuses d'en-bas. Dans la pensée de celui qui va devenir le maître, « le clergé est une gendarmerie de surcroît, « spirituelle, en soutane, plus efficace que l'autre, « temporelle en bottes fortes; et l'essentiel est de « les faire marcher toutes deux ensemble, du même « pas, de concert (1). »

Telle n'est point la conception du vrai rôle de la religion dans l'Etat; telle n'est point l'idée qu'on s'en faisait dans l'ancienne France. Mais, sauf cette réserve, qui est capitale, les paroles de Bonaparte indiquent bien l'unique remède pour une société qui a perdu ses mœurs : « Il n'y a qu'un moyen : c'est de rétablir la religion. » Pourquoi? Parce que seule

(1) TAINE, XI, p. 9.

la religion contient une doctrine morale, et qui s'impose à tous. Or, aujourd'hui, comme alors, le mal est dans les mœurs parce qu'il est dans les doctrines.

Le mal est moral, Messieurs, mais il n'est moral que parce qu'il est d'abord doctrinal, intellectuel. Les volontés et les consciences ne sont malades que parce que les idées sont perverties. A l'heure actuelle, c'est la pensée qui est empoisonnée parmi nous. Elle est empoisonnée chez tous : ouvriers et patrons, commerçants, industriels et bourgeois, étudiants qui seront un jour avocats, magistrats, hommes politiques. La pensée de tous est empoisonnée par les journaux, par les revues, par les livres, par l'enseignement public à tous les degrés. Or (et c'est là que j'en voulais venir) la pensée contemporaine est empoisonnée par l'ignorance, l'oubli, le mépris, la destruction dans les esprits des principes du droit naturel, du vieux droit naturel traditionnel, à base religieuse.

Vous voulez, Messieurs, qu'on travaille à la « réforme des individus dans la soumission commune à la loi morale ». Mais qu'est-ce que la loi morale, en tant qu'elle s'applique à la société, sinon précisément le droit naturel, le droit naturel à principes absolus et à base religieuse, tel qu'on l'enseignait partout jadis, tel que notre éminent président, M. de Lamarzelle, le professe encore grâce à Dieu, avec tant d'éclat, à l'Institut Catholique de Paris.

Mais j'en appelle à vous tous, Messieurs : c'est précisément ce droit naturel, à principes absolus et à base religieuse, dont on ne veut plus aujourd'hui, et qui, hors de chez nous, catholiques (et encore, Messieurs, et encore!...) n'existe plus nulle part.

Dans toutes les Facultés officielles de Droit, dans toutes les écoles de l'Etat, depuis l'école primaire jusqu'aux Universités, et dans la plupart des autres centres d'instruction à tous les degrés, partout, sauf dans quelques établissements catholiques, ce droit naturel à principes absolus et à base religieuse est non seulement complètement ignoré et passé son silence, mais attaqué, bafoué et regardé comme définitivement aboli. Un des maîtres dont l'enseignement est le plus néfaste, et aussi l'un des plus écoutés (parfois même de certains catholiques), M. Charles Gide, déclare comme un fait acquis que ce droit naturel est aujourd'hui « démodé ».

Et des catholiques acceptent ce verdict sans protester et sans réfléchir que c'est proclamer, tout simplement, que toute règle du juste et de l'honnête, tout principe de morale et de conduite humaine, toute idée et tout vestige même de droit et de devoir, sont logiquement supprimés. On s'accommode, avec une insouciance invraisemblable, de cette insanité monstrueuse. J'ai dû relever ailleurs (1) les incroyables connivences de certains

(1) Voir *Foi Catholique*, numéros de juillet et d'août 1909.

écrivains et professeurs catholiques avec cette erreur fondamentale. On constate simplement, comme un fait insignifiant, que ce droit naturel d'autrefois, à principes absolus et à base religieuse, « les sociétés modernes ne le reconnaissent plus »; et on passe. Si une telle légèreté, un tel « esprit d'imprudence et d'erreur » règne même parmi nous, quelle barrière la société pourrait-elle opposer d'une part à l'envahissement de la tyrannie du collectivisme étatiste, de l'autre aux fureurs des passions révolutionnaires?

Redisons donc sans nous lasser que, du côté des individus et des collectivités comme du côté de l'Etat, tout le mal vient de l'ignorance, de l'oubli, du mépris du droit naturel à principes absolus et à base religieuse.

J'insiste sur ces deux caractères.

Le droit naturel qu'il faut restaurer dans les esprits est tout d'abord un droit naturel à principes absolus.

Assurément la méthode du droit naturel doit être une méthode positive, qui s'appuie sur l'observations des faits. Observation la plus rigoureuse, la plus exacte, la plus critique possible, la plus dégagée de toute préoccupation étrangère, de tout préjugé, de tout *a priori* antiscientifique.

Mais précisément la méthode positive d'observation recherche les faits, les classe, les discute, en

dégage les lois, mais elle respecte les faits, elle ne les méprise pas, elle ne les supprime pas quand ils gênent la théorie préconçue. Elle s'incline devant l'irréductible, devant l'absolu qui se trouve dans les faits et qui en constitue l'élément durable, la base du droit.

L'existence réelle de l'homme, de l'individu humain réellement distinct des autres individus et du monde, l'existence réelle du monde matériel, le fait de la famille, le fait des groupements naturels que la nécessité impose à l'homme ou que sa liberté réalise, le fait de la propriété naturelle et nécessaire à l'individu et à la famille, le fait de la pensée, irréductible à la matière, le fait de la conscience surtout, le fait moral, le fait du devoir, de l'obligation imposée à l'homme de respecter par sa volonté libre les relations qui existent entre les êtres et de promouvoir, selon l'ordre indiqué par la vie elle-même, l'évolution de ses facultés, son progrès, son bonheur et celui des autres; le fait de la loi morale qui se dégage de tous ces éléments et dont les préceptes essentiels se formulent d'eux-mêmes et forment la base du droit naturel : dans tous ces faits, il y a un élément irréductible, absolu, immuable, que la méthode positive d'observation doit respecter et mettre en lumière.

Au contraire, poser en principe *a priori*, comme le font, par exemple, les maîtres du droit naturel nouveau, tels que M. Durkheim ou M. Lévy-Bruhl, que le fait moral, le fait de la conscience, le senti-

ment du devoir et de l'obligation morale, ne compte pas, n'existe pas, ne peut pas et ne doit pas exister : que partout où il apparaîtra, il faudra le regarder et le traiter comme un préjugé à détruire; poser en principe indiscutable que rien d'absolu n'existe ni ne peut exister et que le premier et le dernier mot de tout, c'est le relativisme universel, l'évolution intégrale sans points fixes et sans limites, il est évident que c'est là la pétition de principe la plus cynique et la plus antiscientifique qui se puisse rêver. Et c'est pourtant la méthode des maîtres du jour. Il est bien clair que c'est la destruction totale du droit naturel à principes absolus, tel que le genre humain ne peut s'empêcher malgré tout, sous peine de mort, de le reconnaître et de le pratiquer.

Mais c'est bien là, en effet, le mal qui s'insinue jusque dans nos rangs : l'amoindrissement et la destruction de toute conviction définitive, l'affaiblissement du sens de l'absolu, le relativisme et le pragmatisme vague et vide, ce qu'on a appelé le « mobilisme » sous toutes ses formes, le culte et l'adoration de l'opinion...

L'opinion, dernier mot, critère unique et pratiquement source suprême du Droit. C'est là que nous en sommes... L'opinion, source du Droit, Messieurs ! Mesurez-vous, Jurisconsultes qui m'écoutez, vous qui êtes habitués à vénérer comme la plus haute et la plus sacrée des puissances cette idée et cette réalité souveraines : *le Droit*, mesurez-vous le

sentiment de stupeur, de dégoût, d'horreur, d'épouvante qui saisit une âme de penseur en présence de cette nouveauté formidable : l'opinion source du Droit ?

L'opinion, qui est le contraire même de l'absolu, remplaçant dans le monde l'absolu du Droit ! Rien dans les tyrannies antiques les plus monstrueuses, ni dans l'état de la barbarie la plus abjecte, ne peut nous donner l'idée des servitudes que nous prépare cette théorie, qui est déjà réalisée en partie, et qui, par l'évolution fatale des choses (c'est précisément la situation sans issue que vous avez examinée dans ce Congrès, Messieurs), nous livre sans défense à l'une ou à l'autre, ou plutôt tout ensemble à l'une et à l'autre de ces deux bêtes féroces : d'une part l'Etat collectiviste, engloutissant toutes les libertés des individus et des associations naturelles ou libres ; — de l'autre, l'anarchie révolutionnaire qui s'organise progressivement, par les syndicats et les unions, en une immense confédération internationale, qui englobera tous les pays du monde, y compris l'Amérique, le Japon, et bientôt la Chine...

Chose bien frappante ! Cet aboutissement effroyable d'une démocratie qui ne reconnaît plus aucun principe absolu de droit naturel, d'une démocratie *sans absolu* et sans contrepoids, un démocrate de génie l'avait entrevu, il y a déjà bien longtemps, et l'avait signalé par un cri d'alarme sans pouvoir indiquer aucun moyen de le conjurer.

« Il s'agit, écrivait La Mennais, dans l'*Avenir*, le « 30 octobre 1830, il s'agit de trouver pour tous, « en dehors du pouvoir nécessairement flottant « comme l'opinion dont il suit les phases, un abri « contre l'arbitraire et la persécution de quelque « part qu'elle vienne. »

Quel aveu, Messieurs ! La Mennais, en 1830, demandant pour le Droit, pour la Justice, pour la faiblesse, pour la Liberté, un abri *contre l'opinion*, un abri contre le pouvoir !

Il existe, cet abri, dans les principes absolus du Droit naturel, mais il n'existe que là. Et quand ces principes sont fortement ancrés dans les intelligences et dans les consciences des citoyens d'une nation, ils créent eux-mêmes, ces principes protecteurs, comme ils l'avaient fait dans l'ancienne France, les institutions dans lesquelles ils s'incarnent, et qui contiennent alors l'abri sauveur que la grande voix de La Mennais réclamait en vain dans la société désaxée par la Révolution !

Mais il est indispensable d'aller plus avant et d'appeler par son nom cet absolu qui est au fond des principes du droit naturel, sans lesquels les problèmes sociaux de l'heure présente, et particulièrement les problèmes syndicalistes, aboutissent fatalement à la tyrannie de l'État collectiviste ou à l'anarchie révolutionnaire des syndicats rouges.

Redisons donc que le droit naturel, tel qu'il le faut restaurer dans les esprits, n'est un droit naturel à principes absolus que parce que c'est un droit naturel *à base religieuse*.

Ce dernier terme ne signifie nullement, Messieurs (et cette remarque est souverainement importante), que le droit naturel, tel que nous l'établissons comme fondement de toute étude juridique, soit lui-même exclusivement basé sur la foi révélée et surnaturelle, sur les dogmes particuliers de la religion catholique. Cette conception fidéiste du droit naturel est très loin de notre pensée, et serait absolument fausse. La foi catholique ni ne remplace, ni ne crée, ni ne fonde la raison; elle la suppose, l'épure et la perfectionne, mais en s'appuyant sur elle; et c'est au contraire, selon la doctrine du Concile du Vatican, la droite raison qui démontre les fondements de la foi : *recta ratio fidei fundamenta demonstrat*.

Cette droite raison, *rectu ratio*, c'est elle qui établit les principes absolus du droit naturel. Et quand nous disons que ce droit naturel est à base religieuse, nous voulons dire, pour parler très clairement, que ce droit naturel s'appuie sur une philosophie saine et spiritualiste, sur la philosophie traditionnelle de l'humanité civilisée tout entière, sur une philosophie qui démontre rationnellement l'existence de Dieu et de l'âme humaine. Nous voulons dire que cette philosophie, qui est en même temps, cela est vrai, la philosophie catholique, fait

partie intégrante et intrinsèque du droit naturel tel que nous l'affirmons, bref, que le droit naturel humain, le seul droit naturel qui mérite ce nom, est à base de théodicée spiritualiste, à base de religion naturelle, au sens positif et orthodoxe de ce dernier mot.

C'est qu'en effet, Messieurs, la conception sociale et même politique que l'homme se fait du monde change du tout au tout, selon que l'homme sait qu'il y a un Dieu et des âmes, ou qu'il ne le sait pas, selon qu'à ses yeux les lumières de là-haut brillent ou qu'elles sont éteintes, selon que « la vieille chanson qui a bercé les douleurs de nos pères » et qui retentit aux oreilles de son âme, est regardée par lui comme un mensonge décevant ou comme une promesse assurée d'avenir.

S'il y a pour l'homme un Dieu et une âme, il s'ensuit que Dieu et l'âme, Messieurs, sont pour lui les deux premières, les deux plus essentielles des réalités sociales. La conception d'un monde qui suppose Dieu et l'âme et la conception d'un monde sans Dieu et sans âme sont deux conceptions totalement irréductibles, entre lesquelles il n'y a pas de milieu, entre lesquelles il faut nécessairement choisir.

Oui ou non, la raison de l'homme (je dis la raison, Messieurs, et par conséquent la science sociale, basée sur la raison : je ne parle pas ici de la foi

révélée), oui ou non, la raison de l'homme lui affirme-t-elle, lui démontre-t-elle qu'il y a un Dieu et une âme ?

Toute la question sociale est là, croyez-moi. Il n'y en a pas d'autre.

Si la raison humaine répondait : non, ou simplement si elle ne répondait rien, ce serait le scepticisme, le matérialisme, l'anarchie révolutionnaire qui seraient dans le vrai : il n'y aurait plus de droit naturel à principes absolus, il n'y aurait plus logiquement ni loi morale, ni autorité, ni liberté possibles : plus rien que la lutte brutale des instincts.

Si, au contraire, la raison humaine répond : oui, c'est toute la lumière de la philosophie spiritualiste, du droit naturel à base religieuse ; et logiquement, c'est, dans un pays catholique comme l'est historiquement le nôtre, toute la lumière de la doctrine chrétienne, du droit chrétien ; logiquement c'est toute la lumière de la vérité catholique, du droit public catholique, du droit des institutions catholiques traditionnelles de la France, c'est toute cette lumière qui passe par la brèche ouverte...

Vous rendez-vous compte, Messieurs, de l'immense portée sociale et politique (au sens philosophique de ce dernier mot, bien entendu), de cette définition édictée sous peine d'anathème par le Concile du Vatican, et renouvelée et précisée par Pie X dans la formule du serment antimoderniste imposé à tous les prêtres du monde :

« Je professe que Dieu, principe et fin de toutes « choses, peut être connu d'une manière certaine, « et donc aussi démontré, par la lumière naturelle « de la raison, au moyen des choses qui ont été « faites, c'est-à-dire par les ouvrages visibles de « la création, comme la cause est démontrée par « son effet. »

Réfléchissez, Messieurs, aux conséquences sociales de la mentalité que développe cette profession de foi : c'est la mentalité d'hommes qui savent, par leur raison, avec une certitude absolue et définitive, que Dieu et l'âme existent. Cette profession de foi nous atteste et nous oblige à penser que cette mentalité est la mentalité humaine normale.

Cette mentalité, cette certitude rationnelle de l'existence de Dieu, la profession de foi catholique ne la crée pas en nous, mais elle nous oblige, pour ainsi dire par le dehors, à en prendre pleine et entière conscience ; elle la confirme, l'affermit, la dégage et la développe en nous.

Que cette mentalité soit, par elle-même, la mentalité humaine normale, c'est là le fait dont la portée sociale est immense. Car entre ces deux mentalités différentes, celle de l'homme qui sait, par sa raison, avec une certitude définitive, que Dieu et l'âme existent, et celle de l'homme qui le nie ou qui l'ignore (et qui érige cette ignorance, cet agnosticisme en principe et en doctrine immuables), il n'y a pas de conciliation ni de neutralité possible. L'une

de ces deux mentalités est fatalement et incurablement anormale, non seulement bien entendu aux yeux de l'autre, mais en soi, puisqu'il faut de toute nécessité que l'un de ces deux hommes soit dans le vrai et l'autre dans l'erreur.

Et comme cette vérité ou cette erreur ont forcément des conséquences sociales immenses, celle de ces deux mentalités qui est anormale doit être regardée comme antisociale et antihumaine et traitée comme telle.

Ce n'est pas seulement la pensée de Bossuet, qui disait des athées, rares à son époque : « La terre connaît peu de ces monstres » ; mais c'est la pensée d'un professeur officiel d'athéisme, M. Le Dantec, professeur à la Sorbonne, qui dans son livre intitulé *L'Athéisme*, avoue franchement qu' « une société d'athées logiques est impossible », parce que « la persuasion d'une responsabilité personnelle absolue est indispensable à l'existence de la société humaine ».

Quelle confession en ces quelques mots, Messieurs, en faveur de notre droit naturel à principes absolus et à base de philosophie religieuse !

Professons donc une horreur franche, une haine invincible et sans merci à l'égard de toutes les doctrines qui favorisent le prétendu droit naturel athée, le prétendu droit naturel sans Dieu. Et je ne parle pas seulement du droit naturel sectaire et ouvertement impie, qui blasphème et qui injurie la

religion ; je parle du droit naturel qui ignore Dieu et ne s'appuie pas formellement et directement sur les principes philosophiques d'ordre religieux ; je parle du droit naturel neutre et laïque. Ayons-en horreur, Messieurs ; poursuivons-le, attaquons-le. travaillons à le détruire, avec ténacité, avec colère, avec violence, quand il le faut!

Ayons horreur du droit naturel neutre des économistes libéraux, survivants du bourgeoisisme voltairien, qui voudraient bien garder de la religion (chez les autres, s'entend) ce qu'il en faut pour contenir les instincts populaires, et pour continuer, eux, à posséder et à jouir égoïstement ; mais qui ne veulent à aucun prix mettre franchement Dieu à la base de la société, et qui ont peur d'aller au fond des questions, parce qu'ils sentent qu'ils y trouveraient l'éternelle question religieuse. Ayons horreur du droit naturel neutre, préconisé et imposé par l'Etat laïque qui nous opprime. Ayons horreur du droit naturel neutre des modernistes et des faux catholiques, véritables traîtres, conscients ou non, qui ne cherchent qu'à conniver et à pactiser avec l'ennemi. A l'heure actuelle, je crois vous l'avoir assez montré, toute compromission doctrinale avec un droit naturel neutre, avec un droit qui ne se base pas franchement sur Dieu, serait, de la part d'un catholique, une folie et un crime sans excuse.

C'est précisément parce que toutes les philoso-

phies aujourd'hui régnantes aboutissent à la suppression de Dieu à la base du droit naturel, soit par négation formelle, soit par prétérition, qu'elles aboutissent aussi fatalement, d'une part au collectivisme d'Etat, oppresseur de toutes les libertés et surtout du droit naturel d'association, d'autre part à la lutte féroce entre les classes et au triomphe de l'anarchie. Ce serait le sujet d'une longue et intéressante étude, dont je ne puis pas même esquisser les grandes lignes. Qu'il me suffise d'énumérer les principaux courants de pensée qui ont emporté et qui emportent encore loin de Dieu la plupart de nos contemporains : l'évolutionnisme, le relativisme, le positivisme.

L'évolutionnisme matérialiste et brutal, le seul accessible à la mentalité populaire, et qui fait de l'homme une bête, plus intelligente et plus affinée que les autres, mais enfin une bête, a été utilisé par les doctrines régnantes en faveur du collectivisme et de la lutte des classes.

Du collectivisme, puisque dans l'universelle évolution qui transforme les espèces, l'unique agent du progrès, c'est la société et que l'individu comme la famille n'est plus rien, à la lettre, qu'une fonction sociale.

Du conflit irréductible entre les classes, auxquelles l'évolutionnisme applique les lois darwiniennes de la lutte et de la concurrence vitale. Il

campe les ouvriers d'une part, les patrons de l'autre, de chaque côté de la « barricade », et ce ne sont plus des frères, ce ne sont plus des hommes, ce sont deux espèces différentes d'animaux sauvages diversement armés pour la lutte et que l'évolution met en présence. C'est la bande des loups affamés se ruant sur la bande des chiens repus : la plus forte des deux triomphera.

Une autre forme d'évolutionnisme, plus subtile et plus décevante, et qui aboutit socialement au même terme, règne dans les milieux cultivés et intellectuels. C'est le faux idéalisme dérivé de Kant et de Hégel jusqu'à M. Bergson et aux philosophes modernistes. On ferait de curieuses découvertes en recherchant les liens logiques qui unissent le socialisme et l'anarchie à ces théories nébuleuses et incohérentes, d'après lesquelles le monde matériel n'existe pas réellement, mais n'est qu'une création ou un rêve de la pensée de l'homme : ce qui explique que le socialisme rêve, en effet, d'organiser le monde sur un plan nouveau, qu'il se garde bien d'ailleurs de préciser.

Rien ne l'en empêche, puisque c'est l'esprit de l'homme qui crée le monde, et si la matière n'est rien de réellement distinct de l'esprit de l'homme, si les corps ne sont pas, il n'y a plus de lois économiques absolues qui s'opposent à la construction du monde idéal des socialistes et à la reconstitution sur terre du Paradis retrouvé. On sait que Karl Marx fut

un disciple déterminé de Hégel, et M. Jaurès lui-même (oui, le vaste et tonitruant M. Jaurès) aux temps lointains où il fut professeur de philosophie, était partisan, qui s'en douterait ? de la théorie d'après laquelle les corps n'existent pas.

La raison humaine niant Dieu, échappant à Dieu, refusant d'affirmer Dieu, c'est là l'erreur commune aux deux grands courants de pensée qui ont égaré le dix-neuvième siècle : le criticisme de Kant et le positivisme d'Auguste Comte : l'un et l'autre ont essayé de fonder un droit naturel sans Dieu, l'un et l'autre aboutissent logiquement à la tyrannie du collectivisme et à l'anarchie sociale ; avec l'un pas plus qu'avec l'autre, il n'y a, pour un penseur catholique, d'entente, d'alliance ni de compromission possible.

Sans doute, pour établir scientifiquement, comme nous le devons, notre droit naturel moderne à principes absolus et à base religieuse, il nous faut une méthode critique, qui n'admette rien que de réellement et rigoureusement démontré, selon le genre de démonstration que comporte chaque science.

Mais cette méthode critique, je l'ai assez indiqué, est précisément le contraire du criticisme, du relativisme de Kant et de ses successeurs modernes, qui dénie à la raison spéculative toute valeur réelle, et qui supprime logiquement toute connaissance et

toute science en éliminant l'absolu du monde de la pensée.

Sans doute encore, notre méthode, dans cette même œuvre, doit être une méthode positive, basée sur les faits constatables et vérifiables. Bien compris, le culte du fait, le culte du « positif » est toute l'âme du droit naturel. Mais le positivisme d'Auguste Comte, qui ne regarde comme fait constatable et vérifiable que le fait directement expérimentable par les méthodes d'observation sensible et matérielle, et qui ampute la pensée humaine en supprimant la métaphysique, c'est-à-dire en se refusant, par un agnosticisme incurable, à toute affirmation touchant l'âme et Dieu, le positivisme d'Auguste Comte est une erreur aussi funeste que le criticisme de Kant, d'où il dérive.

Non seulement pour un catholique, mais pour tout homme de raison et de bon sens, à plus forte raison pour ceux qui veulent rétablir notre société française sur ses assises traditionnelles, il ne saurait y avoir d'autre méthode positive que celle qui reconnaît le caractère positif et qui affirme l'existence de ces deux réalités sociales, de ces deux grands faits sociaux par excellence : l'âme humaine et Dieu, Créateur du monde. S'y refuser, je ne dis pas même par une négation, mais par prétérition, par un agnosticisme bon gré mal gré insensé et impie, ce n'est pas seulement bâtir sur le sable ou plutôt sur le néant, ce serait démolir logiquement

et doctrinalement l'édifice qu'on prétend construire, ce serait faire œuvre de ruine et de mort. Il n'y a pas d'autre droit naturel possible, et par conséquent pas d'autre sociologie, pas d'autre politique possible que le droit naturel, la sociologie, la politique qui s'appuient directement, formellement, explicitement, sur la théodicée spiritualiste, sur l'affirmation de l'âme et de Dieu, et qui répudient par conséquent toute attache, toute connivence, toute alliance avec l'erreur du positivisme.

Et qu'on ne dise pas : « Nous ne faisons que de la sociologie et de la politique, nous ne faisons pas de philosophie. » Séparer la sociologie et la politique de la philosophie, c'est précisément l'aberration du libéralisme et du kantisme, du droit naturel sans principes absolus et sans base morale. Il est aussi impossible de construire une doctrine sociale, une doctrine politique sans philosophie, que de construire une phrase sans se servir du langage et de la pensée. Qu'on le veuille ou non, toute doctrine sociale, toute doctrine politique suppose et contient une philosophie. Et le positivisme agnostique d'Auguste Comte ne peut pas plus fonder une sociologie et une politique acceptables que l'athéisme ne peut fonder la religion catholique...

Seul, par conséquent, le droit naturel à base religieuse met, en sociologie, toutes choses à leur place. Seul, il contient en germe la solution de tous les

problèmes et en particulier de ceux qui s'agitent autour du syndicalisme contemporain.

« Le droit de Dieu, écrit avec une parfaite justesse un homme dont le nom fait autorité, M. le marquis de La Tour-du-Pin, est la clef de voûte de l'édifice social. Il est la commune mesure entre tous les droits et le facteur commun à tous les devoirs qui sont la base de ces droits. En rapportant à ce dernier principe tous les devoirs, en déterminant selon cette mesure tous les droits, et seulement en procédant ainsi, on peut et on doit arriver à la solution de tous les problèmes sociaux. C'est donc là le premier et le dernier mot de la politique sociale (1). »

Demandez donc à notre État laïque d'aujourd'hui, déjà plus qu'à demi socialiste, demandez donc aux syndicats rouges, qui espèrent bien être l'État de demain, s'ils songent au « droit de Dieu » et à régler d'après cette commune mesure leurs droits et leurs devoirs !

Il est bien évident que selon qu'il y a un Dieu et des âmes ou qu'il n'y en a pas, le rôle et la fin de la société humaine, les droits et les devoirs des individus et des associations diverses, nécessaires ou libres, qui composent cette société, le rôle, la fin, les droits et les devoirs de l'État en face des individus et des associations, apparaissent sous deux aspects entièrement différents.

De quelque façon qu'on le conçoive, l'Etat ne

(1) *Aphorismes*, p. 14.

saurait être autre chose que l'organe représentatif et actif de la société publique, de la nation. La fin et le rôle de l'Etat ne peuvent donc être que d'aider, par l'exercice de l'autorité, cette société à atteindre elle-même sa propre fin. Quelle est cette fin ? Elle est évidemment d'ordre temporel. La fin directe, immédiate et spécifique de la société humaine civile, et par conséquent de l'Etat, ne consiste nullement dans le service de Dieu, la pratique des vertus morales et religieuses, le perfectionnement et le salut des âmes.

Mais si de fait il y a un Dieu et des âmes, la fin de la société humaine civile n'est pas de procurer à ses membres le maximum de prospérité temporelle tout court, à n'importe quel prix et par n'importe quels moyens, à l'exclusion et au mépris de toute loi morale et religieuse. La fin de la société humaine civile est de procurer à ses membres le maximum possible d'*honnête* prospérité temporelle.

Et ce petit mot : *honnête*, contient en perspective toute la loi morale et par conséquent toute la religion, sans laquelle il n'y pas de loi morale.

Il s'ensuit donc que l'Etat, qui n'existe que par la société et pour elle, est régi comme elle, dans la poursuite de la fin vers laquelle il doit la diriger, par la loi morale naturelle, par la loi religieuse naturelle qui est à la base de la loi morale, et en outre, dans les nations éclairées des lumières de l'Evangile, par la loi évangélique.

On peut se moquer de cette vieille doctrine : on ne peut pas la remplacer. Il n'y a pas, pour les nations, de régression morale et religieuse possible sans la décadence et sans la mort.

Quelle est, au contraire, la notion de l'Etat d'après la doctrine laïque et athée du droit naturel sans principes absolus et sans base religieuse, d'après la doctrine de la Révolution qui nous gouverne ?

L'Etat, c'est purement et simplement la résultante numérique, vraie ou supposée, des volontés individuelles, et cette résultante est toute-puissante, sans aucune loi supérieure quelconque qui puisse s'opposer à son action.

Remarquez d'abord, Messieurs, à quel point cette théorie est contraire à la nature et à la vérité des choses. M. Paul Leroy-Beaulieu, dans la dernière et récente édition de son beau livre, *L'Etat moderne et ses fonctions*, le constate avec justesse, quoique sans oser, en bon économiste libéral qu'il est, toucher au fond religieux du problème.

Il fait remarquer que rien n'est plus absurde et plus contraire aux faits que de supposer une société humaine composée de deux éléments : d'un côté des individus humains, et de l'autre l'Etat.

Quel spectacle, en effet, Messieurs !

D'un côté, des individus, une poussière d'humanité, et de l'autre l'Etat, l'organe soi-disant représentatif et autoritaire de la société, et qui manie et régit cette poussière humaine en dehors de toute

autre loi que la volonté, vraie ou supposée, de la majorité des grains de poussière.

Dans une société publique en formation, ce qui préexiste à l'Etat, ce ne sont pas des individus, ce sont déjà d'innombrables associations humaines, multiples et complexes, hiérarchiques et de tout ordre. L'homme ne naît point individu; il ne naît point isolé; l'individu isolé n'existe pas, c'est un produit factice de l'imagination malsaine de Jean-Jacques et de son école. L'homme naît et existe en fonction de la famille d'où il vient et des nombreuses associations naturelles, hiérarchiques, soit nécessaires, soit libres, auxquelles mille liens d'interdépendance le rattachent. Encore une fois, ces associations sont, par leur nature, antérieures à l'Etat et à vrai dire, c'est par elles et pour elles que l'Etat existe.

La conception révolutionnaire d'un Etat purement majoritaire, en face duquel ne subsistent que des individus, et qui supprime et traite comme non existantes les associations hiérarchiques dont est faite la société, est donc une monstruosité sans nom.

Remarquez de plus, Messieurs, l'effroyable tyrannie à laquelle nous conduit fatalement cette notion. L'Etat, résultante numérique des volontés individuelles, est investi d'une toute-puissance sans limites. Aucune loi, morale ou autre, antérieure ni supérieure, ne peut s'opposer à ses volontés. Cet absolu qu'il a supprimé en supprimant les principes immuables de la loi morale et religieuse, en sup-

primant, par prétérition, Dieu qui en est la base, cet absolu, l'Etat se l'attribue et l'incarne en lui-même. Ce n'est plus César se faisant Dieu, c'est Démos ignorant Dieu et remplaçant Dieu. Oh! comme je comprends le cri d'épouvante que cette vision entrevue arrachait à La Mennais quand il réclamait pour la liberté, dans la société moderne laïcisée, un abri en dehors de l'opinion, en dehors du pouvoir, contre l'oppression et la persécution possible! Un abri pour la liberté? Dieu supprimé des institutions d'un peuple, il n'y en a plus.

Démos remplaçant Dieu : c'est la propre définition de la démocratie issue du droit naturel moderne; c'est la propre définition de la démocratie athée. Et c'est aussi pourquoi la démocratie athée engendre nécessairement le socialisme, comme nous le voyons de nos yeux et à nos dépens.

Il faut le redire, Messieurs : le socialisme n'est pas seulement un parti politique, un moyen d'arriver; il est cela, il n'est que cela pour un grand nombre de ses meneurs parlementaires. Mais il est aussi une doctrine; mieux encore, il est une religion. C'est une religion d'après laquelle l'idée, la réalité et les droits de la société humaine publique remplacent l'idée, la réalité et les droits de Dieu dans le monde.

D'après les théoriciens actuels du socialisme, c'est, à la lettre, l'association qui a créé l'homme et le monde. Ce que l'homme appelle mensongèrement

son âme n'est que la résultante cérébrale de l'association chez les sociétés animales d'où l'homme est issu. L'homme n'existe qu'en fonction de la société, par elle et pour elle. Et comme la société c'est pratiquement l'Etat, résultante numérique des volontés individuelles, l'homme dans la société collectiviste, n'existe qu'en fonction de l'Etat, par lui et pour lui.

Une fois ce postulat admis, il est bien évident qu'il n'y a plus de place, dans une société ainsi constituée, ni pour les droits de l'individu, ni pour ceux de la famille, ni pour ceux des associations naturelles, nécessaires ou libres, quelles qu'elles soient. C'est l'absorption totale de l'individu dans l'Etat-Dieu. Mais comme, à son tour, l'individu a conscience que c'est lui qui, par l'appoint de sa volonté individuelle, constitue la souveraineté de l'Etat, il s'ensuit que l'individu concentre en lui-même et incarne cette souveraineté absolue, cette toute-puissance, cet orgueil de l'Etat-Dieu, et que le socialisme, qui semblait être une réaction contre l'individualisme, aboutit au contraire au triomphe de l'individualisme le plus féroce, c'est-à-dire de l'anarchie.

Le socialisme, en effet, c'est une gageure contre le bon sens du genre humain; c'est un défi à l'évidence et à la vie telle qu'elle s'impose; c'est le mépris le plus cynique des lois économiques, des lois naturelles, des lois vitales, en ce qu'elles ont

de plus élémentaire, de plus impérieux, de plus absolu, de plus immuable.

Et c'est pourquoi l'ouvrier, trompé par le socialisme bourgeois, dont les promesses finissent par lui apparaître clairement comme illusoires, devient l'anarchiste révolutionnaire, et se sert de l'arme toute-puissante de l'association, du syndicat, pour faire triompher sa révolte.

Cette genèse inévitable, fatale, de l'anarchie révolutionnaire issue du socialisme, qui sort lui-même de la démocratie athée, du droit naturel sans base religieuse, je l'avais exprimée jadis, en 1897, au Congrès national des catholiques à Reims, en une formule familière que je vous demande la permission de rééditer, parce que les faits lui ont donné raison : « Le socialisme, disais-je, sort de la démocratie sans Dieu comme l'œuf sort de la poule, et l'anarchie sort du socialisme comme la seconde poule sort de l'œuf. »

Tyrannie et anarchie : ce sont les deux mots qui résument la situation au point de vue du problème que vous avez étudié, Messieurs. Tyrannie de l'Etat, qui essaie d'empêcher, d'opprimer et d'absorber toutes les initiatives individuelles, toutes les associations libres. N'est-ce pas un renversement inouï des choses que les associations naturelles et hiérarchiques, desquelles l'Etat est issu, par lesquelles et pour lesquelles l'Etat existe, aient à se défendre contre l'Etat ? D'autre part, impuissance et lâcheté

de l'Etat devant l'anarchie révolutionnaire qui désorganise à son gré les services publics et nationaux les plus essentiels. Pratiquement, suppression dans la société des deux ressorts vitaux sur lesquels elle repose et qui n'existent que l'un par l'autre : l'autorité et la liberté. Tyrannie et anarchie ; c'est le dernier mot du droit naturel sans principes absolus et sans base religieuse. Au contraire, seul le droit naturel tel que nous le revendiquons contient la solution de tous les problèmes qui nous tourmentent, de toutes les équivoques sans cesse renaissantes qui nous trompent.

Ces mots décevants et à double entente : démocratie, libéralisme, socialisme, syndicalisme, évolution, neutralité, modernisme et tant d'autres, seule l'étude du droit naturel à base religieuse en dégage l'élément légitime ou même nécessaire qu'ils peuvent contenir et qu'il faut accepter et promouvoir avec un très vif sentiment des exigences scientifiques et sociales de notre temps, mais seul aussi ce droit naturel montre dans ces mots et dans les réalités qu'ils expriment, l'erreur mortelle, le poison révolutionnaire et antireligieux qu'il faut à tout prix combattre et détruire.

On ne peut donner à la liberté, à l'évolution, à la modernité légitime leur place nécessaire, que si on connaît d'avance la limite à laquelle ces concessions doivent s'arrêter et si on est bien décidé à ne pas la franchir. Et cette limite, c'est le droit naturel

à base religieuse qui seul permet de la marquer d'un trait net et immuable.

Qu'il me soit donc permis, Messieurs, de formuler ce vœu, que tous les catholiques travaillent énergiquement et efficacement à affirmer, à maintenir, à étudier, à enseigner, à faire progresser et à mettre au point, à l'aide des méthodes scientifiques modernes, le droit naturel traditionnel à base de principes absolus et de philosophie saine et religieuse.

Seul cet effort pourra nous conduire au but que nous poursuivons tous : rétablir à sa place traditionnelle, au cœur des institutions de notre pays, la religion catholique qui seule, aussi, peut nous sauver.

C'est l'œuvre à laquelle notre grand et bien-aimé Pie X invite ceux qu'il appelle « les vrais ouvriers de la restauration sociale », et ces ouvriers c'est vous, Messieurs ; quand il affirme, dans son admirable Lettre sur le *Sillon*, l'une des plus incomparables projections de lumière sociale que le Vatican ait jamais envoyées sur le monde, qu'il suffit à l'Eglise « de reprendre, avec le concours des vrais ouvriers « de la restauration sociale, les organismes brisés « par la Révolution et de les adapter, dans le même « esprit chrétien qui les a inspirés, au nouveau milieu créé par l'évolution matérielle de la société ».

Qu'il me soit permis enfin, Messieurs, de résumer en deux mots la conclusion morale qui se dégage de

ces pensées, en deux mots qui expriment les deux vertus qui nous sont nécessaires pour accomplir notre tâche. Ces deux mots sont : courage et charité, mais je ne voudrais pas que vous puissiez les entendre dans un sens banal. Je dis : courage jusqu'à l'audace, charité jusqu'au sacrifice.

Ayons du courage, Messieurs, parce que, autour de nous, tout le monde a peur.

Tout le monde a peur, et c'est même ce qu'il y a de plus clair dans la situation.

Les syndiqués rouges ont peur de leur syndicat et de ses meneurs, et la plupart de ces derniers agissent et parfois commettent des crimes, moins par méchanceté que par terreur. Les syndiqués jaunes ont peur des syndiqués rouges ; les non-syndiqués ont peur des syndiqués. Les patrons ont peur ; les familles des ouvriers et celles des patrons ont peur ; le public a peur ; l'Etat (oh ! surtout l'Etat !) a peur. Et lorsqu'on demandait tout à l'heure à notre éminent Président, quelle est, dans les milieux parlementaires, en présence de l'anarchie révolutionnaire, l'impression de nos « maîtres », sénateurs et députés, et quel est le sentiment qui règne parmi eux, M. de Lamarzelle exprimait la vérité avec une évidence écrasante en nous répondant : « Il n'y a qu'un mot à dire : tous crèvent de peur. »

Tout le monde a peur et on recommence à conjuguer le verbe de la grande Terreur, lorsqu'on tuait par peur, et que tout se résumait (chez les bour-

reaux, j'entends, car les victimes étaient héroïques) en cette litanie : « J'ai peur, tu as peur, nous avons peur, ils ont peur. »

Au milieu de cette lâcheté universelle, nous, Messieurs, nous pouvons et nous devons avoir du courage, parce que Dieu est avec nous.

Je dis : courage jusqu'à l'audace. Ayons, Messieurs, l'audace de la doctrine : ayons celle de l'action.

Ayons l'audace de notre doctrine. Ayons-en la fierté et l'orgueil. Ne commettons pas cette sottise et cette lâcheté d'avoir l'air de chercher à l'excuser, à nous la faire pardonner en l'amalgamant à des erreurs qui la déshonorent et qui l'énervent. Notre doctrine, c'est notre épée : prenons garde de l'émousser et d'en écacher la pointe. Ayons l'intolérance et l'intransigeance de la vérité intégrale.

Ayons, Messieurs, l'audace de l'action. Et pourquoi ne vous dirais-je pas ici, en prêtre, en théologien, toutes ma pensée? L'Etat sans Dieu qui nous gouverne et qui nous opprime, l'Etat laïque et laïcisateur, l'Etat athée et athéisateur (il faut bien forger ce barbarisme monstrueux, puisque la chose existe), l'Etat, expression vivante et militante du prétendu droit naturel sans Dieu, cet Etat-là, Messieurs, il n'a lui-même qu'un droit et qu'un devoir, c'est de disparaître. Un tel État est déchu, en vertu même de son athéisme officiel et avoué, de tout droit à commander; les citoyens qu'il opprime sont, en principe, déliés à son égard de tout devoir d'obéissance :

et s'ils sont tenus pratiquement, en attendant, à la soumission aux lois honnêtes, ce n'est pas en vertu des droits de l'Etat actuel, c'est en vertu de la loi naturelle qui ne sommeille jamais, et pour éviter un plus grand mal.

Mais, je le répète, un Etat qui se proclame athée, et qui fait de l'athéisme théorique, pratique et militant, sa raison d'être et son essence, un tel Etat peut détenir, en vertu des faits matériels, un pouvoir, c'est-à-dire une force brutale, il ne saurait être investi d'une autorité, parce que l'autorité est une force d'essence morale et religieuse. Un tel Etat est, en principe, définitivement déchu et inexistant. Et quand il abuse de son pouvoir pour pervertir les consciences en leur arrachant l'idée même de Dieu, un tel Etat réalise la notion la plus complète et la plus haïssable du tyran tel que la théologie le définit.

Et alors travailler, par tous les moyens honnêtes, à détruire un tel Etat, c'est, à la lettre, le plus sacré de tous les droits, et ce peut être, en certaines circonstances, le plus urgent de tous les devoirs. Pour être prêts à ce devoir, Messieurs, il faut du courage, il faut de l'audace, et c'est à cette audace que je vous convie; et parce que je sais que vous l'avez déjà, c'est de cette audace que je vous félicite.

J'ai dit : par tous les moyens *honnêtes*, Messieurs. Et ce mot, qui doit être entendu en son sens philosophique et théologique le plus strict et le plus précis, trace la frontière infranchissable entre nous

et l'anarchie. Nous sommes le contraire même de l'anarchie, Messieurs; il n'y a entre elle et nous (je dis nous catholiques) ni alliance, ni compromission, soit existante, soit possible. Tout le monde le sait, et ceux qui oseraient insinuer le contraire seraient conscients plus que personne de leur mensonge.

Avec le courage, la charité nous est nécessaire. Je prends ce mot dans son acception la plus haute et la plus surnaturelle : l'amour de Jésus-Christ et l'amour des âmes en vue de leur donner Jésus-Christ. « La charité par laquelle nous aimons nos frères », nous dit saint Thomas d'Aquin en une définition d'une concision éblouissante, « c'est l'amour « même par lequel nous aimons Dieu : parce que « nous aimons nos frères, de deux choses l'une : « soit parce que Dieu est en eux, soit afin que Dieu « soit en eux : *vel quia Deus in eis est*, *vel ut in eis* « *sit Deus.* »

Nous, Messieurs, nous aimons notre patrie, nous aimons la France pour ces deux raisons : parce que Dieu est en elle, parce que Jésus-Christ est en elle; il est en elle, osons le dire, plus qu'en aucune autre nation du monde, car c'est Jésus-Christ qui a fait la France, et il est si intimement mêlé à son origine, à son histoire, à sa constitution, à son essence, que vouloir l'en arracher, c'est arracher l'âme même du pays. Nous aimons la France aussi afin que Dieu soit en elle, afin que Jésus-Christ soit ne elle, afin de lui conserver et de lui rendre ce

Dieu, ce Christ qu'on lui arrache et qui est sa vie.

J'ai dit : charité jusqu'au sacrifice. Il n'y a pas de véritable amour sans dévouement, et il n'y a pas de dévouement sans sacrifice. Mais, logiquement, l'homme ne peut pas se dévouer jusqu'au sacrifice, s'il ne trouve pas, plus haut que lui-même (et ce ne peut être qu'en Dieu seul), le motif, la force et l'exemple nécessaires pour se sacrifier.

Le dernier mot du droit naturel sans Dieu, de la société sans Dieu, c'est l'égoïsme, Messieurs. « Quiconque n'aime pas Dieu, avait dit Bossuet, quoi qu'il veuille et quoi qu'il promette, n'aimera que lui-même. » Et par une gageure criminelle contre le bon sens et la vie même des peuples, nos adversaires font écho à cette parole en avouant cyniquement qu'à leurs yeux l'unique ciment de la société humaine, c'est l'égoïsme. A la divine parole du Christ : « Aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimés », ils osent substituer, je cite littéralement leurs paroles, la formule même de l'égoïsme : « Utilisons-nous les uns les autres. » Et le professeur officiel d'athéisme que je vous ai déjà nommé (1) est logique avec lui-même en publiant, comme il vient de le faire tout récemment, par un véritable défi à la conscience humaine et à l'évidence des faits, un livre intitulé : *L'égoïsme, seule base de toute société*.

Nous, Messieurs, nous proclamons que la seule base de toute société, c'est l'amour, poussé, quand

(1) M. Le Dantec.

il le faut (et il le faut souvent) jusqu'au dévouement et au sacrifice. Et comme cela est impossible sans Dieu, nous proclamons que l'unique base de toute société humaine, c'est Dieu. Et c'est là ce qui sépare notre conception syndicaliste de la leur. S'unir, s'associer, c'est par essence une œuvre d'amour, et ils en font une œuvre de haine, parce Dieu n'est pas là.

Seule, Messieurs, l'Église catholique qui détient et répand dans le monde la vérité et la charité de Jésus-Christ, seule elle possède les paroles qui peuvent dénouer la crise mortelle que nous traversons. Entre un prolétariat sans Dieu, associé par égoïsme pour détruire, et un patronat trop souvent sans Dieu, associé par égoïsme pour garder sa proie, la lutte est sans merci, et la « barricade » assiégée par les « loups affamés », défendue par les « chiens repus », en est le parfait symbole.

Nous ne sommes, Messieurs, ni avec les uns ni avec les autres, car nous sommes avec l'Église. Et seule, au-dessus de la barricade souillée de haine et de sang, l'Église, colombe de paix, plane, étendant ses deux ailes divines : la Vérité et la Charité de Jésus-Christ.

Bernard GAUDEAU.

---

A la suite de ce rapport, M. *Antoine Lestra*, avocat, demande, en faveur surtout des jeunes catholiques qui cherchent à se pénétrer des principes d'une sociologie pleinement orthodoxe, que soit assuré, dans les écoles et

facultés catholiques, l'enseignement de ce droit naturel à base de philosophie saine et religieuse, dont M. l'abbé Gaudeau vient de montrer la nécessité. L'orateur souhaiterait que des théologiens comme M. l'abbé Gaudeau pussent travailler à vulgariser, dans des livres accessibles à tous, cette doctrine nécessaire et analogue à l'enseignement d'*Introduction à l'étude du Droit* professé jadis avec tant de profit par M. le sénateur Lucien Brun à l'Université catholique de Lyon.

M. l'*abbé Gaudeau* répond en constatant qu'en effet, dans un trop grand nombre des traités ou manuels de sociologie, même catholiques, qui existent, la doctrine sociologique est présentée souvent comme isolée des principes philosophiques qui en sont la base, c'est-à-dire des vérités démontrées par la théodicée et la psychologie spiritualiste et chrétienne : l'existence réelle du monde, l'existence de Dieu et celle de l'âme humaine.

Ces deux sciences, la philosophie et la sociologie, entre lesquelles cependant il y a continuité réelle nécessaire, apparaissent trop dans ces ouvrages comme dissociées. Il semble qu'on établisse entre les deux une coupure, parfois posée en principe comme dans certains ouvrages modernistes, parfois simplement existante de fait. La synthèse de ces deux sciences n'est pas mise en lumière, et c'est là l'œuvre nécessaire.

Trop souvent aussi, les catholiques sont victimes et inconsciemment complices de la tactique du silence, organisée par les libres penseurs et les modernistes autour des ouvrages les plus recommandables, tels que le *Traité d'économie politique* de M. Joseph Rambaud, professeur à l'Université catholique de Lyon (1).

(1) Dans *La fausse démocratie et le droit naturel, commentaire de la Lettre de Pie X sur le* Sillon, par M. l'abbé Gaudeau, pp. 9-10, on trouvera une liste de livres à étudier.

Cette même conspiration du silence est organisee surtout, par les mêmes adversaires, contre les enseignements sociaux des Papes. Le meilleur des ouvrages à faire serait un commentaire, vraiment scientifique et complet, du *motu proprio* de Pie X sur l'*Action populaire chrétienne* (18 décembre 1903). Ce *motu proprio*, formé presque exclusivement de propositions tirées des Actes de Léon XIII, constitue un véritable *Syllabus* social, infiniment trop peu connu et trop peu étudié.

Pour les jeunes gens qui travaillent, le meilleur manuel sera celui qu'ils se composeront à eux-mêmes, d'après leurs lectures, leurs études, l'enseignement de leurs maîtres et les conseils autorisés qu'ils chercheront et que leur bonne volonté leur permettra de trouver.

# Y A-T-IL
# UN « PANTHÉISME ORTHODOXE » ?

Cette expression de « panthéisme orthodoxe » a été, on le sait, inventée et hasardée par M. Édouard Le Roy, dans son livre *Dogme et Critique*, en une page à laquelle j'ai déjà eu plusieurs fois le devoir de faire allusion (1).

Voici cette page, dans laquelle l'auteur s'efforce (pour appeler les choses par leur nom) de démolir le dogme philosophique de la personnalité de Dieu, tel qu'il est enseigné par la doctrine catholique et par le spiritualisme traditionnel, qui en ce point ne font qu'un.

« Insistons sur l'exemple de la personnalité. Il ne faut pas avoir peur des mots. Certaines formes de panthéisme sont à rejeter : celles qu'énumère le Concile du Vatican et qui tendent à confondre Dieu avec les créatures. Le principe de leur erreur est le suivant : par postulat, elles appliquent univo-

(1) *Foi Catholique*, mai 1911, *Le Panthéisme des modernistes*, p. 205 ; — Juin 1911, *Le Panthéisme de M. Edouard Le Roy*, p. 298, 304; — Septembre 1911, *En quel sens Dieu est personnel*, p. 111.

quement les concepts d'existence et de réalité à Dieu et aux créatures. Rien d'étonnant dès lors à ce qu'elles ne parviennent pas à concevoir une transcendance qu'elles ont ainsi commencé par méconnaître dans leurs prémisses et par nier implicitement de prime abord. Mais il y a cependant un panthéisme hors duquel s'évanouit toute notion véritable de Dieu ; et certes, avec les dogmes de l'omniprésence et de l'immensité divines, on peut bien dire qu'il y a un panthéisme orthodoxe (1). Une seule conception échapperait totalement à la qualification de panthéisme : celle d'un Dieu individu juxtaposé à d'autres individus. Or, cette conception est athée, car elle fait de Dieu une idole. »

J'ai montré ailleurs combien peu digne d'un philosophe est le procédé employé dans ces derniers mots par M. Edouard Le Roy : procédé qui consiste à prêter gratuitement une absurdité à ses adversaires, pour se donner le rôle facile d'en triompher. M. Edouard Le Roy ne pouvait pas ignorer que la philosophie scolastique n'a jamais représenté Dieu comme un individu *juxtaposé* à d'autres indi-

(1) En voici la formule donnée par saint Augustin (*in lib. 83 Quæst.*, q. 20) : ***In ipso potius sunt omnia quam ipse alicubi.*** (***Note de M. Ed. Leroy.***) **Il faut plutôt dire que toutes choses** sont en Dieu, que de dire que Dieu est lui-même quelque part. Cette formule énonce simplement cette vérité connue, que Dieu par rapport aux mondes n'est pas un contenu, mais serait plutôt un contenant infini et infiniment pénétrant : vérité qui n'a rien de panthéistique. (B. G.)

vidus (1), qui lui resteraient étrangers, et dont la perfection, univoque (2) à la sienne, pourrait s'y additionner. Mais de ce que Dieu ne soit pas « un individu *juxtaposé* à d'autres individus », il ne s'ensuit nullement qu'il ne soit pas une substance singulière, réellement distincte de toute autre, indépendante, et par conséquent individuelle dans le sens que nous avons défini.

Mais je ne veux insister ici que sur le mot lui-même de « panthéisme orthodoxe ».

Il est bien clair que M. Edouard Le Roy établit la discussion sur le terrain de la philosophie proprement dite, de la spéculation purement rationnelle, en un mot de la théodicée. La question dont il s'agit est celle de la personnalité de Dieu en tant qu'il nous est connu par la raison, et de la distinction de la substance divine, de l'être divin d'avec le monde ou de son identification avec lui : problèmes d'ordre philosophique. Le « panthéisme orthodoxe » que rêve M. Edouard Le Roy, s'appuie sur « les dogmes de l'omniprésence et de l'immensité divines » : dogmes rationnels et philosophiques, bien entendu.

Il ne peut donc aucunement être ici question de

(1) Voir *Foi Catholique*, septembre 1911, p. 111 et suiv.

(2) *Petit lexique. Univoque* veut dire *de même espèce* ou *de même genre*. Deux termes ou deux concepts sont *univoques*, quand ils s'appliquent dans le même sens à deux individus *ou à deux groupes d'individus*.

théologie surnaturelle et mystique. Il ne s'agit nullement, même de très loin, du problème purement théologique de la « divinisation » des âmes chrétiennes par la grâce sanctifiante ou par la gloire de la vision béatifique dans le ciel.

C'est donc bien dans l'ordre purement naturel, rationnel et philosophique, dans l'ordre physique des existences et des substances, c'est au point de vue de cette unique question : Oui ou non, la substance divine est-elle réellement distincte de la substance des êtres créés? que l'on oserait se demander : Y a-t-il un panthéisme orthodoxe?

Il est évident qu'ainsi posée, cette interrogation serait une dérision ajoutée à un blasphème. Car ce serait demander : Y a-t-il une doctrine « orthodoxe » qui se refuse à affirmer la distinction réelle de substance entre le monde et Dieu?

Or, telle est bien la doctrine de M. Edouard Le Roy. Son panthéisme ne repose pas, comme celui de Spinosa, sur le postulat de l'univocité des idées d'être et de substance, appliquées dans le même sens à Dieu et au monde, d'où l'identification immédiate du monde et de Dieu ; mais le panthéisme de M. Edouard Le Roy repose, d'une façon bien plus subtile et plus dangereuse, sur la négation de toute réalité d'être et de substance. Son monisme n'est point substantialiste, comme celui de Spinosa ; il est antisubstantialiste, purement mobiliste et pragmatiste, mais c'est un monisme tout de même. Affir-

mer l'unicité de la substance, ou nier toute réalité de substance et d'être, il est bien évident que, quant au résultat panthéistique, c'est tout un.

C'est tout un, parce que de part et d'autre, c'est le Tout-Un. D'un côté, c'est le Tout-Un substantiel de Spinosa, le Dieu-Univers, « qui n'est rien s'il n'est tout » ; — de l'autre, c'est le Tout-Un action, mouvement, évolution auto-créatrice de M. Bergson et de M. Edouard Le Roy.

Mais d'un côté comme de l'autre on aboutit au résultat dont M. Edouard Le Roy ne peut se défendre que verbalement et par la plus impudente des contradictions : « confondre Dieu avec la créature ».

Il faut donc redire que sur ce terrain et dans cet ordre de choses (le seul en cause) le mot de panthéisme orthodoxe est une insanité et une impiété, pire que ne serait le mot d'athéisme orthodoxe, parce qu'il est plus perfide.

Y a-t-il un autre terrain, un autre domaine, un autre ordre de choses dans lequel on pourrait transporter la question de mot en transposant aussi totalement la question de chose ?

S'il s'agit, non plus du problème philosophique de la distinction réelle et substantielle de Dieu d'avec le monde, — mais s'il s'agit (la vérité ci-dessus énoncée étant admise et posée comme un fondement inébranlable, à la base de tout l'édifice théologique),

s'il s'agit de spéculer, aux plus hauts sommets du dogme surnaturel, sur « la divinisation » de l'âme chrétienne en Jésus-Christ par la grâce sanctifiante et un jour par la gloire de la vision béatifique ; s'il s'agit de scruter les mystères de cette union ineffable qui subordonne tous les êtres à Jésus-Christ dans le *Unum sint* : union principalement morale et qui, en ce qu'elle peut avoir de physique (1), est constituée par les accidents ou *habitus* surnaturels de la grâce et de la gloire ; alors peut-on, par manière de métaphore ou d'image, et pour essayer de décrire cette union mystique avec Dieu de tous les êtres sanctifiés et glorifiés en Jésus-Christ, employer ce terme de « panthéisme chrétien » qui serait, en ce sens tout différent du précédent, un « panthéisme orthodoxe » ?

Un de nos pieux correspondants qui signe modestement « un curé de campagne », et qui n'est point, on le verra, dénué de lecture, croit pouvoir répondre affirmativement, et il plaide cette cause dans la lettre qu'on va lire.

Quant au fond des choses, cette cause est gagnée d'avance : les vérités que l'auteur nous rappelle sont utiles et saintes, et on y pourrait ajouter beaucoup d'autres belles pensées. Mais quant au terme lui-même de « panthéisme chrétien » et par conséquent de « panthéisme orthodoxe », même sous la

(1) Au sens scolastique de ce mot.

réserve de toutes les distinctions et de toutes les précautions qui précèdent, je persiste à penser qu'il le faut proscrire absolument, parce qu'il est inutile, inexact et dangereux.

Sans doute, certains mystiques en ont employé bien d'autres, et presque aussi impropres que celui-là. Mais ce n'est pas à l'heure de l'universelle invasion du panthéisme, invasion que nous avons longuement démontrée ; ce n'est pas à l'heure où le modernisme tend précisément à supprimer toute distinction réelle entre Dieu et le monde en supprimant une autre distinction non moins nécessaire, celle qui existe entre la nature et le surnaturel, ce n'est pas à cette heure qu'il est permis de s'exposer à la moindre confusion sur ce terrain.

Quoi qu'on fasse, le mot panthéisme est un terme de philosophie, et quoi qu'on veuille, le panthéisme philosophique est la plus pernicieuse, la plus subtile, la plus redoutable et la plus actuelle des erreurs antireligieuses.

Ne disons pas avec M. Edouard Le Roy : « Il ne faut pas avoir peur des mots. »

Mais si, mais si : il faut avoir peur des mots, quand ils sont malsains et trompeurs et quand ils expriment ou cachent des idées empestées et mortelles. Il faut avoir peur de ces mots-là, parce qu'il faut avoir grand culte et grand souci des mots justes et sains, de la netteté, de l'exacte philosophie,

de l'hygiène intellectuelle, qui sont dans les mots : *formam habe sanorum verborum* (1).

Et le mot panthéisme est un mot dont il faut avoir horreur, parce qu'il exprime une erreur et une impiété incurables.

Sous le bénéfice de ces réflexions, on ne lira pas sans quelque profit, malgré un peu de vague parfois dans la pensée, la lettre de notre digne correspondant.

Monsieur le Directeur,

Permettez à l'un de vos abonnés qui approuvent le mieux vos saines doctrines et vos savantes solutions de vous adresser quelques observations, puisque la tribune est laissée libre à vos lecteurs, sur les termes employés par M. Ed. Le Roy au sujet du Panthéisme, termes que vous flétrissez (2) à la page 205 de votre Revue, numéro 4-5.

« Les panthéistes vont, dites-vous, jusqu'à oser dire, comme l'un d'entre eux, qu'il y a un « panthéisme orthodoxe ». Tout le mal de ces expressions consiste, à mon avis, à laisser dans une funeste équivoque, tant qu'on n'en donnera pas une explication chrétienne (3). Mais,

(1) 2 *Tim.*, I, 13.

(2) Très justement (B. G.).

(3) L'auteur de la lettre passe ici d'un bond, et comme sans s'en douter, de la question purement philosophique de la distinction réelle et substantielle entre le Dieu créateur et les êtres créés (seul terrain de notre discussion avec M. Ed. Le Roy), à la question purement théologique de la divinisation, toute surnaturelle et surtout morale, du chrétien par la grâce. Ce sont deux mondes (B. G.).

expliqués selon la foi catholique et notamment selon le large enseignement de saint Paul et des Pères de l'Eglise, et aussi d'après des théologiens tels que le P. Faber et Mgr Gay, sans parler du P. Combalot et de l'abbé Pin, ces termes peuvent passer; je vais même jusqu'à dire qu'on doit les admettre, si l'on veut enrayer le panthéisme envahissant et que nul ne pourra arrêter dans sa marche, (il flatte trop l'orgueil en satisfaisant apparemment le besoin inné de religiosité), si on ne le traite par l'homéopathie spirituelle, c'est-à-dire en lui opposant le panthéisme chrétien, le *Panchrisme* formulé par saint Paul : *Omnia et in omnibus Christus*.

Il ne faudrait pas se laisser effaroucher par les mots qui ressemblent à une de ces nouveautés que l'Ecriture recommande d'éviter. Le mot a été employé, je crois, par Mgr Gay (*Elévations*), et par l'abbé Pin, p. 168-171 de *Jésus-Christ dans le plan divin de la Création* (1).

Pour ce dernier, c'est certain. Grâce à l'Amour qui unifie tout, attire tout, dit-il, on a un panthéisme, qu'il appelle « le Panthéisme dans sa plus haute puissance et dans toute sa vérité ». De là, le nom de « Panthéisme-Vérité », qu'il lui donne.

Mais il ne rattache pas tout à Dieu considéré comme tel : c'est en Jésus-Christ seul, dans l'Incarnation, que se fait cette alliance universelle du Tout matériel avec le Tout spirituel, du Tout créé avec le Tout incréé ; car, de Jésus-Christ seul, pierre fondamentale de l'édifice, il a été dit : *faciens utraque unum... in ipso condita sunt universa. Omnia et in omnibus Christus*. Dès lors qu'il est Dieu, il se confond avec Dieu : dès lors qu'il a une âme esprit, il se rattache tous les esprits. Dès lors qu'il a un corps, il se rattache même le monde matériel, dont il

(1) Je n'ai point lu cet ouvrage et n'en connais pas la valeur. (B. G.)

devient la tête, méconnue d'abord, glorieuse à la fin, quand la nature sera glorifiée à son tour, sur le modèle du chef et des élus, membres du Christ. Pourquoi donc, lorsque la chose existe réellement en droit, et en fait aussi, en un sens (bien qu'il y ait encore beaucoup à faire sur ce point), pourquoi donc reculerait-on devant le nom ?

Pour moi, je n'hésite pas à l'admettre, mais en l'appelant Panthéisme chrétien ou mieux Panchrisme.

Le Christ est tout et tout est le Christ : voilà la formule. C'est celle de Mgr Gay, le plus profond théologien du XIX[e] siècle, a-t-on dit à Rome. C'est celle du P. Faber, un des princes de la théologie mystique; c'est la doctrine d'une foule de Pères et de théologiens modernes.

Voici ce que dit Mgr Gay (*Elévation 63*[e]) : « Enfin, tout est de vous, tout est pour vous, tout est à vous, tout a besoin de vous. »

Et il l'appelle « le Chef de la Création ».

Ailleurs, il s'écrie : « O Jésus! qui êtes toutes choses, et qui nous êtes toutes choses! C'est comme Verbe Incarné que vous êtes toutes choses. C'est comme Christ immolé que vous nous êtes toutes choses. » *Ibid.*

C'est exactement la pensée de l'abbé Pin, p. 169. « Par l'Incarnation, Dieu est dans tout; en Jésus-Christ, tout devient Dieu même, tout est Dieu. »

Voir Jésus-Christ en tout, l'aimer en tout, n'est-ce pas à la fois la plus haute philosophie et le comble de la perfection? N'est-ce pas encore le vrai moyen de contenter les nobles aspirations déviées de leur voie qui animent des panthéistes? Notez que je ne suis pas pour cela ubiquiste comme Fabre et Luther. Jésus-Christ n'est partout que par lui-même ou par son Corps mystique ou par ses figures ou images, etc. Il n'est tout que par union ou participation de sa divinité ou humanité ou par son union avec le monde, ou par son identité avec Dieu.

C'est dans la définition de la substance seulement que

Spinosa est en défaut, à moins de lui reprocher aussi son cartésianisme immodéré, comme le fait Leibniz, et la paternité du modernisme.

Ici, on n'a pas tort de le reprendre.

La logique impitoyable de Spinosa doit nécessairement en imposer aux savants comme aux ignorants, dès qu'ils ont accepté sa définition de la substance. C'est sur cette définition que votre Revue insistera, j'espère : c'est le point capital.

Mais à mon avis, si on n'explique pas parallèlement (1) ce que c'est que Jésus-Christ dans le plan divin universel, on pourra démolir, on ne reconstruira rien. C'est pourtant cette reconstruction, cette restauration universelle qui s'impose ; cette christianisation générale et particulière est l'abrégé et le sommet et même le principe de toute philosophie chrétienne, de toute vie et perfection chrétienne.

Je ne m'étonne donc pas que Pie X en ait fait son programme qui répond si bien aux besoins du temps et au panthéisme ambiant, réfuté par Fénelon, mais qui revient : *Intaurare omnia in Christo*. C'est bien à notre époque de déchristianisation à outrance, qu'il importe d'établir le panthéisme chrétien et surtout de montrer que « le Cœur de Jésus est vraiment le foyer de la vie divine : il est le centre du monde surnaturel ; et puisque le monde de la nature n'a été créé et n'existe qu'en vue de l'ordre divin, le Cœur de Jésus, principe de tous les mouvements et de toute l'harmonie de cet ordre, est, dans un sens très vrai, le centre de la création. » Ainsi parlait le P. Ramière (*Le Cœur de Jésus et la divinisation du chrétien*, p. 115).

Le P. Dauphin, résumant le B. P. Eudes (*S. Cœur de Jésus et de Marie* : p. 183) trouve tout dans le S. Cœur de

(1) Non, pas parallèlement, au sens rationnel du mot. La théodicée est la base de la théologie quoique dans un autre plan. Au point de vue pratique et mystique, notre pieux correspondant est pleinement dans le vrai. (B. G.)

Jésus et de Marie (1). « Ce Cœur adorable (2), dit-il, est en même temps, notre principe, notre centre, notre vie, notre fin, notre béatitude, notre tout. » De là au mot panthéisme chrétien il n'y a pas loin.

Le P. Simler (*Mois du Rosaire*, p. 161) rappelle d'après l'Ecriture et la Tradition que Jésus-Christ est « le principe et la fin, la première et la dernière raison de toutes choses ».

Et avant lui, le Cardinal de Bérulle dit de l'Incarnation : Divin mystère, qui est comme le centre de l'être créé et incréé, mystère si excellent, qu'il contient et comprend Dieu et le monde ensemble dans soi-même. »

Enfin Newmann, que les modernistes ont en vain tenté d'accaparer à leur profit, pour appuyer de son autorité leur évolution du dogme, Newmann (*Serm.* 5) a écrit ceci du panthéisme chrétien pratique : « C'est lui (Jésus), qu'ils voient en toutes choses, Lui, qu'ils s'attendent à retrouver dans chaque événement. »

Quant aux Pères, aux textes bibliques et aux autres théologiens de renom, il suffirait de citer les noms que donne un ouvrage récent publié chez Giard (2, rue Royale, à Lille) et écrit par un Franciscain ; il a pour titre : *Christus alpha et omega seu de Christi universali regno*, 2e édition.

Pour ne pas trop prolonger cette lettre, nous préférons renvoyer les lecteurs à ce beau livre tout d'actualité (3).

Disons seulement, pour ceux qui ne pourraient pas le consulter, que les Pères de l'Eglise montrent Jésus partout, dans l'Ecriture, le dogme, la morale, comme dans la nature

(1) L'auteur veut dire sans doute : Les Saints Cœurs de Jésus et de Marie. Quelle que soit l'unité morale qui les rapproche, ce sont deux cœurs. (B. G.)

(2) Il s'agit évidemment du divin Cœur de Jésus. (B. G.)

(3) Même remarque que plus haut. J'ignore la valeur de cet ouvrage.

et les événements extraordinaires et ordinaires, selon l'observation de Corneille de la Pierre.

Contentons-nous de quelques citations : Parlons d'abord de saint Jérôme : « L'ignorance sur l'Écriture, c'est l'ignorance sur Jésus-Christ. »

C'est la même pensée qu'exprimait plus tard en d'autres termes, Bossuet : « Lisez, disait-il, les Ecritures divines, vous verrez partout le Sauveur Jésus. Il n'y a pas page où on ne le trouve. »

Et Dom Calmet dit que c'est vrai surtout des psaumes, où Jésus-Christ prie, gémit, parle et loue sans cesse. Saint Augustin avait dit de son côté que « le Christ est la solution de toutes les difficultés. » Et encore (*De Catech. rud.*, 4, 2, 8, 28 et in Ps. XVII) : « Le Christ est répandu partout : *Christus ubique diffusus.* » Il l'entendait de sa personne ou de son Esprit, ou de son Corps réel ou de son Corps mystique, etc. Il l'a souvent expliqué dans ce sens, qui ne prête pas le flanc aux ubiquistes.

Voici comment Jésus remplit d'après lui les deux Testaments : « Toute l'Ecriture divine écrite avant lui, l'a été pour annoncer d'avance la venue du Seigneur, et tout ce qui dans la suite a été confié à l'Écriture, et confirmé par l'autorité divine, parle du Christ (*Christum narrat*) et enseigne la charité. » Ailleurs, il montre que toute l'Ecriture se rapporte à la charité envers Dieu et envers le prochain, réunis en Jésus-Christ.

Pour ce qui est du dogme et de la morale, Jésus-Christ est tout cela, parce qu'il est la vérité, la justice, etc., et qu'il résume tout. C'est ainsi que parle S. Grégoire de Nysse (*Serm. sur l'Ascens. et de perfect. christ.* t. III, p. 242, 243, 283) : « Seigneur des vertus, dit-il, celui qui a obtenu la principauté du monde, celui qui réunit en lui en résumé toutes choses (*qui summatim omnia in se collegit*) celui qui a rétabli toutes choses dans le premier état, c'est Lui le Roi de gloire.... Le Christ est tout cela (justice, vérité,

bonté, sagesse, etc.), et c'est avec raison qu'on le nomme ainsi, on voit que tout cela n'est pas autre chose que le Christ. »

Quant à identifier les chrétiens en qui Jésus vit plus qu'eux-mêmes (*Vivo, jam non ego, vivit vero in me Christus*), tout le monde connaît ce principe de S. Augustin, développement légitime du « *Vos estis corpus Christi et membra de membro* ». « Tout le Christ c'est lui et nous. »

Voilà, Monsieur le Directeur, les réflexions que m'a suggérées le terme équivoque, il est vrai, de « panthéisme orthodoxe ». Il suffit de s'entendre. J'espère que c'est déjà fait (1).

Agréez, Monsieur le Directeur, mes salutations respectueuses.

P. T., *Curé de campagne.*

(1) Sur le fond, évidemment, puisque M. Edouard Le Roy parle d'une chose, et notre correspondant d'une autre. Quant au mot, il reste philosophiquement abominable, et même mystiquement, inexact et dangereux.

B. G.

# LA CRISE DES ÉTUDES CLASSIQUES ET LES SÉMINAIRES

---

L'évêque de Beauvais, Mgr Douais, dans un récent ouvrage, dénonce le déclin de l'esprit ecclésiastique, et parmi les causes du mal relève « l'éducation philosophique ». Mais il ne faut pas oublier que la philosophie, dans l'enseignement secondaire, est le couronnement de toute la discipline classique : telles classes de grammaire et de rhétorique, telle philosophie. C'est donc à l'abri d'une autorité épiscopale que je puis à mon tour dénoncer, dans l'ensemble des études secondaires, la néfaste influence de l'État enseignant sur la formation du clergé.

N'est-ce pas ici l'occasion de répéter qu'après la disparition du monopole le mal universitaire n'a cessé de sévir dans les établissements libres, où la préparation aux mêmes examens astreignait au joug des mêmes programmes (1) ? Si les élèves laïcs en ont souffert, les élèves ecclésiastiques n'y ont pas échappé. Dans les collèges religieux, et même aux petits séminaires, on ne pouvait les favoriser d'un

(1) *Foi Catholique*, janvier-mars 1911, VII, 39.

régime différent de celui que la perspective des fonctions civiles imposait à ceux qui ne se destinaient pas au sacerdoce ; on les bourrait plus ou moins au lieu de les former, d'autant que le bourrage était inévitable pour ceux qui à leur tour devaient se vouer à l'enseignement. Et une fois au grand séminaire, ne pouvant subir la métamorphose dont la longueur des épreuves fait bénéficier les novices des grands ordres religieux, ils en sortent avec les déformations et les tics contractés ailleurs.

Cette année, au VI^e^ congrès de l'Alliance des grands séminaires, M. Dubosq, supérieur du grand séminaire de Bayeux, constate le mal en ce qui concerne la philosophie :

« Il est à souhaiter que la mentalité des jeunes gens qui se destinent au grand séminaire ne soit pas déformée préalablement et rendue comme réfractaire à la philosophie scolastique, c'est ce qui arrive quand on les applique, en vue du baccalauréat, à l'étude d'une philosophie toute historique et descriptive, capable d'inspirer le dégoût des raisonnements abstraits, et un vrai scepticisme touchant les causes profondes et les premiers principes. Si pourtant un professeur devait travailler sur un terrain aussi mal disposé, il lui serait avantageux de consacrer d'abord une douzaine de leçons à rectifier ces préjugés funestes (1). »

(1) *Revue de Philosophie*, août 1911, XI^e^ année, 222.

D'où viennent ces préjugés ? De l'enseignement philosophique tel que l'imposent les programmes officiels. Du cartésianisme et du kantisme, précise Mgr Douais. Du kantisme surtout, dérivé logique de l'innéisme cartésien, et qui a maintenant le pas sur les vieilleries cartésiennes. J'ose ajouter les courants qui en France, dans le XIX$^e$ siècle, ont agité prêtres et fidèles : le courant mennaisien, le courant traditionaliste dont les multiples remous prétendaient à tort ou à raison se rattacher à Bonald, le courant ontologiste, les deux premiers méconnaissant l'efficacité de la raison individuelle et ouvrant ainsi la porte à l'agnosticisme, le dernier équivoquant sur l'universalité de l'être et aboutissant au panthéisme. Et sans doute, il y avait dans ces courants une réaction plus ou moins légitime contre certains points des théories cartésiennes, mais tous avaient le tort commun de tenir, d'accord avec les cartésiens, la philosophie scolastique dans le discrédit qu'avait pu lui attirer la sottise de certains scolastiques.

Trois papes, Pie IX le premier, ont indiqué le remède : c'est la restauration de la vraie scolastique. On peut dire que la philosophie scolastique commence à reprendre dans l'opinion, et j'entends l'opinion du clergé, le rang qui lui est dû ; mais est-ce au point que toutes les méfiances aient disparu ? On n'oserait plus, je pense, accuser de sensualisme la théorie scolastique de l'abstraction, et le savant Hauréau n'écrirait plus sans doute que

saint Thomas, posant d'une part l'universalité de Dieu, et d'autre part, l'irréalité de l'universel en dehors de l'esprit qui le conçoit, n'a pu sans paralogisme éviter la conclusion que Dieu n'existe que dans la pensée : cela, remarque le cardinal Zigliara, faute de distinguer entre l'universel *in essendo*, — *quod est in mente cum fundamento in re*, — et l'universel *in causando vel repræsentando* (1). Toutefois au congrès une voix s'est élevée pour demander « si, à cause du discrédit qui s'attache au mot « scolastique », il n'y aurait pas avantage à le remplacer par le mot « catholique ». La plupart des membres du congrès ont rejeté cet opportunisme de vocabulaire : la plupart, nous dit-on ; ce n'est pas l'unanimité : il reste à faire pour le triomphe définitif.

Mais les manuels et surtout les sources de la philosophie scolastique sont en latin, ou même en grec. C'est en grec qu'il convient de citer les formules d'Aristote, et en latin les textes de saint Thomas : quel séminariste pourra les entendre?

Au IVe congrès, en 1909, le supérieur du séminaire des Carmes à Paris, M. Guibert, constatait chez les élèves des séminaires l'insuffisance de la culture classique : on en voit qui usent de traductions pour lire l'Imitation et l'Évangile. A quand la traduction du bréviaire et du missel? En attendant je sais l'embarras de jeunes vicaires devant telle leçon du commun des martyrs tirée de saint Ambroise.

(1) Zigliara, *Summa philosophica*, I, 357.

A ce mal il y a une cause générale, qu'il est difficile d'atteindre : elle existe à l'étranger plus qu'en France. C'est le mouvement qui depuis la Réforme pousse la plupart des nations à se servir de leur langue. M. Guibert rappelle qu'au XVIII[e] siècle le latin était encore entre les savants une langue internationale. Aujourd'hui, s'il en est une pour le commerce et les affaires, c'est l'anglais.

Autre cause, l'invasion de l'enseignement secondaire par les sciences au détriment de la culture classique ; et cette dernière cause est celle que nous combattons depuis près d'un an.

Où est l'atmosphère latine qui existait autrefois jusque dans les familles ? Là encore nous retrouvons la « main noire » de l'Université : il fut un temps, à l'époque du monopole, où avec un soin jaloux elle réservait le latin à sa clientèle des lycées, et poursuivait les prêtres qui l'enseignaient sans permission. Il existe à cet égard une page de Louis Veuillot qu'on peut lire, je crois, dans ses *Mélanges*.

Le *Globe* de 1824 signalait pour la combattre l'opposition des « scientifiques » de son temps aux études classiques.

« Il fallait, dit-il, enlever aux littératures anciennes l'absurde privilège d'occuper exclusivement toute la durée de l'enseignement classique ; la géographie et l'histoire, les éléments des sciences exactes et naturelles, la connaissance des langues modernes, etc., devaient et pouvaient sans peine, ajoutions-nous,

se marier dans nos écoles à l'étude de l'antiquité grecque et latine. »

Mais il ajoute :

« Ce n'est pas ainsi que bien des gens l'entendent; selon eux, il n'y a que les besoins réels qu'il faille satisfaire. »

Et condamnant cette tendance, il conclut :

« Qui n'a pas vécu avec les beaux génies de Rome et d'Athènes aura toujours dans son langage quelque chose de barbare, à prendre ce mot dans le sens où on l'entendait chez ces deux peuples (1). »

Ces passages, vieux de près d'un siècle, éclairent les luttes présentes : on y voit, chez les mêmes esprits, la tendance à moderniser l'enseignement secondaire et le culte de l'antiquité, mais peut-être un culte « spécialiste », et qui méconnaît déjà les conditions de la culture générale.

Nos sénateurs, par leur vote du 4 juillet, en maintenant la parité de sanction tout en saluant avec respect la section latin-grec, vraie boîte à « spécialistes », me paraissent au fond d'accord avec le *Globe* de 1824.

Et pourtant l'un d'eux, le docteur Labbé, leur avait conté la mésaventure de Liebig, qui, après avoir salué avec enthousiasme les *Realschulen*, imitées plus tard par notre enseignement primaire supé-

(1) René Canat, *La Renaissance de la Grèce antique*, page 37, Paris, Hachette, 1911.

rieur, peupla de *Realschüler* ses laboratoires, et constata que si la première année ils étaient supérieurs aux élèves du gymnase classique, la seconde année ils leur étaient égaux, et inférieurs la troisième.

Il importe donc d'éviter toute équivoque ; quand on vante la vertu de la version grecque et du thème latin, quand on parle du fruit que la jeunesse retire du commerce avec les grands hommes de l'antiquité, ce doit être, qu'on ne l'oublie pas, en faveur d'une culture générale, qui rende la jeunesse apte aux spécialisations ultérieures. Notez que le commerce de l'antiquité, avec des maîtres chrétiens, servira — je dis cela en souvenir de vieilles polémiques — à établir entre les héros de Plutarque et les saints de l'Eglise un contraste instructif. On me dira peut-être : « Ce contraste était indispensable dans les âges chrétiens pour montrer ce que l'abbé de Broglie nommait si bien la transcendance du christianisme : mais de nos jours faut-il chercher si loin ? » Et l'on pourrait en ce sens rappeler ce que disait dernièrement un modeste employé d'une mairie de Paris : « Comment ne pas croire en Dieu quand on voit une Fille de la Charité, et au diable quand on voit un ministre ? » A cette objection la réponse est aisée : l'un n'empêche pas l'autre. Au contraire : si le retour du paganisme ramène les mêmes vilenies, c'est une preuve que dans le monde moral il n'y a de nouveau que l'Evangile.

Notre enseignement secondaire, avec les pro-

grammes de 1902, n'est plus un moyen de culture générale : on a vu le tort que ce régime porte aux carrières civiles, on vient de voir que ses ravages s'étendent aux séminaires.

A défaut des réformes qu'il n'obtient pas, le public ne pourrait-il, par ses propres efforts, contribuer à une renaissance du latin ? M. Guibert dans son rapport parle de l'usage du latin au séminaire ; mais le séminaire se recrute dans les familles chrétiennes, et celles-ci ne peuvent-elles rien faire ? Il y aurait l'usage plus répandu des prières liturgiques, les chants religieux tels que les propage la *Schola Cantorum*, et dans les sujets de concours que donnent à leurs jeunes lecteurs les organes de la bonne presse, l'introduction de compositions latines. Et tout cela non seulement en vue des vocations sacerdotales, mais pour faire comprendre les formules latines, leur force, et l'action salutaire qu'elles exercent sur la pensée française.

On a peur du latin. Est-ce souvenir d'un vers de Boileau ? Avec le français moderne ce serait fausse honte, et pour ne pas sortir du latin d'Eglise, ce scandale des humanistes d'autrefois, il est déplorable que des esprits cultivés, hommes ou femmes, restent toute leur vie étrangers au charme intraduisible du *cursus* dans les collectes de la messe.

Mais à ces pratiques ne donnera-t on pas lieu au professeur Lanson de reprocher aux catholiques un zèle romain susceptible de compromettre l'expan-

sion du français chez les catéchumènes de Chine ou de Papouasie ? L'antiromain Clemenceau en tournerait le dos au chroniqueur des Pingouins et sortirait de la ligue organisée par Jean Richepin.

Sans doute le professeur Lanson n'ira pas jusqu'à nous rappeler que parmi les docteurs de l'Eglise le seul qui ait usé d'une langue vulgaire, saint François de Sales, a choisi le français. Sera-t-il même disposé, en des temps meilleurs, à demander que dans les programmes officiels, à l'*Institution chrestienne* de Calvin, soient substituées les *Controverses* dirigées contre les calvinistes ou encore la *Défense de l'Estendart de la Croix* ?

Inutile d'adresser ce vœu aux huguenots d'instruction publique Maurice Faure et Steeg.

J.-A. de Bernon.

# L' « UNION POUR LA FOI »

*Chronique de l'Union spirituelle sacerdotale pour la conservation et la pureté de la Foi.*

---

## Un double vœu au sujet de notre Union.

Ce double vœu est formulé en ces termes par la *Semaine Religieuse* de Cambrai dans son numéro du 8 juillet :

« 1° Que MM. les directeurs des diverses ligues sacerdotales fassent connaître à leurs adhérents le moyen qu'ils ont, par cette union, de maintenir en eux et dans le clergé comme chez les fidèles, l'un des biens les plus précieux de l'Église et l'une des conditions les plus essentielles de son existence ;

« 2° Que MM. les prédicateurs des retraites mensuelles se fassent une loi de lire, au nom de tous, à la fin de la réunion, la formule qui demande pour tous les prêtres catholiques du monde la grâce d'une parfaite pureté de la foi, et pour tous ceux chez qui cette pureté de la foi serait atteinte, la grâce d'un prompt et complet retour. »

L'époque de l'année, consacrée aux retraites ecclésiastiques, a été, nous le savons, particulièrement favorable à nos associés pour se retremper dans l'esprit de l'Union et pour la faire connaître et la répandre autour d'eux.

---

*Le Gérant* : J. TÉQUI.

Imprimerie Téqui et Guillonneau, 3 *bis*, rue de la Sablière, Paris.

# AU SEUIL DE L'ANNÉE 1912

## NOS VŒUX A NOS ABONNÉS ET AMIS

*La* Foi Catholique *va entrer dans la cinquième année de son existence. Sa vitalité et son progrès, qui n'ont cessé de s'affirmer, ont pris pour ainsi dire, au cours de ces derniers mois, un essor nouveau. Les efforts que nous avons faits pour répondre à la confiance et aux désirs de nos lecteurs ont trouvé chez ceux-ci un écho de sympathie et de fidélité dont nous leur sommes profondément reconnaissants.*

*A la veille des fêtes de Noël et de l'année qui va s'ouvrir, nous offrons à tous nos remerciements et nos vœux. Nous demandons à chucun une prière et aussi un élan de zèle et de propagande en faveur de cette œuvre doctrinale qui leur est chère, qui est la leur à vrai dire, et dont la nécessité se manifeste chaque jour davantage. Le mal qui ronge et décompose notre société est avant tout un mal doctrinal : c'est l'ignorance religieuse, ce sont les erreurs dissolvantes, que nous avons pris à tâche de démasquer et de combattre dans leur source. Seule, la vérité intégrale peut nous guérir et nous sauver.*

*Nous recommandons très particulièrement à nos amis l'œuvre des abonnements sacerdotaux à la* Foi Catholique, *en faveur de prêtres peu fortunés. Un*

*très grand nombre de prêtres, pour qui une revue comme celle-ci serait un puissant et nécessaire instrument de travail et d'apostolat, ne peuvent à l'heure actuelle, dépouilles de toute ressource, se la procurer Les y aider est l'une des formes les plus élevées, les plus intelligentes et les plus fécondes de la charité catholique. Contribuer à affermir et à développer, dans l'esprit d'un seul prêtre, une mentalité à la fois très orthodoxe et très éclairée, une doctrine théologique, philosophique et sociale parfaitement sûre et mise au point, large sans faux libéralisme, sainement moderne sans modernisme, n'est-ce pas l'œuvre la plus nécessaire et la plus haute?*

*Chacun de nos amis peut coopérer à cette œuvre par une offrande à son gré, en nous désignant, s'il le désire, les prêtres qu'il veut abonner, soit près de lui, à la ville ou à la campagne, soit au loin. Nous recevons presque chaque jour des lettres touchantes (et parfois navrantes) de pauvres curés ou vicaires de village, qui ont à grand'peine de quoi vivre et qui songent plus au pain de la doctrine qu'au pain matériel, ou encore de missionnaires qui se dépensent en pays lointain : tous implorent de nous cette charité. Nous ne pouvons la leur faire par nous-mêmes; et nous osons confier ici leur appel à la foi, à l'intelligence et au cœur de nos lecteurs et de nos lectrices : nous sommes assurés qu'il sera entendu.*

⁂

*En ce moment toutes nos pensées sont tournées*

*vers Rome. Que tous nos abonnés et amis s'unissent à nous pour adresser à notre grand et bien-aimé Pape Pie X, au lendemain du Consistoire où son amour pour la France s'est affirmé par des actes si éclatants et des paroles si émouvantes, l'hommage de notre reconnaissance filiale et de nos prières plus tendrement ardentes que jamais.*

*A Son Eminence le Cardinal Amette, Archevêque de Paris, notre très vénéré « Ordinaire », et aux Eminentissimes Cardinaux de Cabrières et Dubillard, qui furent dès la première heure nos protecteurs particuliers et très aimés, nous nous permettons d'offrir la plus respectueuse effusion de notre joie.*

*L'année 1912 va s'ouvrir dans le rayonnement d'une étoile d'espérance, celle de l'Epiphanie de Jeanne d'Arc : ce sera, entre toutes, une année johannique. Le 6 janvier 1912, il y aura cinq cents ans que Jeanne naquit, Il faut que nos prières obtiennent que cette année de son demi-millénaire, s'achève dans le triomphe de sa canonisation! Oh! s'il se pouvait que le 6 janvier 1913 marquât à la fois la date de cette fête vraiment incomparable et celle de cette indispensable « conversion » de la France, que la grande voix paternelle de Pie X évoquait et appelait naguère avec un accent si douloureux et presque prophétique!*

*Bienheureuse Jeanne d'Arc, priez pour nous, sauvez-nous!*

BERNARD GAUDEAU.

# TRAITÉ DE DIEU UN ET CRÉATEUR
# LE PANTHÉISME CONTEMPORAIN

## Cours d'enseignement religieux supérieur dans la Chapelle de l'Assomption (1).

## Année 1911.

### EN QUEL SENS DIEU EST PERSONNEL SELON LA RAISON ET SELON LA FOI.

(*Suite.*)

---

SOMMAIRE

Solution des contradictions apparentes. — Quatre équivoques principales. — Analogie n'est pas anthropomorphisme. — Infinie perfection n'est pas indétermination. — Contenance éminente n'est pas contenance formelle. — Distinction réelle n'est pas extrinsécité totale. — La personnalité en Dieu selon la foi révélée : la Trinité des personnes divines.

---

Nous avons démontré que la raison nous oblige à attribuer à Dieu, à un degré infini, la perfection que nous exprimons par ces mots : la personnalité.

L'une des principales objections faites à cette doctrine par les philosophes non chrétiens et moder-

(1) Voir *Foi Catholique*, mars 1911, p. 93 ; — mai 1911, p. 129 ; — juin 1911, p. 269 ; — août 1911, p. 5 ; — septembre 1911, p. 97.

nistes, est le reproche d'anthropomorphisme. Attribuer à un être autre que l'homme ce qui n'appartient qu'à l'homme, de façon à induire réellement en erreur sur la nature de cet être, c'est l'anthropomorphisme illégitime. Or, affirment les modernistes, dire que Dieu est personnel, c'est commettre ce sophisme.

« Dieu, écrit M. Loisy, c'est le mystère de la vie. Et il n'est pas douteux qu'en lui attribuant la personnalité, on commet un anthropomorphisme des moins déguisés (1) ».

« Considérez, dit de son côté M. Le Roy, le concept de personne. Jadis on en donnait une définition ontologique et abstraite : cette définition a été abandonnée (2)... Si on ne veut pas tomber dans un anthropomorphisme flagrant, on ne peut pas l'appliquer telle quelle à Dieu (3) ». « Interrogez, continue le même écrivain, un catholique du commun (4) et demandez-lui ce qu'il entend par personnalité divine. Il commencera peut-être par essayer quelque définition théorique. Mais pressez-le tant soit peu en lui montrant — ce qui sera facile — tout

(1) Loisy, *Quelques Lettres*, p. 69.

(2) Admirable modestie de nos philosophes ! Ils ont abandonné cette définition parce qu'elle les gêne. Mais comme, à leurs yeux, eux seuls existent dans le monde de la pensée, ils disent tout court : Cette définition a été abandonnée... Ce procédé commode est constant chez M. Le Roy.

(3) *Dogme et Critique*, p. 141, texte et note 3.

(4) Le mépris transcendant pour les esprits « du commun » et pour le sens commun est la caractéristique de la philosophie de M. Le Roy. Ce qui est souverainement méprisable, c'est cet orgueil, feutré d'ignorance.

proche de lui le double écueil de l'anthropomorphisme et de l'agnosticisme (1). Il finira bien vite par renoncer à toute métaphysique et par nous dire : une « personne », un « quelqu'un », c'est ce à quoi l'on peut parler et qui écoute, ce qu'on peut aimer, prier, etc... Les demi-cultivés (2) en sont là aussi... Mgr Turinaz répète la même chose dans les mêmes termes » (3).

M. Le Roy se trompe ou cherche à nous tromper en prétendant qu'il n'y a aucune métaphysique dans cette réponse : « Une personne, c'est quelqu'un à qui l'on peut parler et qui écoute, que l'on peut aimer et prier... » Toute la métaphysique de la personnalité est là, non en formules techniques accessibles aux seuls initiés, encore moins dans les termes prétentieux chers à M. Le Roy, mais en tout ce que la notion de personne contient de réalité nécessaire à comprendre et à retenir.

La source de l'équivoque et de l'erreur, c'est qu'aux yeux de M. Le Roy et des autres philosophes modernistes et relativistes, affirmer de Dieu quoi

(1) Ce mot n'est ici que par un artifice mensonger. M. Le Roy sait fort bien que l'agnosticisme (l'impossibilité de rien savoir et de rien affirmer de Dieu) n'est point le danger qui menace les catholiques « du commun », lesquels vont droit à Dieu avec la double certitude du bon sens et de la foi surnaturelle, mais que l'agnosticisme, c'est précisément sa propre doctrine à lui Le Roy. Le subterfuge est grossier.

(2) Même mépris pour les « demi-cultivés », y compris Mgr Turinaz et tous ceux qui contredisent M. Le Roy, que pour les catholiques « du commun ».

(3) *Dogme et Critique*, p. 151-152.

que ce soit, prétendre connaître de Dieu quoi que ce soit, c'est de l'anthropomorphisme. Dire de Dieu qu'il est réel, c'est de l'anthropomorphisme. Dire de Dieu qu'il est ou qu'il existe, c'est encore de l'anthropomorphisme. Et on prend dans un sens exclusif et absolument faux cette formule de Thomassin, que M. Le Roy déclare naïvement « heureuse », et qui, entendue à la lettre, est en réalité détestable, qu'ici-bas nous voyons Dieu « non tel qu'il est en soi, mais tel que nous sommes » (1). « Nier cela, ajoute M. Le Roy avec une superbe assurance, ce serait tomber aussitôt dans l'anthropomorphisme le plus grossier. »

Je veux prouver que je ne calomnie point M. Le Roy en affirmant que, d'après lui, dire de Dieu qu'il est réel, c'est de l'anthropomorphisme.

« Le sens commun (2) se figure que le caractère de réalité peut être défini une fois pour toutes, exprimé par une formule qui serait valable uniformément pour toutes les circonstances. » Et il ajoute en note : « C'est pourquoi il ne peut se représenter Dieu comme réel sans ASSIMILER *ipso facto* sa réalité à celle des choses créées : ce qui au fond n'est pas

(1) Thomassin, *de Deo*, lib. IV, cap. II, § 12, cité par LE ROY, *Dogme et critique*, p. 141. Tout le monde sait que la philosophie de Thomassin est bien inférieure à son érudition. Les « hardiesses » oratoires et poétiques de son style, pour parler comme M. Le Roy, sont proverbiales (voir Hurter, *Nomenclator littérarius*, t. II, au mot Thomassin), mais ne sont pas toujours « heureuses ». Invoquées de cette manière, de telles « autorités » font sourire.

(2) Le grand ennemi de M. Le Roy.

moins de l'athéisme que de dire Dieu inexistant (1). »

Le sophisme contenu dans le mot *assimiler*, que j'ai mis en capitales dans ce texte invraisemblable, est flagrant. S'agit-il d'une assimilation d'identité ou d'univocité, par laquelle nous attribuerions à Dieu *tout* ce que nous connaissons de la réalité des choses créées, y compris ses limites et ses imperfections ? Il est évident que rien ne serait plus illégitime, grossier et trompeur ; mais c'est ce que personne ne fait. S'agit il d'une assimilation d'*analogie*, par laquelle nous attribuons à Dieu, grâce à la connaissance que nous avons de la réalité des choses créées, une réalité à la fois semblable et dissemblable à celle-ci, mais que nous avons parfaitement le droit, sans que nul s'y trompe, de désigner par le même mot en disant : Dieu est réel, de même que nous disons : l'homme est réel, selon une signification qui n'est ni absolument identique, ni totalement différente, mais qui est « analogue » ou « analogique » ?

Avant d'exposer brièvement cette doctrine de l'analogie, véritable clef de voûte de toute la théodicée, allons jusqu'à la source de l'erreur que commet la philosophie relativiste en nous adressant le reproche d'antrophomorphisme pour avoir attribué la personnalité à Dieu.

Il est bien évident que si l'on admet, comme le

(1) Le Roy, *Comment se pose le problème de Dieu*. (*Revue de Métaphysique et de Morale*, p. 487.)

font *tous* les philosophes non-catholiques d'aujourd'hui et comme *tous* les modernistes, le principe de la critique kantienne, si l'homme ne peut rien connaître avec certitude dans l'ordre spéculatif, s'il est enfermé par un relativisme intégral, par un positivisme sans remède, par un subjectivisme absolu ou par un idéalisme qui nie les corps, dans les limites de ce qu'il appelle sa conscience ou son *moi*, dans cette hypothèse, toute affirmation concernant un objet que l'homme déclarerait réellement distinct de son *moi* serait, en effet, bel et bien de l'anthropomorphisme, et du plus illégitime.

Une fois de plus, nous constatons que tout se ramène à l'éternelle question, qui n'en est une que pour les esprits volontairement malades et déformés par la disjonction kantienne : la valeur de la raison.

Je ne saurais assez engager ceux de nos lecteurs qui peuvent se livrer à des études philosophiques un peu approfondies, à étudier dans la *Métaphysique* de Suarez (1) la question de la connaissance par voie d'analogie, ou du caractère analogique de l'idée que nous avons de l'*être* et des êtres. Nul scolastique n'a scruté ce problème fondamental et très délicat avec autant de profondeur et de plénitude. Franzelin, dans son traité de Dieu, a résumé puissamment cette doctrine et devra aussi être consulté (2).

(1) *Métaph*, tom. I, disp. II.
(2) *De Deo uno.*

Pour indiquer ici l'essentiel, rappelons d'abord ce fait banal, mais capital et auquel il faut toujours en revenir : à savoir, que le procédé de connaissance de la raison humaine est abstractif, c'est-à-dire que nous n'appréhendons intellectuellement et nous ne distinguons ce que nous appelons les êtres ou les choses, qu'en vertu de leurs ressemblances et de leurs différences. De ceux qui nous apparaissent comme semblables, nous extrayons les traits ou caractères qui leur sont communs, c'est ce qui s'appelle *abstraire*, et nous en composons les espèces, les genres, les catégories diverses sous lesquelles nous classons les êtres. Les antiintellectualistes les plus acharnés, tels que M. Bergson ou M. Le Roy, ne peuvent, bon gré mal gré (ceci soit dit en passant), employer une autre méthode d'investigation scientifique et de pensée : ce n'est que par des raisonnements qu'ils blasphèment la raison...

Soit donc, par exemple, l'homme et la bête. Ils ont entre eux un trait générique commun : l'animalité ; l'un et l'autre sont des êtres vivants, organisés et doués de sensation. Et ce trait générique, l'animalité, reste, en soi, totalement et absolument distinct du caractère spécifique qui constitue l'homme : la raison, La notion abstraite d'animalité, considérée comme genre, s'applique donc, *sans changer de sens*, à l'homme et à la bête : c'est une notion *univoque*. Or, l'unique trait qui soit commun à tous les êtres sans exception, considérés dans leur essence, c'est

qu'ils sont. De l'Etre infini et absolu comme de l'accident le plus insignifiant et le plus transitoire, du mouvement le plus fugitif, nous disons : il *est*. Cette notion d'être, la plus universelle de toutes, est donc transcendante. Elle enveloppe, pénètre et dépasse toutes les catégories d'êtres distincts et finis et s'applique à Dieu lui-même. Mais cette notion transcendante d'*être* s'applique-t-elle, dans le même sens, et sans changer de nature, à tous les êtres, et notamment à Dieu et aux êtres créés? Est-ce une notion *univoque*? Cela ne se peut, car alors Dieu et la créature seraient comme deux espèces appartenant à un même genre (1); et cette notion générique d'être qui serait commune, *dans le même sens*, à Dieu et à l'être créé, nous amènerait, par une logique immédiate, à des conséquences panthéistiques.

Lorsque je dis : « Dieu est » et « je suis », l'idée d'être, même abstraite, contenue dans ces deux affirmations n'est donc pas la même de part et d'autre ; ce n'est pas une idée *univoque* ; elle ne s'applique pas, *sans changer de sens*, à Dieu et à moi. Et pourtant ces deux termes : « l'être divin » et mon « être », ne sont pas non plus totalement *équivoques*, comme le seraient deux mots qu'un pur hasard rendrait matériellement semblables, sans qu'il y eût entre

(1) Scot essaie en vain d'établir que la notion universelle d'être peut s'appeler *univoque*, sans pour cela constituer un *genre*. Suarez (*loc. cit.*) démontre à l'évidence l'inanité de cet effort.

les deux idées ni entre les deux objets qu'elles expriment, aucune similitude réelle quelconque (1). L'être de Dieu et mon être sont tout à la fois intimement semblables et intimement dissemblables, mais sans qu'il me soit possible, malgré l'effort que fait dans ce but ma raison abstractive, d'extraire de l'un et de l'autre le trait commun, la ressemblance, en laissant de côté la dissemblance. C'est tout mon être qui ressemble à l'être de Dieu ; c'est tout mon être qui est infiniment distant et différent de l'être de Dieu. Ce par quoi il en diffère, c'est en même temps ce par quoi il lui est semblable. Or, c'est là précisément ce qui constitue l'*analogie*. L'analogie n'est pas une simple similitude. Les ailes de l'aigle sont *semblables* à celles du roitelet : ce sont deux appareils identiques, sauf les dimensions et la puissance ; ce sont deux termes *univoques*. De même, les ailes de l'oiseau et les nageoires du poisson constituent deux sortes d'appareils semblables, quoiqu'ils ne diffèrent pas seulement par leurs dimensions, mais aussi par leur disposition. Il y a une réelle similitude, parce que, en comparant l'aile et la nageoire, ma raison abstractive peut extraire adéquatement de ces deux termes l'élément mécanique qui leur est commun : un levier vivant articulé agissant

(1) Par exemple les deux mots français la Gaule (*Gallia*) et une gaule (longue perche) sont deux termes purement *équivoques*, et qui ne sont identiques que par une homonymie de hasard, Tels, en latin, les deux mots *gallus* (gaulois) et gallus (le coq). On voit que l'*équivocité* ne peut exister que dans les mots et non dans les idées ni dans les choses.

par battements sur un milieu fluide ; et cette donnée générique est *univoque* dans les deux termes. Mais l'analogie proprement dite est une similitude dans laquelle la ressemblance est si intimement mêlée à la dissemblance, qu'il est impossible à la raison la plus subtile de distinguer adéquatement l'une de l'autre ; et il en est ainsi de tous les termes que nous appliquons à la fois à Dieu et à la créature : être, vie, intelligence, personnalité, bonté, et tous les autres attributs.

Entre notre personnalité et celle de Dieu, y a-t-il donc seulement une analogie de simple proportion ? C'est ce que semble indiquer cette formule de M. Sertillanges : « Il y a en Dieu quelque chose qui est à Dieu ce que la personnalité est à l'homme » (1). Et cette vue est approuvée avec empressement par M. Le Roy, qui l'attribue, tout à fait à tort, à saint Thomas : « Il y a en Dieu quelque chose qui est par rapport à lui ce que la personnalité ou l'intelligence ou tel ou tel attribut est par rapport à l'homme ». Et M. Le Roy argue subtilement que les attributs divins se confondant objectivement avec Dieu lui-même, la formule proposée équivaut à celle-ci, qui est une pure tautologie : « Dieu est à Dieu ce que la personnalité est à l'homme. »

C'est qu'en effet tout autre est la doctrine de saint Thomas et de la scolastique. Saint Thomas sait fort bien que l'analogie de simple proportion

(1) Cité par Hébert, *Le divin*, p. 114, note.
(2) *Dogme et critique*, p. 146.

peut ne créer entre les deux termes qu'elle rapproche qu'un rapport purement métaphorique et extérieur, puisqu'il la définit lui-même par cet exemple : « Quand nous disons « la prairie est riante », nous voulons simplement exprimer que la prairie, quand elle est en fleur, a quelque chose d'agréable à voir, comme l'homme quand il sourit. » (1) En d'autres termes, l'aspect verdoyant et fleuri est à la prairie ce que l'aspect souriant est au visage humain. Donc, de même que le rire attribué à la prairie n'est nullement réel, mais purement métaphorique, de même, s'il n'y avait entre ma personnalité et celle que j'attribue à Dieu qu'une analogie de simple proportion, je n'aurais pas le droit de conclure à une personnalité réelle en Dieu, mais il se pourrait que ce soit là une simple métaphore, qui me laisse à l'égard de la nature réelle de Dieu dans l'agnosticisme le plus complet. Et c'est là ce dont s'accommode parfaitement, bien entendu, le pragmatisme agnostique de M. Le Roy. Ou inversement, si c'est l'être de Dieu qui est regardé comme réel, l'être de la créature pourrait se trouver réduit par ce genre d'analogie à une pure et simple métaphore sans nulle réalité, et c'est ce qui conviendrait encore à merveille à l'idéalisme de M. Le Roy.

La véritable analogie qui existe entre l'être de

(1) « Sicut ridere dietum de prato nihil aliud significat quam quod pratum similiter se habet in decore cum floret, sicut homo cum ridet. »

Dieu et mon être, entre la personnalité de Dieu et la mienne, c'est, d'après la doctrine évidente de saint Thomas et de toute la théologie, ce que les scolastiques appellent l'analogie d'attribution intrinsèque : c'est celle par laquelle la réalité signifiée par le mot *être* se trouve réellement, intrinsèquement et proprement (non par simple métaphore) dans les deux termes, Dieu et la créature, mais l'un d'eux, le principal, la possède par lui-même, d'une manière absolue, parfaite et éminente ; l'autre, ou les autres, la reçoivent du principal par une participation imparfaite et incomplète et ne la possèdent, à vrai dire, qu'en fonction du principal (1).

Il y a donc, et il faut qu'il y ait, dans le concept général d'être, en tant qu'il s'applique à la fois à Dieu et à la créature, non pas univocité, ni analogie de simple proportion, mais analogie d'attribution intrinsèque, et par conséquent il y a dans ce concept une certaine unité réelle et intérieure. Quand j'essaie, par un effort de ma raison abstractive, de concevoir ce qu'il y a de commun à l'être de Dieu et à l'être de la créature, ce trait commun n'apparaît à mon imagination que sous cette forme : l'un et

(1) *Analogia attributionis* est convenientia plurium in eadem forma per nomen significata ita ut ea forma reperiatur in uno principali per se ac perfecte, in aliis propter habitudinem vel cum necessaria habitudine ad illud, et imperfecte... *Intrinseca* est cum forma per nomen significata inest (intrinsece et proprie) utrique membro, sed per se et perfecte in uno principali, in aliis participative et imperfecte, ut *forma entis* in *Deo* et in *creaturis*. Illud unum principale dicitur *princeps analogum*. (Palmieri, Inst. phil. I, p. 17).

l'autre se distingue du néant, s'oppose au néant, est réellement quelque chose. Mais je vois à l'évidence que cette opposition factice au néant n'est, en effet, qu'une forme extérieure de ma pensée, enchaînée actuellement aux sens et à l'imagination et dont la puissance intuitive est imparfaite, « enténébrée, dit saint Thomas, par l'ombre épaisse que le temps et l'espace projettent sur elle... » Je vois à l'évidence que ce qu'il y a de commun à l'être de Dieu et à l'être de la créature, c'est la réalité positive d'être, laquelle vient de l'être de Dieu à l'être de la créature, et que celle-ci ne possède cette réalité qu'en participation de l'être absolu et infini. Là est le nœud qui constitue l'unité intrinsèque et réelle du concept général d'être en tant qu'il s'applique à Dieu et à la créature.

Suarez a parfaitement vu qu'il faut, à tout prix, sauver cette unité réelle et intrinsèque du concept d'être, et que, si on l'abandonne, ce concept cesse d'être analogique pour devenir purement *équivoque*, le lien est rompu entre Dieu et la créature et on ne pourra plus jamais passer logiquement de l'une à l'autre. Et c'est tout l'agnosticisme moderniste qui entrerait fatalement par cette brèche ouverte.

Saint Thomas l'avait déjà dit, et avec une clarté décisive, parce qu'il avait en face de lui des nominalistes non moins subtils que M. Bergson lui-même : Les concepts que nous appliquons à la fois à Dieu et à la créature ne peuvent être univoques, mais « ils ne peuvent non plus être purement

équivoques », c'est-à-dire sans aucune unité intérieure réelle, « car alors, nous ne pourrions rien savoir de Dieu par les créatures, rien démontrer, mais le sophisme de l'équivoque se glisserait dans tous nos raisonnements. Et cela ne serait pas seulement contraire à la doctrine d'Aristote (8 Phys. et 12 Mét.), qui prouve démonstrativement plusieurs vérités sur Dieu, mais aussi à celle de l'Apôtre qui dit (Rom. I, 20) : *Invisibilia Dei per ea quae facta sunt intellecta conspiciuntur* » (1).

Le mot *analogie* exprime donc à la fois unité et dualité du concept. Mais ni cette unité n'est pure *univocité*, ni cette dualité n'est pure équivoque. C'est pourquoi Suarez va jusqu'à dire, en un passage que les ultra-thomistes de l'école de Cajétan interprètent parfois fort mal, que si dans le mot *analogie* (quand il s'agit de l'être de Dieu et de l'être créé) on mettait l'accent sur la dualité du concept, de façon à risquer d'en exclure ou d'en voiler l'unité intérieure, il n'hésiterait pas, devant ce danger extrême, à sacrifier même le mot *analogie*, qui alors serait mal compris et induirait en erreur, plutôt que de mettre en péril l'indispensable unité intérieure du concept, qui seule nous permet de connaître quelque chose de Dieu. Mais il ajoute immédiatement, et cette fois contre Scot, que ce sacrifice n'est nullement nécessaire ni opportun, car cette unité intérieure du concept général d'*être*

(1) *Sum. theol.*, I, XIII, V, c.

appliqué à Dieu et à la créature, n'entraîne nullement l'univocité (1).

C'est donc bien à tort que le R.-P. R. Garrigou-Lagrange (2) prétend que, « à la suite de Scot, Suarez paraît avoir méconnu la distinction profonde qui sépare l'analogue de l'univoque »; et qu'il semble devoir en venir logiquement à dire que l'être est diversifié comme un genre par des différences extrinsèques... » Cette affirmation paraîtra réellement invraisemblable à quiconque a lu la longue dissertation de Suarez sur l'analogie de l'être et à qui connaît sa doctrine.

La vérité est que l'inintelligible théorie de Cajétan sur la distinction réelle, dans l'être créé concret, entre essence et existence (distinction que ses partisans n'osent guère exposer aux profanes, tellement le sens commun répugne à l'admettre) a égaré toute l'ontologie et toute la théodicée de cette école, quand celle-ci a essayé d'incorporer cette théorie au

(1) Suarez dit ces choses avec son habituelle modération : « (Addo) omnia quae diximus de unitate conceptus entis (contre Cajétan, Fonseca et autres) longe clariora et certiora videri quam quod ens sit analogum, et ideo non recte propter defendendam analogiam negari unitatem conceptus, sed *si alterum negandum esset*, potius analogia quæ incerta est, quam unitas conceptus, quae certis rationibus videtur demonstrari, esset neganda. Re tamen vera neutram negari necesse est, quia ad univocationem non sufficit quod conceptus in se sit aliquo modo unus, sed necesse est ut aequali ordine et habitudine respiciat multa, quod non habet conceptus entis, ut latius... exponemus. » *Metaph*, I, disp. 2, sect. I, dernier alinéa.

(2) *Dictionnaire apologétique* de d'Alès, art. *Dieu*, col. 1013.

reste de la doctrine, à plus forte raison de baser la doctrine sur cette théorie. Car cette pseudo-distinction semble bien en réalité, elle, compromettre fatalement l'une des deux vérités qui doivent être nécessairement maintenues : soit cette unité intérieure du concept général d'être, à laquelle Suarez a si grandement raison de tenir par-dessus tout, soit la distinction et la différence transcendante entre Dieu et l'être créé.

Et pour employer, en la retournant, la formule du R. P. Garrigou-Lagrange, cette théorie cajétanienne paraît bien aboutir logiquement à l'un ou à l'autre de ces deux écueils : méconnaître « la distinction profonde qui sépare l'analogue de l'univoque » et alors « les arguments de Parménide contre la multiplicité reviennent avec toute leur force », ou méconnaître « la distinction profonde qui sépare l'analogue de l'*équivoque* », et on ne voit pas alors comment éviter le danger de l'agnosticisme nominaliste de Maymonide et de M. Bergson.

Seule, l'analogie d'attribution intrinsèque (telle que, d'ailleurs, le R. P. Garrigou-Lagrange pratiquement l'entend, car la distinction cajétanienne ne fait pas réellement corps avec le reste de son article) seule cette analogie résout le problème.

(*A suivre.*) B. GAUDEAU.

# LES FAUX DOGMES
# DU CATHOLICISME SOCIAL

L'étude qu'on va lire et qui forme le premier chapitre du beau livre de M. Fontaine : *Le Modernisme social* (lequel paraît enfin en ce moment même) (1), est, de tous les aperçus que contient ce livre, celui qui justifie le mieux son titre : *le modernisme social*. Elle indique en effet par où les doctrines mortelles du collectivisme et de l'étatisme athées s'insinuent et s'infiltrent jusque chez les catholiques eux-mêmes. Là serait, à vrai dire, le plus redoutable danger. Le reste, c'est-à-dire l'assaut désespéré donné à la civilisation chrétienne par toutes les forces coalisées de l'erreur et du mal, est chose prévue et pour ainsi dire normale, depuis le duel engagé ici-bas entre les « deux cités », entre l'Eglise de Jésus-Christ et l'anti-Eglise de Satan.

Tant que la cité de Dieu gardera intacte sa doctrine, rien ne sera perdu. Nous sommes assurés, par les promesses de Jésus-Christ, que cette doctrine ne disparaîtra jamais complètement ; mais il dépend de nos efforts que l'Eglise la garde mieux et d'une manière plus visible et plus victorieuse.

(1) Le Modernisme social, **Décadence ou régénération ?** par l'abbé J. Fontaine. — In-8° (xii-489 pages), **6 fr.** P. Lethielleux, Éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

C'est à quoi peuvent contribuer efficacement des livres comme celui-ci.

Ces deux mots : *Décadence* ou *régénération*, expriment le drame angoissant qui est au fond de cet ouvrage, la lutte à mort entre deux sociétés ennemies, le collectivisme grandissant et la civilisation fondée sur le Christianisme.

Sa triple division indique déjà tout ce qu'il contient : 1° Les doctrines et les faits sociaux et économiques ; 2° L'Etat et les faits sociaux et économiques ; 3° L'Eglise et les faits sociaux et économiques.

Les doctrines, créatrices des faits dont il est question dans la première partie, sont tout d'abord les faux dogmes d'un égalitarisme prétendu chrétien et les principes du syndicalisme révolutionnaire et d'un socialisme plus modéré, dit socialisme d'Etat. L'égalitarisme dénoncé dès les premières pages est emprunté au « Contrat social » de Jean-Jacques Rousseau ; sans poursuivre comme le syndicalisme et le socialisme d'Etat la confiscation des moyens de production et des biens consomptibles, l'égalitarisme démocratique s'entend très bien avec l'un et l'autre sur la conception du syndicat, sa prépotence et les moyens légaux et judiciaires propres à la consolider, le contrat collectif obligatoire, l'arbitrage obligatoire. Il y a là, entre deux forces d'origine et de tendance à première vue très diverses et même opposées, des entrelacements qui étonnent et appellent les plus sérieuses réflexions ; les faits qui en sont sortis, depuis quelques années, sont déjà d'une extrême conséquence.

A ces deux forces redoutables, M. l'abbé Fontaine oppose le « Droit naturel » qui, ainsi que son nom l'indique, procède des profondeurs intimes de la nature humaine, ou, pour remonter à son origine première, de la Volonté Créatrice, car ce Droit naturel est inscrit dans l'Essence divine elle-même. On comprend qu'il saisisse à leurs sources toutes

nos activités, pour en diriger toutes les manifestations.

Mais l'activité humaine n'a d'exercice utile et fécond qu'autant qu'elle atteint les objets extérieurs et se les *approprie* en les marquant à son empreinte. Ici encore c'est le Droit naturel qui règle ces rapports entre *le travail* et *la propriété* qui, en s'accumulant, constituera la richesse.

L'homme n'est pas un être isolé; Dieu lui a donné une « aide qui lui ressemble », *adjutorium simile sibi*, et de leur union naîtront des enfants qui achèveront cette « trinité terrestre », dont le Droit naturel détermine la constitution elle-même. Le travail et la propriété, qui en est le fruit, ne prennent toute leur importance qu'au sein de la famille.

Toutefois la richesse grandit bien davantage encore par la collaboration, ou les efforts réunis des différentes familles. Le groupe familial engendre ainsi les groupements corporatifs, nécessités par les insuffisances et plus encore peut-être par les inégalités des efforts individuels. Qui réglera ces rapports nouveaux, leurs inégalités essentielles, inégalités des tâches à accomplir et de leurs produits respectifs? Encore le Droit naturel.

Enfin la société politique, la nation, naîtra du rapprochement de ces différents groupes qui y chercheront leur complément nécessaire.

Ici la thèse de l'auteur prend des proportions plus amples et des aspects plus attachants par leur importance et leur nouveauté. Dans la seconde partie de son ouvrage, il montre comment les faits sociaux et économiques s'ordonnent et se synthétisent par leurs rapports avec l'Etat et au sein de l'Etat lui-même. Il importe de remarquer que l'Etat, étant une création du Droit naturel, doit être régi par ce même Droit qui déterminera et les fonctions qui lui

sont propres et ses relations avec la société qu'il a la charge de gouverner. Cette conception rationnelle de l'Etat est la plus puissante barrière que l'on opposera jamais aux envahissements du socialisme. Le but de l'Etat étant bien précisé, les fonctions au moyen desquelles il le poursuit apparaîtront d'autant mieux, et il ne pourra, sans forfaire à tous ses devoirs, sortir de sa sphère d'activité légitime, pour opprimer la société.

L'oppression sera d'autant plus difficile que la société sera mieux organisée et possédera ces associations économiques, syndicats agricoles, industriels, commerciaux ; et aussi ces sociétés scientifiques, enseignantes, moralisatrices et religieuses, que l'auteur appelle les « autonomies supérieures », parce qu'elles poursuivent des buts plus élevés que des bénéfices matériels ou purement économiques. Quoique subordonnées à l'Etat, toutes ces associations ont leur vie propre et indépendante, aussi longtemps qu'elles obéissent elles-mêmes au droit naturel, règle obligée de tous leurs agissements. L'Etat ne peut avoir sur elles qu'un droit de police extérieure et de surveillance, ou du moins les lois et règlements qu'il voudrait leur imposer devraient être en pleine conformité avec les statuts qu'elles se sont librement donnés pour l'obtention de leurs buts légitimes par des moyens appropriés.

Cela n'empèche point M. Fontaine de reconnaître à l'Etat des pouvoirs d'ordre supérieur, qu'il appelle pouvoirs supplétifs ou complétifs, intégrants et souverains ; et la façon dont il les concilie avec l'indépendance relative des organismes sociaux, indiqués précédemment, est tout à fait à remarquer.

L'agent destructeur de cette société est évidemment le socialisme, particulièrement dangereux sous les formes modérées qu'a su lui donner M. Gide, trop écouté de certains catholiques. Aussi M. Fontaine le suit pas à pas; il relève et discute toutes les objections de cet économiste

contre les bases sociales : la propriété foncière, sa nature, ses modes d'exploitation; contre la propriété capitaliste, le prêt à intérêt, le patronat et le salariat. Nous arrivons ainsi à ce fameux « coopératisme qui, ne serait que l'embrigadement de tous les travailleurs dans les sociétés dites de production et de consommation », s'enchevêtrant sous la main de l'Etat pour former un immense réseau de servitudes qui s'étendrait d'un bout de la France à l'autre. Nous trouvons encore, tout à la fin de cet important chapitre, une analyse de l'impôt global progressif de M. Caillaux, recommandé évidemment par M. Gide, mais avec quelques réserves.

Au système de M. Gide, M. Fontaine oppose, dans un chapitre spécial, « la Sociologie catholique », telle que l'ont enseignée les derniers papes, Léon XIII dans les Encycliques « *Quod Apost. mun.* », du 28 décembre 1878 ; « *Rerum Nov.* », du 15 mai 1891 ; « *Graves de Com.* », du 18 janvier 1901 ; Pie X par le *Motu proprio* du 18 décembre 1903 qui résume toutes ces questions. La *Lettre* de Pie X sur le *Sillon* est ensuite analysée avec le plus grand soin, du moins en ce qui concerne la triple émancipation économique, politique et intellectuelle. Nous y voyons que le système de M. Sangnier se ramène en définitive au coopératisme de M. Gide.

Les observations de M. Fontaine, relativement à l'émancipation intellectuelle, dépassent l'idée silloniste, ainsi que lui-même le fait remarquer; la portée en est beaucoup plus grande et n'apparaît bien qu'en rapprochant ces pages de ce que l'auteur nous dira plus tard sur le Socialisme considéré comme religion.

La troisième partie de l'ouvrage s'ouvre par un magistral chapitre sur l'Eglise, qui fait pendant à celui sur l'Etat ; ce n'est plus la thèse accoutumée sur les rapports entre l'Eglise et l'Etat, ou du moins cette thèse s'agrandit et

revêt une tout autre signification. L'auteur discerne dans l'Ordre surnaturel une économie analogue à celle de nos sociétés politiques ; il nous décrit tout un ensemble de phénomènes d'appropriation, de production, de distribution, de circulation et de consommation de ces richesses divines dont le Christ rédempteur est le principe et dont l'administration est confiée à l'Eglise catholique. Nos sociétés chrétiennes et notre civilisation elle-même sont faites de ces deux économies bien différentes qui s'entrelacent, se soutiennent et se complètent. Nous vivons de ces deux sortes de richesses, richesses matérielles et richesses morales et spirituelles, ou plutôt religieuses et surnaturelles ; vous ne les séparerez pas sans produire au sein de nos sociétés des déchirures dont personne ne peut mesurer toutes les conséquences ; ces sociétés elles-mêmes pourraient bien en mourir.

Cette crainte s'empare de l'esprit à la lecture du chapitre que l'auteur considère, nous dit-il dans sa préface, comme le centre et le cœur de son livre. Il est intitulé : « Le Socialisme. »

On remarquera que ce même sujet a déjà été traité deux fois, mais sous des aspects différents. Dès le début, ou du moins au second chapitre, le socialisme nous apparaît en formation incandescente dans le syndicalisme révolutionnaire. Dans la seconde partie du livre, c'est le socialisme coopératiste de M. Gide qui démolit une à une toutes les bases sociales et ruine l'État, tel que l'avait compris la civilisation chrétienne. Ici le Socialisme se montre dans son plein épanouissement, avec tous ses éléments formateurs.

Nous voyons, en France, les classes moyennes (25 à 26 millions de citoyens) serrées et comme étouffées entre 12 millions de travailleurs et une oligarchie peu nombreuse (100.000 membres à peu près), riche à millions et oppressive jusqu'à la cruauté, faite de juifs, de protestants libéraux et de francs-maçons. Ce socialisme est interna-

tional comme les éléments dirigeants que je viens d'indiquer ; mais il est particulièrement dangereux pour les races latines qu'il menace de précipiter dans une anarchie d'où il leur serait bien difficile de sortir. Selon toute probabilité, les races anglo-saxonnes et germaines lui résisteront plus énergiquement.

La société de l'avenir risque donc d'être collectiviste : à toute société il faut une religion ; le collectivisme aura la sienne, surtout négative, une morale impliquant, au lieu de liberté, le déterminisme sous ses formes connues, mécanique, physiologique et intellectuel. La loi sera la volonté ou le caprice de la collectivité elle-même, ayant à son service, pour se faire obéir, tous les engins scientifiques que nous connaissons, téléphone, télégraphie sans fils et avec fils... La dogmatique de la nouvelle religion a aujourd'hui deux formes principales, le « monisme matérialiste » d'Haeckel et le « subjectivisme idéaliste » partout répandu.

Le chapitre suivant insiste sur la lutte dramatique de l'Église contre ce mouvement formidable. Il y a là tant de questions graves et délicates entre toutes, que nous préférons y renvoyer le lecteur, au lieu d'essayer une analyse qui risquerait de tout défigurer.

Si l'on joint à ce volume celui qui l'a précédé, *Le Modernisme sociologique*, on aura un ensemble de mille pages au moins, remplies des observations les plus réfléchies et les plus lumineuses sur l'étonnante révolution qui bouleverse le monde et dont tant de catholiques ont à peine le soupçon. Aussi ne saurions-nous trop recommander la lecture de tout ce travail, qui sera, pour *le modernisme sociologique et social*, ce que les précédents ouvrages du même auteur ont été pour le *modernisme dogmatique* sous sa triple forme, exégétique, philosophique et théologique, une réfutation critique sanctionnée par les déclarations et condamnations de cette Eglise indé-

fectible à laquelle il faut toujours en appeler et qui finira, espérons-le, par avoir le dernier mot.

Les lecteurs de la *Foi Catholique* seront assurément des premiers à étudier et à répandre la ferme et vigoureuse doctrine de cet ouvrage dont ils ont pu, avant tous les autres, apprécier l'émouvant intérêt par de larges extraits.

B. G.

---

Les formules aux apparences doctrinales qui vont être discutées dans ce chapitre sont toutes empruntées, excepté la dernière, à la « déclaration » de M. Lorin, à la *Semaine sociale de Marseille.* Au reste, ces formules, familières à l'auteur, sont toujours à l'horizon de sa pensée, se mèlent à tous ses discours et autres écrits dont elles sont comme les sources inspiratrices.

Que signifient ces formules ? Que valent-elles ? Le meilleur moyen de le savoir, n'est-ce pas de prendre chaque mot dont elles se composent, de le bien peser, pour en extraire le sens exact ? Et cela sera d'autant plus facile que tous ces mots : *égalité*, *égalité de dignité*, *équivalence*, *équation des droits*, ont, dans la langue française, un sens assez précis et déterminé. Et il ne doit être permis à personne de les détourner de ce sens, à moins de prétendre, ce qui serait très kantien, que ces mots ne seront plus représentatifs des réalités connues de tous, mais des fantaisies subjectivistes de quiconque les emploiera. Ainsi l'égalité ne signifierait plus, comment dire ?

l'identité de mesure entre deux sujets que l'on compare. Personne ne l'accordera.

Pourquoi, dès lors, ne prendrions-nous pas, dans notre étude, ces mots tels qu'ils sonnent, et les idées qu'ils évoquent telles que le sens commun les conçoit ?

On nous dira peut-être que la signification des mots n'est pas si rigide, qu'elle évolue avec le temps, et que, en tout cas, lorsque l'on se mêle de critiquer un auteur, le premier devoir est de comprendre ce qu'il a voulu dire. Oui, répondrons-nous ; mais si cet auteur a l'intelligence de son sujet, on doit supposer que ce qu'il a voulu dire, c'est exactement ce qu'il a dit.

Admettons tout cependant. Nous le savons, M. Lorin a coutume d'imprégner ses formules sociologiques d'un sens surnaturel et de chercher dans les profondeurs de sa foi des clartés qui les transfigurent. C'est un mystique social, comme M. Sangnier. Ne recherchons point, pour le moment, si le mysticisme sociologique de M. Lorin ne consisterait pas à substituer aux principes fondamentaux du Droit naturel chrétien des notions vagues et imprécises, tirées de son imagination plus encore que de sa foi. C'est toute la question agitée entre nous. Ce que je veux faire remarquer ici, c'est tout simplement que j'ai tenu grand compte des éléments surnaturels apportés par lui dans les notions que je vais analyser. On le verra tout à l'heure.

Mais voici que l'on nous parle maintenant d'un

ésotérisme profond, inabordable aux simples mortels, que contiendraient les formules de M. Lorin. Ce sont des morceaux de choix auxquels il ne faut pas mordre ; les spécialistes brevetés seuls en auraient l'autorisation. J'admire la modestie qui se cache, elle aussi, au fond de ces monopoles. Qu'il me soit permis pourtant de demander humblement aux disciples du Maître de se faire eux-mêmes les interprètes de sa pensée et de nous en transmettre l'exégèse. En attendant, faisons remarquer les inconvénients ou plutôt les véritables dangers de cet ésotérisme, qui ne saurait être compris des foules. Etaient-ils donc tous des spécialistes, ces mille auditeurs de Bordeaux ou de Marseille ? Et les vingt ou trente journaux qui le lendemain se faisaient les échos de la parole de M. Lorin, s'adressaient-ils à des lecteurs, tous spécialistes ?

Je m'étonne d'entendre des démocrates parler d'ésotérisme ; celui-ci ne sera jamais de mise devant les foules, et alors il engendrera les plus lamentables et les plus dangereuses méprises. Le bon peuple comprendra que l'égalité dont on lui parle, c'est la véritable égalité, et ainsi de l'égalité de dignité, de l'équivalence des sujets et de l'équation des droits.

Et, je l'ai expliqué ailleurs, comme l'esprit français court aux réalisations, surtout lorsqu'elles caressent ses passions et ses travers, car il en a, et aussi les convoitises des foules, il tirera de tous ces axiomes égalitaires les conclusions que nous exposons au paragraphe second.

M. Lorin les a-t-il voulues ? Non, certes, le respect sincère que nous éprouvons pour sa personne ne nous permet pas de le penser. Les a-t-il entrevues ? Peut-être en a-t-il eu des pressentiments. Je crois bien que l'on pourrait trouver, dans maintes de ses déclarations, des considérants tendant à les écarter ou à les prévenir.

Mais peine perdue ! Quand des formules sociologiques aussi prenantes se sont emparées de l'esprit public, il faut qu'elles se réalisent, même en dépit de leurs auteurs qui n'y peuvent plus rien.

Donc ni la personne, ni les intentions de M. Lorin ne sont ici en cause ; il s'agit tout simplement, et c'est déjà beaucoup, de sa sociologie. Et si vous pouvez trouver des formules plus apaisantes que celles que j'emploie ici pour le dire, j'y souscris à l'avance et des deux mains et de tout cœur.

## I

## Les dogmes essentiels.

Le premier de ces dogmes, c'est l'*égalité stricte et rigoureuse*, l'égalité essentielle, qui procède par conséquent du fond même de la nature humaine, de sa substance toujours identique à elle-même. Et ceux qui, comme M. Lorin, étudient ces choses à la lumière de la foi, ne manquent pas d'ajouter que nous sommes tous égaux quant à notre fin essentielle et surnaturelle, et quant aux moyens essentiels à cette fin : enseignements doctrinaux donnés à tous,

préceptes moraux toujours les mêmes imposés à tous, grâces surnaturelles, enfin, accordées à tous.

J'ai nié cette égalité essentielle dans une réponse trop brève à M. Dubois, le distingué chroniqueur théologique de la *Revue du Clergé français* ; qu'on me permette d'y revenir un instant.

L'égalité en question appartient bien, je le reconnais, aux essences, création de notre esprit, résultat de nos abstractions, aux essences dégagées de tous les caractères particuliers et individuants qui les différencient ; mais ces essences n'existent que dans nos spéculations. Lorsque nous considérons les êtres vivants dans leur réalité, tels que Dieu les a faits, ils nous apparaissent toujours inégaux, toujours divers : chez les hommes, inégalités de forces physiques, intellectuelles, morales. Ces inégalités procèdent, si je ne me trompe, de ce qu'il y a de plus fondamental en l'homme, de son être lui-même, en d'autres termes, de son essence dont elles sont les manifestations. Aussi, je ne comprends guère que l'on appelle ces inégalités « accidentelles », comme si elles étaient le résultat d'une sorte de hasard, tandis qu'elles se retrouvent partout où il y a des hommes et à toutes les époques où ils ont vécu. Ces mots « essentiel et accidentel » doivent ici être bien compris, le premier désigne le fond commun à tous : tout homme est composé d'un corps et d'une âme ; mais cette âme et ce corps n'impliquent jamais égalité stricte entre les individus, qui diffèrent au con-

traire par des inégalités que j'aimerais mieux appeler « particulières » qu'accidentelles.

Bref, les inégalités se remarquent partout dans les substances concrètes et vivantes.

Le dogme égalitaire a un second aspect, nous a-t-on dit, et en effet, nous sommes égaux quant à notre fin essentielle. Et puisque nous nous adressons à des chrétiens, il ne s'agit point ici de notre seule fin naturelle, qui, de fait, ne se sépare point et ne peut pas se séparer de notre fin surnaturelle, le Ciel et la vision béatifiante de Dieu, Père de tous.

Mais voici précisément que, dans cette fin commune apparaissent les mêmes inégalités que dans l'ordre naturel. Dieu sera vu de tous les bienheureux, vu intuitivement. Mais qui mesurera, même dans le Ciel, toute l'incompréhensibilité de l'infinité divine? Il y aura des démarches, selon le mot à la mode' bien diverses, bien inégales, à travers cette incompréhensibilité que nous saisirons, les uns plus, les autres moins. Et le bonheur sera inégal comme cette appréhension très inadéquate, quoique intuitive. Les profondeurs divines sont impénétrables même aux Chérubins. Et pour les bienheureux, émigrés de ce monde, la mesure de la compréhension ou de l'appréhension intuitive et de la béatitude qui en est le fruit, est exactement celle de leur mérite ici-bas.

Toujours l'inégalité, même dans la fin essentiell à tous.

Le troisième aspect du dogme égalitaire des dé-

mocrates chrétiens est aussi faux : égalité, dit-on, quant aux moyens essentiels à cette fin, mêmes enseignements donnés à tous, mêmes lois imposées à tous, mêmes grâces proposées à tous et à chacun. Oui, mêmes enseignements dogmatiques donnés à tous, mais inégalement saisis. Les dogmes révélés dépassent infiniment l'intelligence humaine qu'ils éclairent dans la mesure exigée ou permise par ses forces naturelles, ses aptitudes d'attention plus ou moins réfléchie, selon ses dispositions si variables et si changeantes, même en chaque individu. Et si vous considérez ces dogmes en tant qu'ils s'adressent à des foules, que venez-vous parler d'égalité dans leur compréhension !

Au moins, me direz-vous, vous reconnaîtrez bien que nous sommes tous égaux devant la loi divine comme devant les lois humaines, au moins les plus essentielles ? Oui, mais avec les mêmes réserves. Sitôt que la loi divine touche les consciences humaines, elle les atteint ou les oblige selon leurs capacités d'appréhension, très variables selon les individus, et plus encore selon les circonstances ou les conditions dans lesquelles ces individus se trouvent placés. Aussi, lorsqu'ils contreviennent à cette loi, c'est l'appréhension de sa force obligatoire qui mesure leur culpabilité ; leur responsabilité est accrue ou diminuée d'autant. Voilà pourquoi le tribunal de la pénitence et aussi les tribunaux humains reconnaissent, dans tous les cas concrets, des circonstances atténuantes ou aggravantes.

Encore toute une échelle d'inégalités !

Je pourrais établir exactement et avec beaucoup plus de motifs la même argumentation, quand il s'agit des grâces surnaturelles, accordées avec des inégalités incalculables dont la raison dernière devrait être cherchée dans le bon plaisir de Dieu, seul Maître de ses dons, et aussi dans les secrets, presque également impénétrables, de la liberté humaine et des responsabilités que Dieu seul mesure et auxquelles il répond par l'octroi ou le refus de ces grâces inégales dont nous parlons.

Le premier dogme du catholicisme social si souvent formulé par M. Lorin, celui de l'*égalité essentielle* à tous les hommes, est donc faux ; M. Lorin l'a emprunté, inconsciemment sans doute, non pas à l'Evangile de Jésus-Christ, mais à Jean-Jacques Rousseau, et à son *Contrat social*, fondement de la démocratie collectiviste.

Toutes les objections élevées contre cette partie fondamentale de ma thèse viennent de ce qu'on ne l'a pas bien comprise; peut-être parce que je ne me suis pas encore assez expliqué. L'égalité que j'attaque ici, comme en tout ce qui va suivre, c'est l'égalité absolue, stricte et rigoureuse, l'égalité intrinsèque, s'étendant par conséquent à tous les individus de l'espèce qu'elle fait passer sous son niveau, cette égalité que l'on appelle assez habituellement l'égalitarisme.

Cet égalitarisme s'appuie *à tort ou à raison* sur deux fondements *inégaux*.

Le premier lui est offert par ces philosophes spiritualistes et chrétiens qui reconnaissent, comme je viens de le faire moi-même, chez tous les hommes, une essence *une* et *identique*, qu'ils dégagent des caractères individuants dont elle est toujours et nécessairement enveloppée dans les êtres concrets et vivants. Par suite, je le répète, ces essences égales et identiques sont des créations de notre esprit, des abstractions avec le *fundamentum in re*, comme l'on dit d'ordinaire. Mais le *fundamentum in re* n'est pas la *res tota*, la chose elle-même, considérée dans sa réalité, l'être plein et complet.

Or, en sociologie, c'est l'être complet vivant, c'est l'homme tel que Dieu l'a fait qui nous intéresse et est l'objet de notre étude.

En philosophie, au contraire, les métaphysiciens s'attardent dans la contemplation de l'essence une et identique, et de l'égalité qui en ressort : tous les hommes ne forment qu'une espèce, et par conséquent sont frères ; ils ont même origine, même fin et mêmes moyens pour l'atteindre, ce qui n'empêche pas des inégalités accidentelles.

Voilà le premier fondement, que l'on dit chrétien, de l'égalité qui va devenir l'égalitarisme.

Jean-Jacques Rousseau, avec sa logique brutale, renversant toutes ces inégalités *qui ne sont qu'accidentelles*, va d'un bond au fond de l'être et dit : tous les hommes sont frères et égaux par nature ; or, tous les droits, droits politiques, droits sociaux, droits économiques, sont fondés sur la nature, ou plutôt en

procèdent ; c'est assez pour que nous élevions sur ce fondement de l'égalité stricte et rigoureuse, intrinsèque et universelle, notre démocratie collectiviste, issue du suffrage universel, qui désormais sera l'*unique* principe de toutes les autorités existantes, de tous les pouvoirs publics. Et la conséquence dernière de notre système sera la concentration de de toute propriété réelle, effective, en d'autres termes de tous les moyens de production, entre les mains des susdits pouvoirs publics (1).

Et remarquez bien que si vous concédez à Jean-Jacques Rousseau son principe de l'égalité de nature stricte et rigoureuse, intrinsèque et universelle, vous n'échapperez pas à ses conclusions. Quoi que vous fassiez, elles s'imposeront au bon sens populaire, qui, lui, ne saisit pas les abstractions, ne s'attarde pas aux spéculations métaphysiques sur les essences, pour les bien distinguer des caractères individuants que vous avez appelés d'un nom malheureux, capable à lui seul de le tromper, caractères *accidentels*.

On lui a dit, vous-mêmes lui répétez que les

(1) Je ne fais que résumer ici le *Contrat social* sur lequel j'aurai du reste l'occasion de revenir. Et si l'on doutait de l'exactitude de ce résumé, qu'on lise les premières pages de l'excellent opuscule du R. P. Calmes, le sociologue et l'exégète bien connu : *L'Etat, sa nature et ses fonctions*, dans la collection Bloud, *Science et Religion*. Et comme ses citations à lui-même sont courtes, que l'on se reporte aux différents passages de Taine sur Rousseau, indiqués dans les notes, ou bien encore aux conférences si intéressantes de M. Jules Lemaître sur le trop illustre sophiste.

hommes sont égaux d'une égalité essentielle. Ne venez pas lui expliquer ensuite que cette égalité *essentielle* n'embrasse pas l'être réel et concret dans lequel se remarquent beaucoup d'inégalités dont il faut tenir compte. Le peuple qui, lui aussi, lui surtout, fait de la sociologie à sa manière et non de la métaphysique, le peuple ne vous comprendra plus. Que dis-je, le peuple ! l'esprit public qui, tôt ou tard, s'impose à tous, l'esprit national et français qui aime avant tout la clarté, l'esprit public ne vous suivra pas.

Vous-même l'aurez trompé sur la réalité concrète et vivante de l'être humain en voulant mettre en relief une abstraction ; oui, vous aurez faussé la notion intégrale de l'être humain en raffinant sur la notion, sur l'idée d'essence une et égale.

Il se déclarera pour Jean-Jacques et pour la substitution que celui-ci a faite de l'idée de nature englobant toutes les propriétés de l'être, à celle plus restreinte d'essence, et tout son système pseudo-démocratique et socialiste passera par la brèche pratiquée dans votre théorie, dont je ne conteste pas du tout l'exactitude métaphysique.

C'est chose faite, hélas ! et depuis longtemps l'esprit français est imprégné, saturé, de l'idée égalitaire au sens le plus absolu du mot. Égalitaristes, nous le sommes tous, comme malgré nous, tant nous avons respiré ce poison partout répandu dans notre atmosphère intellectuelle. « Un homme en vaut un autre » : par suite, plus de supériorité, plus

d'autorité naturelle, je veux dire, sortant de la nature humaine, hiérarchisée cependant par Dieu lui-même, créateur de la famille : tous égaux, le fils comme le père.

Mais voici qui accroît le péril : nous qui avons le privilège peu envié d'avoir longtemps vécu, nous qui avons vieilli dans ces idées, nous étions des égalitaires inconséquents ; jamais nous n'aurions osé aller jusqu'au bout de nos prétendus principes. Des générations moins respectueuses, plus hardies dans la logique de l'erreur et du mal, affriandées par l'erreur elle-même à laquelle elles trouvent du piquant et je ne sais quoi de savoureux, ces jeunes générations veulent aller jusqu'au bout des doctrines de Rousseau, jusqu'au socialisme, qu'elles essaient bien vainement de tremper d'eau bénite (1).

Et voilà pourquoi, attentif aux mouvements d'opinion qui se produisent autour de nous, désireux d'adapter nos enseignements aux nécessités de l'heure présente, bien décidé à dire franchement, simplement, ce que nous croyons être la vérité, alors

(1) C'est ce que constatait, récemment encore, la *Correspondance Romaine*. En Angleterre, des prêtres qui écrivent dans le *Catholic Herald*, et, ce qui s'explique bien plus aisément, de braves ouvriers, catholiques aussi, probablement Irlandais d'origine, affiliés à des *Associations neutres*, en partie composées de protestants, revendiquaient naguère le droit de professer le *collectivisme*, dépouillé de tout esprit impie, prétendaient-ils. Pauvres gens ! comme je les plains ; mais qu'ils sont coupables les prêtres qui contribuent à les égarer ainsi ! Et cela a fini par une condamnation de l'Evêque de *Leeds* et par la rétractation du chef de ce parti.

même qu'elle se heurte aux plus terribles entraînements de l'opinion publique, nous estimons que la théorie des inégalités purement accidentelles, mal comprise, mal interprétée, par des esprits imbus des doctrines de Rousseau, n'est plus ni assez nette, ni assez accentuée et assez expressive. Sans la nier aucunement, nous ne consentirons pas à nous attarder dans ces sphères de la spéculation métaphysique ; mais, demeurant sur le terrain sociologique, que nous avons choisi tout d'abord, nous voulons considérer non plus des essences abstraites, mais l'homme concret et vivant, ou mieux encore les hommes tels qu'ils apparaissent, tels qu'ils sont et agissent sous nos yeux. Et nous disons : chez ces hommes, votre égalité d'essence n'est qu'une entité métaphysique, perdue sous des caractères individuants, qui ne nous permettent plus de la retrouver. Ce qui existe, ce qui se voit, se palpe et se démontre par les faits, chez les hommes de notre temps et de tous les temps, ce sont ces perpétuelles et universelles inégalités, desquelles procèdent leurs actes comme leurs droits, les institutions sociales aussi bien que les constitutions politiques qui les ont régis jusqu'à ce jour.

C'est là le premier dogme de notre sociologie à nous, radicalement contradictoire à celle de Rousseau et de M. Lorin, que je vais continuer d'analyser.

Le second dogme dérive du premier ; c'est l'*égalité de dignité entre les personnes.* M. Lorin a eu le tort de ne pas définir la personnalité : une personne,

nous dirait-il très probablement, est un être intelligent et libre, et de plus autonome, car il trouve en lui-même la loi de sa vie. En un certain sens tout cela est exact. Nous pourrions ajouter que la personne est un être qui vit tout d'abord en soi et pour soi, qui s'appartient à lui-même, mais pour se mieux donner, ce qui sauvegarde amplement sa sociabilité, racine première de tous les liens qu'il nouera avec les êtres semblables à lui. Je cherche s'il n'y aurait point d'autres éléments constitutifs de la personnalité ; ceux que je viens de dire me semblent être les principaux et impliquer tous les autres.

L'égalité de dignité y est-elle comprise ?

Je ne le crois pas. La personne humaine est intelligente ; oui, mais son intelligence est le principe de mille inégalités ; elle est libre, oui, mais sa liberté la constituera inférieure à mille autres, supérieure à cent autres. Elle est autonome, c'est-à-dire se gouverne elle-même, selon une loi qu'elle saisit dans sa propre conscience ; oui, mais à cette loi intime, voilée et impuissante, elle substitue ses caprices, ses fantaisies, parfois ses passions les plus criminelles, tandis qu'à côté d'elle d'autres êtres, doués eux aussi d'intelligence et de liberté, obéiront consciencieusement à cette loi intime, la même pour tous en définitive, mais si diversement saisie et si diversement respectée. Y a-t-il égalité de dignité de personnes ?

D'où vient, je le demande, cette dignité ? De la personne même ? De ses actes ? Mais les personnes

diffèrent entre elles, et les actes davantage encore. Et vous voulez que, de toutes ces diversités, se dégage une rigoureuse et stricte égalité de dignité ! Vous nous parlez avec emphase de cette égalité de dignité, que vous faites consister souvent dans des choses tout extérieures qui n'y tiennent que de très loin.

Il faut entendre M. Lorin plaider l'égalité de dignité de personne entre le patron et l'ouvrier. Et surtout, il ne consentira jamais à ce que le contrat de travail, conclu entre les deux, soit autre chose qu'un contrat de société, de personne égale à personne égale, précisément à cause de cette égalité de dignité. Du reste, je connais certains théologiens qui ont inventé toute une métaphysique pleine de distinctions et de subtilités sur cette question du contrat de louage ou de société. Mon Dieu ! je vous avoue franchement que l'égalité de dignité des personnes ne me semble pas si fortement engagée que vous semblez le croire, dans la question, et que l'on vous accorderait tout cela, quoique ce soit faux, sans beaucoup relever l'ouvrier. La dignité de la personne vient d'ailleurs, et il y a des ouvriers qui la possèdent à un bien plus haut degré que leurs patrons.

Encore des inégalités !

Le troisième dogme du catholicisme social s'appelle l'*équivalence fraternelle des agents humains*. A mon avis, c'est le plus étonnant ; j'ai essayé de lui donner un sens raisonnable, mais sans y réussir.

Equivalence, comme agents humains ! c'est à n'y pas croire. M. Lorin semble faire dériver cette équivalence de ce que tous ces agents sont conscients et libres. Mais il faudrait donc reprendre ici, pour lui répondre, tout ce que nous avons dit sur les inégalités foncières, fondamentales, desquelles dérivent nécessairement les inégalités dans l'action, les inégalités comme agents.

C'est toujours la même illusion, mais ici plus inacceptable.

J'ai cherché dans le mot *fraternel*, ou, si l'on veut, dans la fraternité humaine et chrétienne, la raison de cette équivalence d'action. Cela ne m'a pas semblé plus vrai Entendons, si vous voulez, par fraternité, cette sorte de loi de charité qui nous porte à unir nos forces, à mêler tous nos efforts pour le bien commun, sans trop regarder à la part afférente à chacun. Ainsi ont fait les Saints.

Il reste cependant, dans maintes circonstances, des écarts si considérables, des inégalités si manifestes, entre l'action de tels héros ou même de tels travailleurs et celle de tous les autres, qu'elle ne se perdent jamais dans la totalisation que l'on en fait.

Deux exemples pour élucider ma pensée, l'un pris dans l'ordre naturel, l'autre dans l'ordre surnaturel : Voici un inventeur mécanicien qui, dans ses veillées laborieuses, après des tâtonnements innombrables, et même des échecs ruineux, crée ou simplement perfectionne un machinisme industriel, et le rend apte à produire, avec cent ouvriers, un travail que

mille n'auraient pu réaliser auparavant, avec leur vieil outillage. Comparez-vous son apport fraternel, les services rendus à l'industrie et à la richesse sociale, dont tous les consommateurs recueilleront les bénéfices, à l'apport également fraternel du simple manœuvre qui, avec une attention plus ou moins distraite, dessert aujourd'hui ou surveille telle pièce inférieure de l'immense organisme industriel, conçu et réalisé par le génie dont je parlais ? Où est l'équivalence entre ces deux agents humains?

Autre cas analogue dans un ordre différent. L'humble ouvrier dont je parlais est chrétien très fervent ; excellent père de famille, il travaille pour ses chers petits enfants, avec la grâce de Dieu dans son cœur. Chaque effort qu'il fait près de sa machine lui constitue un mérite pour le ciel, où Dieu le récompensera de tout. Admettons, ce qui est possible, qu'il soit aussi fervent que François Xavier partant pour les Indes. Aussi sera-t-il placé non loin du grand évangélisateur ; à ferveur égale, mérite égal, et aussi récompense égale.

Oui, mais le travail de l'un et de l'autre s'est opéré dans des conditions bien différentes : cela suffit pour mettre une distance considérable entre les résultats « terrestres, tangibles », de leur action. L'un a contribué à mettre en circulation dans notre société contemporaine des produits industriels fort utiles ; l'autre a mis en circulation à travers maints peuples païens les grâces régénératrices du Sauveur ; il a remué et converti des mondes. Le mérite personnel,

si vous voulez, a été égal à cause de l'égalité supposée de grâce et de ferveur. Où est cependant l'équivalence fraternelle comme *agents humains* ? Il n'y a point entre les deux de commune mesure, et, au point de vue des résultats terrestres, aucune comparaison n'est possible.

Encore et toujours des inégalités !

Le quatrième dogme du catholicisme social, dérivé des trois autres, est faux de leur fausseté commune ; c'est l'équation des droits », telle que la célèbre M. Charles Boucaud, dans son opuscule *Le Droit naturel*.

La formule la plus scientifique que j'en ai rencontrée est celle-ci : L'équation dont il s'agit implique le droit pour chacun d'arriver au plein épanouissement de sa personnalité et des forces qui y sont contenues, par tous les moyens appropriés. De là, égalité parfaite entre tous. C'est bien beau, au premier aspect ; mais est-ce réalisable ? Et cela rentre-t-il dans le plan providentiel qui, bon gré mal gré, s'impose à toutes nos sociologies ? Dans les sphères inférieures, le règne végétal par exemple, que de germes qui n'aboutissent point ! Et n'en serait-il pas de même dans le règne humain ? Pour s'épanouir ainsi intégralement, il faut du temps, de la santé et tous les autres moyens adaptés à cette fin. De plus, supposons que cet épanouissement de la personnalité et de ses forces intrinsèques s'opère en tous et chacun ; si cette personnalité diffère ainsi que ses forces, comment obtiendrez-vous l'égalité

désirée dans l'épanouissement lui-même ? C'est encore et toujours l'inégalité qui reparaîtra.

Evidemment, l'intégral épanouissement de la personnalité ne peut se faire que par les moyens appropriés, à savoir l'empire sur les biens terrestres, qui sont de deux sortes, les biens intellectuels et les biens matériels. Nous ne parlons pas des biens moraux et religieux ; cette question nous entraînerait trop loin, et nous en avons déjà dit un mot précédemment. Donc, l'épanouissement de la personnalité requiert les biens intellectuels que donne l'instruction proprement dite. Celle-ci, en effet, nous met en possession de toutes ces sciences, qui nous permettent de dominer la matière, de l'exploiter et de la féconder ; ainsi les biens intellectuels se rattachent aux biens matériels, dont ils deviennent en partie la source. Mais cette instruction, il la faut égale pour tous : notre personnalité, la dignité de notre personnalité, le développement de notre personnalité l'exigent et en font une chose trois fois sacrée.

Egale pour tous, l'instruction doit être complète aussi ; et voilà pourquoi les démocrates nous parlaient naguère encore avec tant d'enthousiasme de « l'instruction intégrale ». La démocratie doit la donner à tous ses enfants sans distinction, puisqu'ils sont tous souverains. Il y a bien à cela quelque difficulté : instruction intégrale signifie acquisition et possession de toutes les sciences, sans exception aucune. Mais où est l'esprit assez puissant, non

pas pour les posséder, mais pour les aborder toutes, aujourd'hui surtout qu'elles se fragmentent, se multiplient et aussi se creusent, s'approfondissent, sous le regard du spécialiste qui en prend et en exploite un tout petit coin?

Donc, l'instruction intégrale n'était qu'une colossale sottise; aussi l'a-t-on remplacée par ce que l'on appelle « l'instruction une », ou encore l'*unité* de l'enseignement, ce qui est une autre manière de maintenir l'*équation des droits*. Si, en effet, l'enseignement est *un*, il sera égal pour tous, ou du moins chacun en prendra ce qu'il pourra; mais la démocratie, comme une bonne mère, l'offrira également à tous.

Voulez-vous savoir ce qui s'est déjà produit, ce qui s'accentuera davantage encore, sous l'influence de cet égalitarisme? L'enseignement secondaire, « *humaniores litteræ* » (ces belles-lettres qui, à en croire les anciens, rendaient l'homme plus homme), tend à disparaître et est remplacé par l'enseignement moderne (sciences-langues, langues vivantes surtout). L'enseignement moderne tend à devenir lui-même primaire-supérieur, comme l'on dit, enseignement hybride qui ne peut être supérieur parce qu'il est primaire, et qui cesserait d'être primaire s'il devenait supérieur.

Le caractère de la littérature actuelle est bien en rapport avec cet enseignement ; il est démocratique. La production littéraire est tellement surabondante qu'elle roule comme un torrent noir et fangeux,

emportant tout avec une rapidité déconcertante. Les œuvres de valeur qui y tombent sont le plus vite englouties et oubliées. D'idées générales, il n'y en a plus ; et de là vient l'anarchie intellectuelle, le pire fléau de notre époque, on ne s'entend plus sur rien ; les mots ont perdu leur signification réelle ou, comme le voulait Kant, ils sont sans relations assurées avec les choses qu'ils ne représentent plus ; leur sens est purement relatif et dépend des fantaisies subjectivistes de chacun. Telle est la vraie source de tous nos dissentiments, de toutes nos discussions et de toutes nos faiblesses. Métaphysique, morale, sciences religieuses, tout cela ne compte plus pour rien dans le grand public. Sans doute, elles sont et seront toujours cultivées par une élite, plus ou moins nombreuse, mais sans influence sur l'esprit général irrémédiablement abaissé. Si les sciences physiques et naturelles font exception et restent en honneur, c'est qu'elles s'arrêtent aux purs phénomènes, sans principe autre que l'observation pure et simple et que, de plus, elles ont des applications immédiates et pratiques à l'industrie.

M. Lorin, dans son *Code du travail*, veut que l'ouvrier puisse, après une journée réduite, assister le soir aux cours, conférences, lectures, comités, associations où s'agitent toutes les questions sociales. Il le faut, pour qu'il puisse exercer comme il convient son métier de souverain. C'est là ce que les démocrates appellent faire l'éducation civique des masses populaires. Elles apprendront de cette ma-

nière à réformer l'ordre social et le christianisme, deux choses soumises aux perpétuelles manipulations de tout citoyen qui se sent en pleine possession de sa souveraineté, de la dignité de sa personnalité autonome et de toutes les forces qu'elle contient. Alors l'*équation des droits* dans l'ordre intellectuel sera parfaitement sauvegardée.

Mais où cette équation importe le plus, c'est dans le partage de la richesse ; les biens matériels sont à tous. Dieu ne nous a-t-il pas donné en domaine indivis la terre entière comme l'unique et universelle pourvoyeuse de nos besoins ?

Examinons d'abord ce qui développe le plus et le mieux les forces contenues dans la personnalité humaine. Est-ce la possession et la jouissance des biens matériels, ou ne serait-ce point plutôt la poursuite laborieuse et dure de ces biens, le travail, en un mot, auquel nous sommes tous obligés par nos propres besoins ? Ce n'est point en vain que Dieu a dit au premier homme, pour qu'il le répétât à tous ses descendants : Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. Toutes nos sociologies demeureront impuissantes contre cet ordre divin. Et nous devons nous en féliciter.

A quelle époque de son existence le multimillionnaire Chauchard vous semble-t-il avoir eu le plus de valeur sociale, si je puis dire ? Est-ce lorsqu'il songeait à étonner la capitale du faste de ses funérailles, et à se préparer un cercueil lamé d'or, où il pourrait pourrir magnifiquement, le ventre cons-

tellé de pierres précieuses ? Ou bien n'est-ce pas plutôt quand, de simple ouvrier, il devenait gros actionnaire des magasins du Louvre, dont il assurait le succès par son industrie, son travail persévérant et le génie des affaires ?

Oui, en vérité, ce qui fait la valeur de l'homme, c'est le travail, tandis que trop souvent la jouissance l'amollit et le dégrade.

Les démocrates chrétiens nous ont tant de fois répété les paroles de Léon XIII sur les misères imméritées de travailleurs toujours trop nombreux, qu'ils ont fini par ne plus comprendre ces autres paroles du Christ : *Bienheureux les pauvres*. Et cependant, paroles de pape et paroles de Dieu ne sauraient se contredire. *Beati pauperes* : Heureuse la pauvreté, lorsqu'elle est courageusement supportée avec les devoirs qu'elle impose. Mais notons-le bien, il y a une distance immense entre la pauvreté au sens évangélique et la misère. Le pauvre, c'est, si je ne me trompe, celui qui n'a pas de capital, et qui, par suite, vit de son travail ; c'est, si vous voulez, le salarié.

Mais le salaire courageusement gagné ennoblit ceux qui le reçoivent. Il n'y a pas que le travailleur manuel à être salarié. Salariés sont les fonctionnaires, les officiers de notre armée française, les magistrats de tout ordre et de tout rang, les employés de toutes les carrières libérales. Salariés, les prêtres l'étaient hier, en vertu du Concordat ; aujourd'hui ils subsistent encore grâce aux justes aumônes de

leurs fidèles, et ils ne s'en croient pas déshonorés. Tous ces salariés vivent très honorablement de leurs salaires, et celui qui tend à s'accroître le plus, c'est, si je ne me trompe, celui des travailleurs manuels, du moins en certaines professions. Nul ne s'en réjouira plus cordialement que celui qui écrit ces lignes.

Et même, je souhaiterais plus et mieux encore : l'accession d'un bien plus grand nombre à la propriété, et tout particulièrement l'accession de l'ouvrier industriel au partage de la propriété industrielle. La réalisation du programme propriétiste me semble être le plus sûr moyen de nous sauver du collectivisme.

L'extension, la multiplication de la petite et de la moyenne propriété, seraient l'exécution aussi parfaite que possible du plan providentiel sur le monde. Puisque Dieu a donné aux hommes des forces très inégales, des aptitudes très diverses et très variées ; en supposant que chacun mette en exercice celles dont il est doué, il sortira de l'ensemble de ces efforts des résultats variés et inégaux comme ces aptitudes et ces forces elles-mêmes. Ce sera l'inéquation dans la production de la richesse sociale et dans sa distribution, calquée sur cette production elle-même. C'est tout le contraire de ce que recherche le catholicisme social, en contradiction avec le droit naturel sur ce point comme sur tous les autres.

Si vous voulez la stricte et rigoureuse égalité, l'équation des droits, demandez-la au collectivisme ;

lui seul vous la donnera ; j'oserais dire que lui seul peut vous la donner, mais après vous avoir enlevé ce qui fait la vraie valeur de l'homme, le plein épanouissement de sa personnalité et des forces qu'elle contient, ne serait-ce qu'en vous soustrayant ce qui les stimule, l'émulation qui naît de la diversité des rangs et de l'inégalité des conditions humaines.

## II

### Conséquences logiques.

Il faut reconnaître que le catholicisme social, tel qu'il a été formulé par M. Lorin, président des catholiques sociaux, est très cohérent ; ses quatre dogmes fondamentaux s'ordonnent et s'enchaînent ; bien plus, ils s'engendrent.

Si la stricte et rigoureuse égalité de nature existe réellement, elle doit produire l'égalité de dignité des personnes, l'équivalence d'action, ou, selon le mot de M. Lorin, l'équivalence fraternelle comme agents humains, et ces trois égalités ont comme conséquence fort légitime « l'équation des droits ».

Le système est complet ; ses ressorts sont très bien agencés, voyons les résultats ; je les ramène à deux principaux.

Tout d'abord, il tend à dissoudre tous les groupements inférieurs dont nos sociétés civilisées par le Christianisme se composent, j'entends désigner par là le groupement familial ou domestique, puis les corporations industrielles, syndicats patronaux

et ouvriers... tels que le droit naturel les constitue, c'est-à-dire ayant leur autonomie propre, quoique subordonnés à l'État. Si c'était ici le lieu, nous montrerions que chacun de ces groupements a sa loi propre, intrinsèque, qui n'est qu'une application du droit naturel lui-même ; cette loi détermine ses fonctions et son but.

Or, tous ces groupements sont composés d'éléments essentiellement inégaux et divers qui se rapprochent et se lient précisément à cause de ces inégalités, ou plutôt par ces inégalités mêmes, inégalités de nature, inégalités d'actions, inégalités de droits. Ces éléments, disons mieux, ces personnes humaines, autonomes elles aussi, diverses et inégales, ont besoin les unes des autres, parfois ne peuvent subsister séparées. Aussi forment-elles groupes, mais dans cette formation leurs inégalités, au lieu de disparaître, s'accentuent sous deux modalités essentielles à toute agglomération humaine, l'autorité et la subordination.

Et ne confondez point cette autorité et cette subordination avec ce que les démocrates appellent l'interdépendance, qui se conçoit fort bien entre deux êtres égaux de nature et équivalents dans leur action. Non, autorité et subordination, dans les sociétés organisées selon le droit naturel, dérivent souvent de la nature et toujours des fonctions propres aux personnalités ainsi groupées.

Or, je ne connais rien de plus contraire, de plus radicalement opposé aux quatre dogmes du catholi-

cisme social, que la notion que je viens de définir, notion qui cependant s'applique à tous les groupements sociaux et qui sort du droit naturel divin, est prescrite par lui et s'impose, en dépit de toutes les dénégations, à la raison et, en dépit de toutes les révoltes, à la liberté. Aussi, le catholicisme social et démocratique, indépendamment des intentions de ses sectateurs, tend-il, par toutes ses énergies intrinsèques, par toutes ses forces conjurées, à la dissociation des éléments constitutifs de la famille et des autres groupements naturels et nécessaires à la prospérité d'un pays (1).

Un autre résultat connexe à celui que nous venons de constater, c'est de remettre à l'Etat tout ou partie des fonctions propres à ce que j'ai appelé les autonomies inférieures ou groupements subordonnés.

Parlons tout d'abord du groupe familial. Au foyer domestique, rien de l'égalité stricte et rigoureuse, ni de l'égalité de dignité, ni de l'équivalence

(1) *La Croix* des 19 et 20 novembre résume une conférence faite à l'Institut catholique de Lille, où M. Lorin préconise la corporation ouvrière comme une association naturelle. Ses idées sont en progrès, et désormais il ne considérera plus ces mêmes corporations comme des formations factices, ainsi que cela ressortait de sa *déclaration* de Marseille. Mais l'interdépendance, telle qu'il la conçoit, ne suffira point à constituer ces corporations, pas plus que les autres autonomies subordonnées. Il y faut plus et mieux, l'autorité et la subordination. Bref, si M. Lorin tient à mettre de la cohérence dans ses idées, il devra abandonner son quadruple dogme égalitaire, pour édifier sur de meilleures bases les autonomies ou groupes sociaux, quels qu'ils soient, indispensables à la bonne organisation d'un peuple.

d'action, ni de l'équation des droits. Le père, la mère, l'enfant, trois inégalités qui se rapprochent et se soudent par tout ce qui les différencie. Les hommes naissent égaux, libres et indépendants, a écrit Jean-Jacques, le vrai père du catholicisme social. Egaux ces deux petits êtres sortis hier du sein maternel ! L'un déjà pleure et gémit, il mourra demain ; l'autre repose inerte et endormi, il vivra. Libres et indépendants, ces deux petits êtres garrottés dans leurs langes ! Tous leurs droits sont dans leur faiblesse et leurs appels au cœur maternel. La seule équivalence entre l'enfant et la mère résulte de deux besoins opposés, le besoin d'aimer et le besoin d'être secouru. Rousseau n'avait jamais arrêté son regard, et encore moins son cœur, sur un berceau. Jules Lemaître ne nous a-t-il pas dit récemment comme Jean-Jacques oubliait, le jour même de leur naissance, les pauvres petits dont il était le père indigne !

L'inégalité et l'inéquivalence d'action entre l'époux et l'épouse sont écrites jusque dans le mode de leur création. Donnons à l'homme, avait dit Dieu, une aide qui lui soit, non pas égale, mais semblable. *Faciamus ei adjutorium simile sibi* (*Genèse*, II, 18). Ève sortit du sein d'Adam, entr'ouvert par la main créatrice ; et quelque sens que vous donniez aux paroles bibliques, elles expriment l'autorité de l'un et la dépendance de l'autre. Et c'est ainsi que les traduisait saint Paul dans son Epître aux Colossiens : *Mulieres, subditæ estote viris, sicut oportet in Domino* (III, 13).

Prêchez-vous à la femme, au nom de votre christianisme social, bien différent de celui de saint Paul, toutes les équations dont vous nous avez parlé, vous en ferez, au lieu de la mère dévouée et tendre que nous connaissons tous, une sorte de « virago », au sens contemporain et non biblique de ce mot, empiétant sur les droits de son mari, sortant du foyer domestique où sa place est marquée pour envahir des situations qui ne lui conviennent point, peut-être pour pérorer sur les places publiques et dans les clubs, ou pour essayer de pénétrer dans nos assemblées législatives où elle accroîtrait encore la confusion et le désordre. En un mot, vous aurez les pires excès du féminisme le plus avancé.

Et ce ne sont pas là des déductions « *a priori* », faites dans le cabinet, en dehors de toutes expérimentations et observations pratiques. Le pays où l'équation des droits entre l'homme et la femme a été prêchée et surtout pratiquée, c'est l'Amérique, la vraie patrie du christianisme démocratique. Les résultats ne se sont point fait attendre ; j'ai sous les yeux des statistiques remontant à une époque déjà éloignée ; mais tout cela n'a fait que croître et enlaidir. Citons quelques chiffres seulement : Dans le Connecticut, on comptait 1 divorce sur 8 mariages ; dans le Maine, 1 sur 14 ; dans l'Ohio, 1 sur 24 (Castelein : *Droit naturel*, pp. 543 et ss.).

Dans certaines de ces régions, la haine de la maternité, le malthusianisme et les pratiques abortives sont tellement répandues, que, si l'immigration n'y

jetait chaque année un flot d'étrangers, ce serait bientôt la solitude et la mort. A Rhode-Island, on comptait en moyenne 2 naissances par an pour 100 Américains en 1870.

Après la famille vient, dans la hiérarchie des groupes sociaux, la corporation. Nous ne parlerons ici, pour plus de brièveté, que de la corporation industrielle. Les sociologues catholiques les plus éminents voudraient la voir autonome, d'une autonomie subordonnée à l'Etat, sans doute, mais très réelle ; ils ont bien raison. C'est qu'à nos yeux elle n'est pas une création factice, une formation secondaire, comme le prétendait M. Lorin : elle est une création d'ordre naturel, née, comme le pouvoir politique lui-même, de la sociabilité humaine, selon la pensée de Léon XIII. Elle a par conséquent sa loi intrinsèque, application du droit naturel, ses fonctions et son but. Ce but, disons-le tout d'abord, c'est l'accroissement des fortunes privées et de la richesse nationale. Ses fonctions, c'est la coordination et la sauvegarde des intérêts de tous ses membres ; sa loi enfin est une loi de justice et d'équité dans la distribution de la richesse elle-même, ou, si l'on aime mieux, du produit du travail patronal et du travail ouvrier, car les deux, à mon avis, ne peuvent ni ne doivent se séparer.

Je demande si nous allons trouver ici l'application des quatre dogmes du catholicisme social et démocratique, à savoir : l'égalité de nature, l'égalité de dignité des personnes, l'équivalence fraternelle

comme agents, et enfin l'équation des droits. Qu'en est-il réellement ? A prendre les faits dans leur concret, sont-ils régis par le système de M. Lorin et des démocrates qui le suivent ? Non, ce que je trouve ici encore, c'est l'inégalité, l'inégalité dans les deux éléments constitutifs de la corporation industrielle, le capital et le travail. Et ce qui engendre l'inégalité dans le travail ou la propriété privée, c'est l'inégalité dans le capital, comme celle-ci est engendrée par l'inéquivalence des agents, et enfin cette dernière par l'inégalité de nature ou de valeur et de forces personnelles.

C'est, sur toute la ligne, la contradiction flagrante du catholicisme social.

D'autres causes extérieures auxquelles les volontés humaines ne peuvent rien viennent encore accroître ces inégalités ; je veux parler de ces circonstances heureuses ou malheureuses, de ces conditions avantageuses ou contraires au sein desquelles s'opère le travail et qui diminuent ou accroissent ses produits, en d'autres termes, la formation du capital.

Voici un chef de famille entouré de nombreux enfants; tous ensemble ils fouillent et ensemencent une terre déjà fécondée par les sueurs de toute une lignée d'ancêtres. Une sage économie règne à leur foyer ; ils entassent dans leurs greniers des subsistances trop abondantes pour leur consommation ; aussi les échangeront-ils contre des pièces d'or ou d'argent.

Capital stérile, assure Karl Max ; chose inerte,

inféconde, répète M. Lorin (*Code du travail*, p. 39). Non pas, c'est la vie accumulée, cristallisée, selon le mot cher au grand socialiste allemand ; ou bien encore ce sont des forces humaines emmagasinées et comme endormies. Mais voyez combien leur réveil sera prompt ; car rien ne s'explique plus aisément aujourd'hui que la transmutation et le transport des forces. Une rivière aux eaux dormantes passe là tout près, inutile, arrosant à peine quelques maigres prairies ; vite on la transforme en forces électriques qui feront mouvoir bientôt, à plusieurs lieues, un immense machinisme industriel. Et, pour en surveiller tous les mouvements, l'héritier des riches paysans-cultivateurs dont nous parlions s'est fait ingénieur et patron. Tout ce machinisme est à lui, il y a jeté les économies de tous ses aïeux. Dans le bruit de ces machines il me semble les entendre geindre et peiner ; ces ressorts d'acier sont imbibés de leurs sueurs. Et leur digne descendant y engage, nous dirait M. Lorin lui-même, toute sa personne ; toutes les responsabilités de l'entreprise pèsent sur lui, il surveille et personnel et machine ; la moindre inadvertance de sa part se chiffrera par des pertes considérables. Car il a acheté les matières premières que transforment ses machines ; et après fabrication, il lui faudra chercher des débouchés, et peut-être vendre à perte ses marchandises. Il risque ainsi tout son avoir, la fortune et l'avenir de ses enfants.

Voilà son apport à lui. Croyez-vous de bonne foi,

qu'il y a équivalence, même fraternelle, entre ce patron capitaliste et l'excellent ouvrier qui lui prête le concours le plus nécessaire ?

Mais cette équivalence fraternelle, les ouvriers eux-mêmes la repousseraient, si on voulait la leur imposer comme règle de leurs rapports réciproques ; ils savent très bien distinguer les travaux plus ou moins qualifiés, comme l'on dit, et établir une échelle proportionnelle entre ces différents travaux et les tarifs demandés dans leur contrat collectif. Lorsque éclata dernièrement la grève du bâtiment à Paris, les salaires d'embauchage proposés par les patrons et acceptés, je crois, par le syndicat ouvrier, ne variaient-ils pas de 0 fr. 55 l'heure pour le garçon de relai et manœuvre à 1 fr. 30 pour le ravaleur?

Dans ces sortes de matières, l'équivalence dite fraternelle est un mot sans signification et sans portée, et, en ce cas, il faut le changer; ou bien il n'est et ne saurait être qu'une excitation à la haine du patronat et du capital, un ferment de guerre sociale ; retranchez-le absolument.

Le moment est venu de saisir, en ce qu'il a de plus intime et de plus malfaisant, le système de M. Lorin. Son vice intrinsèque est de constituer entre les personnes des relations factices, faussées et antinaturelles, au moyen de son quadruple égalitarisme de nature, de dignité, d'action et de droits. Ce n'est pas tout, à l'aide de ces relations de personnes, il prétend violenter les relations économiques et les lois naturelles qui les régissent, imposer

à l'économie sociale la forme qu'il a donnée à sa politique, car M. Lorin et ceux qui le suivent sont des politiciens, alors qu'ils prétendent être des sociaux et des économistes ; ils sont *démocrates avant tout*. Le fait démocratique, comme l'appelle M. Boissard, se subordonne, commande et modifie le « fait économique » à tel point que celui-ci devient le fait « collectiviste ».

Examinons bien : Si ce que nous avons exposé jusqu'ici est vrai, si le fait « démocratique » est réellement constitué par le quadruple égalitarisme que nous avons démontré être contre nature, nous retrouvons les mêmes vices intrinsèques dans le « fait économique » qui, ainsi transformé, sera lui aussi faux et contre nature.

Qu'est-ce en définitive que le fait économique ? Je réponds : C'est la formation de la richesse par le travail et sa transmission d'une génération à l'autre par l'hérédité ; en d'autres termes, c'est la constitution de la propriété familiale et sa perpétuité par l'héritage. La prospérité publique et la richesse nationale elle-même n'en sont que les résultats nécessaires et naturels.

Mais voici que, au début de ce XX^e^ siècle, le catholicisme social vient modifier cet ordre de choses ; il se présente aux jeunes générations déjà assoiffées d'égalité et leur dit : Attention, il faut veiller avant tout au maintien de l'*équivalence fraternelle* pour tous les agents humains. Vérifions donc et ramenons à la sacro-sainte *équivalence* tout ce qui s'en écar-

terait, y compris la transmission des héritages Soyons conséquents avec nous-mêmes et appliquons les principes, quoi qu'il arrive.

Et les principes ramèneront ainsi chaque génération au partage égal et démocratique, qui ne pourra jamais se réaliser que par le collectivisme, en d'autres termes, par la concentration des moyens de production entre les mains de l'État et par la distribution des objets de consommation d'après les besoins de chacun. M. Lorin rejoint M. Jaurès ; je le défie d'échapper à cette nécessité. Et il ne s'agit point ici de déductions logiques et purement spéculatives ; il s'agit de réalités concrètes ; les faits ont leur logique comme les idées, et, sur le terrain où nous sommes, elle est beaucoup plus impérieuse. Personne ne pourra s'y soustraire dans la grande poussée des événements qui se préparent et qui peut-être se produiront demain.

Chrétiens ou non, les démocrates sont les grands ennemis de la loi de continuité, qui est au fond de la vie des peuples ; car la loi de continuité, elle aussi, elle surtout, est *un principe d'inégalités*. C'est en vertu de cette loi que le père transmet à ses enfants quelque chose de sa vie et de sa fortune ; les deux donations s'appuient et se complètent, le fait économique et le fait vital s'entrelacent et se soutiennent ; c'est l'hérédité sous sa double forme.

Aujourd'hui, les deux sont frappés ensemble et par des lois « concurrentes ». M. Cochery, notre ministre des Finances, annonce la reprise des projets

Caillaux, avec les futurs monopoles de l'alcool et des compagnies d'assurances, en attendant le rachat des chemins de fer et la confiscation, avec ou sans indemnité, de la propriété agraire et industrielle. M. Briand annonce que les projets « Doumergue » contre les pères de famille et les évêques, associés pour défendre la conscience des enfants, devront être bientôt votés par nos deux assemblées législatives (1).

La socialisation se poursuit, on le voit, sous ses deux formes essentielles. Il faut que l'enfant appartienne à l'Etat, en même temps que les moyens de production. La communauté des femmes doit suivre aussi la communauté des biens ; les unions seront libres. La recherche de la paternité légale disparaîtra avec la paternité chrétienne. Au lieu d'époux, les femmes auront des amis, comme l'on dit déjà dans un certain monde ; leurs enfants seront recueillis par la grande et généreuse nourricière, la Démocratie, qui les placera dans des garderies gratuites, laïques et obligatoires, pour les faire passer de là dans les écoles enfantines, toujours gratuites, laïques et obligatoires, puis dans les écoles primaires et primaires supérieures, également gratuites, laïques et obligatoires. Le système sera complet. La femme qui voudrait conserver sous son toit les enfants sortis de ses entrailles commettrait un

(1) Les projets Steeg, qui ont remplacé aujourd'hui les projets Doumergue, tendent, avec le même cynisme et la même hypocrisie, au même résultat (B. G.).

attentat contre l'*égalité de dignité* des petits citoyens de la Démocratie. Pour que règne entre eux cette *équivalence fraternelle* qui est la loi suprême, il faut évidemment qu'ils soient élevés de la même manière, celle de Robin à Cempuis. Alors tous seront égaux, mâles et femelles.

Voilà en quelques mots les grandes lignes de la société collectiviste de l'avenir. Une telle société est-elle possible ? Il y a dix ans, je ne le croyais pas; après tout ce que nous avons déjà vu, ma persuasion n'est plus aussi ferme. Elle ne durerait certes pas ; mais combien de temps lui faudrait-il pour ruiner ce pays, l'un des plus riches de l'Europe, pour détruire surtout son patrimoine moral, spirituel et religieux?

J. FONTAINE.

# L'UNION POUR LA FOI

## CHRONIQUE DE l'*UNIO PRO FIDE*

---

### Conseils à un jeune prêtre pour l'étude personnelle de la philosophie scolastique.

L'un des articles principaux des statuts de notre Union *pro fide* nous oblige à consacrer chaque jour un temps marqué, et le plus possible selon la vie que Dieu nous a faite, aux études sacrées, « afin de combattre les erreurs actuelles, contraires à la foi, et de démontrer, par tous les moyens et sur tous les terrains (théologie, philosophie, histoire, sociologie, sciences), l'accord de la philosophie et de la théologie catholique traditionnelles avec la science la plus éclairée et la saine critique la plus rigoureuse ».

Un grand nombre de jeunes prêtres, membres de l'*Union*, déjà engagés dans le ministère des âmes, et se rendant compte de la nécessité de compléter leur formation intellectuelle, surtout au point de vue des études philosophiques, nous interrogent sur la voie à suivre pour parvenir à ce but.

Voici la lettre que nous écrit un jeune curé de campagne, plein de cette intelligente ardeur. Son cas étant celui de beaucoup d'autres, on lira avec fruit ses questions, et la réponse qui lui a été faite.

Monsieur le Chanoine,

J'ai un peu étudié la philosophie, mais sans beaucoup de méthode, de sorte que, je n'ai que des notions confuses et vagues sur la plupart des questions qu'elle traite.

Ce qui m'attire surtout, c'est la métaphysique et la psychologie. Je vois que, pour posséder sur ces objets une science sérieuse, il me faut refaire *toutes* mes études philosophiques. Or, voici ce que je vous demanderais :

1° Quelle méthode suivre ?

2° Quel auteur adopter ? Que penser de Zigliara et du traité de philosophie publié à Louvain sous la direction du Cardinal Mercier ?

3° Y a-t-il un ouvrage où la philosophie scolastique et la philosophie des modernes soient exposées dans leurs concordances et dans leurs divergences ?

Je désire pousser le plus possible cette étude de la philosophie. Les notions trop élémentaires du séminaire ne me suffisent pas. Aussi ayant déjà beaucoup gagné à la lecture de la *Foi Catholique*, je n'ai pas hésité, bien que je ne sois pas connu de vous, à vous demander ces conseils.

Abbé O., curé de N.

*Réponse.*

Cher Monsieur le Curé,

Très touché de la confiance que vous me témoignez, je voudrais pouvoir y répondre efficacement.

Je ne puis que vous féliciter et vous encourager grandement dans votre dessein de compléter vos études philosophiques : pour un prêtre disposé à travailler intellectuellement, c'est la plus nécessaire et la meilleure des œuvres. Mais je ne dois pas vous cacher qu'elle est malaisée. La véritable formation scolastique ne saurait s'acquérir par quelques lectures. Il y faut les leçons vivantes des maîtres (et où sont les maîtres ?) et de longs exercices, vivants aussi...

A défaut de cette discipline que rien au monde ne peut remplacer, je vous conseille de prendre pour base de vos études, parallèlement : un bon traité de philosophie moderne (par exemple, Sortais, *Traité de philosophie*, 2 vol., Lethielleux) et un bon traité de philosophie scolastique.

Lequel? Ceci est très délicat. Pour vous parler franchement, parmi les contemporains, je n'en connais pas de pleinement satisfaisant.

Zigliara, que vous nommez, est de l'école très exclusivement dominicaine, ce qui, de l'avis de beaucoup, ne veut pas toujours dire thomiste, au sens étymologique de ce dernier mot.

Les manuels d'Urraburu et de Mendive (deux Espagnols) sont plus larges comme esprit et plus ouverts aux choses modernes. Celui de l'Italien Dominique Palmieri (3 vol., *Institutiones philosophicæ*, Rome, ne se trouve que d'occasion), contient des vues excellentes, personnelles et profondes. Son système dynamiste de la composition des corps est

discuté et discutable, mais son œuvre est de la scolastique vivante, et qui fait penser : qualité aussi rare que nécessaire.

Les ouvrages beaucoup plus volumineux de Mgr Mercier (Louvain) et de Mgr Farges (7 gros volumes, Berche et Tralin) vous rendront service, surtout le second, quoiqu'ils ne donnent pas ce que plusieurs leur demandent, je veux dire une véritable mise au point, et moderne, de la tradition scolastique ; c'est que, sans doute, ceux-là demandent trop. Dans les dictionnaires de théologie de Vacant et d'apologétique de d'Alès, vous trouverez quelques bons articles sur des questions détachées.

Pratiquement donc, choisissez un manuel de philosophie scolastique ; lisez-le lentement et méthodiquement, à la suite, en complétant à mesure et sur chaque question, par le manuel de philosophie moderne et par les lectures que celui-ci vous suggérera à l'occasion. Notez vos difficultés et vos réflexions personnelles. Exercez-vous, la plume à la main, à l'argumentation. Rompez-vous à la dialectique. Ne craignez pas d'y mettre du temps. Mettez en forme scolastique vos difficultés et les réponses. Relevez les raisonnements que vous rencontrez chez des orateurs ou des polémistes, dans des articles de journaux et de revues, réduisez-les à la forme dialectique, et vous aurez un vrai plaisir à voir avec quelle facilité vous éluciderez plus d'un problème.

Quand vous aurez fini vos deux manuels, reprenez

tout le travail par la base, mais alors en élargissant votre horizon par l'étude approfondie d'un grand auteur. La *Métaphysique* de Suarez, un chef-d'œuvre en deux gros volumes, sans vous dispenser, bien au contraire, de lire saint Thomas dans le texte, vous le fera connaître et comprendre dans la lumière de « toute l'Ecole ». Et tout est là.

Ne vous perdez pas dans un fatras de lectures « actuelles », qui sont la ruine de l'esprit. Il faudra lire les maîtres spiritualistes de la pensée moderne : Leibnitz, Descartes, Bossuet, qui sont très grands, et aussi les sophistes : Spinosa, Kant, Rousseau, mais seulement ensuite. Quant à nos contemporains les plus renommés, ils sont, en général, philosophiquement parlant, au-dessous de la plus inepte nullité. Il faudra pourtant les connaître.

Si Dieu vous fait la grâce de trouver, non loin de vous, un ou deux jeunes confrères, animés comme vous du feu sacré, partagez-vous la besogne : travaillez et discutez ensemble. Le résultat sera décuplé.

L'essentiel, en deux mots, est d'abord d'établir et de développer en vous la mentalité scolastique, qui n'est autre chose que la systématisation scientifique du bon sens (et par suite, en perspective, de la foi catholique intégrale) ; et en second lieu, de ne jamais perdre le contact avec la pensée moderne afin de l'assainir et de la rectifier. *Recta ratio (hodierna) fidei fundamenta demonstrat.*

Voilà de l'ouvrage taillé, cher Monsieur le Curé.

Excusez-moi, je vous ai répondu très à la hâte et avec la libre simplicité d'une causerie qui a été provoquée par notre confiance. Je serai heureux d'avoir, de loin en loin, des nouvelles de votre courageuse initiative.

Croyez, cher Monsieur le Curé, à mon meilleur dévouement *in fide*.

B. G.

P.-S. — Ne manquez pas de lire à fond tous les ouvrages de Mgr d'Hulst.

## CONFÉRENCES D'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX SUPÉRIEUR

par M. le Chanoine Bernard Gaudeau,

*Docteur ès lettres, Directeur de la « Foi Catholique »*

dans la Chapelle de l'Assomption, à Paris,

263, Rue Saint-Honoré.

---

**But.** — « L'ignorance religieuse, a dit Sa Sainteté Pie X, est le plus grand mal de notre temps. »

Nul ne peut méconnaître la vérité de cette parole. Pour remédier à ce mal, *un cours suivi d'enseignement religieux, embrassant plusieurs années*, a été inauguré en 1908.

*Bénie par Mgr l'Archevêque de Paris*, cette œuvre met à la portée de tous, par un *enseignement clair, précis, vraiment scientifique*, l'ensemble et la suite de la doctrine catholique, si peu et si mal connue.

**Lieu.** — La Chapelle de l'Assomption, *263, rue Saint-Honoré*, a été choisie en raison de sa situation centrale, qui peut grouper aisément *des hommes de tous les quartiers de Paris.*

**Jours et heures.** — Les conférences ont lieu tous les huit jours, le *lundi soir à 5 h. 3/4 très précises*, selon le programme ci-contre.

**Entrée.** — L'entrée est *gratuite sans carte pour*

*les hommes*, à qui cet enseignement est spécialement destiné.

Toutefois un certain nombre de places *sont réservées aux dames*, à qui on délivre des cartes spéciales, moyennant une rétribution *minima* de 10 fr. pour une année.

On trouve des cartes pour les dames : *à la sacristie de la Madeleine*; *à celle de l'Assomption*; chez M. le Chanoine Gaudeau, *25*, *rue Vaneau*; et à l'*entrée des conférences.*

**Objections.** — Les objections sérieuses, formulées par écrit, reçoivent une réponse.

**Résumés.** — La revue *La Foi Catholique* (mensuelle, 25, rue Vaneau, 10 francs par an) publie le texte ou le résumé des conférences.

---

QUATRIÈME ANNÉE

**1911 — 1912**

*Tous les lundis, à 5 h. 45, du 15 janvier au 18 mars*

## TRAITÉ DE DIEU PROVIDENCE
## LE PROBLÈME DU MAL

---

**Lundi 15 janvier 1912.** — L'action créatrice de Dieu, considérée dans les choses et dans la durée. La conservation des créatures dans l'être. Erreur de l'évolution créatrice, de M. Bergson.

**Lundi 22 janvier.** — Le concours de Dieu, à

la fois infaillible et respectueux de la liberté humaine. Les systèmes faussement appelés « thomisme » et « molinisme ».

**Lundi 29 janvier.** — Le problème du mal physique et du mal moral. Les solutions sans Dieu.

**Lundi 5 février.** — Les solutions sans Dieu (*suite*).

**Lundi 12 février.** — La solution chrétienne de la justice. Le passé de la race : vraie doctrine du péché originel.

**Lundi 19 février.** — La solution chrétienne de la justice. Le passé individuel : péché actuel et expiation personnelle.

**Lundi 26 février.** — La solution chrétienne de la résignation : bonne et mauvaise résignation. Erreurs de l'optimisme leibnizien et du pessimisme. Le véritable optimisme chrétien.

**Lundi 4 mars.** — La solution chrétienne de l'amour dans la souffrance. L'Incarnation du Verbe et la Passion de Jésus-Christ. « Dieu m'a aimé jusque-là » : c'est tout le dogme. « Je l'aime jusque-là » : c'est toute la morale.

**Lundi 11 mars.** — La solution chrétienne de la solidarité. Réversibilité des mérites dans l'expiation. Injustice apparente, justice réelle de ce dogme.

**Lundi 18 mars.** — La solution chrétienne de la sanction. La morale chrétienne est-elle une morale intéressée ?

SUITE DES SUJETS TRAITÉS :

**1908-1909. — Traité de la Foi.**
**1909-1910. — Traité de l'existence de Dieu, et de l'athéisme.**
**1910-1911. — Traité de Dieu Un et Créateur. Le panthéisme contemporain.**
**1911-1912. — Traité de Dieu Providence. Le problème du mal.**

SUJET DE L'ANNÉE PROCHAINE :

**1912-1913. — Traité de la Sainte Trinité. Dieu Un en Trois personnes.**

# ÉTUDES CLASSIQUES
## SORBONNE ET OPINION

---

S'il est un fait notoire, c'est la part de la nouvelle Sorbonne au bouleversement des études secondaires opéré par les programmes de 1902.

Il paraît qu'un éminent critique, M. Émile Faguet, anti-Caton pour ses collègues de l'Institut depuis une séance académique célèbre, a voulu tendre à ses collègues de Sorbonne une main secourable; il rejette la crise de l'enseignement secondaire sur « l'organisation de l'enseignement des lycées ».

Soit, mais d'où procède cette organisation?

« C'est la Sorbonne, dit M. Henri Massis (*Echo de Paris*, 9 octobre 1911), sans l'assentiment du corps secondaire qu'on ne consulta point, qui a préparé les programmes de 1902. »

Et aujourd'hui, c'est la Sorbonne qui les défend à l'encontre de l'Institut, des lettrés, des savants, des industriels, préoccupés à juste titre d'une situation qui compromet, dans la prochaine génération, cette formation de l'élite indispensable à une société bien organisée. C'est à la Sorbonne, aux Brunot, aux Croiset, aux Lanson, aux Lavisse, que le

huguenot Steeg, après le huguenot Maurice Faure, fait appel pour répondre aux objections qui pleuvent sur son maroquin ministériel.

« L'esprit de la nouvelle Sorbonne, continue M. Henri Massis, cela désigne cette idéologie qui marque la désorganisation systématique de notre enseignement national à tous les degrés, idéologie dont les tenants sont quelques professeurs de l'Université, politiciens avides de domination. »

Dans une brochure sur *Les sciences et les humanités*, dont l'*Opinion* du 18 novembre donne un long extrait, M. Henri Poincaré déclare de son côté que « depuis quelque temps, il y a des hommes qui verraient volontiers dans leurs origines primaires je ne sais quel titre de gloire démocratique et comme une lointaine promesse de députation ».

Et quel est pour ces hommes l'idéal de l'éducation démocratique? M. Henri Massis donne là-dessus la parole au « bossuetiste » Lanson :

« Si, comme je le crois, nous marchons vers un recrutement de plus en plus démocratique, si le problème de la gratuité doit installer la démocratie même dans l'enseignement secondaire, c'est notre devoir de nous préoccuper de donner à notre clientèle un programme et une direction qui lui soient appropriés. »

Or, l'éducation littéraire « ne saurait convenir à des enfants de condition humble qui sortent de familles où l'on n'a jamais lu que le journal et où l'on ne lira jamais que le journal ».

La culture classique « glisse à la surface de leur esprit ou passe par-dessus leur tête ».

Il y a les bons, mais il y aussi les médiocres qu'il ne faut pas sacrifier « comme le déchet d'une fabrication supérieure; ceux-ci, c'est-à-dire la majorité, notre composition française les dépasse ».

Voilà qui justifie le mot d'Agathon :

« C'est une prime au moindre effort que créent les méthodes nouvelles. »

L'historien Lavisse, directeur de l'Ecole normale, parlant à un journaliste, dit de l'éducation gréco-latine :

« Je l'ai toujours défendue, je sais bien ce que nous lui devons, et j'ai cru longtemps, que, seule, elle était vraiment éducatrice. Il faut la garder aussi longtemps qu'il sera possible. C'est pourquoi les programmes de 1902 ont institué la section latine-grecque. En ce qui concerne cette réforme elle-même, il est difficile d'en apprécier les résultats. La première génération à qui elle ait été appliquée commence seulement à sortir des lycées. Cependant voici ce que nous apercevons : depuis que l'enseignement du grec n'est plus obligatoire, les élèves qui l'apprennent par choix le savent mieux que nous ne le savions autrefois. Il y a déjà longtemps que nous remarquons la préférence donnée par les jeunes esprits les plus distingués à l'hellénisme. Quand il s'agit de trouver des professeurs latinistes pour l'enseignement de nos universités, on est quelquefois très embarrassé; on ne l'est pas

quand il s'agit de pourvoir à un enseignement hellénique. La Grèce, c'est toujours « le miracle grec »; il n'y a pas de « miracle latin ».

Et c'est toujours, chez les hauts bonnets de la Sorbonne, la même équivoque: nous parlons culture générale par le grec et le latin pour former des esprits aptes aux carrières libérales; ils répondent formation de professeurs par spécialité gréco-latine. Avec eux on ne s'entendra jamais.

On a lu dans l'*Action* du 21 juillet la déclaration belliqueuse du philologue Brunot :

« Dites bien à vos lecteurs que le mouvement que nous avons provoqué dépasse toutes nos espérances.

« Nous ne voulons pas faire une ligue, nous ne demandons pas d'adhésion, et il nous arrive tous les jours des monceaux de lettres dont les signataires ne sont pas les premiers venus. »

Suit une énumération qui fait penser aux dénombrements de l'Iliade ou de la Batrachomyomachie.

Le philologue, dont on a vu précédemment la valeur pédagogique, ajoute :

« Nous dirons aussi ce que nous avons à dire sur les méthodes quand le moment sera venu. On verra que nous savons ce que nous voulons : non imposer, mais proposer. »

Proposer sans doute à des gamins de onze ans des curiosités philologiques sur l'emploi de l'imparfait, ou leur révéler, s'ils tiennent au latin, que

*mangeassent* vient de *manducarem* en passant par *mangusse* qui se peut lire dans Eustache Deschamps : voir *Revue hebdomadaire*, **21** janvier **1911, 318** ; et *Histoire de la langue française*, passim (1).

Son complice Alfred Croiset, doyen de la Faculté des lettres, est plus tranchant; même journal, même numéro :

« Le préjugé de ceux qui nous attaquent, c'est de croire qu'on ne peut donner aux jeunes gens cette formation de l'esprit qu'on appelle culture générale qu'en leur faisant faire du thème et de la version latine. Cela, c'est de la routine et c'est aujourd'hui indéfendable. »

La *Semaine universitaire* a voulu sans doute, par le portrait suivant du doyen Croiset, adoucir cette *imperatoria brevitas* :

« L'intimité profonde et durable qu'il a entretenue avec l'Antiquité hellénique l'a imprégné d'un parfum réellement très attique. Tout en lui est charmant, harmonieux, exquis : sa vie, sa parole et jusqu'à son silence. Tous ceux qui ont eu occasion de l'approcher l'aiment. »

A ce style, ne flairez-vous pas une étudiante ? Le langage des femmes savantes aurait-il si peu varié

(1) Serait-ce une lacune ? L'auteur relève dans Ronsard cet hellénisme de construction : *Couronné la tête de fleurs*. Mais nulle part, que je sache, il ne signale cette locution populaire du Dauphiné qui touche à la Grèce par Marseille : *Aller en champ les bêtes*. Par exemple : « Ta fille va-t-elle à l'école ? — Non, *Monsié*, elle va en champ les dindes, c'est plus de profit. »

depuis le siècle de Trissotin ? N'omettez pas la fin du morceau :

« Semblable à ces devanciers de la République athénienne qu'il a si longtemps pratiqués et avec lesquels il offre tellement d'affinités, Alfred Croiset est un lettré qui ne néglige pas son devoir patriotique et social; loin de s'enfermer jalousement dans une vilaine tour d'ivoire, il participe courageusement à la vie publique, et de tout son talent, de tout son cœur, de toute son âme, il contribue à l'éducation et à la grandeur de la démocratie française. »

Nous verrons plus bas comment les partisans de la « routine indéfendable » apprécient la méthode ; poursuivons la revue des « monstres » de la nouvelle Sorbonne : ce ne sont certes pas des « monstres en soutane », et la *Lanterne* comme l'*Action* doit applaudir à leur œuvre.

N'oublions pas le juif Dürkheim. « Il sourit en pensant à Agathon », nous assure la *Semaine universitaire*, qui nous trace de son enseignement un croquis suggestif.

« Il monte en chaire. Dans un langage précipité, mais clair, il découvre à un auditoire religieusement attentif le mystérieux agencement de ces êtres réels que sont les sociétés. Il les dissèque, il en dissocie les organes et analyse leurs fonctions. Mais cet anatomiste n'a pas de scalpel, ce physiologiste n'use point de réactifs ; ses instruments sont la statistique, les documents juridiques ou ethnogra-

phiques, les relations historiques; il fait appel aux tabous, à la Bible, à Homère, au droit romain et à bien d'autres choses encore. De l'obscurité de la préhistoire, il sait faire jaillir des lueurs à la faveur desquelles il découvre les lois qui régissent les rapports des hommes et les institutions. »

« Apôtre du FAIT SOCIAL, prophète de la nouvelle Sorbonne », tels sont les titres dont il se laisse affubler par la *Semaine universitaire*, « il a créé une science... et par surcroît il nous a donné une morale, — la morale ».

Au thuriféraire de Croiset vous flairiez le sexe faible, aimablement ridicule; ici, vous flairez le fou : c'est le cerveau détraqué par les subtilités du Talmud, et sur lequel pèse l'atavisme du déicide. Autre fait auquel le savant Dürkheim sans doute ne songe pas.

Il y a enfin le huguenot Paul Appell, doyen de la Faculté des sciences. Dans la *Semaine universitaire* ses prétentions envahissantes se traduisent en ces termes :

« L'idéal vers lequel tendent nos Facultés des sciences est d'abord et avant tout de faire progresser la science, puis de remplir, au point de vue social, leur fonction scientifique en ouvrant largement leurs portes à tous les hommes, quelle que soit leur origine, qui ont la vocation scientifique, qui désirent étudier la science de première main en vue de la recherche ou en vüe d'une carrière déterminée...

« Faut-il ouvrir les Facultés aux seuls bacheliers, c'est-à-dire perpétuer les privilèges d'un grade qui, comme l'a dit M. Ribot, « divise la nation en deux classes dont l'une peut prétendre à toutes les fonctions publiques » à l'exclusion de l'autre ? Évidemment non. »

Au baccalauréat, M. Appell propose de substituer un certificat d'études secondaires « qui devrait être donné dans les lycées ». Ceci paraît dirigé contre l'enseignement libre : le certificat sera comme le baccalauréat un moyen de distinguer entre les études, et en dehors des établissements de l'État on ne pourra y prétendre.

On sait d'autre part que le doyen Appel, tout en se défendant de vouloir la suppression de l'Ecole polytechnique, critique : 1° son mode de recrutement; 2° son privilège de donner accès à des écoles d'application très diverses ; 3° son enseignement très serré, avec des épreuves constituant un concours permanent. En un mot il critique, dit le *Temps* du 22 novembre, « tout ce qui donne à l'Ecole sa physionomie propre et constitue sa raison d'être ». C'est, paraît-il, au député Bepmale, rapporteur du budget de l'Instruction publique en 1902, que revient le triste honneur d'avoir posé la question : ou supprimer l'Ecole polytechnique, ou du moins, à titre transitoire, la rattacher à l'Université de Paris. Quelle aubaine pour le doyen de la Faculté des sciences que ce rattachement ! on dirait le héros du *Lutrin*. M. Colson, conseiller d'Etat, inspecteur général des

ponts et chaussées, a pris la défense de l'École dont il regarde la cause « comme la cause même de la haute culture scientifique en France ». Les critiques du doyen Appell, a-t-il dit au *Temps*, « tiennent à la nature même du problème à résoudre : choix à faire entre de nombreux candidats, initiation rapide de futurs ingénieurs à des sciences variées et étendues ».

Le mal n'est pas encore fait, mais les honnêtes protestants du *Temps* seront-ils de force à triompher de cette nouvelle huguenoterie?

La nouvelle Sorbonne est du goût du député Viviani, son rapport sur le budget de l'Instruction publique, analysé dans l'*Action* du 13 novembre et vanté avec citations à l'appui dans la *Semaine universitaire* par le professeur Aulard, relève avec éloge ce que dénonce Agathon.

« L'enseignement supérieur, dit-il, a substitué l'étude scientifique des faits et des textes, dans la philosophie, dans l'histoire, dans la littérature, aux développements oratoires qui étaient autrefois la substance de l'enseignement. Que des étudiants soient rebutés par cet enseignement nouveau, il ne faut pas en être surpris. Il ne faut surtout pas s'en montrer affligé. »

On reproche aux accumulateurs de faits de tarir l'émotion et l'enthousiasme.

« D'où vient, répond le député, l'impression qui naît à une lecture? du mystère même de notre âme,

et aucun ne reçoit cette impression pareillement... Qui peut la communiquer? Le maître? Il communiquera la sienne, et qui ne sera pas toujours pure de tous les alliages qui joignent obscurément à nos goûts les erreurs involontaires de l'esprit, les erreurs pernicieuses de l'opinion, les déformations des préventions et des préjugés. Que vaut cet enseignement s'il doit être d'homme à homme la transmission d'un goût personnel? »

Déformations provenant des préventions et des préjugés : voilà bien, chez une foule d'universitaires, à tous les degrés de l'enseignement, ce que redoutent à bon droit les familles chrétiennes : est-ce là ce qu'a voulu dire le député Viviani? Le remède pour lui, on voit que c'est la suppression du maître. Comme dit la chanson,

Ces pions intraitables,
*Vultu barbaro,*
S'en iront au diable,
*Gaudio nostro.*

Et quoi à la place?

« Ce n'est plus l'idée, ce sont les faits qui dominent dans l'enseignement nouveau. »

Rien que des faits en philosophie : « On étudie les faits dans leurs rapports avec le passé, avec le présent, et les faits sociaux qu'on suppose se suffire à eux-mêmes sans qu'il y ait place entre eux pour l'action individuelle deviennent la base de cette science qui ne se peut égaler à la philosophie que par artifice, car elle est la sociologie. » (*Rapport* p. 34.)

Comprenez-vous ? A défaut d'étoiles, on sait que le rapporteur a prétendu les éteindre un soir qu'il voyait double, que n'a-t-il allumé une camoufle!

En histoire, des faits : cela va de soi, on n'a pas attendu la nouvelle Sorbonne pour le savoir ; mais, dit son panégyriste, « ce qui intéresse, ce ne sont plus les résultats et les conclusions, ce sont les faits, toujours les faits ».

Et donc, plus besoin d'exercer le jugement, plus besoin de raisonner : allez « entendre au Collège de France la théorie qui veut que la vérité s'introduise en nous par l'intuition ».

Quel est déjà le maître de la vie spirituelle qui a dit qu'un des moyens employés par le diable pour tenter l'homme, c'est de le détourner des opérations discursives ? Le député Viviani serait-il possédé du démon?

« C'est parce qu'ils auront entendu tant de vérités qui se complètent que nos jeunes professeurs seront aptes demain à nourrir les jeunes élèves de substantielles leçons. »

Voilà précisément le péril, et le professeur Aulard le souligne :

« Ce n'est pas une seule cloche de couvent qui sonne en Sorbonne... Il y a autant de cloches, autant de sons que la vérité a de faces. »

Serait-ce la tour de Babel?

Le professeur Aulard conclut :

« C'est une bonne fortune pour la Sorbonne d'avoir été ainsi défendue. »

Nous n'avons pas à nous en plaindre : ramasseurs de faits, ramasseurs de mégots. On conçoit que le professeur Aulard inspire au *Temps*, reproduit par l'*Ami du Clergé* du 23 février 1911, cette appréciation qu'on peut dire interconfessionnelle :

« Il y a quelques années, lorsqu'on le prenait pour un historien, il aurait craint de faire du tort à son enseignement et à ses livres s'il avait montré un tel manque de scrupules dans ses controverses politiques. Mais aujourd'hui, les gens sérieux. sachant tous à quoi s'en tenir sur l'insignifiance des « travaux » de M. Aulard, celui-ci n'a plus rien à ménager. Il ne lui reste que l'écoulement des « manuels scolaires » et des missions à l'étranger. C'est le seul *fonds* que désormais il administre. »

On peut déjà relever la réponse de l'opinion aux défis de la Sorbonne :

« La *croisade* de cette année, si courte qu'elle ait été, porte déjà des fruits incontestables. »

Telle est, dans la *Liberté* du 2 novembre, la conclusion d'un article où M. Ludovic Hoff nous com munique ce qu'il a vu dans une dizaine de lycées de Paris : presque partout pour le latin le nombre des élèves augmente, et si parfois il reste stationnaire, nulle part il n'est en décroissance.

La *Revue universitaire* confirme cette nouvelle et le *Temps* du 22 novembre, qui la reproduit, ajoute : « Il nous étonnerait, d'après nos renseignements

particuliers, que le mouvement ne s'étendît pas à la province. »

L'enseignement libre, contre lequel était dirigée la réforme de 1902, ne s'est pas laissé entamer : M. Henry Joly nous l'atteste dans le *Correspondant* du 25 octobre, et, chose significative, « c'est de la ville la plus industrieuse, la plus hardie, la plus novatrice peut-être de France, c'est de Lyon, dit-il, qu'on m'écrit : Chez nous, c'est le latin-grec qui domine ».

Des membres de l'Université eux-mêmes ne craignent pas de se ranger au parti que l'ineffable Croiset qualifie de routine indéfendable.

C'est l'inspecteur Hovelacque :

« Aucune langue vivante ne pourrait fournir des modèles de composition pareils à ceux que nous donnent les latins, ni servir à une pareille discipline de l'esprit. »

C'est l'inspecteur primaire Drouard :

« Tous les lycéens qui n'étudient ni grec ni latin sont de véritables primaires. »

Joignez-leur l'inspecteur primaire Vacquant, cité par M. Poincaré, qui a vu un primaire, devant la formule

$$a \times b = b \times a$$

s'entêter à lire :

*a que* multiplie *b* égale *b qui* multiplie *a*,

ce qui n'a pas de sens : défaut d'analyse que l'eût aidé à éviter, par le latin, la différence entre *qui* et *quem*.

« Avant de démontrer, dit excellemment M. Poincaré, il a fallu inventer. On n'invente pas par déduction pure... Le géomètre invente par induction, comme le physicien lui-même ; cela, je l'ai expliqué ailleurs. Mais pour inventer par induction, il faut deviner, il faut choisir... Les études littéraires sont merveilleusement propres à nous exercer à l'art de deviner, et le modeste écolier qui fait une simple version n'a-t-il pas déjà à chaque instant, en présence de deux sens grammaticalement possibles, à choisir entre les deux et à deviner quel est le bon ? »

Plus haut, M. Poincaré plaidait pour le thème :

« C'est la pratique du thème et de la version qui nous apprendra à comprendre véritablement le sens des phrases et nous rendra par là aptes à nous en servir dans les raisonnements.

« Je rappellerai à ce propos que M. Hermitte, le célèbre géomètre, ne manquait pas, dès qu'il en trouvait l'occasion, de vanter l'importance du thème, exercice qui nous plie de bonne heure à la discipline, en nous assujettissant à appliquer une règle. »

Voilà fort bien défendu ce que le doyen Croiset, du haut du perchoir où le juchent ses adorateurs des deux sexes, estime indéfendable.

On a vu en 1852, à l'occasion de la bifurcation, mesure malfaisante mais à tout prendre moins désastreuse que la « multifurcation » de 1902, des universitaires de l'époque défendre aussi la tradition. Voici comment l'un d'eux, professeur de Troi-

sième à Saint-Omer, appréciait la réforme dans une lettre à sa famille :

« Quelques jours avant la prestation du serment, j'ai eu une scène plus gaie : le proviseur est venu dans ma classe pour demander aux élèves quelles étaient leurs vocations. C'est pour exécuter la nouvelle loi. Imagine-toi des enfants, dont la plupart ont vécu comme des crapauds dans des trous, et le nez contre un mur, et un mur de province ! Ils ne connaissent rien des choses de la vie, à part quelques boursiers, qui viennent de Paris. Demande-leur quelle vocation ils ont, et tu les verras dans un fier embarras ! Ils m'ont beaucoup amusé avec leurs mines anxieuses, ces infortunés ! Comme les meneurs avaient déclamé contre le grec et le latin, comme les crétins dans les lettres s'imaginent que la stupidité littéraire est une raison pour qu'on soit très fort dans les sciences, la majorité a opté pour les sciences et a déclaré qu'elle visait à l'École polytechnique, au commerce et à l'industrie (1). »

Ces lignes, dont nous devons la connaissance à la piété d'une sœur, sont d'un homme dont le père, ancien élève de Polytechnique et professeur de

(1) *Une famille parisienne universitaire au XIXe siècle*, lettres publiées par Mme Charles Garnier, née Bary, p. 96. Paris, Hachette, 1911. On ne saurait dire ce qui, dans ce livre, intéresse le plus, ou des personnes dont il évoque la vie, ou des choses que les personnes éclairent du continuel échange de leur pensée. Une franchise absolue, quoique discrète, permet d'ailleurs, si j'ose dire, de situer les points de vue où elles se placent.

chimie et de physique, avait, comme tous les bons esprits de son temps, fait d'excellentes études littéraires qui « l'auraient, nous dit sa fille, rendu apte à faire un très bon professeur de lettres ».

Le *Journal des Débats* du 7 Juillet 1911 publie en faveur du grec envisagé comme élément de culture générale le manifeste d'un groupe de professeurs :

« Pauvre grec ! Ses ennemis proclament qu'il est mort, ses amis conviennent qu'il est malade. Ses fidèles sont de plus en plus rares. Il reste un, deux, trois élèves dans les classes où on l'enseigne, quelquefois il n'y a plus d'élèves du tout ; et si l'on n'y remédie, le temps viendra où, faute de public, le grec quittera sa chaire. Il se réfugiera dans un coin du programme ; il n'y gardera plus qu'une existence *in partibus*. Il achèvera d'y mourir, puis un beau jour on s'avisera qu'il est mort depuis assez longtemps ; on le roulera dans son linceul d'Athena et sa dépouille ira dormir chez les vieux messieurs du Collège de France. C'est une pitoyable aventure, car, en vérité, si le grec venait à disparaître, avec lui s'éteindraient quelques-unes des plus pures lumières de l'âme française...

« Qui sait le latin peut se passer du grec. »

« C'est contre cette erreur que nous voudrions, aujourd'hui, mettre en garde tous les gens de bonne foi. »

Et ces professionnels de l'enseignement tracent

de la force éducative du grec un tableautin — εἰδύλλιον — où passe le souffle toujours vivant de l'humanisme en lutte contre le flot envahisseur de nouveaux ostrogoths :

« Il n'est langue qui par sa forme ni par ses œuvres soit capable de donner à l'esprit une initiation plus complète que la langue grecque.

« La première, la grande difficulté du grec, c'est son vocabulaire. Chaque mot possède plus d'un sens et pour chaque sens il est plus d'un mot. Chaque âge, chaque pays, presque chaque auteur a son dictionnaire. C'est vrai, l'étude du dictionnaire exige un gros effort de mémoire, mais qui ne voit que ce vocabulaire, c'est le riche trésor d'information morale accumulé par une race qui a les yeux bien ouverts, une sensibilité délicate, une imagination prompte, des associations imprévues, le goût des choses morales et qui sut faire un mot nouveau pour traduire chacune de ses émotions, chacun de ses discernements. Une même racine fournit par flexion ou par composition tout un arc-en-ciel de synonymes, et chacun de ses synonymes engendre à son tour un verbe et un adjectif qui peuvent se substituer à lui pour exprimer certaines nuances fugitives de la réalité. Qu'on enseigne à un enfant la filiation de ces mots, l'art de les distinguer, on ne saurait lui donner une meilleure « leçon de choses » morale, de meilleurs exemples d'analyse philosophique.

« La grammaire grecque comme le vocabulaire,

c'est un peu d'embarras pour la mémoire, beaucoup de profits pour l'intelligence. On dénonce la difficulté de ses conjugaisons, mais un mode original, une voix nouvelle dans la conjugaison, qu'est-ce autre chose qu'une délicatesse de plus dans l'art de sentir ou de penser ? Qu'on y prenne garde, c'est ce jeu raffiné des voix et des modes qui permet à lui seul de faire sentir l'intention, le doute, le possible, l'habitude, l'unique ou le multiple, tous les degrés, tous les modes du réel. Grammaire hardie d'ailleurs et qui sait s'échauffer. Elle a la brièveté, le pathétique, le raccourci, des élans et des brutalités. La dialectique n'éteint pas l'émotion. Penchez-vous sur elle, vous y verrez évoluer une âme prudente et hardie, raisonneuse et enflammée, dominant la règle, la créant, une âme sur laquelle la forme n'est jetée que comme un tissu léger qui ne gêne point la démarche et si bien adapté au corps qu'il en a déjà la vie. Non, cette grammaire grecque sur laquelle on passe tant d'heures n'est point une forme sans âme. Elle vit, elle est intelligente. Elle enseigne l'esprit de finesse, elle donne la mesure au jugement. Elle ne rajoute à la pensée ni un prestige, ni une illusion, elle laisse la pensée transparaître avec tous les mérites, avec ses seuls mérites. Elle force la pensée à être honnête. »

Et passant au style :

« Quel merveilleux enchaînement ! Chaque phrase se relie nécessairement à la précédente. Elle la réfute, la confirme, la développe, la restreint. Une

particule suffit à exprimer ce rapport, à découvrir à vif le mouvement logique de l'esprit. Style où se mire le génie d'une race idéaliste qui croyait à la persuasion d'un beau raisonnement, à la force d'une idée bien lancée. Et faut-il dire que cette nécessité de cohésion intime force l'écrivain à surveiller rigoureusement la suite de sa pensée et qu'elle est une éternelle méthode de conscience littéraire, et mieux encore de conscience philosophique ? »

Et voici pour conclure qui va spécialement à démentir les Brunot et les Lanson :

« En vérité, la Grèce c'est la jeunesse de la France et c'est pourquoi il ne serait pas vain de nourrir de grec nos jeunes Français. Nous voudrions qu'ils y acquièrent le premier et l'aimable sentiment de nos propres vertus.

« Peut-être le génie français, en mûrissant, a-t-il perdu un peu d'imagination, un peu de grâce, un peu de cette fraîche lumière d'aube. Il a pris quelque malice ; la vie l'a tempéré de mélancolie, l'expérience l'a fortifié. Sa spéculation a moins de charme, plus de corps. Mais il garde le sentiment joyeux de l'existence, la sagesse, le goût de l'art, des principes, de la lucidité et des beaux discours. Et voilà pourquoi il convient de remettre l'enfant aux mains des bonnes muses grecques. En remontant leur chemin fleuri, elles le conduiront doucement par une pente naturelle jusqu'aux vertus et jusqu'aux idées qui sont la substance de l'âme fran-

çaise, et jusqu'à cette sagesse choisie : aimer la vie et la comprendre. »

Je crains que ce manifeste n'aille pas aux *Amis de la culture moderne* ; l'un d'eux, M. Bailly, maintiendra le sien en faveur des programmes « démocratiques » de 1902 :

« En réclamant sans se lasser et malgré tous les obstacles, toutes les polémiques et toutes les déclamations de la creuse rhétorique, le principe de l'égalité des sanctions, la démocratie a signifié au classique qu'elle ne lui reconnaissait plus qu'une valeur de spécialité intellectuelle, au moins inutile dans les programmes d'une bonne éducation générale, et qu'elle entend ouvrir toutes grandes les portes des lycées aux élèves de l'enseignement primaire, en attendant de donner à ces établissements un régime plus conforme à l'idéal républicain. » Ceci est cité par M. Henri Massis, *Echo de Paris*, 9 octobre.

Le malheur est qu'à l'Ecole de droit, depuis la rentrée, un professeur ayant fait une citation latine, des étudiants ont protesté : « Pas de latin ! nous n'avons pas fait de latin. » L'*Autorité*, c'est naturel, relève l'incident et en tire argument contre le régime.

« La République n'admet que les médiocres : en déblayant les examens et les concours de tout ce qui pourrait les gêner, elle leur rend plus facile l'assaut des situations lucratives. »

Ces lignes ont paru le 23 novembre, mais l'avant-veille, 21, dans l'*Aurore*, M. P. Laffite a répondu le

premier, en parfaite contradiction, d'ailleurs, avec les principes anticléricaux de ce journal :

« Nous n'avons pas fait de latin !

« Eh ! palsambleu, Messieurs, allez en faire ! Vous reviendrez ensuite faire du droit.

« Il n'y avait déjà que trop d'avocats. Il n'était pas nécessaire de diminuer encore les conditions à remplir pour avoir accès aux Facultés de droit, qui regorgent d'élèves.

« Etudier le droit romain, base du nôtre, sans avoir la moindre idée de la langue latine et du génie latin, est une sorte de paradoxe pédagogique. Si c'est là un des résultats de la réforme universitaire de 1902, ce n'est pas celui qui la recommande à l'admiration des siècles, ni surtout qui mérite son immuabilité. »

A cela le philologue Brunot va répondre, c'est M. Henri Massis qui le cite, *Echo de Paris*, 9 octobre :

« La reconnaissance de l'enseignement moderne, c'est le dernier mot de la laïcisation. »

Guerre au latin ! on l'a depuis longtemps chassé de l'enseignement primaire, où il aidait aux vocations sacerdotales, et, même pour les carrières civiles, facilitait aux supériorités l'occasion de se produire au lieu de les parquer entre les barrières de catégories vexatoires. Ecoutez M. Henri Joly (1).

(1) *Correspondant*, 25 octobre 1911. Comment M. Henri Joly, quelque peu cartésien au bon sens du mot, je le suppose à plus d'un indice, donne-t-il, p. 222, le titre de *Discours sur la méthode* à ce que Descartes a intitulé *Discours de la méthode* ?

Avant la Révolution « il se rencontrait, sur bien des points du territoire, des collèges privés, tenus par des particuliers, avec le droit d'apprendre à lire et à écrire et d'enseigner les premiers éléments du latin ».

Ceux qui devaient prendre un métier manuel n'allaient pas au bout de leurs études : tel dans Molière ce faiseur de fagots, médecin malgré lui, qui, au dire de sa femme, avait poussé jusqu'à la Sixième.

M. Henri Joly nous rappelle ce trait, il en rapproche un souvenir personnel : dans son enfance, à Auxerre, vers 1850, il entendait un boulanger, tout en défournant son pain, parler des études classiques en homme qui y avait participé et dire textuellement : « Jusqu'en Quatrième, ça va bien. Après, c'est assez. »

Guerre au latin ! on a voulu gêner les établissements libres dont le personnel ne se recrute guère parmi les spécialistes ou les agrégés : M. Henri Joly soupçonne cette mauvaise intention, et le *Temps* du 28 octobre partage ce soupçon : « C'est peut-être, dit-il, la seule conséquence que les réformateurs de 1902 avaient clairement prévue. »

La *Lanterne*, entre deux « monstres en soutanes », intercalait, avant les mésaventures de son directeur, ces paroles du huguenot Maurice Faure, reproduites par l'*Univers* du 19 septembre :

« L'esprit laïc... c'est la tolérance... c'est la passion de la justice... Science et conscience, tel est son double principe. »

« Aussi l'enseignement laïc, qui en dérive, apparaît-il de plus en plus au pays tout entier, malgré les dénigrements et les calomnies de la réaction, comme le seul capable d'assurer, en méritant la confiance des familles que n'aveugle pas le parti pris, l'union de tous les enfants de France. »

Quelques semaines plus tard, au sujet des écoles primaires, le huguenot Steeg, autre collaborateur de la *Lanterne*, proposait dans un projet de loi de nouvelles mesures de « tolérance » : surveillance des établissements libres, contrôle de leurs livres d'étude et de prix, enseignement semi-obligatoire pour la jeunesse des deux sexes de treize à dix-huit ans.

La question est au fond la même à tous les degrés de l'enseignement. C'est l'assaut contre le Christianisme : dans l'enseignement secondaire la conspiration se déguise sous couleur d'attaque aux études classiques; dans l'enseignement supérieur, c'est le triomphe des méthodes positivistes; à l'école primaire, elle éclate sans pudeur. Et partout, pour parler comme le *Rapport* Viviani, c'est le même enjeu : « La conquête des générations » (p. 55).

« On peut, dit le rapporteur au sujet de l'enseignement secondaire (p. 44), donner à un soldat la consigne de garder un poste : on ne peut donner à une génération celle de conserver une culture. Elle fait ce qu'elle veut, et comme l'Université est créée pour la nation et non la nation pour l'Université, il fallait bien tenir compte de ce que voulait la nation. »

Il y a plus d'une vérité dans ces paroles : la Sorbonne a sans doute, dans sa campagne de réforme, obéi à certaines fractions de l'opinion. Est-ce un tort? Toujours est-il que, grâce peut-être à la « croisade » dont parle la *Liberté*, l'opinion contraire se manifeste : C'est un encouragement à continuer la lutte en passant par-dessus la tête des gros universitaires pour éclairer le public.

L'Université « faite pour la nation », et donc à la remorque de ce que le professeur de Saint-Omer nommait « crétins ». La queue mène la tête : c'est le secret de la démocratie, et le crime de la tête est ce servilisme où elle trouve un pitoyable *instrumentum regni*.

Lorsque M. Henri Massis dénonce les « monstres » de la Sorbonne, complice des « lanterniers » d'instruction publique, comme « politiciens avides de domination », il est cruel, mais il n'est pas injuste.

J.-A. de Bernon.

# CORRESPONDANCE

## NOTE SUR QUELQUES ANCÊTRES DU PRAGMATISME

Un de nos collaborateurs nous envoie la note que voici :

« J'ai lu dans la *Foi Catholique* les deux intéressants articles de M. Huit, sur le problème de la connaissance et sur le pragmatisme. Je me permettrai au sujet de l'origine du pragmatisme de lui soumettre ce qui suit :

« Les *Annales de la Propagation de la Foi*, en l'année 1839, signalent un concile de confessions protestantes des États-Unis de l'Amérique du Nord, réuni en résolution de restreindre la prédication à la morale sans s'occuper des dogmes qui divisent. Déjà pareille tendance se fait jour parmi les francs-maçons anglais du XVIII[e] siècle. C'est la volonté et sa culture avant l'intelligence. N'est-ce pas déjà le pragmatisme ?

« Enfin, dans le *Faust* de Gœthe, voir le passage où, corrigeant saint Jean, il aboutit à *Im Anfang war die That* : L'action avant la pensée, avant la parole signe de la pensée.

« Ma conclusion? Le mot *pragmatisme* est nouveau, mais la chose est aussi vieille que le libre examen protestant.

« Et vous le retrouveriez même dans Luther, tout au moins dans Mélanchthon. »

J.-A. de B.

---

## QU'EST-CE QUE LA FOI?

Un auditeur des conférences de l'Assomption qui furent consacrées au traité de la foi, nous a adressé le « cliché » que voici de son « impression intellectuelle » ; cliché assez net et assez exact, pour pouvoir être utile à tous :

Monsieur le Chanoine,

Modeste lecteur de la *Foi Catholique*, je prends la liberté de répondre à l'invitation de votre estimable revue (page 124 du n° de février 1909), pour vous exposer la façon dont je me représente la valeur de la foi et de la raison.

Je ne sais si j'ai profité de vos leçons et des quelques lectures que j'ai pu faire ; veuillez prendre mon grimoire pour ce qu'il est, une copie d'écolier.

La foi m'apparaît comme un véritable contact, une pénétration de l'homme et de Dieu; il y faut la volonté libre de l'homme et la grâce divine. Dieu ne pouvant défaillir, le lien ne peut se rompre que par

la faute de la créature, impuissante à le renouer seule.

La foi nous donne une connaissance qui dépasse la raison, mais ne peut lui être contraire puisqu'elle vient de Dieu même.

C'est la raison qui démontre les fondements de la foi, et la foi est un accident (1) superposé à la nature raisonnable, mais c'est un accident gratuit, surnaturel, un accident divin qui dépasse la puissance naturelle de l'intelligence créée, pour la faire participer directement à la véracité divine.

« La foi, dit le cardinal Pie (*Œuvres*, tome VII, p. 225), est un appui immédiat qu'il nous est donné de prendre sur l'inerrance absolue de Dieu. » D'où il suit que sa valeur ne saurait pas plus être mise en doute par qui la possède, que la valeur de la raison par qui jouit de cette faculté.

Une fois acquise par l'acceptation rationnelle du surnaturel, la foi s'impose à la raison qu'elle dépasse sans en gêner l'exercice ; et l'homme surnaturellement uni à Dieu se trouve dans l'impossibilité de douter sans faillir.

La conclusion est que douter réellement de la foi, fût-ce pour en vérifier les fondements, c'est la

(1) Au sens scolastique de ce mot, c'est-à-dire non une substance, mais une modification de la substance de l'âme. Pour parler d'une façon tout à fait exacte, la foi est un *habitus* ou vertu surnaturelle, un pli surnaturel et stable de l'âme, et qui l'élève en l'orientant vers une fin supérieure à toute nature créée. (B. G.)

perdre, et perdre la foi est un malheur comme perdre la raison.

Quant au doute sur la valeur de la raison, il contient en lui-même sa propre condamnation, puisqu'il suppose ce qu'il met en question.

La *Foi Catholique* (tome I, p. 20-21) a déjà fait remarquer qu'au fond ce n'est pas de l'absolu qu'on doute, mais de soi, parce qu'on sent sa propre imperfection; et ce doute est un nouvel hommage rendu à l'inévitable absolu.

Une question demanderait encore de la lumière, c'est celle de l'intuition des principes. La raison, dit-on, est la faculté de l'absolu, la puissance qui saisit le divin dans le miroir de la création. Comment, sans voir Dieu directement, notre âme peut-elle percevoir l'infini, l'absolu?

C'est un point sur lequel je désirerais des éclaircissements; et j'ose espérer que les savants articles de la *Foi Catholique*, selon la promesse qui en a été faite (*Foi Catholique*, tome I, p. 442), reviendront sur cette question, et m'aideront à éclairer, préciser et aussi à rectifier des notions encore confuses.

Veuillez agréer, Monsieur le Chanoine, avec mes excuses, l'expression de mes plus respectueux sentiments et de ma vive reconnaissance.

D[r] G.

L. S., le 1er décembre 1911.

Monsieur le Chanoine,

Je faisais lire dernièrement à une personne intelligente, mais n'ayant pas l'habitude de l'analyse, votre admirable rapport sur le Droit naturel à base religieuse (1).

Elle parut trouver une contradiction entre la fin et le rôle de l'Etat que vous indiquez vis-à-vis de la société, qui est d'aider cette société à atteindre elle-même sa propre fin, « fin évidemment d'ordre temporel », dites-vous, et votre conclusion basée sur la nécessité d'un ordre temporel honnête qui oblige l'Etat à soumettre, en dernier ressort, son rôle et sa fin à la loi morale naturelle, à la loi religieuse naturelle, et en plus, pour nous Catholiques, à la loi évangélique.

Il lui semblait qu'en fin de compte, non d'une manière directe mais d'une manière indirecte, l'Etat devait poursuivre non seulement un but temporel, mais aussi, vis-à-vis de ses sujets, un but au delà du temps, qu'il concourait en quelque sorte, non de son propre pouvoir, mais en raison de celui que son titre de catholique lui imposait, à aider ses sujets à atteindre leur fin au delà de ce temps.

La tradition monarchique, l'appui donné par nos

(1) Le Droit naturel à base religieuse, seule solution des problèmes syndicalistes. Rapport présenté au Congrès des Jurisconsultes catholiques d'Arras, le 19 octobre 1911. Dans la *Foi Catholique*, 15 novembre 1911.

rois à l'Eglise catholique pour la défense de la croyance, appui qui paraissait à leur peuple la raison de leur autorité (puisqu'elle a été mise en question, lorsque l'appui a été insuffisant), tout dans notre histoire paraît lier l'Etat, représenté par ces rois, à une action qui dépasse le temporel et atteint les âmes.

Cette tradition est presque oubliée aujourd'hui, reniée même par des Catholiques, mais ceux qui l'ont conservée sont un peu étonnés tout d'abord de voir réduire le rôle de l'Etat à une seule préoccupation, le bonheur terrestre des sujets.

J'ai expliqué qu'il fallait diviser la question, que d'abord, au point de vue du droit, l'Etat ne pouvait avoir que celui qui atteignait le temporel de ses sujets, qu'autrement il prenait la place de l'Eglise, d'où naissait la confusion des pouvoirs, en même temps que l'usurpation d'un domaine qui ne lui avait point été donné ; mais qu'à côté de ce droit, il y avait un devoir ; que l'Etat catholique était soumis à l'Eglise pour le spirituel, aussi bien que le peuple catholique, et qu'il lui devait aide et assistance, dans les conditions voulues par elle et avec le pouvoir particulier qu'il possédait, comme tout sujet de l'Eglise le doit.

Dans ces conditions, on pouvait considérer que l'Etat avait une fonction dans l'Eglise catholique, qui le faisait participer à la même fin.

Il me semble que cette opinion n'est pas contredite par la LXXVII$^{e}$ proposition du Syllabus de

Pie IX, qui condamne l'opinion de ceux qui « ne jugent *plus utile* que la Religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'Etat à l'exclusion des autres cultes ».

Ce qui veut bien dire que l'Etat doit soutenir la Religion catholique et la défendre, et en la soutenant et en la défendant, il participe bien à la fin qu'Elle recherche.

C'est cette concorde que désire l'Eglise : « Les fauteurs d'une liberté effrénée la redoutent, car elle a « toujours été favorable *aux intérêts religieux et civils* ». (*Mirari vos.*)

Si l'Etat accepte cet accord, il se rend favorable aux intérêts religieux, et par conséquent paraît avoir sa part dans le résultat de cet accord.

Dans tout ceci, je le répète, l'Etat n'agit pas en vertu de son droit et de son autorité propre, mais en vertu de l'obéissance qu'Etat catholique il doit à l'Eglise.

Mais une autre question se pose. Aujourd'hui il y a un pouvoir spirituel qui est l'Eglise de Jésus-Christ et qui établit parfaitement la séparation des pouvoirs. Mais il y a eu un temps où ce pouvoir n'existait pas. L'Etat ne recevait les ordres de personne. Sa fin en tant que droit pour lui, se limitait-elle alors au but temporel, ne comprenait-elle pas *le service de Dieu*, *la pratique des vertus morales et religieuses ?*

Les rois d'Israël recevaient directement les ordres de Dieu par l'intermédiaire des prophètes, mais les

autres n'avaient pas de prophètes. Ils étaient la seule autorité.

La situation actuelle de l'Etat n'est-elle donc point une conséquence seulement de la royauté du Christ sur l'humanité, royauté que l'Etat doit reconnaître comme les sujets, royauté spirituelle qui ne lui laisse plus en droit que le temporel, mais lui impose le devoir du sujet, et étant donné qu'il a des pouvoirs particuliers et doit les exercer, au profit de cette royauté, donne à sa fonction vis-à-vis de son peuple un caractère religieux.

Il me semble qu'un roi catholique ne peut guère se désintéresser de la croyance de ses sujets et par suite est engagé à faire le possible pour que cette croyance ne soit pas atteinte.

C'est la conduite qui a été tenue autrefois par les rois catholiques et marquée particulièrement par leur action contre les hérétiques.

Je sais bien qu'une certaine école, qui défend cette conduite des rois attaquée par beaucoup d'autres, appuie sa défense sur la nécessité de conserver dans l'Etat l'unité de croyance et d'éviter les troubles qu'amènent toujours les dissensions religieuses. — Mais cette interprétation est aussi bonne pour défendre la conduite des rois protestants, schismatiques et des empereurs païens vis-à-vis des catholiques.

La vérité a cependant des droits.

Comptant, Monsieur le Chanoine, sur votre indulgence ordinaire, je vous demande pardon de ces

longues explications, qui d'ailleurs ne laissent aucune incertitude, en ce qui me concerne, sur ce que vous avez dit.

Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments très respectueux et très dévoués.

L. G.

Peu de mots suffiront pour répondre aux questions soulevées par cette lettre. dans laquelle plusieurs choses, en effet, sont mêlées et confondues, faute d'analyse, comme le dit très bien notre correspondant.

1° Il faut prendre à la lettre et analyser chacun des termes de la proposition par laquelle j'ai affirmé que « la fin *directe*, *immédiate* et *spécifique* de la société civile est d'ordre temporel ». Ce qui signifie que la société civile, comme tout ce qui existe dans l'ordre humain et cosmique, a pour fin au moins *indirecte*, *générale* et *éloignée* (à plus forte raison pour fin *dernière*), le service et la gloire de Dieu, et le salut des âmes.

2° Mais de plus j'ai formellement indiqué, et en propres termes, que même la fin directe, immédiate et spécifique de la société civile n'est point la prospérité temporelle *tout court*, mais l'*honnête* prospérité temporelle de ses membres, et que ce mot *honnête* contient expressément toute la morale et toute la religion.

Pouvais-je dire plus clairement que l'Etat, en vertu même de sa nature et de son essence, a un

rôle religieux à remplir, et qu'ildoit professer, protéger et aider efficacement la religion?

A plus forte raison quand il s'agit d'une société catholique comme était celle de l'ancienne France, dans laquelle la royauté était comme un véritable sacrement, qui conférait au monarque le droit et le devoir de seconder l'Eglise, dans son plan et dans sa sphère, et de l'aider de toute sa puissance à atteindre sa fin divine : le salut des âmes.

Au reste j'ai résumé ailleurs, en quelques propositions (dont je crois utile de reproduire ici les formules en les abrégeant et les précisant), ce qu'on pourrait appeler les bases du droit naturel religieux et celles du droit public chrétien.

Dans la première série de ces propositions (bases du droit naturel religieux), nous faisons abstraction du fait du christianisme, de la religion révélée, des droits surnaturels que revendique l'Eglise, et nous nous appuyons exclusivement sur les données, rationnelles et historiques, de la philosophie et du droit naturel social. Voici ces propositions :

I. Dieu, Créateur et fin dernière de l'homme et du monde, doit être servi par l'observation parfaite de la loi naturelle et honoré d'un culte public, non seulement par tout individu humain conscient, non seulement par la société familiale, mais aussi par la société civile ou nationale, que l'homme est par sa nature (c'est-à-dire en vertu de la volonté de Dieu qui l'a créé tel), invinciblement porté à constituer.

II. Par conséquent, quelle que soit la forme politique de la société civile, l'autorité qui la régit et sans laquelle elle ne peut subsister, a le devoir de professer, de défendre et de promouvoir efficacement la religion naturelle, et de pratiquer, à l'égard de Dieu maître et fin dernière de l'homme, le culte public qui lui est dû.

III. La séparation, théorique ou effective, de la religion naturelle d'avec la société civile (libéralisme areligieux, laïcisme, athéisme officiel : ces trois mots sont synonymes) est donc, au regard de la raison et du droit naturel, un état anormal et monstrueux, destructif, à bref délai, de toute morale, de tout équilibre social èt de la société elle-même, et l'autorité qui se rendrait coupable de ce crime se constitue, en droit et par le fait même (quant au principe) dans un état de déchéance consommée.

IV. Dans toute société humaine, l'autorité publique a, en principe, le devoir de proscrire les religions qui seraient évidemment et gravement contraires à la loi naturelle et à la morale.

V. En cas de conflit entre les prescriptions évidentes de la religion naturelle et les prescriptions d'une autorité humaine quelconque, la religion doit l'emporter, en vertu de la subordination essentielle de la fin terrestre et prochaine à la fin dernière.

VI. En vertu du droit naturel, l'autorité qui gouverne une société humaine quelconque doit en principe, tout d'abord liberté, puis bon accueil, adhésion et protection à une religion positive qui apparait

évidemment comme n'étant point en contradiction avec les données de la morale et de la religion naturelle, mais qui précise et complète ces données, et qui peut se montrer vraiment divine. C'est le cas du catholicisme.

Voici maintenant la seconde série de propositions annoncée plus haut, et qui me semble pouvoir exprimer la doctrine certaine de la théologie catholique au sujet des relations, non plus entre toute société humaine et la religion naturelle, mais entre l'Eglise catholique et les Etats modernes. Ce sont les bases du droit chrétien.

I. L'Eglise catholique, établie sur la terre par la volonté positive et divine de Jésus-Christ Homme-Dieu, pour conduire les hommes à leur destinée surnaturelle en enseignant les vérités révélées, en gouvernant et sanctifiant les âmes, — a le droit d'exercer librement cette fonction dans le monde tout entier.

II. Dans une société où règne l'unité de croyance catholique (unité moralement entendue), les relations de l'Eglise et de l'Etat sont réglées par les principes suivants ; c'est ce qu'on peut appeler la thèse :

1° En matière purement temporelle, l'Etat est maître souverain (1).

(1) Chacun des deux pouvoirs est souverain dans son domaine : *utraque (potestas) est in suo genere maxima.* (Encyclique *Immortale Dei.*)

2° En matière purement spirituelle, l'Eglise est maîtresse souveraine, et l'Etat doit faire respecter les prescriptions et les décisions de l'Eglise, d'accord avec elle, et, par exemple, empêcher la propagation des erreurs religieuses. C'était la situation dans l'ancienne France.

3° En matière mixte (exemples : le mariage, l'enseignement public), l'accord doit se faire dans le respect des prescriptions de l'Eglise. Et cela en vertu de la subordination des fins des deux sociétés : la fin propre et spécifique de la société civile étant prochaine et terrestre, à savoir, l'honnête prospérité temporelle (1) ; et la fin propre et spécifique de l'Eglise étant la fin dernière et éternelle de l'homme.

III. Dans une société où ne règne plus l'unité de croyance catholique, et où, par conséquent, n'est pas applicable, *dans toute son étendue*, la « thèse » du droit positif surnaturel de l'Eglise, voici les

(1) Le mot *honnête*, en son sens philosophique, contient, redisons-le, la perspective de toute la morale et par conséquent de toute la religion ; et dans l'hypothèse actuelle, de toute la religion révélée. Le minimum du devoir de l'Etat en matière religieuse est de ne pas fermer cette perspective, et de n'empêcher en aucune manière, à ceux qu'il gouverne, l'accès de la fin dernière. Ce devoir est exprimé dans cette admirable et délicate formule de la liturgie catholique : « Seigneur, faites que nous passions de telle sorte au travers des biens temporels, que nous ne perdions pas les biens éternels... *Sic transeamus per bona temporalia, ut non amittamus aeterna !* » (Oraison du 3e dimanche après la Pentecôte). Sous cette réserve et *dans cette limite*, le rôle propre de l'Etat est de procurer aux citoyens le maximum possible de prospérité temporelle.

principes posés par l'autorité doctrinale, la théologie et le droit naturel lui-même :

1° Lorsque les relations de l'Eglise avec un Etat moderne sont réglées par un concordat librement consenti de part et d'autre, l'observation loyale et fidèle de cette convention est obligatoire et suffisante.

2° « L'Eglise ne condamne pas les chefs d'Etat (il s'agit des chefs officiellement catholiques d'un Etat catholique) qui, en vue d'un grand bien à atteindre ou d'un grand mal à éviter, tolèrent dans la pratique certains cultes divers, et leur accordent une place dans l'Etat (1). »

Il s'agit ici de certains cultes dissidents, comme le protestantisme, qui ne sont pas évidemment contraires à la religion naturelle et à la morale. C'est là l'unique « hypothèse », admise et consacrée par l'Eglise.

3° Mais ce à quoi l'Eglise ne pourra jamais renoncer, c'est le droit en vertu duquel elle demande à l'Etat moderne la garantie et la protection de ses libertés essentielles : liberté de la prédication, liberté de l'enseignement, liberté d'organisation hiérarchique, liberté du ministère, liberté des œuvres, liberté des associations, droit de posséder au moins dans la mesure nécessaire à son existence et au fonctionnement de ses organes. Libertés qui ne peuvent être réelles et efficaces que si elles sont fondées, non

(1) Léon XIII, Encyclique *Immortale Dei*.

sur un droit commun purement négatif et également respectueux de toutes les négations et de toutes les impiétés, mais sur les principes du droit naturel exposés plus haut : principes positifs et exclusifs de certaines libertés contraires.

4° De plus, en aucune hypothèse, l'Eglise ne peut rien sacrifier des principes essentiels et immuables du droit naturel religieux, principes qu'aucune société humaine ne peut ignorer ou méconnaître de bonne foi, ni abjurer sans se condamner à mort.

C'est pourquoi l'Eglise ne pourra jamais accepter ni supposer comme une hypothèse tolérable, le principe impie de l'Etat areligieux.

IV. Pratiquement, dans une nation comme la France, catholique de par son histoire, sa tradition, son essence et l'immense majorité de ses habitants, il n'y a pas d'autre solution possible que la profession formelle du catholicisme par l'Etat, l'enseignement du catholicisme dans l'école publique, le respect et la protection efficace de la religion contre l'impiété publique, dans les limites de la liberté *privée* des consciences. En dehors de là, il n'y a et il n'y aura que régression sociale, décadence, retour à la barbarie, guerre civile et mort du pays.

Ces réflexions m'ont peut-être entraîné au delà des remarques formulées par mon correspondant au sujet de mon rapport au Congrès d'Arras ; mais, vu l'importance capitale de la question, je ne le regrette pas.

B. G.

# LA QUESTION DE LA FOI
# A TRAVERS LES LIVRES

---

**Une lettre de S. G. Mgr Nègre, évêque de Tulle, à M. le Chanoine Gaudeau.**

Evêché de Tulle, 17 juillet 1911.

Monsieur le Chanoine,

J'ai lu en entier votre opuscule *La Fausse Démocratie*. Dans le cours de cette lecture, je me disais souvent : « Ah ! si tous ceux qu'intéressent ou passionnent les questions politiques et sociales lisaient ces pages, que de vérités viendraient éclairer et apaiser leur esprit ! »

Vous avez le don, Monsieur le Chanoine, de démêler avec une admirable lucidité le sens erroné de certains mots dont on abuse, et d'en montrer la signification vraie. Vous corrigez une foule d'erreurs, en leur substituant la vérité claire, frappante.

Je voudrais particulièrement vous remercier et vous féliciter du soin avec lequel vous avez mis en relief les principes de droit naturel qui constituent la base de l'ordre social. Ces lois fondamentales doivent être d'autant plus défendues qu'elles sont plus

attaquées, défigurées, méconnues par la fausse philosophie de nos écoles areligieuses.

Veuillez agréer, Monsieur le Chanoine, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués en Notre-Seigneur.

† ALBERT,
*Evêque de Tulle.*

---

Au sujet du même ouvrage (1), on lit dans l'excellente *Revue Catholique des Institutions et du Droit*, octobre 1911 :

Il y a environ un demi-siècle, Mgr Pie montrait que l'erreur contemporaine n'ébranlait si fortement la religion révélée que parce qu'elle en attaquait la base, la religion naturelle. Ce sont aussi des principes de droit naturel que rappelait l'an dernier notre grand et saint Pontife Pie X, dans cette admirable lettre sur le Sillon dont la portée dépassait de beaucoup la question spéciale qui lui avait donné naissance. Ces principes, M. le Chanoine Gaudeau les a repris, commentés et développés en une série d'articles publiés dans son excellente revue la *Foi Catholique* (2), puis en une brochure constituant un

(1) **La Fausse démocratie et le Droit naturel**, par le Chanoine B. GAUDEAU, docteur ès lettres, directeur de la *Foi Catholique*, 1 volume in-8° raisin de 136 pages. Aux bureaux de la *Foi Catholique*, 25, rue Vaneau, Paris-VII^e^. Prix : 2 fr. net. Franco : 2 fr. 15.

(2) La *Foi Catholique*, fondée en janvier 1908 et très spécialement approuvée par le Saint-Siège et par un grand nombre d'évêques, après quelques irrégularités momentanées de sa publication a repris un nouvel essor : c'est avec joie que nous

excellent petit traité de politique sociale. Rien ici qui sente la polémique ou la passion ; avec le Chanoine Gaudeau, on plane dans la région des principes, au-dessus des questions de personne ou de parti : bien loin d'accabler les Sillonistes, il plaide pour eux les circonstances atténuantes, au nombre desquelles il met, avec raison, l'inconcevable adulation dont fut entourée à son berceau l'œuvre de Marc Sangnier. Puis il suit pas à pas la lettre pontificale, éclairant d'une lumière impitoyable ce que les aveugles involontaires ou non n'y savent ou n'y veulent pas voir : car M. le Chanoine Gaudeau a pour qualités maîtresses la clarté dans l'exposition et la logique dans les déductions. De telles qualités, jointes à une grande sûreté de doctrine, font de l'opuscule sur la Fausse démocratie une lecture captivante au premier chef. Le résumer est difficile, car rien n'est superflu dans ce petit traité ; citer... quel embarras dans les étroites limites d'un compte rendu ! Choisir dans la conclusion est le seul moyen d'être bref.

saluons ce vaillant champion de la vérité intégrale qui s'est donné pour mission de combattre « l'hérésie moderne du kantisme » et de lutter sans relâche, par l'exposé des vrais principes catholiques, contre ce « mal pire et plus meurtrier que la persécution qu'est l'empoisonnement perfide de la mentalité ».

Les lecteurs de M. le Chanoine Gaudeau, qui deviennent bien vite ses amis, seront heureux de le retrouver sur la brèche en face des erreurs de l'avenir comme ils l'ont trouvé en face du *Modernisme*, des *Morales laïques* et de la *Fausse démocratie. Ad multos annos.* (Les notes sont de la *Revue Catholique des Institutions et du Droit.*)

« Le véritable remède aux erreurs de la « fausse démocratie » est dans le retour loyal, simple, intégral, à la philosophie spiritualiste traditionnelle, dont les données principales sont communes à la philosophie tout court, à la *philosophia perennis* de l'humanité (1).

« Le point essentiel, c'est la démonstration rationnelle de l'existence de Dieu. Il faut, sur ce terrain aussi, « reprendre » les traditions brisées et les « adapter » aux progrès des sciences physiques et psychologiques et aux tendances légitimes de l'esprit contemporain.

« Il faut rétablir dans les esprits, par tous les moyens dont nous disposons, cette vérité fondamentale : que Dieu est la base de tout dans l'ordre social, que le « fait social » à la fois postule et démontre Dieu (2). »

La fermeté de ces jugements, la vigueur et la netteté de ces conclusions donneront sans nul doute au au lecteur le désir de connaître sur quels arguments M. le Chanoine Gaudeau les fonde : nous l'espérons et le souhaitons de tout cœur.

T. F.

(1) « Si un Etat, remarque très justement l'auteur, n'a pas le droit d'être agnostique en religion, c'est uniquement parce que l'homme tout court, en tant qu'homme, n'a pas ce droit. » On ne saurait mieux dire.

(2) Pp. 124-134.

**Institutiones Theologiae dogmaticae**, auctore R. P. J. Herrmann, Congr. SS. Redemptoris. — *Editio quarta, in qua modernistarum errores referuntur.* Romae, typ. Cugiani, 1908. — 2 vol. gr. in-8°, pp. 719 et 907. — Prix : 14 fr. En vente à Paris, chez M. Lardière, libraire, 11, rue Servandoni.

« Le R. P. Herrmann vient de faire paraître une nouvelle édition de sa théologie, qui, nous n'en doutons pas, sera accueillie avec le plus grand empressement par tous les prêtres sérieux. L'auteur a placé en tête de son premier volume : 1° le décret *Lamentabili*, avec l'indication soit des sources d'où ces propositions sont tirées, soit des ouvrages modernistes postérieurs au Décret, où ces propositions sont développées ; 2° l'Encyclique *Pascendi* dans laquelle le S. Père a analysé si magistralement et condamné si vigoureusement les doctrines des modernistes. Des manchettes facilitent au lecteur l'étude de cet important document. Enfin 3° *le Motu proprio* du 18 novembre 1907, qui confirme les deux documents précédents.

« En outre, le P. Herrmann, dans tout le cours de sa théologie, a eu soin, au fur et à mesure que l'occasion s'en présentait, de signaler les erreurs modernistes opposées à la doctrine catholique, afin que le lecteur puisse bien se rendre compte de l'imminence du danger que cette hérésie nouvelle fait courir à la foi. Un appendice de 15 pages expose en particulier, d'une manière claire et nette, le processus moderniste sur la révélation, la genèse et le développement des dogmes : doctrine qui constitue la pierre angulaire du modernisme.

« Cette 4$^{me}$ édition des *Institutiones* du P. Herrmann est donc une théologie mise au point pour les temps présents ; elle constitue une véritable théologie antimoderniste ;

elle rendra les plus grands services non seulement aux élèves pour les prémunir contre ces erreurs répandues dans l'atmosphère comme un vent pestilentiel, mais encore aux prêtres zélés qui luttent pour la conservation de l'intégrité de la foi au milieu des fidèles. Aussi souhaitons-nous à cette quatrième édition une rapide diffusion. »

Les promesses de cet ouvrage ne sont pas vaines. Un bref très louangeur de Pie X félicite en particulier le R. P. Herrmann d'avoir publié réellement le manuel de théologie antimoderniste. C'est l'un des très rares bons ouvrages qui méritent vraiment d'être classiques. Je voudrais, au début d'un tel livre, un chapitre substantiel sur l'histoire de la théologie dogmatique : ce serait ouvrir utilement des horizons aux étudiants et aux prêtres.

Dans les questions controversées, le R. P. Herrmann s'attache exclusivement aux opinions de son saint patriarche, saint Alphonse de Liguori. En dogmatique, les opinions du saint Docteur ne sont pas toujours très aisées à discerner ni à synthétiser. Il en résulte que les critiques dirigées, par exemple, contre la doctrine de la science moyenne et contre les théories qui s'y rattachent, demeurent un peu superficielles.

B. G.

---

**Dictionnaire apologétique de la Foi Catholique**, publié sous la direction de A. d'Alès. — Paris, Beauchesne. Fascicules gr. in-4° à deux colonnes.

Je continue (1) la brève recension de ceux des articles de cet important dictionnaire qui touchent de plus près à la notion de la foi.

(1) Voir *Foi Catholique*, juin 1911, p. 347 et suiv.

**Déterminisme**, par le R. P. de MUNNYNCK, O. P. — Au delà des réponses générales du spiritualisme et du dogme catholique aux théories déterministes (réponses qu'on trouvera ici exposées d'une manière satisfaisante, et qu'il est plus nécessaire que jamais de développer clairement et efficacement) on aurait désiré, sur le terrain scolastique proprement dit, une discussion plus approfondie et des solutions plus techniques, que le « système » professé par le R. P. de M. ne lui permettait guère de formuler. Une bibliographie plus complète n'aurait pas été, comme le croit l'auteur, « totalement inutile ».

**Dieu**, par le R. P. R. GARRIGOU-LAGRANGE, O. P. — Nous avons ici la matière d'un très fort volume (col. 941-1088). Quatre parties : I. *Enseignement de l'Eglise sur l'existence et la nature de Dieu, sur la connaissance que nous en pouvons avoir par la lumière naturelle de la raison.* — II. *La Démonstrabilité de l'existence de Dieu.* — III. *Les Preuves de l'existence de Dieu.* — IV. *La Nature de Dieu.* — La seconde partie (démonstrabilité) est la plus approfondie, surtout en ses deux derniers chapitres : objections et preuves. C'est là que l'auteur a placé la discussion des difficultés et des systèmes accumulés par l'agnosticisme moderne, depuis Kant jusqu'à M. Bergson et à M. Laberthonnière. Le point faible est l'absence de synthèse dans les « preuves de l'existence de Dieu ». On n'ose pas aller tout à fait jusqu'au fond des choses, parce qu'on ne veut pas attribuer à l'argument dit ontologique (débarrassé de tout ontologisme) sa véritable valeur. Cependant, le R. P. G.-L., sans oser suivre l'exemple de son confrère le P. Lepidi, qui reconnaît franchement cette valeur, es amené par la force de l'évidence (et aussi par la vigueur très réelle de sa pensée) jusqu'au seuil de la vérité en ceci (voir col. 961, 983, 1045) : « L'intelligence qui comprendrait tout le sens et toute la portée du principe

d'identité... verrait *quasi a simultaneo*, que la réalité fondamentale, l'Absolu... est... une réalité en tout et pour tout identique à elle-même, *Ipsum esse subsistens*... » Il règne çà et là, dans tout l'article, une saveur d' « intuitionnisme » fort significative. Mais voilà ! Pour être logique, il faudrait bravement faire à cet intuitionnisme sa part dans la théorie de l'origine des idées, et c'est ce qui est impossible à certain système beaucoup plus « thomiste » que saint Thomas. Aussi, la prétendue « insuffisance de la preuve ontologique » est ici très insuffisamment démontrée (959 et suiv.). L'analyse de l'idée d'analogie (vrai nœud vital de tout le problème) est loin d'être satisfaisante (1012-1013). C'est une erreur absolue de prétendre que Suarez aurait « méconnu la distinction profonde qui sépare l'analogue de l'univoque. » Bref, le R. P. G.-L. en vient, quoique avec une certaine timidité, à tout appuyer sur la trop fameuse distinction réelle entre essence et existence, expédient purement verbal et sans issue, et abîme de contradictions. Au reste, il est remarquable que tout en affirmant cette distinction réelle, le P. G.-L. se garde bien d'entrer dans l'exposé, encore moins dans l'apologie de ce système, réellement inintelligible, et qui, aux yeux d'un grand nombre, a constitué, dans une certaine école, le plus grand obstacle à la renaissance d'une séolastique vivante et féconde. *In solo Deo esse et essentia sunt idem.* Il y a deux manières de comprendre cet adage : la première est logiquement celle des partisans de l'argument ontologique (sans ontologisme) et c'est celle qui s'accorde avec tous les principes de la philosophie de saint Thomas. La seconde est celle des partisans de la distinction réelle, dans les créatures, entre essence et existence, et c'est une impasse. La quatrième partie de l'article du R. P. G.-L. (*nature de Dieu*) est un peu sacrifiée : il est vrai qu'elle est, moins immédiatement que les autres, d'ordre « apologétique ». Tel qu'il est, cet important traité

de Dieu rendra de très grands services aux lecteurs du dictionnaire.

**Divorce des Princes de l'Église**, par le R. P. J. de la Servière, S. J. Je ne mentionne cet article, d'ailleurs intéressant, sur cinq cas historiques de divorces princiers, que pour indiquer la déception des lecteurs qui cherchent en vain, à ce mot, un article d'apologétique sur cette capitale et si actuelle question du divorce. Je suppose bien qu'on la traitera au mot *mariage;* mais ce dernier article sera déjà par lui-même assez chargé, et la vraie place était ici.

**Dogme catholique**, par le R. P. H. Pinard, S. J. (col. 1121-1184). Article tel que le demandait l'importance apologétique du sujet, mais dans lequel le morcelage excessif des idées et des alinéas, produit souvent confusion et fatigue. — *1re partie* (*historique*). — *2e partie* (*dogmatique*) : *Existence et objet du dogme*. — *3e partie* (*dogmatique*) : *développement du dogme*. — Dans l'aperçu sur les théories modernes (1124-1127), on est vraiment surpris de voir compter au nombre des « théories catholiques », au même rang que celle de Newmann et que celle de *Franzelin* (!) (dont l'œuvre obtient à peine quelques lignes d'une analyse presque un peu dédaigneuse), la théorie de M. Blondel, dont la doctrine est longuement exposée sans critique précise, et avec cette conclusion : « *Chacune de ces théories* (1) présente des avantages ou prête à des abus que le détail des problèmes nous amènera à préciser. » Or, nulle part, dans la suite de l'article, je n'ài trouvé l'indication des abus auxquels prête la théorie de M. Blondel. C'est sans doute un oubli de l'auteur, mais il est regrettable.

**Eglise**, par l'abbé Y. de la Brière (col. 1220-1301). —

(1) Les soulignements sont de moi. (B. G.)

I. *L'Eglise hiérarchique dans l'Evangile.* — II. *L'Eglise hiérarchique dans la chrétienté primitive.* — III. *Signes actuels d'identité de la véritable Eglise.* La méthode est excellente. Les questions, qui sont immenses, ne peuvent être qu'effleurées : mais les principes de solution sont solidement marqués. Voici, à titre d'exemple, l'indication des chapitres de la première partie : *Le problème du « royaume de Dieu » ; le caractère social du « royaume » ; le « royaume » et l'eschatologie; la hiérarchie constituée par le Christ ; l'infaillibilité de la hiérarchie enseignante ; conclusion : l'Eglise et le « royaume ».*

**Energie**, par M. B. Brunhes. — Je n'ai pas trouvé dans cet article, qui est de la science pure, la moindre indication des applications *apologétiques* des principes exposés. Il n'y est question nulle part ni du problème de la liberté de l'homme, ni de celui de la création, ni de celui du miracle, etc. C'est pourtant, semble-t-il, uniquement par ces côtés que le sujet entrait dans le plan du dictionnaire.

**Enfer**, par l'abbé P. Bernard. — Existence, nature, durée des peines de l'enfer, sont méthodiquement exposées et défendues. Je trouve l'article un peu timide au point de vue rationnel. On peut pousser beaucoup plus fermement les conclusions en s'appuyant sur les données certaines de la philosophie spiritualiste. L'équivoque contenue dans la controverse sur la mitigation des peines est insuffisamment indiquée : je ne vois pas mentionné le nom de M. Emery.

**Etat**, par l'abbé C. Antoine. — *Nature de l'Etat.* — *Origine.* — *Fonctions.* — *Fausses théories.* — *Rapport de l'Eglise et de l'Etat.* Ce dernier point est annoncé, mais n'est pas traité : on nous renvoie à l'article *Libéralisme.* « La fin propre de l'Etat, c'est le bien temporel commun, la prospérité publique. » (col. 1524.) Ce mot : *le bien tem-*

*porel*, est équivoque. Est-il synonyme du bien matériel et purement corporel, à l'exclusion du bien spirituel et moral ? Ou, au contraire, le bien, même temporel, propre à l'homme et digne de l'homme, n'inclut-il pas le bien moral et spirituel, et par conséquent ne renferme-t-il pas, en perspective, toute la morale et, à sa base, la religion elle-même ? L'auteur ne précise pas ce point essentiel, et cette lacune se fait sentir dans toute sa doctrine. Il aurait fallu marquer nettement, en cette question de la fin propre de l'Etat, l'attache de la sociologie avec la philosophie morale, avec le droit naturel à base religieuse. Si nos auteurs les plus catholiques n'insistent pas sur ces questions essentielles, comment s'étonner des erreurs qui envahissent les esprits?

**Eucharistie**, par l'abbé J. Lebreton (1548-1585). — *Parfaite* mise au point de la doctrine par rapport aux controverses actuelles. Cet article est un modèle du genre. Il envisage successivement : l'*Institution de l'Eucharistie*, *l'Eucharistie d'après le Nouveau Testament*, *l'Eucharistie d'après la Tradition*, *le mystère de l'Eucharistie*.

**Evangiles canoniques**, par l'abbé M. Lepin. — Cet article ne comprend pas moins de 325 paragraphes : c'est la moitié d'un fascicule du dictionnaire. Il est donc impossible de l'analyser. La compétence de M. Lepin assurait la valeur de cette dissertation, qui donne vraiment, dans la mesure du possible d'après l'état actuel de la sciences des réponses satisfaisantes sur les divers aspects de ce- trois immenses problèmes : *l'origine des évangiles*, *la valeur historique des trois premiers évangiles*, *la valeur historique du quatrième évangile*.

**Evolution biologique**. — On nous renvoie à *Transformisme*. Espérons que l'attente ne sera pas trop longue.

**Evolution créatrice**, par M. J. Grivet. — L'évolution

créatrice, en tant qu'idée particulière, est loin de représenter tout le courant de doctrine auquel se rattache la philosophie de M. Bergson. Et M. Grivet a raison de dire que « l'intuition directe de la vie en général, le rêve caressé tout le long de l'*Evolution créatrice,* n'est qu'une chimère, qui ne méritait pas de captiver le talent de nos philosophes ». Il s'ensuit que cet article est peut-être à la fois excessif et insuffisant.

**Evolution (doctrine morale de l')**, par M. l'abbé E. Bruneteau. — Titre un peu obscur : de fait l'auteur oscille de l'une à l'autre de ces idées : la morale de l'évolution et l'évolution de la morale. L'article est d'ailleurs le résumé du livre publié par l'auteur sous le même titre. La bibliographie est très incomplète.

**Exégèse**, par le R. P. A. Durand, S J. — *Exégèse et méthode.* — *Exégèse et dogme.* — *Exégèse, tradition et Eglise.* — L'auteur a très nettement détimité son sujet et réfute fort bien ces trois griefs : que l'exégèse catholique serait *arbitraire*, sans principes, ni méthode ; *dogmatique*, inspirée par la formule actuelle du dogme ; *asservie* à la tradition et au magistère de l'Eglise.

**Expérience religieuse**, par le R. P. H. Pinard, S. J. — Mêmes qualités que dans l'article *Dogme*, du même auteur ; même défaut, ou plutôt même excès : celui du morcelage. Le R. P. Pinard distingue en deux classes les théories hétérodoxes et prouve parfaitement que l'expérience religieuse ne peut être regardée comme critère exclusif ou principal. 1° *Protestantisme, symbolo-fidéisme et modernisme, pragmatisme de W. James* ; 2° *Idéalo-pragmatisme* (*Bergson, Wilbois, Le Roy*). Est-il bien vrai que « dans ces erreurs la part de vérité est grande » ? (col. 1846). Pourquoi n'est-il fait aucune mention des théories de M. Blondel et de M. Laberthonnière ?

(*A suivre*). B. G.

# TABLE DES MATIÈRES

## SOMMAIRE du Numéro du 15 Août 1911

---

## SOMMAIRE du Numéro du 15 Septembre 1911

---

## SOMMAIRE du Numéro du 15 Octobre 1911



## SOMMAIRE du Numéro du 15 Novembre 1911

## SOMMAIRE du Numéro du 15 Décembre 1911



*Le Gérant :* J. Téqui.

Imprimerie Téqui et Guillonneau, 3 *bis*, rue de la Sablière, Paris.